

Schéma de Cohérence Territoriale

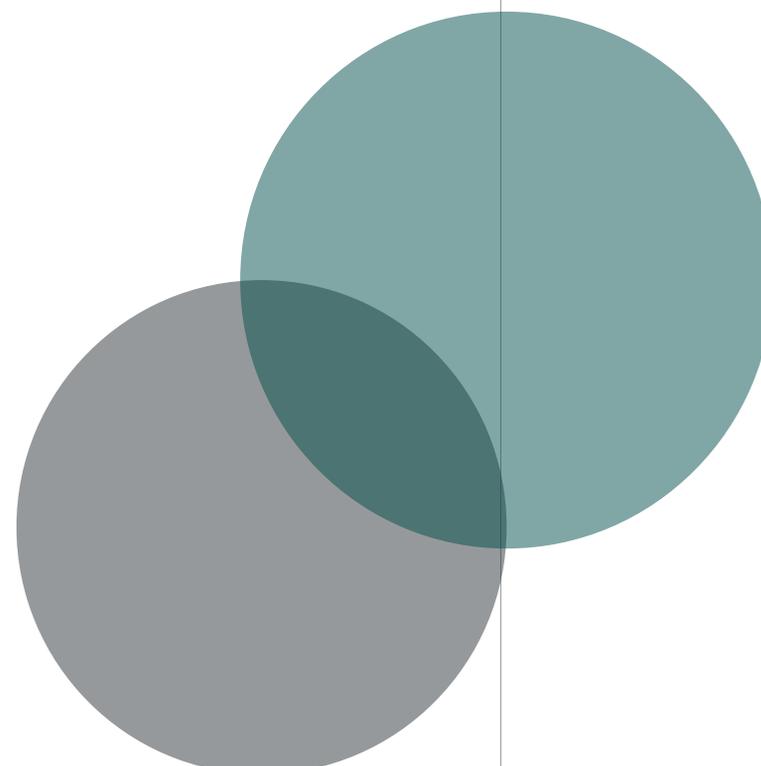
Vichy Val d'Allier 2030

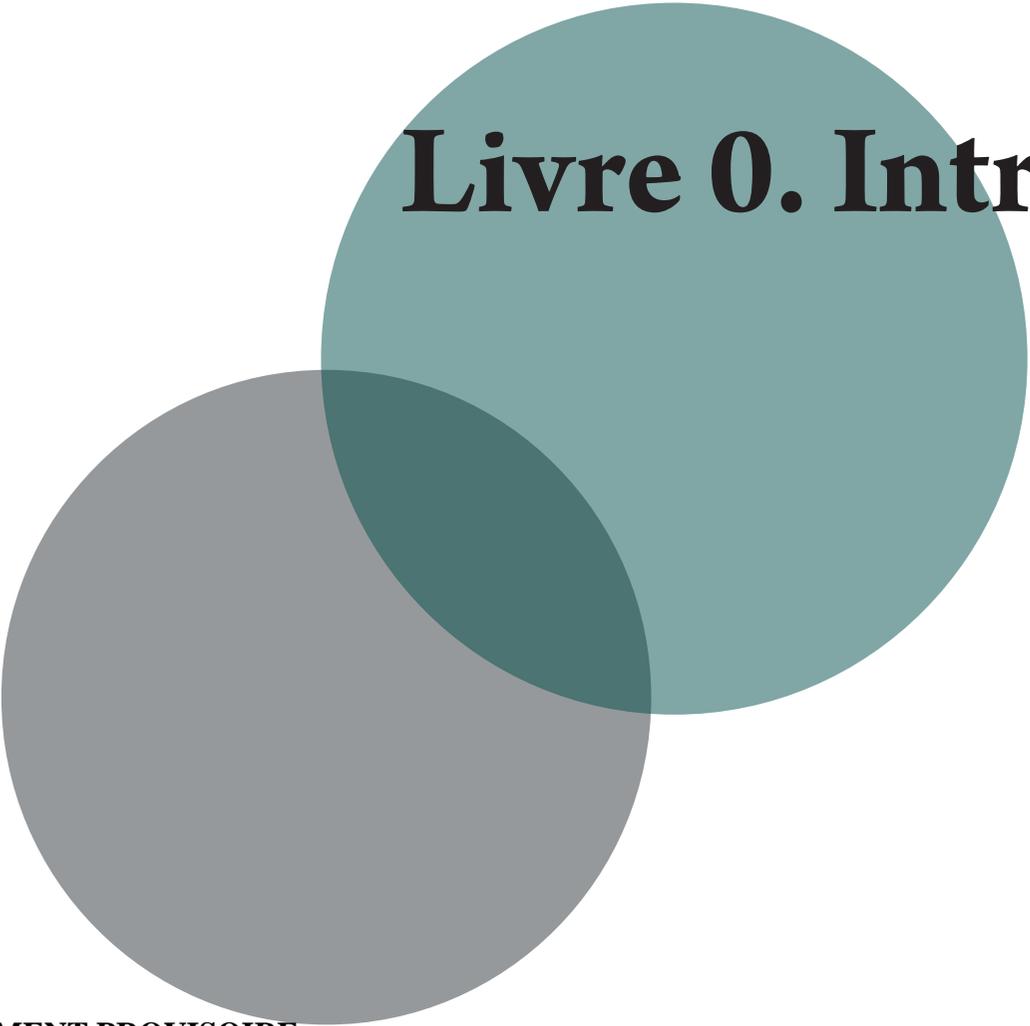
« pour un territoire ouvert, solidaire et décarboné »

Rapport de présentation

Livre 0. Introduction	4	2.1. Le périmètre du SCoT	132
		2.2. Le relief	132
		2.3. Le climat	133
		2.4. La géologie	133
Livre 1. Diagnostic	11	3. Des espaces naturels protégés concentrés sur le val d'Allier malgré d'autres espaces remarquables	134
1. Vichy Val d'Allier, un territoire préservé ?	13	3.1. Le val d'Allier	135
1.1. La qualité paysagère et la préservation actuelle des ressources et des espaces naturels	14	3.2. Les milieux naturels et leur biodiversité	139
1.2. Le développement urbain actuel est-il structuré et pérenne ?	33	3.3. Les zonages et mesures de protection de la biodiversité	143
1.3. L'impact de ce modèle de développement sur la consommation énergétique	46	4. Des paysages variés et un cœur historique concentré	148
2. Vichy Val d'Allier, un territoire solidaire ?	57	5. Les ressources, pollutions et nuisances	156
2.1. Les habitants du territoire aujourd'hui	59	5.1 Une qualité écologique de l'eau préoccupante	157
2.2. L'offre en logements aujourd'hui	68	5.2 Une qualité de l'air satisfaisante	173
2.3. La répartition des services sur le territoire	76	5.3. Un sous-sol très exploité	178
2.4. Les inégalités de déplacement	79	5.4. Un axe autour de l'Allier très concerné par les nuisances sonores	181
3. Vichy Val d'Allier, un territoire ouvert ?	93	5.5. Une baisse significative des déchets ménagers collectés	184
3.1. Le positionnement économique du territoire	95	6. Des risques naturels et technologiques présents sur tout le territoire	188
3.2. Quels équipements structurants aujourd'hui sur l'Agglomération ?	118	7. L'énergie et les énergies renouvelables	194
3.3. Les relations aux autres territoires	121	7.1. Une consommation d'énergie légèrement moindre que la moyenne régionale	194
Livre 2. Etat initial de l'environnement	128	7.2. Des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique qui augmentent	195
1. Introduction	129	7.3. Un potentiel intéressant pour les énergies renouvelables	198
2. Le milieu physique	131		

8. Synthèse et enjeux pour le SCoT	203
8.1. Réduire la consommation d'espace	204
8.2. Réduire la consommation d'énergie	205
8.3. Préserver et valoriser la trame verte	206
8.4. Préserver et valoriser la trame bleue	207
Livre 3. Choix retenus pour le PADD et le DOO et justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace	209
Livre 4. Articulation du SCoT avec les documents supérieurs	217
Livre 5. Le SCoT en indicateurs	223
Livre 6. Evaluation environnementale	





Livre 0. Introduction

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été mis en place par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, modifié par la loi Urbanisme et Habitat, et encore plus récemment par la loi portant engagement national pour l'environnement publiée le 12 Juillet 2010. Ce document de planification, qui s'inscrit dans le cadre réglementaire national et local, a pour objectif d'assurer un développement du territoire cohérent et respectueux de l'environnement.

Le SCoT définit, à partir d'un diagnostic de l'existant et d'une analyse préalable de l'environnement, les orientations communautaires qui guideront le développement territorial. La concertation de la population fait partie intégrante de la démarche du SCoT. Le présent diagnostic est un outil d'aide à la décision visant à dégager les enjeux communautaires de Vichy Val d'Allier, sur lesquels le SCoT peut avoir une influence.

Ce document de planification communautaire entraîne un changement d'échelle. Il permet de réfléchir et d'agir en passant au-dessus des limites communales, pour prendre en compte les projets qui servent l'intérêt de l'agglomération. Il doit surtout permettre d'ordonner les priorités et de coordonner les actions à l'échelle de Vichy Val d'Allier. D'où l'importance de disposer d'éléments de contexte fiables et proches de la réalité pour projeter nos comportements dans 15 ans, nos envies d'habiter, de travailler, de bouger, de découvrir, l'occasion de programmer en nombre suffisant et dans les endroits attendus les logements, les zones d'activités, les routes, les espaces de loisirs,... de Demain.

Assurer un développement cohérent et respectueux de l'environnement.

Selon les articles L.122-1 à L.122-12 du Code de l'Urbanisme (qui entreront en vigueur au 13 Janvier 2011), les SCoT ont pour objet, à partir d'une analyse préalable de l'environnement et des besoins perspectives de développement, d'établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), puis de fixer les conditions de mise en œuvre de celui-ci. Le PADD est tenu de fixer « les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de mise en valeur des espaces naturels, agricoles

et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques».

Les notions de globalité et de transversalité sont donc prépondérantes dans ce document d'urbanisme. En tant qu'outil de planification stratégique, le SCoT fixe les orientations générales de l'aménagement de l'espace. Il indique en particulier l'équilibre à maintenir entre les zones à urbaniser (AU), naturelles (N) ou agricoles (A) des PLU.

Préserver les ressources nécessaires au développement des générations futures.

L'article L.110 du Code de l'Urbanisme précise qu' « afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

Dans le respect de ces principes, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT de Vichy Val d'Allier devra veiller à favoriser le renouvellement urbain, protéger les espaces naturels et agricoles, équilibrer l'offre en services, commerces et équipements, et organiser l'urbanisation de façon rationnelle.

Le SCoT définit, à partir d'un diagnostic de l'existant et d'une analyse préalable de l'environnement, les orientations communautaires qui guideront le développement territorial

Selon l'article R122-1-1 du Code de l'Urbanisme (qui entrera en vigueur le 13 Janvier 2011), le Schéma de Cohérence Territoriale est constitué d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable et d'un Document d'Orientations et d'Objectifs assortis de documents graphiques.

Le rapport de présentation : un outil d'aide à la décision. (Article R122-1-2 du Code de l'Urbanisme)

Le rapport de présentation expose tout d'abord le diagnostic territorial et analyse l'état initial de l'environnement. Il explique ensuite les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations et d'objectifs et précise les principales phases de réalisation envisagées.

Enfin, il évalue les incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement et expose la manière dont le schéma prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Le PADD : l'expression du projet politique (article R122-1-3 du Code de l'Urbanisme)

Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Le document d'orientations et d'objectifs : traduction réglementaire du projet (art. R122-1-4 à R122-1-10)

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Le « Document d'Aménagement Commercial » (DAC), créé en 2008 par la loi dite LME (« Loi de modernisation de l'économie »), a été intégré dans le SCoT dans le but de réintroduire la thématique du commerce dans la doctrine plus générale de l'urbanisme. Cette intégration soumet les projets commerciaux non plus à des critères économiques et concurrentiels mais à des critères d'aménagement du territoire durable.

L'élaboration du SCoT sur le territoire a été avant tout une opportunité pour réfléchir à l'avenir de l'agglomération de manière très large. Le projet final est ainsi l'expression d'une volonté de définir les conditions d'un développement durable du territoire.

Les nombreux défis auxquelles les territoires se trouvent confrontés (mobilité des personnes et des entreprises, nouveaux moyens d'information et de communication, globalisation des marchés, ...) les mettent en concurrence permanente sur la qualité de leur offre en termes de cadre de vie, emplois, services, équipements, accessibilité, image.

Cependant, les territoires ont l'intérêt à développer leur spécificité non pas « contre » mais plutôt dans un souci de coopération et de complémentarité.

Dans ce sens, le SCoT vise à une prise en compte globale des atouts et des faiblesses, des excellences et des contraintes et ainsi à relever le défi d'un territoire structuré et lisible aux yeux des différents acteurs qu'ils soient institutionnels, économiques, culturels...et proche de ses habitants.

Le SCoT est un document réglementaire mais aussi un processus, un outil de dialogue permanent et évolutif. Son parcours ne s'arrête pas au moment régalién de l'approbation mais il continue dans la concertation et la mise en œuvre de ses orientations, ainsi que dans le suivi de son application et l'évaluation de ses résultats.

Le Scot est ainsi un guide des différentes politiques territoriales, gage de cohérence entre les trois piliers du développement durable : le développement économique, la cohésion sociale et la viabilité écologique.

La concertation avec la population fait partie intégrante de la démarche SCoT

La délibération du 25 Juin 2009 prise en conseil communautaire de Vichy Val d'Allier a fixé les règles de concertation tout au long du processus d'élaboration du SCoT. Cette concertation apparaît aujourd'hui essentielle, eu égard l'importance que revêt le document SCoT. Il a été arrêté de développer plusieurs supports de communication et concertation, notamment :

- Un dossier d'information sur le SCoT dans le magazine VVA à chaque grande

- La création d'une rubrique spécifique sur le SCoT sur le site Internet de VVA

- La mise à disposition du public au siège de VVA et sur le site Internet, de tous les documents officiels se rapportant au SCoT

- L'ouverture d'un registre au siège de VVA et dans chaque commune, pour recueillir l'avis de la population

- L'ouverture d'un forum relatif au SCoT sur le site de VVA

- La consultation du Conseil de Développement de l'agglomération vichyssoise à chaque grande étape d'élaboration du SCoT

- L'organisation de réunions publiques avant l'arrêt du projet de SCoT.

Ce processus a été mis en place dès le lancement de la procédure en Février 2010. Des échanges se sont multipliés à différents niveaux lors :

- De visites individualisées dans chaque commune de l'agglomération,
- De la tenue d'ateliers de travail au Printemps 2010, réunissant des techniciens appartenant aux Personnes Publiques Associés,

- De la restitution d'un pré-diagnostic en Juin et Juillet 2010 auprès du Comité Technique, du Comité de Pilotage de la démarche, de la Commission Aménagement de VVA et du Bureau Communautaire,

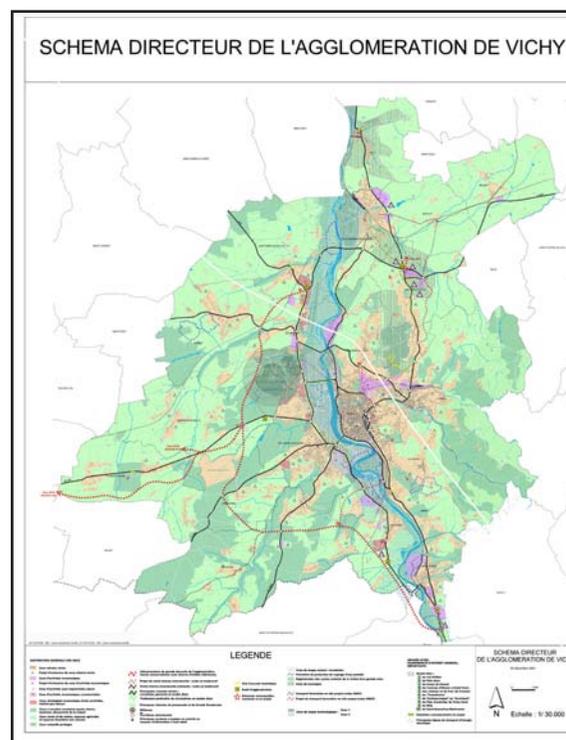
- D'entretiens individualisés menés depuis Février 2010.

Par ailleurs, une lettre d'information est parue dans le magazine de VVA expliquant la démarche SCoT.

Une présentation rigoureuse des éléments de diagnostic à différents organes de validation (Comité technique, Comité de Pilotage intégrant les personnes publiques associées, Conseil de Développement, Réunions intercommunales, Bureau Communautaire et Réunion publique) a eu lieu en Novembre et Décembre 2010.

Bilan du schéma directeur

Le territoire de Vichy Val d'Allier ne part pas de rien en matière de planification à l'échelle intercommunale puisque le SCoT en cours d'élaboration est le fruit de la révision du schéma directeur, approuvé le 20 Décembre 2001. Celui-ci avait été élaboré à l'époque sur 20 des 23 communes de Vichy Val d'Allier, sans impacter les communes de Bost, Busset et Mariol.



L'un des premiers exercices au moment de lancer la démarche SCoT a été d'établir un bilan de la mise en œuvre du Schéma Directeur, depuis son approbation en Décembre 2010 à aujourd'hui. Ce bilan a été mené en collaboration avec les élus communautaires, dont certains étaient déjà présents lors de l'élaboration de celui-ci. Sans tirer des conclusions trop hâtives, **le bilan du schéma directeur a permis de mettre en avant le rôle essentiel que doivent jouer la concertation et la pédagogie dans l'élaboration d'un document de planification à grande échelle. Regards sur ce bilan...**

Des orientations ambitieuses, pas toujours mesurables

La lecture du Schéma Directeur de 2001 met en évidence un projet ambitieux pour l'agglomération basé autour de 10 orientations principales et 17 rubriques de description du Schéma Directeur sur des thématiques multiples. En associant ces

orientations et rubriques, l'ensemble du document visait à promouvoir un projet cohérent, en fixant des règles d'urbanisme pour mettre en avant le rôle moteur de Vichy au sein d'une agglomération qui devait bénéficier des retombées d'un pôle urbain « fort ».

Pour rappel, les orientations fixées par le Schéma Directeur étaient les suivantes :

- *Orientation 1 : Organiser une offre de l'accueil industriel et des activités nouvelles, afin de sécuriser le développement économique et l'emploi*
- *Orientation 2 : Renforcer la place régionale de l'agglomération de Vichy dans l'armature urbaine régionale, et préparer son rôle dans les perspectives de mise en valeur de la Rivière Allier et de la Montagne bourbonnaise*
- *Orientation 3 : Donner, sans tarder, la véritable « adresse autoroutière » qui manque à « Vichy ». Plus généralement, préparer les conditions d'un nouveau schéma de voiries pour améliorer la desserte stratégique de l'agglomération et les déplacements internes*
- *Orientation 4 : Organiser l'offre de logement*
- *Orientation 5 : Gérer collectivement les sites à enjeux*
- *Orientation 6 : Quel modèle urbain pour l'agglomération ?*
- *Orientation 7 : Préserver l'environnement, les éléments du patrimoine naturel, et promouvoir le caractère des lieux*
- *Orientation 8 : Affirmer une image « Vichy-ville verte, high-tech, culturelle et sportive »*
- *Orientation 9 : Diffuser la qualité urbaine sur les deux rives de l'Allier*
- *Orientation 10 : Ménager les conditions d'équilibre entre développement urbain et aménagement rural*

Ces dix orientations ont constitué la colonne vertébrale d'un Schéma Directeur cohérent et ambitieux. Elles avaient pour certaines une ambition de politique générale, pour d'autres des objectifs très précis : toutes ne sont donc pas « évaluables » aujourd'hui. Néanmoins, les échanges menés avec les élus présents aujourd'hui, sur le territoire permettent de mieux comprendre « ce qui a fonctionné » et « ce qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre ».

Dix années de mutations pour une mise en œuvre aléatoire du Schéma Directeur

La mise en œuvre d'un tel document est loin d'être linéaire et « sans embûche » au cours du temps. Plusieurs phénomènes ont été pointés et validés par les élus, expliquant une mise en œuvre aléatoire du Schéma Directeur :

Des évolutions politiques sur Vichy Val d'Allier

- **Un Schéma Directeur arrêté en Mars 2001 – Une approbation par une nouvelle équipe communautaire** : en effet, particularisme du Schéma Directeur de l'agglomération, celui-ci a été arrêté par une mandature (au printemps 2000) puis approuvé par une autre en Décembre 2001. Cette situation n'a pas été sans conséquences sur l'appréciation et l'assimilation du document, notamment dans le cadre d'une alternance politique.
- **Une mise en œuvre du Schéma simultanément à la construction de la Communauté d'Agglomération** : la période 2001-2008 a été consacrée en grande partie à la mise en place de la « nouvelle » Communauté d'Agglomération (installation dans les locaux, développement des compétences, réponses aux attentes des communes pour justifier l'arrivée d'une nouvelle structure publique...). Même si le Schéma Directeur était en vigueur et que le projet d'agglomération de l'époque s'est appuyé sur celui-ci, l'urgence a d'abord été de développer, pérenniser et asseoir la structure « VVA ».
- **De nouvelles équipes municipales qui ne se sont pas toutes approprié le Schéma Directeur** : l'approbation du Schéma Directeur a coïncidé avec des élections municipales en 2001. Son élaboration a été menée parfois avec des municipalités différentes de celles en charge de sa mise en œuvre. Au moment de faire le bilan du document au printemps 2010, certains élus ont paru « redécouvrir » certaines orientations du document.

Des évolutions législatives ayant un impact sur les enjeux à traiter aujourd'hui

- **Une mise en œuvre de la loi SRU a posteriori de l'approbation du Schéma Directeur** : même si le Schéma Directeur a été approuvé après la loi SRU, celui-ci dans sa constitution n'a pas eu une approche complètement encadrée par cette loi beaucoup plus exigeante.

DOCUMENT PROVISOIRE des questions de développement durable :

en lien avec le point précédent, la question du développement durable est aujourd'hui au cœur de toutes les politiques d'urbanisme. Même si le Schéma Directeur visait à promouvoir une utilisation raisonnée de l'espace, le document ne fait pas ressortir expressément cette thématique majeure, comme base de réflexion pour le projet.

- **Une demande de transversalité accrue dans les projets d'urbanisme à grande échelle** : les orientations proposées par le Schéma Directeur ont pour beaucoup d'entre elles une transversalité (voire parfois une généralité), montrant ainsi la cohérence du projet sur les thèmes traités. Néanmoins, ce Schéma possède encore des orientations « routières » fortes.

Des évolutions socio-économiques

- **Un autre regard aujourd'hui sur le rapport à la métropole clermontoise** : l'évolution constante des comportements des ménages, la volatilité de l'économie, la mutation de l'offre en transports, la réforme des collectivités (cf. chapitre 3.3. du diagnostic)... autant d'éléments qui contribuent aujourd'hui à avoir un autre regard sur les liens entre Vichy et la métropole clermontoise. Autant d'éléments qui n'étaient pas aussi prégnants il y dix ans et qui ont été abordés de façon plus sommaire dans le Schéma Directeur

De nouveaux tènements fonciers « à enjeux » suite à la fermeture d'entreprises (GIAT-Manurhin par exemple) : en 10 ans, beaucoup de changements parfois imprévisibles, ont également eu lieu. La volatilité de l'économie constitue un élément pour lequel il est parfois difficile de prévoir. La fermeture de certains sites économiques sur le territoire de VVA n'était pas acté au moment de l'approbation du Schéma. La fermeture...et donc la disponibilité du site GIAT-Manurhin aujourd'hui est un enjeu majeur pour le territoire. Ce qui était moins le cas en 2001.

Des orientations du schéma directeur dépendantes d'éléments « débloquants »

- **Un Schéma Directeur aux nombreuses orientations routières qui n'ont pas toutes été mises en place** : certaines orientations prises au sein du Schéma Directeur, notamment routières, ont nécessité (et nécessitent toujours) l'autorisation et le financement de tiers. En l'occurrence, les projets routiers fixés par le Schéma n'ont pas tous abouti (notamment le contournement Nord-Ouest)

- **Un impact certain sur d'autres orientations du Schéma** : ces orientations routières étaient intimement liées à d'autres perspectives pour le territoire. Les problématiques concernant la qualité des entrées de ville, le réaménagement de certaines voiries (RD6 par exemple) et de certains centres-bourgs, l'aménagement économique... autant d'éléments qui devaient accompagner les projets routiers.

Au-delà de l'application aléatoire du Schéma Directeur, il est possible d'estimer les orientations qui ont pu être mises en œuvre, de celles qui sont restées encore aujourd'hui « lettre morte ».

Ce qui a abouti...

Des avancées incontestables sur les politiques en matière de logement et notamment : l'inscription d'une politique active sur le logement par l'élaboration d'un PLH ; la mise en place d'une offre de logement solvable pour les étudiants ; la mise en place de zones d'accueil pour les gens du voyage ; une maîtrise globale de l'évolution des documents d'urbanisme.

Des orientations économiques en grande partie tenues : une prolongation de l'action de Vichy Développement à mettre en lien avec le développement de l'Atrium ; la qualification de plus de 600 Ha de zones d'activités économiques structurantes ; le maintien des distinctions économie/commerces au sein des zones d'activités ; une attractivité commerciale au sein du centre-ville maintenue sans forte concurrence avec les pôles périphériques ; un binôme universitaire avec l'agglomération clermontoise qui se développe.

Le transport, des avancées sur les transports en commun...peu sur la voirie : la complète restructuration du pôle Gare ; l'obtention d'une véritable desserte ferroviaire cadencée et permanente depuis et vers Clermont-Ferrand ; des rabattements TC vers la Gare aujourd'hui organisés ; la mise en place à venir de différents projets routiers : contournement Sud-Ouest / Boulevards Est.

Quelques améliorations remarquées sur le cadre et la qualité de vie : des équipements de proximité et des services développés au sein des communes de VVA.

Ce qui n'a pas abouti...

De manière globale, l'appréhension du Schéma Directeur au travers d'orientations « trop ambitieuses » ou pas suffisamment explicites pour l'agglomération : le concept de grands sites au nombre de 10 ; le concept « d'espace technopolitain » censé offrir des espaces mixtes à composante tertiaire ; la notion « d'entrée d'agglomération » par la mise en place de différents seuils physiquement appréhendables.

Des orientations « routières » dépendantes d'autres acteurs : le contournement Nord-Ouest ; les liens vers la RN7 et l'A89.

Les liens avec les espaces naturels environnants et notamment le rôle de l'agglomération de Vichy dans la mise en valeur de la Montagne Bourbonnaise (ville porte d'un Parc Naturel).

Ce qui reste à parfaire... dans le SCoT (?)

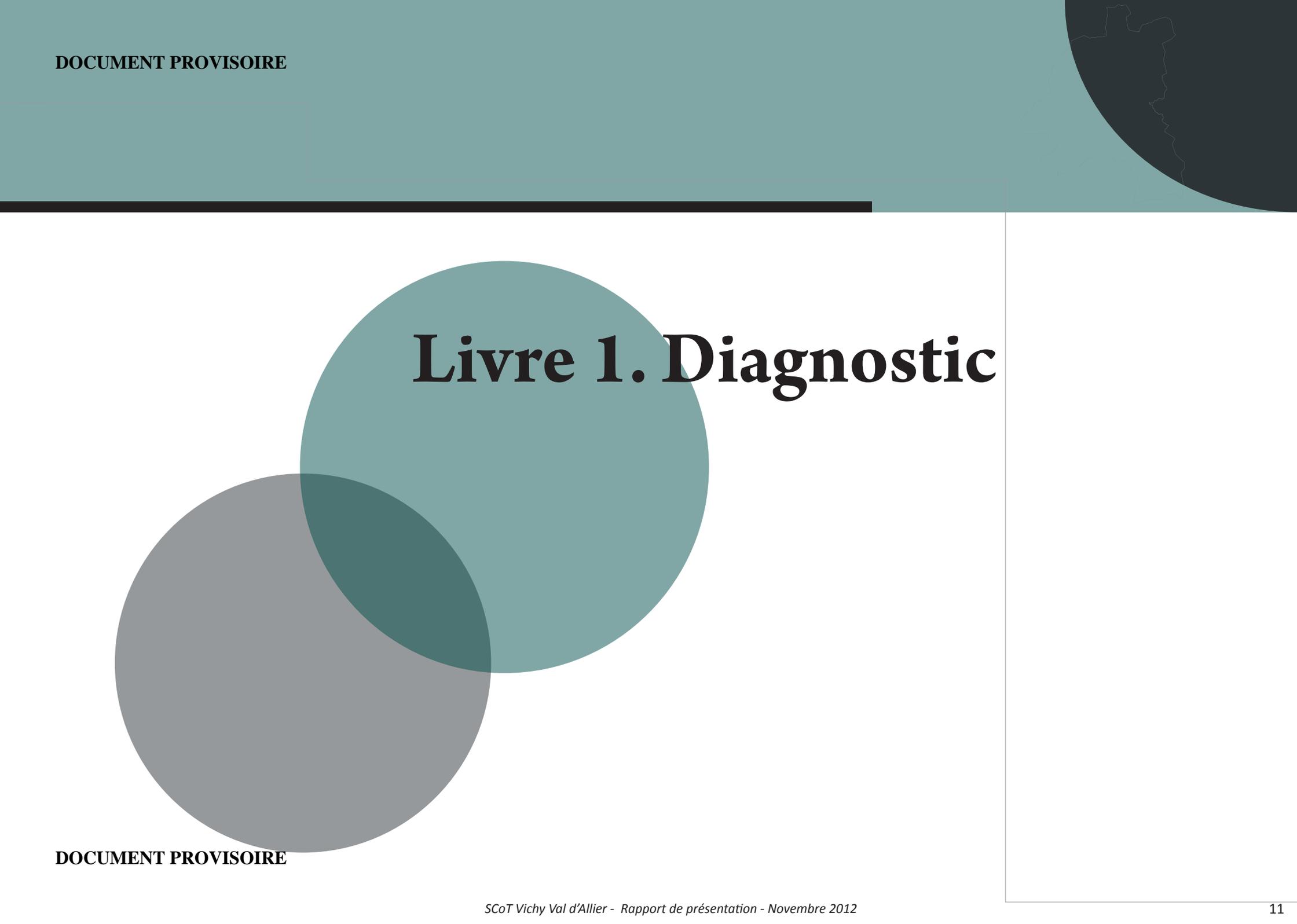
Améliorer la qualité des logements : les actions sur le bâti dégradé sont en cours d'élaboration à travers différentes OPAH. Les actions sont à poursuivre aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Rendre plus performantes certaines actions économiques : pas de travail encore abouti à l'échelle de l'agglomération, sur le potentiel touristique du territoire ; avoir une meilleure prise en compte de l'évolution structurelle du thermalisme.

Une offre de transports alternatifs à améliorer : travailler sur la fréquence et la régularité des lignes de transport en commun ; développer les « modes doux » sur l'agglomération.

Un cadre de vie à entretenir autour d'actions précises : des actions « partielles » menées le long de l'Allier sans réflexion à grande échelle ; des entrées de ville traitées de manière hétérogène.

Enfin, plus globalement, les échanges avec les élus sur le bilan du Schéma Directeur ont mis en évidence l'impérieuse nécessité de concerter de manière encore plus rapprochée avec l'ensemble des élus pour valider un document souhaité et compris par tous. Tel doit être l'une des ambitions du futur SCoT.



Livre 1. Diagnostic

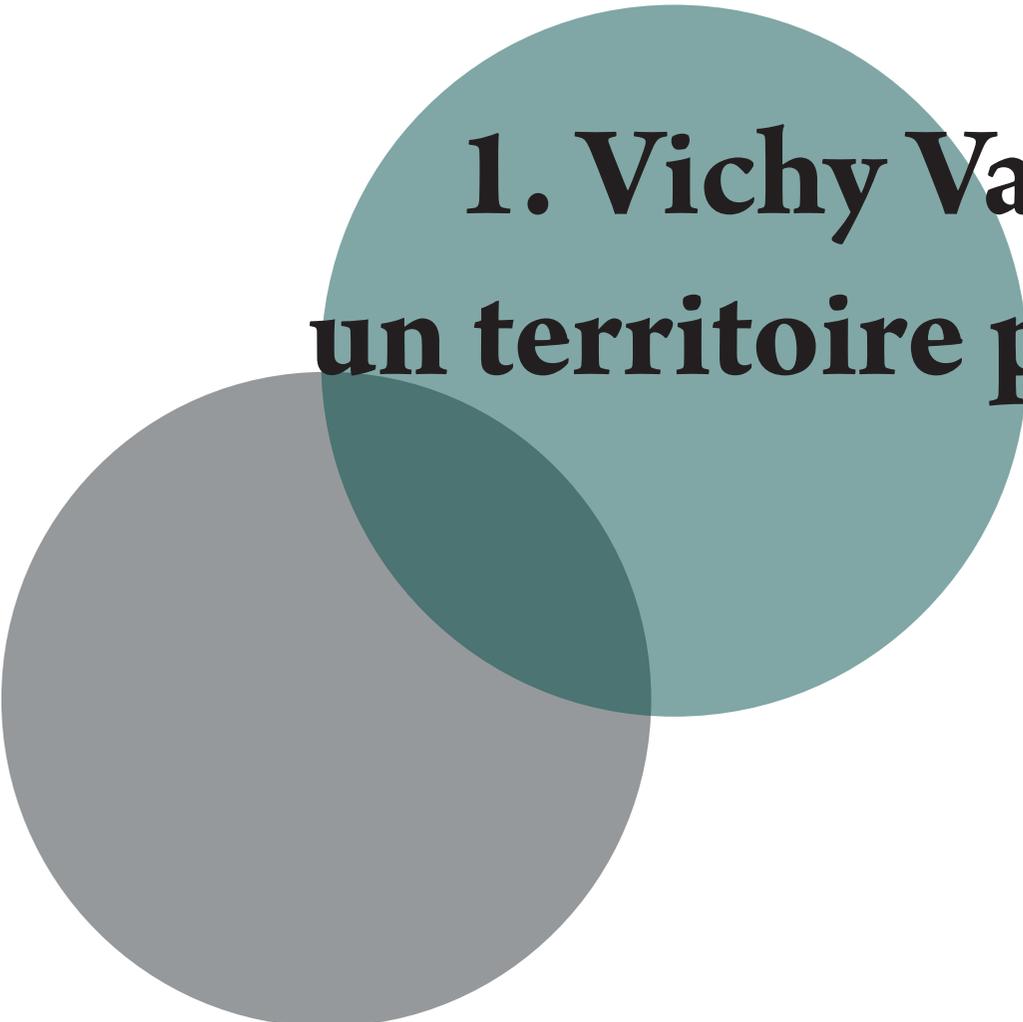
Le diagnostic a été établi sur la base d'un pré-diagnostic présenté en Comité de Pilotage et en Bureau Communautaire au mois de Juillet 2010. Celui-ci s'est nourri des nombreuses paroles d'acteurs (élus, techniciens, institutionnels, société civile...) recueillies lors d'ateliers de travail et d'entretiens. Il a été complété depuis par d'autres analyses techniques pour étoffer les propos et les premiers enjeux perçus.

Ce diagnostic doit servir de point de départ à la définition des enjeux du SCOT et susciter avant tout le débat. A cet effet, il se veut clair et synthétique et aborde les différentes problématiques à l'échelle de l'agglomération, en dressant un portrait sans concession sur les atouts et handicaps du territoire. Il propose donc une lecture globale de la situation, permettant d'identifier ce qui relie ou distingue les différents sous-territoires qui composent le périmètre du SCOT.

Parce que le SCOT se fixe pour ambition d'aborder les sujets propres à l'urbanisme et l'aménagement du territoire de manière transversale, l'approche proposée dans le document s'organise autour de trois axes, permettant de faire ressortir des enjeux globaux :

- **Un premier axe visant à questionner si le territoire de Vichy Val d'Allier est aujourd'hui préservé**, en abordant des éléments propres à la qualité et la préservation des espaces naturels, la structure actuelle du développement urbain, la consommation énergétique,...
- **Un second axe visant à questionner si le territoire de Vichy Val d'Allier est aujourd'hui solidaire**, en abordant des éléments propres à la qualification des habitants du territoire, l'accès au logement aux services et aux commerces aujourd'hui, les inégalités vis-à-vis des moyens de transports,
- **Un troisième axe visant à questionner si le territoire de Vichy Val d'Allier est aujourd'hui ouvert**, en abordant des éléments propres au positionnement économique du territoire, le rayonnement des équipements structurants aujourd'hui, les liens qui se tissent avec les agglomérations voisines,...

Le diagnostic du territoire, vu sous l'angle de ces 3 axes, doit permettre de faire ressortir les enjeux qui serviront de base à la réflexion du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



1. Vichy Val d'Allier, un territoire préservé ?

1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

1. Vichy Val d'Allier, un territoire préservé ?

1.1. La qualité paysagère et la préservation actuelle des ressources et des espaces naturels

1.1.1 Des paysages diversifiés garants d'un cadre de vie attractif

La Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier présente des paysages variés, ainsi que de nombreux monuments historiques et sites protégés.

Le territoire du SCoT se trouve en effet à la croisée de différentes entités paysagères, étant adossé aux premiers vallonnements des Monts du Bourbonnais et s'ouvrant sur la plaine de l'Allier. On distingue trois grandes entités paysagères, d'ouest en est, structurées par la rivière Allier, véritable épine dorsale du territoire (cf. carte les entités paysagères) :

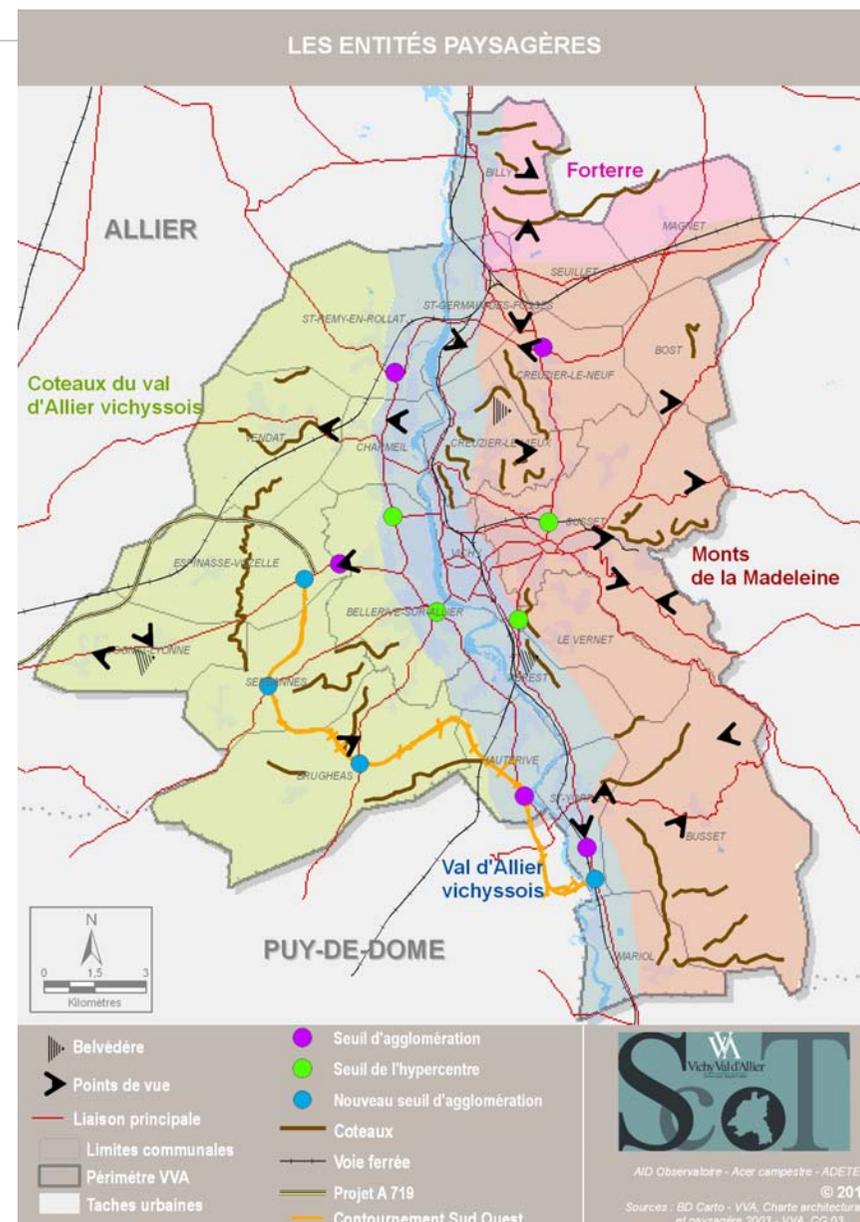
- Les coteaux du val d'Allier vichyssois à l'ouest,
- Le val d'Allier vichyssois au centre,
- Les Monts de la Madeleine à l'est, terminés par la Forterre au nord

Le relief particulier de ce territoire, crée une covisibilité entre Vichy et la montagne Bourbonnaise. Cette covisibilité est un élément important à prendre en compte dans le développement de l'habitat.

Le Val d'Allier vichyssois : en amont de St-Yorre, la rivière dessine de nombreux méandres anastomosés. Ces derniers sont peu visibles car engoncés et noyés dans une large et exubérante forêt alluviale. Ces espaces boisés sont constitués de saules, peupliers, frênes, aulnes.

En aval de St-Yorre, la vallée se resserre et devient plus étroite car bordée à l'Est par les coteaux des Monts du Bourbonnais, pour arriver au tronçon fortement urbanisé de l'Allier entre le pont de Bellerive et le pont Barrage. La végétation est moins présente voire inexistante, ce qui ouvre les perspectives. Les agglomérations de Vichy et Bellerive sont très présentes et marquent le paysage.

DOCUMENT PROVISOIRE



1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISoire

Au-delà de Vichy, la plaine de l'Allier s'élargit et reçoit de vastes cultures céréalières. A nouveau, accompagnée de ses boisements, l'Allier se dissimule et disparaît des regards. C'est au contact de ce Val d'Allier très naturel que l'on trouve également le paysage le plus urbain avec le cœur urbain de l'agglomération au bâti diversifié (ancien et récent), des zones commerciales, un aéroport, des installations sportives,...

Les coteaux du val d'Allier vichyssois : Il s'agit d'un vaste plateau en continuité de celui de Randan entre les vallées de la Sioule et de l'Allier.

Le paysage est marqué par les massifs boisés entre lesquels vient s'intercaler un paysage agraire essentiellement bocager et plutôt ouvert.

On peut noter la cuesta¹ occidentale, ligne de crête orientée Nord/Sud entre Vendat et Espinasse-Vozelle qui marque une frontière entre à l'est un paysage de bocage vallonné où les boisements sont très présents et à l'ouest un paysage d'openfield.

L'habitat le long de la route nationale entre Vichy et Gannat est marqué par une urbanisation linéaire.

Le bâti à l'ouest de l'Allier est composé de fermes traditionnelles : un corps de ferme et des dépendances organisées autour d'une cour carrée.

Les Monts de la Madeleine : Cette entité s'inscrit dans un territoire beaucoup plus vaste couvrant une bonne partie du quart sud-est du département. Cet ensemble paysager correspond au niveau géologique à un vaste horst² granitique, qui prolonge et termine les Monts du Forez et de la Madeleine.

Sur le territoire du SCoT il est constitué de coteaux calcaires bordant l'Allier. Le relief tourmenté est à l'origine des deux grands éléments qui caractérisent cette entité : la prépondérance du pâturage et les bois.

Les coteaux bordant l'Allier, ondulés et entaillés par les cours d'eau, sont très lisibles depuis la plaine et jouent un rôle très important car ils constituent des panoramas. Certains, comme les coteaux du Vernet sont aussi très visibles depuis le Val d'Allier. Le bas des coteaux est souvent marqué par le mitage.

1 Cuesta : forme de relief de côte, dissymétrique, constituée d'un côté par un talus à profil concave (le front), en pente raide et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers)

2 Horst : compartiment soulevé entre des failles

Au nord, cette entité se termine par la Forterre, terminaison nord des Monts du Bourbonnais, au relief peu marqué, avec un paysage de bocage lâche et irrégulier.

Les masses boisées occupent encore une place importante dans le paysage, mais ces forêts sont hétérogènes. Les forêts de feuillus se concentrent dans les vallées et leurs rebords. Elles forment des masses compactes qui tapissent la totalité des flancs.

Le bâti à l'Est de l'Allier dans la montagne bourbonnaise est composé traditionnellement d'un habitat à étages : la grange se situe à l'étage pour isoler et l'habitation se trouve dans le même bâtiment.

Ce territoire aux paysages variés et à l'architecture remarquable (notamment le vieux Vichy), possède pourtant un habitat hétérogène (mitage, constructions en sommet de crête) et des axes et entrées de villes et d'agglomération parfois mal traités. Il se trouve de plus en plus exposé à la pression foncière, qui avec le mode de développement de type pavillonnaire, se traduit par un étalement urbain croissant au détriment des terres agricoles et des espaces naturels.

De plus l'urbanisation croissante et le développement des zones d'activités pas ou peu intégrées dans leur environnement, fractionnent le paysage et repoussent sans cesse les entrées de villes et les coupures d'urbanisation.

La préservation de la qualité et de la diversité du patrimoine paysager et architectural du territoire (notamment lié à l'eau), est un enjeu important pour le SCoT car ce sont les fondements même du territoire, et in fine, du projet de territoire du SCoT.

Ces atouts peuvent également être valorisés de pour le développement de l'activité touristique.

Ainsi les enjeux résident dans une régulation stricte (PLU) de l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles ou naturelles en secteurs périurbains en travaillant sur :

- L'optimisation des secteurs urbains (U) existants (renouvellement urbain), et ceux déjà destinés à l'urbanisation future (AU) dans les PLU, en mettant en place

des densités élevées,

- Les limites entre urbain et non urbain, en préservant les coupures d'urbanisation et en maintenant les coulées vertes ou ceintures vertes autour des villes,
- La répartition des extensions futures, dans la continuité des armatures existantes.

Il faudra également maîtriser l'urbanisation (à vocation d'habitation, commerciale ou industrielle) autour des emprises et des futurs échangeurs des projets de contournements routiers, notamment le contournement sud ouest de Vichy.

1.1.2 Une dynamique fluviale de l'Allier perturbée

Un peu comme sa sœur la Loire dont elle est le principal affluent, l'Allier est souvent considéré comme « l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe ». Dotée d'un parcours très varié sur 425 km de long et relativement peu aménagée par l'homme comparée aux autres grands cours d'eau, l'Allier possède en effet une dynamique fluviale très active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique (cf. carte « la dynamique fluviale de l'Allier »).

La dynamique fluviale constitue le moteur du fonctionnement écologique de l'Allier :

- diversité des paysages et des milieux : elle conditionne la présence et le renouvellement d'une mosaïque de milieux naturels, garants d'une grande richesse écologique,
- inondations : elle assure l'entretien des zones d'expansion et de freinage des crues,
- préservation de la nappe alluviale et donc de la principale source d'alimentation en eau potable : la dynamique fluviale permet de décolmater et de renouveler périodiquement les alluvions qui filtrent l'eau susceptible d'alimenter les captages,
- qualité de l'eau : elle assure l'autoépuration de l'eau,
- recharge en sédiments de la rivière : l'érosion latérale arrache les sédiments aux berges et alimente le transit sédimentaire...

Cette dynamique fluviale de l'Allier montre des signes de dysfonctionnement, notamment une stabilisation de ses berges et un enfoncement préoccupant de son lit, qui engendrent différents désordres :

- déconnexion de bras morts, banalisation des milieux naturels, de la végétation alluviale et de la faune associée ;
- réduction de la section d'écoulement en crue et concentration des débits de crue dans le lit mineur, d'où une augmentation des risques d'inondation à l'aval ;
- déchaussement d'ouvrages d'art ;

1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

- abaissement des nappes phréatiques, baisse de productivité des captages d'eau potable et diminution du soutien naturel de l'étiage ;
- diminution du pouvoir auto-épurateur de la rivière, faute d'étalement du courant et par disparition de l'étendue et de la variété des faciès aquatiques à l'origine de l'autoépuration.

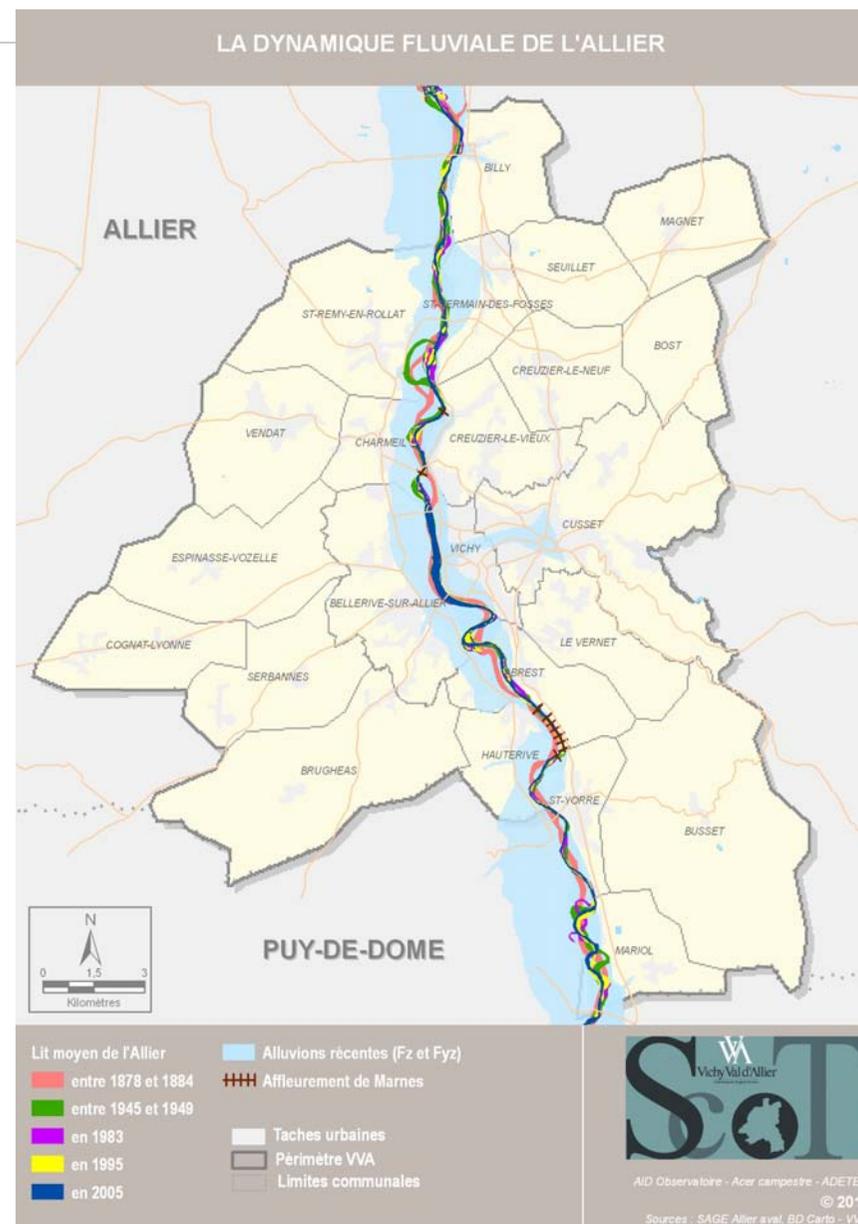
Ces dysfonctionnements, qui trouvent leur origine dans l'action de l'homme (cf. carte « dynamique fluviale et contraintes anthropiques ») : extraction d'alluvions, enrochement de berges, construction d'ouvrages de franchissement,... doivent être limités par une meilleure prise en compte de cette problématique dans les projets d'aménagement.

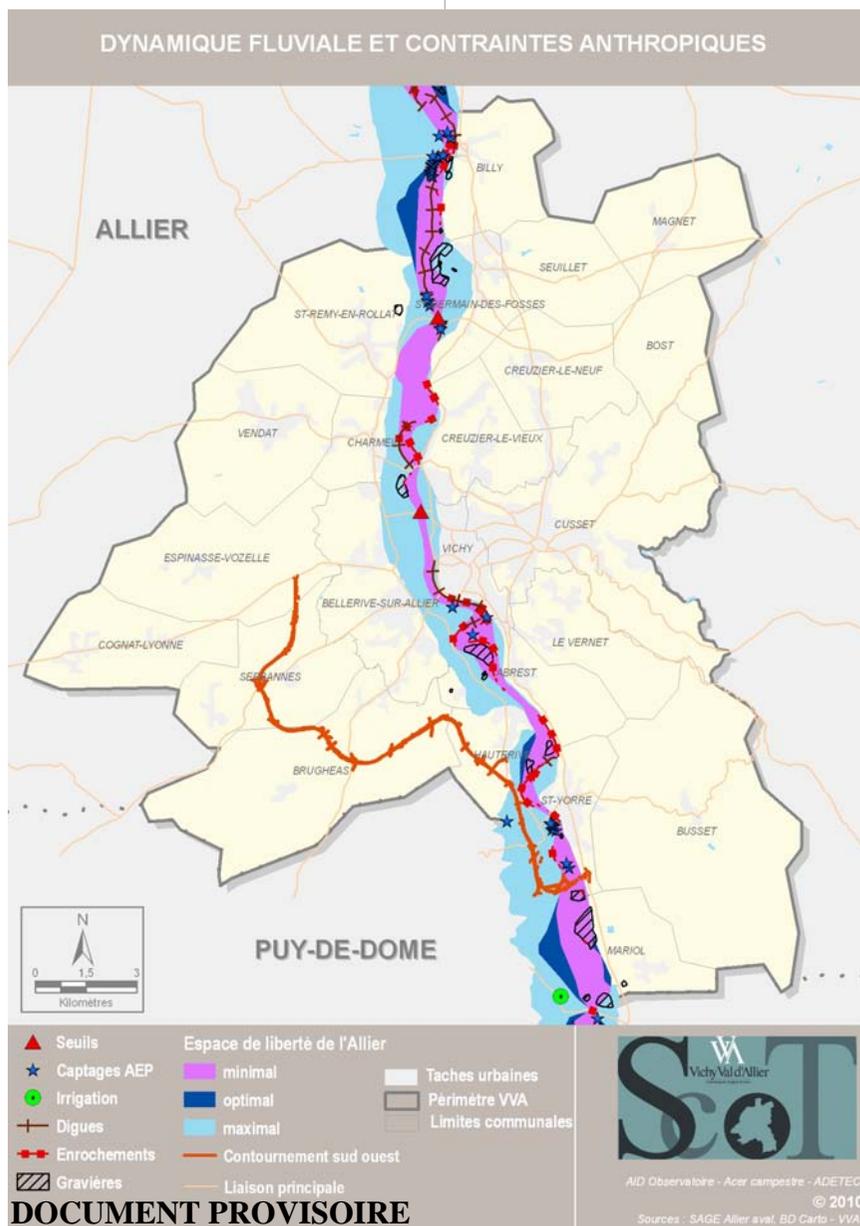
Sur le territoire du SCoT la dynamique fluviale de l'Allier est modérée (selon étude EPTÉAU). L'intensité de l'incision du lit de l'Allier sur la période 1930-2005, sur le sous-tronçon St Yorre – St Germain des Fossés, est considérée comme forte à très forte (>2m) (Source : Etude « Dynamique fluviale », Hydratec, 2006).

Dans le cadre de l'élaboration du projet de coopération métropolitaine lancé fin 2005 par le réseau Clermont Auvergne Métropole, la mise en valeur du val d'Allier à l'échelle de la plaque urbaine a été identifiée, dès l'engagement de la démarche, comme enjeu fédérateur évident. **Ainsi le val d'Allier est un secteur de développement stratégique pour VVA.**

Les projets d'infrastructures (aménagement routier, nouveaux ouvrages de franchissement, ...) et les projets d'aménagement (zones d'urbanisation, pôles d'activités, pôles touristiques et de loisirs, ...) devraient prendre en compte l'Allier en tant **qu'espace naturel à préserver** (corridor écologique, gestion de la ressource en eau en quantité et qualité, prévention du risque inondation, entité paysagère majeure,...) et **atout majeur de développement territorial** (vocation d'espace récréatif et pédagogique, développement touristique respectueux des milieux, mutation économique de la rivière au profit de nouvelles activités respectueuses

DOCUMENT PROVISOIRE





1.1.3 Des milieux naturels de qualité inégalement pris en compte¹

Les grands types de milieux naturels présents sur le territoire du SCoT sont les milieux aquatiques et humides, les milieux forestiers et les milieux ouverts.

Les milieux aquatiques et humides sont très nombreux et diversifiés sur VVA :

- **Les sources minérales et leurs épanchements** : ces sources émergent naturellement du sol ou des fractures dans la roche. L'eau qui les alimente provient des remontées géothermales le long des failles formées par la tectonique mouvementée de la région. Leurs caractéristiques sont à l'origine d'une diversité de microorganismes spécifiques (diatomées, copépodes, algues) et parfois de communautés végétales originales et adaptées à la présence de sels. Les sources minérales de Vichy, appartiennent à la famille des eaux bicarbonatées sodiques riches en oligo-éléments. Elles trouvent leurs origines au pied du massif volcanique dans la chaîne des Puys en Auvergne. Elles traversent la plaine de la Limagne à grande profondeur.
- **Les mares** : ce sont des pièces d'eau, parfois temporaires, dont la surface ne dépasse pas le demi hectare. Ces milieux pionniers peuvent abriter des espèces originales. Ce milieu joue un rôle écologique important comme zone de refuges d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces. C'est un milieu en raréfaction au niveau national mais encore bien représenté en Auvergne et notamment dans l'Allier.
- **Les étangs** : La grande majorité d'entre eux est d'origine anthropique plus ou moins ancienne. Ces milieux peuvent jouer un rôle écologique important comme zone de refuges d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces, ainsi



¹ Source : Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, Conseil Régional d'Auvergne, 2009

1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

qu'un rôle important au niveau paysager et social, en particulier pour les activités halieutiques et cynégétiques.

• **Les zones alluviales des grands cours d'eau** : ici représentées par la zone alluviale de l'Allier. Ces cours d'eau sont accompagnés d'une mosaïque de milieux très diversifiés liés à la présence d'annexes hydrauliques (boires, bras morts). Une grande diversité d'espèces habite ces eaux. C'est également l'habitat privilégié du Brochet. C'est un milieu d'une grande diversité biologique, jouant un rôle écologique important comme zone refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.



Plusieurs milieux¹ humides du val d'Allier sont recensés au titre de la directive « Habitats » de Natura 2000 : grèves (gazons amphibies annuels), boires (lacs eutrophes naturels) et forêts alluviales.

Ces milieux humides constituent des habitats d'espèces remarquables, protégées et/ou en régression :

- Espèces piscicoles : l'Alose, la Bouvière, le Saumon atlantique, la Lamproie marine...
- Espèces végétales : le Jonc fleuri, la Marsilée à quatre feuilles,...
- Espèces animales : le Martin pêcheur, le Milan noir, le Héron bihoreau, des sternes, la Cistude d'Europe, le Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté, le Castor, la Loutre, l'Agrion de Mercure...

Cette diversité d'espèces et d'habitats souligne la richesse du val d'Allier et l'importance de préserver ces milieux, qui constituent la « colonne vertébrale » du territoire. **Cette diversité étant liée à l'eau, la préservation de cette ressource**

sera un thème central pour VVA, en tant que réservoir important de biodiversité.

Les milieux forestiers sont constitués de trois grands types de forêts :

• **Les forêts alluviales** : formations boisées à base de Frênes et d'Aulnes situées le long des principales rivières et cours d'eau. Elles constituent des milieux relictuels, en régression, jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges, l'épuration des eaux, les corridors écologiques et le paysage. Ce milieu joue un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces. Il abrite également une très grande richesse écologique (floristique en particulier), avec présence d'espèces patrimoniales comme l'Orme lisse, la Loutre et le Castor.



• **Les Hêtraies-sapinières** : formations à base de Hêtre, souvent associé au Sapin, deux essences de production importantes en Auvergne. Elles sont présentes essentiellement dans les Monts de la Madeleine. Elles constituent des forêts variées et contribuent notablement à la diversité générale des milieux et accueillent par ailleurs en leur sein de nombreuses espèces patrimoniales, notamment parmi l'avifaune (rapaces, chouettes, pics...) ou les insectes.



• **Les Chênaies de plaine** : Elles recouvrent des types très différents depuis les plus hautes futaies, jusqu'aux taillis sous futaie et sont une ressource très importante pour la filière bois. Elles sont présentes surtout



¹ SIEP de l'agglomération vichyssoise. « Etude de mise en valeur naturelle de l'Allier ». J.L. Michelot, J.R. Malivoir. Juin 2000.

DOCUMENT PROVISOIRE

en rive gauche de l'Allier. Ce milieu joue un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.

Les milieux ouverts sont bien représentés sur le territoire du SCoT :

- Les **prairies humides** : généralement localisées dans les plaines alluviales des grands cours d'eau. C'est un milieu en raréfaction au niveau national et local, qui constitue un habitat d'espèces remarquables et d'une grande diversité écologique.
- Les **prairies maigres de fauche** : ces prairies présentent une richesse spécifique élevée et une diversité floristique importante en fonction de l'altitude et des conditions écologiques locales.
- Les **pelouses calcicoles sèches** : situées essentiellement sur les coteaux calcaires, elles hébergent généralement une richesse spécifique élevée. C'est un milieu en raréfaction, jouant un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.
- Les **pelouses pionnières sur sables continentaux** : Il s'agit de formations herbacées riches en espèces annuelles et en espèces crassuléscentes, colonisant les substrats sableux plus ou moins mobiles ou stabilisé. Ce milieu est en raréfaction en France, suite à l'endiguement des grands cours d'eau, à la construction de barrages, à la multiplication des gravières, mais encore relativement bien représenté en Auvergne, notamment le long de l'axe Allier. Il constitue également un très bon indicateur biologique pour évaluer et suivre l'évolution de l'état de conservation des grands hydrosystèmes alluviaux.
- Les **végétations commensales associées aux cultures céréalières** : développées sur les terrains marno-calcaires des limagnes. C'est un milieu en très forte raréfaction au plan national et local, jouant un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.

Le territoire du SCoT n'est pas épargné par les espèces envahissantes, qui peuvent être des milieux aquatiques.

L'anthropisation des milieux ainsi que le fort potentiel de colonisation de ces espèces sont à l'origine de l'apparition de foyers importants, notamment sur l'axe Allier et en aval des secteurs urbains de plaines. Ainsi, de nombreux bras morts de l'Allier, zones privilégiées de reproduction du brochet, sont colonisés par la Jussie.

Sur le territoire du SCoT, les trois principales espèces envahissantes sont la Renouée, l'Ambroisie et la Jussie. Elles concernent particulièrement l'Allier, le Sichon et le Jolan. L'Elodée a été également vue récemment sur le Lac d'Allier.

Les zonages et mesures de protection de la biodiversité

Le territoire de l'agglomération de Vichy Val d'Allier présente un intérêt écologique lié à des espaces naturels remarquables. Ceux-ci sont recensés dans des zonages d'inventaires et certains font l'objet de protections réglementaires.

On recense sur le territoire du SCoT (cf. carte « les espaces naturels remarquables ») :

- **Des espaces protégés d'intérêt communautaire** :
 - ♦ Natura 2000 : 3 Sites d'Intérêt Communautaire pour 1 187,86 ha relèvent de la directive Habitats et 2 Zones de Protection Spéciale représentant 1 167,14 ha relèvent de la directive Oiseaux
- **Des espaces d'inventaires** :
 - ♦ ZNIEFF de type 1 et 2 : 16 ZNIEFF de type 1 (5 354,34 ha) et 2 ZNIEFF de type 2 (2 280,97 ha)
 - ♦ Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux : 2 ZICO (1 277,94 ha)
- **Des espaces faisant l'objet d'un plan de gestion** :
 - ♦ Espaces Naturels Sensibles (ENS) : 3 ENS (476,69 ha)

Ces zonages, et notamment les espaces protégés sont concentrés sur le val d'Allier, cependant, au-delà de l'Allier, il existe d'autres espaces remarquables et tout aussi importants pour le patrimoine naturel de VVA. Les coteaux calcaires, sites naturels remarquables dans l'ensemble pour leur faune et leur flore diversifiée

1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

et originale, qui retrouvent ici des conditions méridionales d'où la présence de nombreuses espèces rares et menacées en Auvergne, en sont un exemple. Une étude de hiérarchisation des coteaux calcaires bourbonnais, réalisée en 2009 par le Conservatoire des Sites de l'Allier en partenariat avec le Conseil général de l'Allier, a défini 11 sites sur le territoire du SCoT. On peut citer notamment :

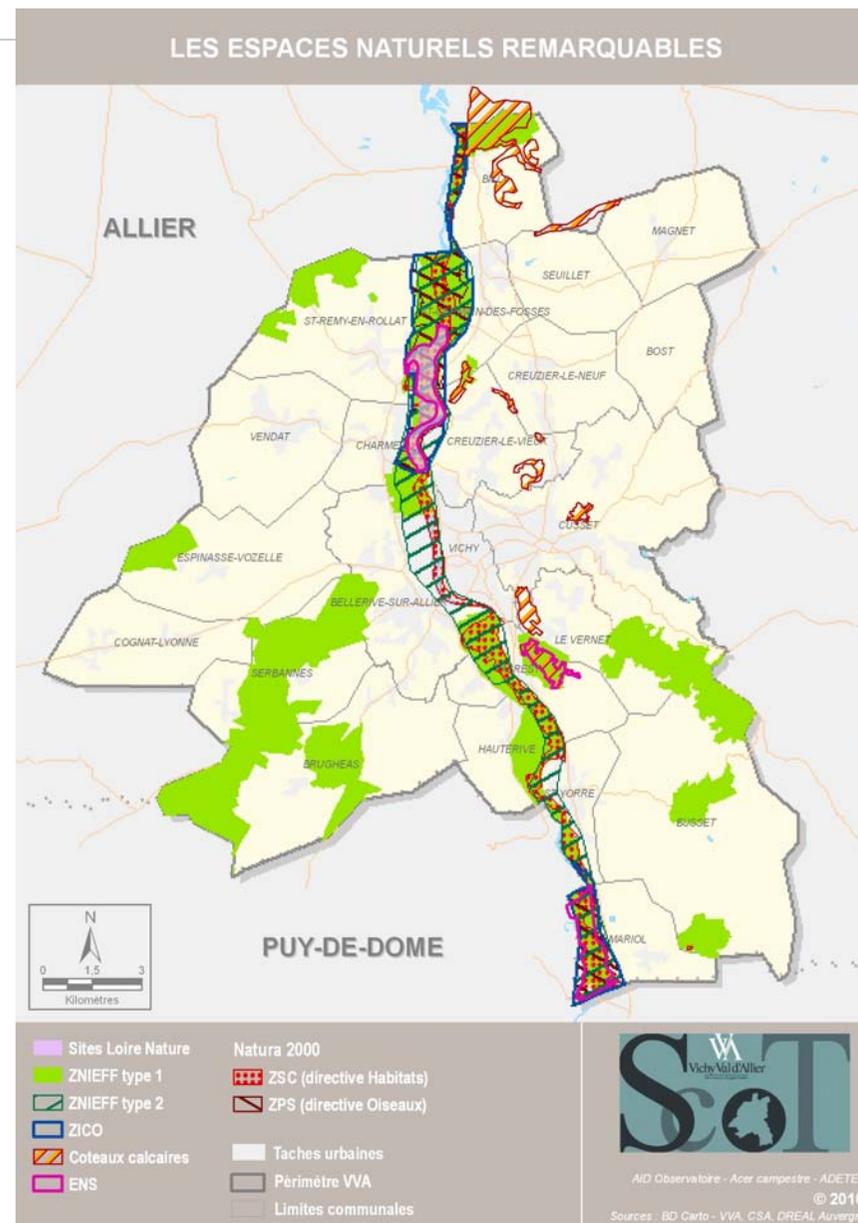
- le site des bourses entre Saint-Germain-des-Fossés et Creuzier-le-Vieux, qui abrite des espèces déterminantes (l'Inule à feuilles de saule, 2 stations d'orchidées, le Hibou grand-duc). Le site est pour partie en propriété des cimenteries VICAT.
- les coteaux entre Creuzier-le-Vieux et Creuzier-le-Neuf : les Bussonets et les Bravets sont deux coteaux intéressants situés dans le prolongement des Bourses. Ils sont surtout remarquables par la présence de l'Azuré du serpolet; papillon rare en Auvergne et protégé au niveau national dont le cycle biologique est complexe, exigeant plages de Thym ou d'Origan sur différents sites de reproduction favorables et en communication étroite, avec présence d'une espèce de fourmi indispensable à l'élevage des larves, *Myrmica sabuleti*. Une étude du CSA conduite en 2010 a montré que l'Azuré du serpolet semble constituer sur le secteur des coteaux de Creuzier une métapopulation viable, plus de 22 individus ayant été observés en juillet 2010. Des échanges de populations sont donc supposés entre ces deux sites géographiquement très proches, d'où des corridors biologiques à maintenir à tout prix.

Les sites à chauve-souris et les forêts sont également des sites naturels remarquables à préserver. Seul un de ces sites bénéficie aujourd'hui d'une protection, il s'agit du site Natura 2000 « Mine de Fluorine de Busset », un des sites les plus importants de l'Est du département pour la protection des chauves-souris aujourd'hui toutes protégées et particulièrement menacées : 6 espèces de Chauves-souris présentes passent l'hiver chaque année dans ces mines. Le DOCOB est actuellement en cours d'élaboration, le périmètre définitif n'étant pas encore calé.

Ces autres espaces remarquables ne sont concernés que par des zonages d'inventaires (ZNIEFF 1 pour certaines forêts) sans conséquence réglementaire et par un ENS en partie à vocation pédagogique sur la côte St Amand.

Il y a donc une concentration de zonages et de protections sur le val d'Allier, au détriment des autres espaces naturels remarquables du territoire.

DOCUMENT PROVISOIRE



1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Le recul et la mutation de l'agriculture sur le territoire, couplés à l'urbanisation des espaces périurbains accompagnée d'un développement souvent anarchique des entrées de villes et d'agglomération, dans le Val d'Allier mais aussi sur les coteaux, sont à l'origine d'impacts sur le patrimoine paysager et naturel du territoire. La communauté d'agglomération de VVA subit une pression urbaine assez importante avec une tendance à l'artificialisation des sols agricoles entre 1990 et 2006 (données Corine Land Cover). Cette tendance est confirmée par l'étude de l'évolution de la tache urbaine, réalisée pour le diagnostic du SCoT (environ 400 ha auraient été artificialisés entre 2001 et 2009 sur VVA).

Ce phénomène engendre des perturbations au sein des continuités écologiques avec un impact négatif sur les espèces locales.

C'est pourquoi la sauvegarde, voire la restauration de coulées vertes est importante pour préserver les continuités écologiques et éviter les ruptures trop importantes susceptibles de limiter la circulation des espèces d'un territoire à un autre. Cela fait partie des enjeux de la mise en œuvre de la trame verte et bleue figurant au cœur de la dernière loi Grenelle II. Ces corridors sont également susceptibles de représenter des continuités paysagères précieuses pour l'attrait touristique du secteur. La préservation des coupures d'urbanisation, limites entre l'urbain et le non urbain est un enjeu fondamental du SCoT pour préserver un cadre de vie attractif sur le territoire.

L'enjeu du SCoT réside donc dans la capacité du territoire à parvenir à un choix de paysage pour l'avenir intégrant les valeurs associées en termes économiques, culturels, sociaux mais également en terme de biodiversité.

Les enjeux identifiés pour préserver la trame verte du territoire sont les suivants (cf. carte « les enjeux trame verte ») :

- protéger les secteurs à forte valeur patrimoniale : en particulier ceux qui aujourd'hui ne disposent pas de protection réglementaire : les réseaux de coteaux secs, les cours d'eau (autre que l'Allier) et les zones humides qui leur sont associées, le patrimoine architectural et culturel
- préserver des coupures d'urbanisation, limites entre l'urbain et le non urbain

- préserver les zones de forêts et de bocage, qui représentent des zones de refuge et de circulation de la faune et qui forment aujourd'hui la trame verte du territoire
- maintenir l'agriculture, notamment l'élevage, activité économique qui permet l'entretien du bocage et qui contribue à renforcer la biodiversité des milieux. Développer les circuits courts
- améliorer qualitativement l'agriculture, notamment dans les zones de grandes cultures, en renforçant et soutenant des pratiques plus respectueuses de l'environnement (agriculture à haute valeur environnementale). Développer les mesures agri-environnementales territorialisées
- valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser le public en développant les parcours de découverte.

DOCUMENT PROVISOIRE

1.1.4 Une qualité de l'eau préoccupante

Le contexte règlementaire de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau est encadrée au niveau du territoire par de nombreux plans, programmes, directives, schémas, etc.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe pour 2015 des objectifs en termes de quantité d'eau et de qualité d'eau dans le but d'atteindre d'ici là le « bon état écologique ». Son application en France s'effectue à travers les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux).

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2009. Il est complété par un programme de mesures, qui identifie les principales actions à mettre en œuvre d'ici 2015 pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE.

C'est le cadre de cohérence pour les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) préconisés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le SAGE est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE.

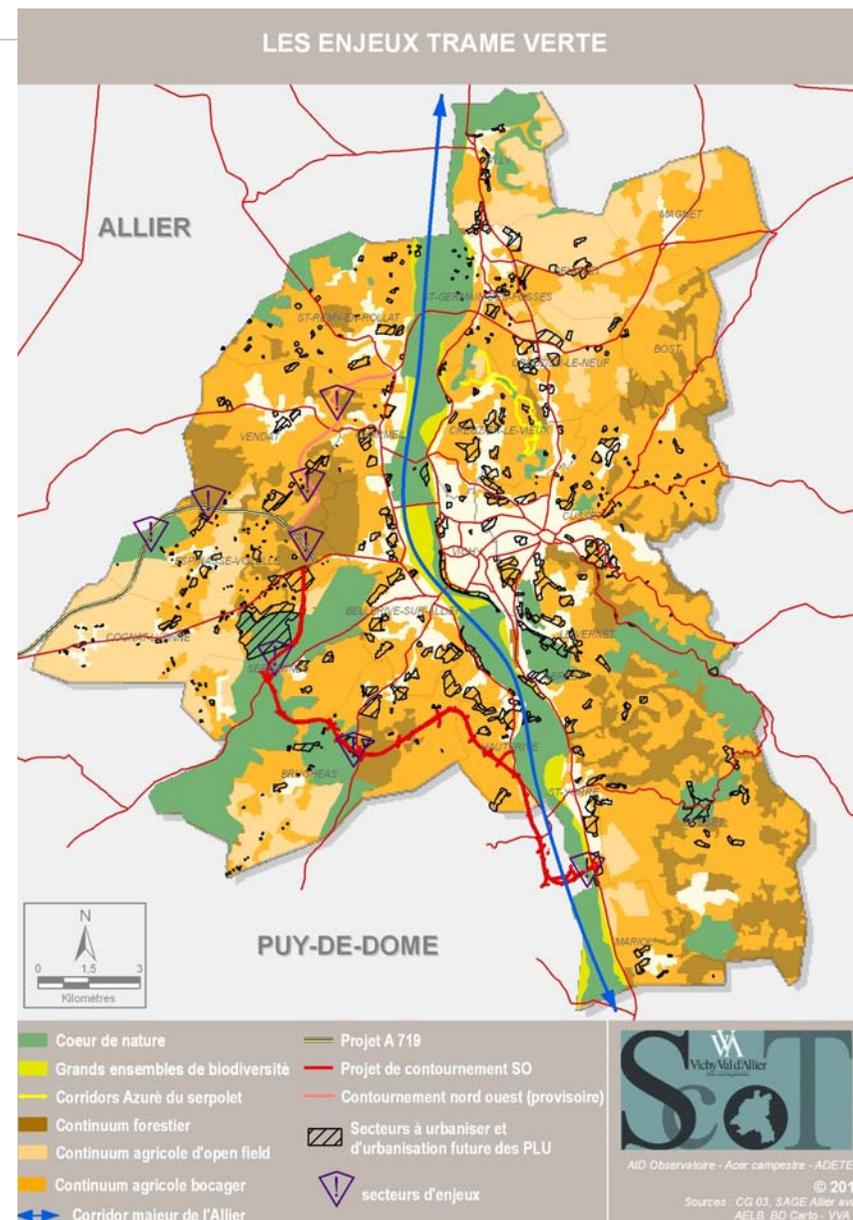
Un SAGE englobe le territoire du SCoT : le SAGE Allier aval. L'élaboration des scénarios du SAGE est en cours.

Les SCoT doivent être compatibles avec les orientations fondamentales et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE et SAGE.

Les mesures clefs définies pour le territoire de VVA concernent les pollutions d'origine agricole et la morphologie des cours d'eaux.

Le 4ème programme d'action nitrates qui vise à diminuer les pollutions diffuses par les nitrates essentiellement d'origine agricole est également en cours. Ce dernier programme introduit une nouvelle obligation concernant la couverture des sols en automne, mais de nombreuses dérogations sont obtenues par la profession agricole, notamment sur les terres argileuses, rendant cette mesure peu suivie.

Le plan Ecophyto, mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 (engagement 129) et à la demande du Président de la République, vise à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires d'ici l'horizon 2018, si possible. Il s'agit à la fois de réduire



l'usage

de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

L'engagement 129 du Grenelle de l'environnement prévoit, d'autre part, des mesures de retrait échelonné de la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 et de réduction d'usage, pour les préparations contenant les 53 molécules les plus dangereuses.

Les eaux souterraines

Trois grandes masses d'eau¹ souterraines sont présentes sur le territoire du SCoT :

- L'aquifère de socle (granitoïde), dans les Monts de la Madeleine
- La nappe alluviale de l'Allier, constituée d'argiles, sables et graviers
- L'aquifère de Limagne constitué des sables, argiles et calcaires de la plaine de Limagne, essentiellement marno-carbonaté

La nappe alluviale de l'Allier s'étend sur une surface de plus de 500 km² entre Brioude et le Bec d'Allier, en lien étroit avec la rivière. Les alluvions qui la constituent ont une épaisseur de quelques mètres jusqu'à plus de 12 m. La dynamique fluviale et les bienfaits de la végétation naturelle (filtration à travers les alluvions et épuration d'une partie des nitrates et phosphates par la forêt alluviale qui utilise ou transforme ces éléments pour son développement), sont les garants de la qualité de cette ressource en eau. Etant la principale source pour l'alimentation en eau potable, elle constitue l'un des principaux enjeux sur le val d'Allier.

L'état quantitatif de ces masses d'eau est qualifié de bon en 2009 d'après les données de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

En revanche l'état chimique est considéré comme médiocre pour l'aquifère de

¹ Masse d'eau : unité hydrographique ou hydrogéologique constituée d'un même type de milieu (rivière, nappe alluviale, nappe souterraine,...). C'est le référentiel cartographique élémentaire de la Directive Cadre sur l'Eau

socle et la nappe alluviale de l'Allier (cf. carte « l'état chimique des masses d'eau souterraines en 2009 »). Ce mauvais état chimique est dû aux pesticides pour le socle et aux nitrates pour la nappe alluviale de l'Allier.

L'objectif d'atteinte du bon état chimique de la DCE est d'ailleurs repoussé à 2021 pour ces 2 masses d'eau souterraines, au lieu de 2015.

Le groupe phyt'eauvergne a identifié des bassins prioritaires pour la prise en compte du risque de pollution par les phytosanitaires. Ces bassins constituent pour eux un des supports de travail pour l'orientation des différents programmes qui concernent la pollution des eaux (Plan Végétal Environnement (PVE), Mesures Agro-Environnementales (MAE),...).

Les bassins versants retenus sur le territoire du SCoT sont : le BV du Mourgon, de l'Andelot, du Béron, une partie du Val d'Allier, du Sarmon et du Redan.

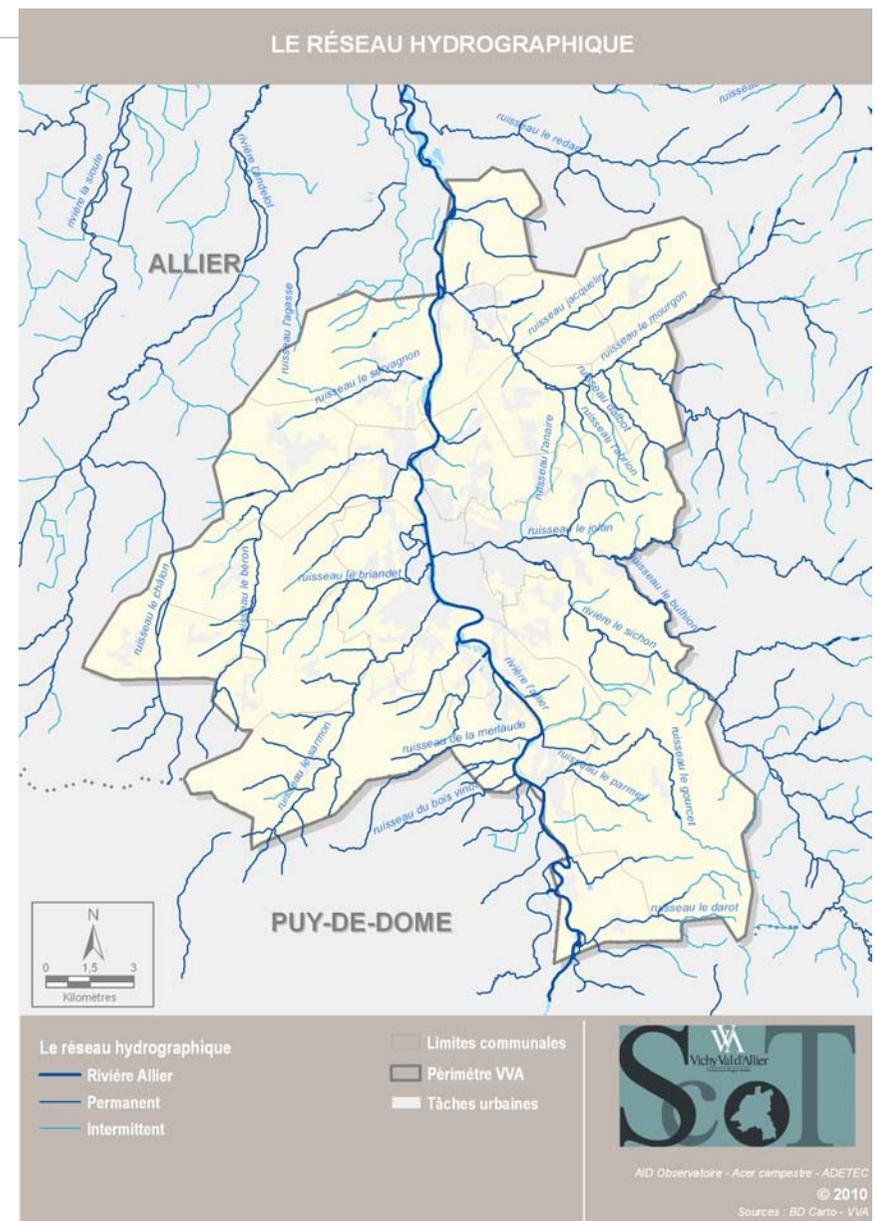
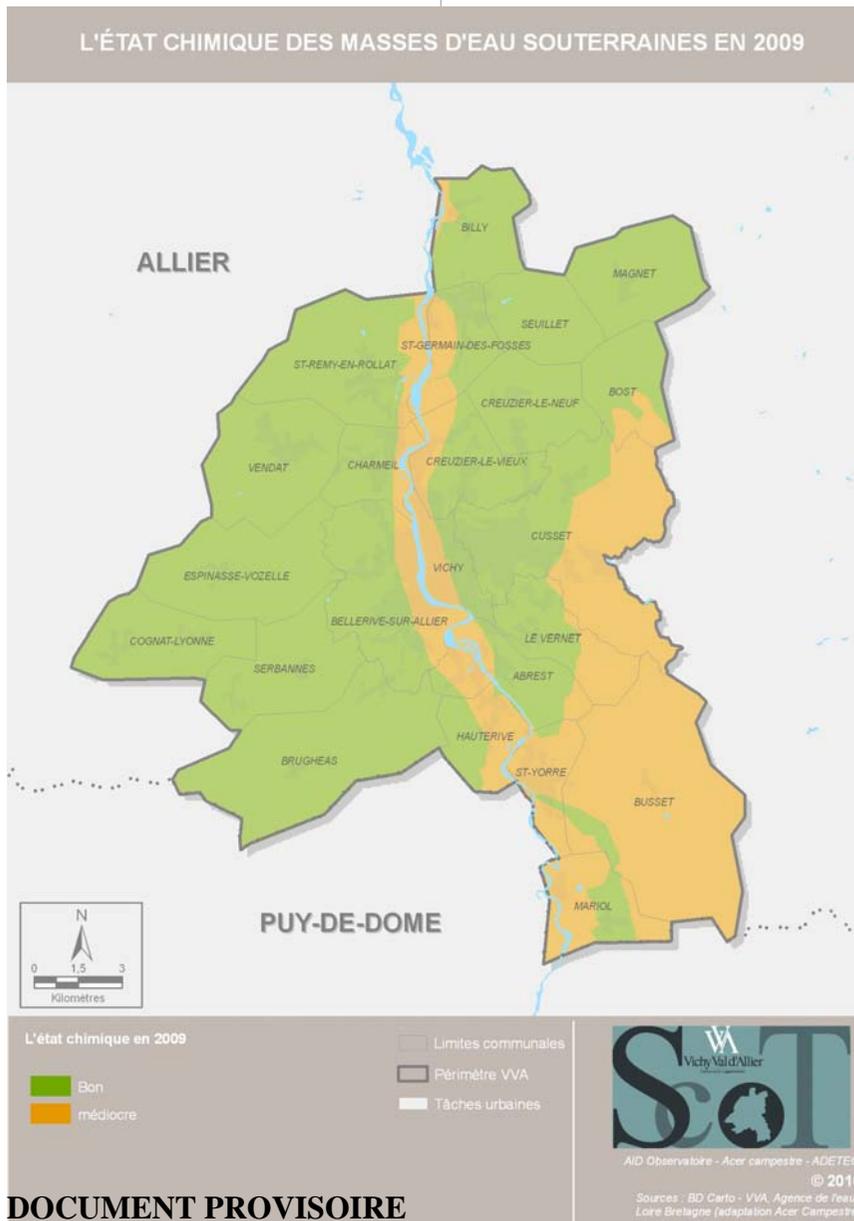
Un bilan prélèvement / ressource de la nappe alluviale de l'Allier a été réalisé pour le SAGE Allier aval dans son « Etude des eaux souterraines du bassin de l'Allier aval ». L'objectif est d'estimer les potentialités des entités hydrogéologiques par rapport aux besoins actuels et futurs, pour les différents usages ou pour le maintien de la richesse biologique. Les deux tronçons concernant le territoire du SCoT, à savoir Vic-le-Comte à St Yorre et St Yorre à la Ferté-Hauterive, sont ceux où le pourcentage de ressource exploitée est le plus élevé, respectivement 47% et 28%.

Cette étude a également évalué la vulnérabilité des aquifères. Il ressort que la nappe alluviale de l'Allier est l'aquifère le plus vulnérable² du SAGE, avec une vulnérabilité moyenne à forte. Les aquifères sédimentaires, compte tenu de leur nature marno-calcaire, ont un indice d'infiltration faible sur le bassin de la Limagne. Cependant, les faibles profondeurs de ces nappes, les rendent vulnérables aux pollutions superficielles. La vulnérabilité est qualifiée de moyenne à forte sur l'ensemble des formations sédimentaires. C'est dans la partie centrale de la Limagne, en rive gauche de l'Allier, entre Clermont-Ferrand et la confluence avec la Sioule, que la vulnérabilité est la plus importante. Caractérisées par un sol peu perméable, les formations granitiques du massif de la Madeleine sont peu vulnérables.

² La vulnérabilité est la capacité donnée aux polluants présents en surface de rejoindre l'eau des nappes souterraines

1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE



1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Les eaux superficielles

Le réseau hydrographique du SCoT de VVA (cf. carte « le réseau hydrographique ») est structuré par l'Allier et ses affluents, le Sichon, le Mourgou, le Béron, le Sarmon, le Merlaude et le Groucet.

L'état écologique des cours d'eau est un indicateur qui synthétise les états biologique et physico-chimique des cours d'eau. Il est relativement bon en 2009, sauf **pour le Jolan, pour lequel l'état est mauvais et l'Allier pour lequel l'état est moyen à médiocre** (cf. carte « l'état écologique des cours d'eau en 2009 »).

L'état biologique des cours d'eau en 2009 (cf. carte « l'état biologique des cours d'eau en 2009 ») est bon sur le Sichon, **moyen sur l'Allier en aval de Vichy, médiocre en amont et mauvais sur le Jolan et ses affluents**. Cet indice reflète une situation de la qualité physico-chimique, de la diversité des habitats, des pollutions et de l'état des peuplements piscicoles.

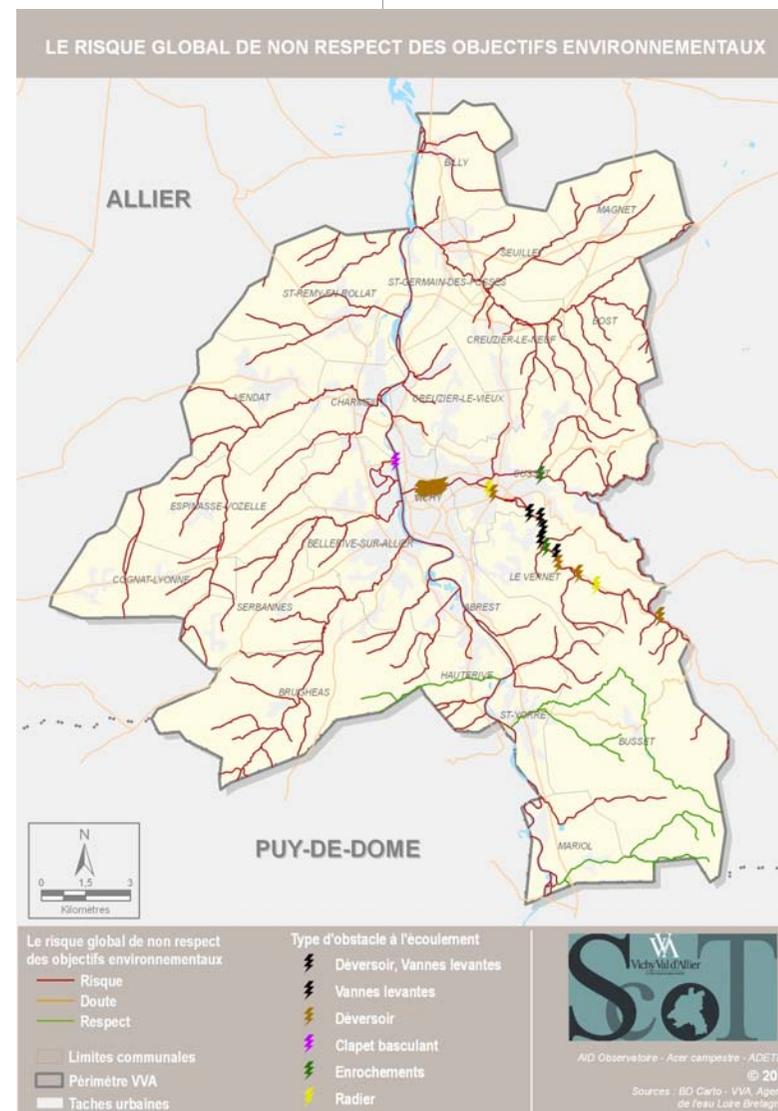
L'état physico-chimique est lui bon sur les rivières où les données sont disponibles en 2009, c'est-à-dire l'Allier, le Sichon et le Jolan.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a également analysé les risques de non respect des objectifs environnementaux en regard de la directive cadre sur l'eau, selon trois critères : respect, doute et risque (cf. carte « le risque global de non respect des objectifs environnementaux »). Le bilan est relativement préoccupant **puisque tous les cours d'eau du territoire du SCoT ont un risque de non respect des objectifs environnementaux**, sauf le Gourcet et ses affluents et le Darot et ses affluents au sud de VVA. Ce risque est dû, sur ce territoire, à une combinaison de différents facteurs :

- Le risque hydrologie (modification du régime hydrologique) : cela concerne le Sichon et le Mourgou
- Le risque morphologie (modification du cours d'eau par l'homme) : cela concerne tous les cours d'eau, sauf le Gourcet et le Darot
- Le risque pesticides : cela concerne l'Allier et le Mourgou
- Le risque macropolluant (phosphore compris sans nitrate) : cela concerne le Jolan

DOCUMENT PROVISOIRE

Ainsi l'échéance d'atteinte du bon état global a été repoussée en 2021 pour le Mourgou et le Jolan et en 2027 pour l'Allier, le Sichon, le Béron, le Sarmon et le Briandet.



1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

La qualité des milieux aquatiques a été évaluée par le Conseil Supérieur de la Pêche à travers le réseau REH (réseau d'évaluation des habitats). Pour le territoire les altérations concernent :

- La morphologie du lit mineur pour l'Allier, le Béron, le Mourgon, ainsi que le Jolan et le Sichon pour leurs parties urbanisées
- La morphologie au niveau des berges et ripisylves pour tous les cours d'eau
- La morphologie au niveau des annexes et du lit majeur pour l'Allier, le Mourgon, le Béron et le Jolan
- L'hydraulique au niveau de la continuité pour l'Allier, le Mourgon, le Béron, le Sichon et le Jolan
- L'hydraulique au niveau du débit pour le Sichon, le Jolan, le Mourgon et le Béron.

Les principales sources anthropiques de perturbation des milieux aquatiques sont l'urbanisation et l'activité agricole.

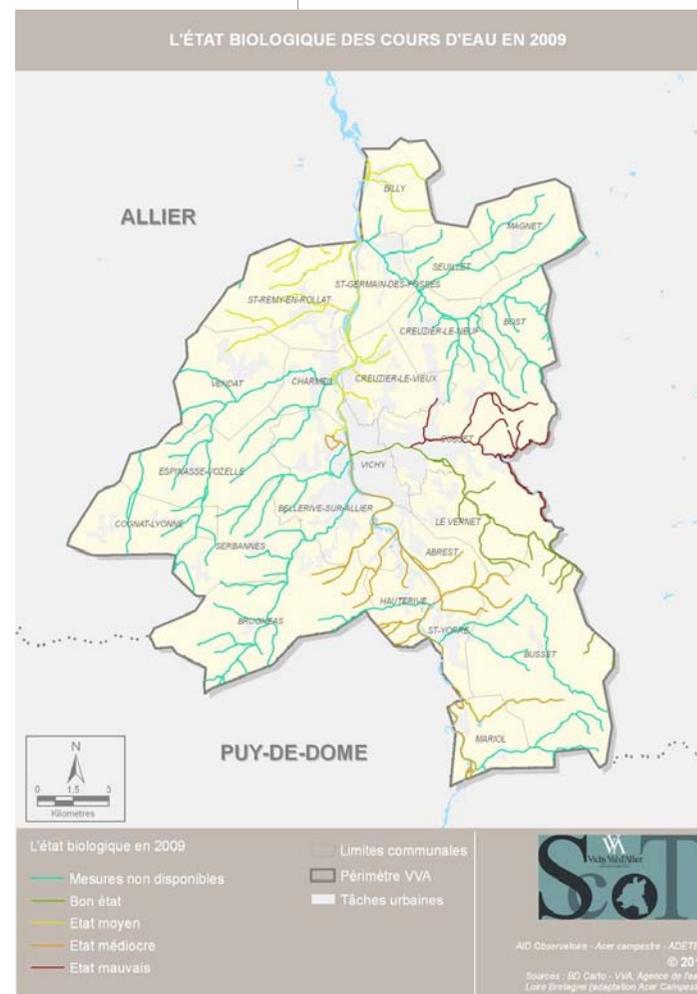
Deux rivières sont classées grands migrateurs sur le territoire du SCoT : le Sichon pour l'Anguille et l'Allier pour l'Alose, l'Anguille, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, la Truite de mer, la Truite commune et le Brochet. Le classement induit l'obligation, après parution d'une liste arrêtée de poissons migrateurs :

- d'installer des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs sur les nouveaux ouvrages et les ouvrages existants,
- d'assurer le fonctionnement et l'entretien des dispositifs.

Ceci pose problème pour le Sichon, sur lequel les ouvrages recensés sont difficilement franchissables, voire infranchissables pour les poissons. La carte suivante recense ces obstacles à l'écoulement. On compte 26 obstacles sur le territoire de VVA, dont 24 sur le Sichon, 1 sur l'Allier et 1 sur le Jolan. Ces obstacles consistent essentiellement en des déversoirs et des vannes levantes.

La préservation et la restauration de la continuité écologique constituent l'un des

objectifs du Grenelle de l'environnement et sur le bassin Loire-Bretagne, l'un des principaux levier d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015. Ainsi, dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue, il s'agit d'aboutir à 400 ouvrages traités ou en cours de traitement pour le bassin Loire-Bretagne d'ici 2015. Une liste d'ouvrages prioritaires pour la continuité écologique a donc été élaborée par département en 2010 et validée par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 5 octobre 2010. Ces ouvrages pourront bénéficier d'aides majorées de l'Agence de l'Eau pour la restauration de la continuité écologique. Cette liste, concerne 7 ouvrages du territoire du SCoT situés sur le Sichon.



DOCUMENT PROVISOIRE

1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

L'alimentation en eau potable

Les prélèvements pour l'eau potable se font essentiellement dans la nappe des alluvions de l'Allier. Les prélèvements directs en rivière sont faibles et ne concernent, à l'échelle du bassin versant de l'Allier, que le bassin versant du Sichon et l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy. Ils sont en revanche importants sur VVA, la ville de Vichy étant alimentée en eau potable par une prise directe dans la rivière Allier à la Croix St Martin. Sur le territoire du SCoT, on peut recenser 11 points de prélèvement servant à l'alimentation en eau potable.

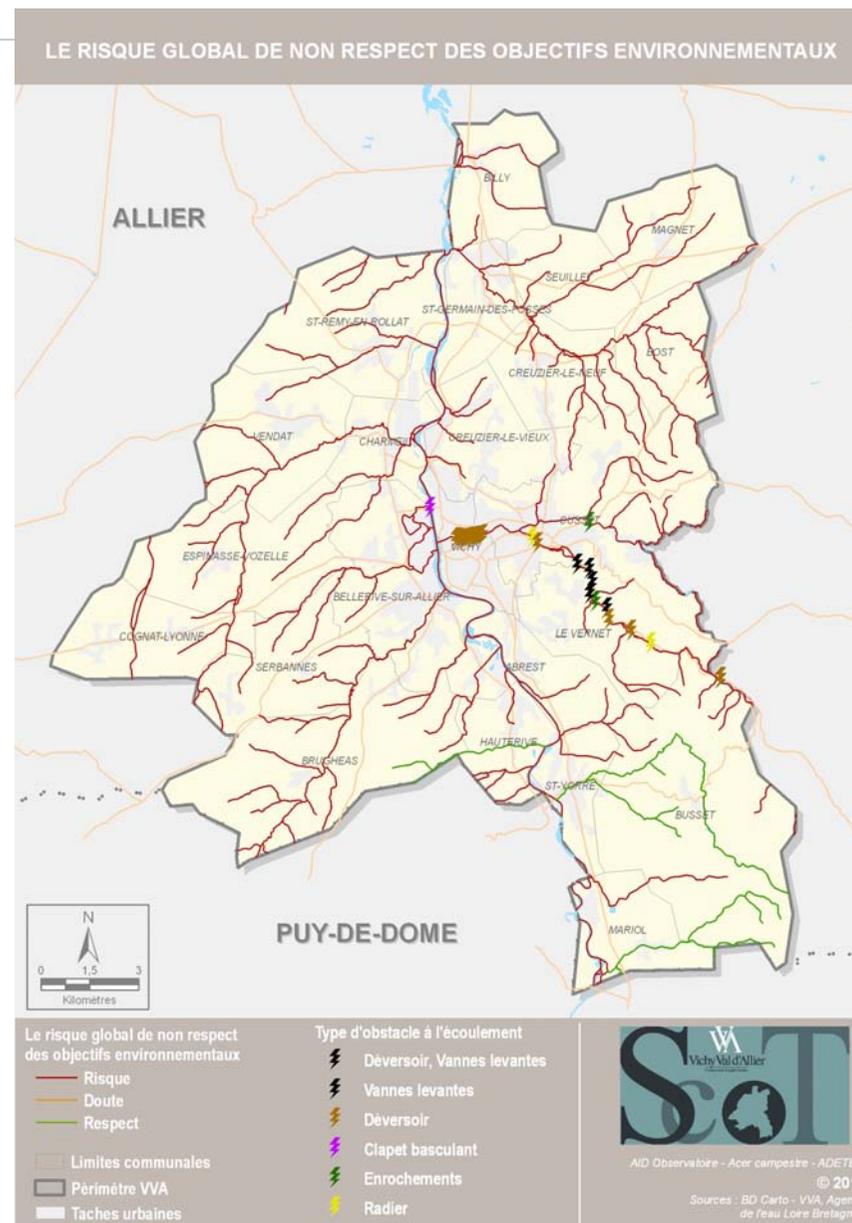
Gestionnaire	Commune de prélèvement	Nom du ou des captages
Mairie de Bellerive s/Allier	Bellerive s/Allier	Prise d'eau de surface Claude Decloître
Mairie de Saint-Yorre	St-Yorre	La Gravière La Croix des Vernes
Mairie de Vichy	Vichy	La Croix St-martin
SIVOM Val d'Allier	Billy Creuzier-le-Vieux St-Germain-des-Fossés	Source Fontcroze Source de Nantille Pont Noir
SIAEP Vendat-Charmeil-St-Rémy	St-Rémy-en-Rollat Vendat	L'île du Chambon Les sources du Rozet
SIVOM Vallée du Sichon	Abrest	Source Quinssat Les Evorests

Source : DDT de l'Allier Porter à Connaissance de l'Etat

Le tableau ci-après présente les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable en 2007 sur le territoire du SCoT.

	Volume annuel	Volume étiage	Part
Cours d'eau naturel	3 736 700	2 260 700	60,5%
Nappe alluviale	3 346 900	2 033 300	60,8%
Nappe profonde	195 800	102 600	52,4%
Source	82 000	49 500	60,4%
Total	7 361 400	4 446 100	60,4%

DOCUMENT PROVISOIRE



1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Sur le territoire du SCoT, 51% des prélèvements AEP proviennent de la rivière Allier (Vichy et Bellerive) et 45% proviennent de la nappe alluviale. Plus de 60% de ces prélèvements ont lieu en période d'étiage (1er mai au 30 novembre pour les eaux de surface ; 1er avril au 31 octobre pour les eaux de nappe).

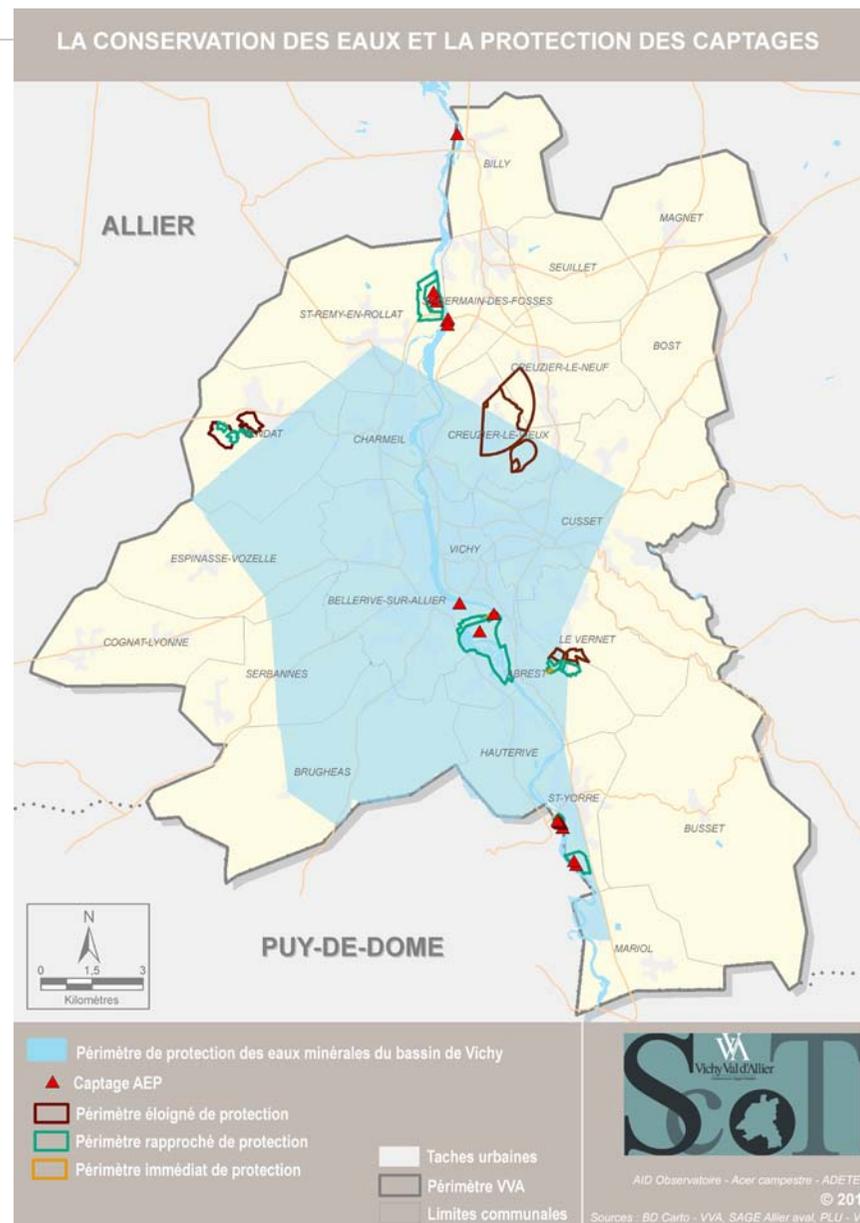
Le Grenelle de l'environnement a défini 10 captages prioritaires dans l'Allier : 8 sur le val d'Allier et 2 sur la Loire bourbonnaise. Le captage de l'île du Chambon situé sur la commune de St- Rémy-en-Rollat a été inscrit dans le SDAGE Loire-Bretagne comme captage prioritaire. Ce classement fait suite à une dégradation de la qualité des eaux par des pollutions d'origine agricole et surtout par les nitrates dans le cas présent. Un programme d'actions, entériné par arrêté préfectoral, visant à améliorer la qualité de l'eau du captage et portant sur des mesures agricoles doit être mis en place d'ici fin 2011.

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) a pris la maîtrise d'ouvrage sur l'étude des captages prioritaires : les BAC (bassins d'alimentation des captages) sont définis, la vulnérabilité est en cours de définition, puis il y aura des enquêtes agricoles pour définir les actions à mettre en œuvre.

Suite aux événements de sécheresse survenus en 1976, 1982 et 1986, le Conseil Général de l'Allier a été à l'initiative de la constitution du SMEA. Le SMEA, créé en 1992, a pour vocation essentielle d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités, avec pour objectif la sécurisation en terme de distribution en eau potable pour ses adhérents. Les interconnexions de secours du SMEA sont régulièrement mises à contribution : périodes de canicule, incidents générant des pollutions temporaires sur des lieux de production d'eau, travaux sur réseau nécessitant des coupures sur un secteur de distribution, etc. Depuis 1993, le SMEA a réalisé sur l'ensemble du département :

- Environ 200 kilomètres de canalisations
- Une quinzaine d'ouvrages (réservoirs et stations de pompage)

DOCUMENT PROVISOIRE



1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISoire

Les 3 principales communes du département (Vichy, Moulins et Montluçon) ne sont pas adhérentes au SMEA.

Seule la Montagne Bourbonnaise apparaît déficitaire en été, situation qui a tendance à s'aggraver du fait de la diminution progressive du débit des sources, de leur abandon en raison du renforcement des normes de qualité, et de l'augmentation locale des besoins. Les interconnexions jouent ainsi pleinement leur rôle.

Il existe par ailleurs un projet de barrage sur le Barbenan, affluent de la Besbre, qui pourrait servir de réserve d'eau potable pour le secteur de la montagne Bourbonnaise, pour Vichy et pour le nord-ouest du département de la Loire. Des études de faisabilité sont en cours pour préciser l'intérêt de ce barrage (notamment pour le soutien d'étiage et en tant que base de loisirs), ainsi que les impacts possibles sur les milieux. Ce projet rencontre des opposants parmi les associations de pêche et de défense de la nature, qui s'inquiètent de son impact sur un cours d'eau très bien préservé au niveau des habitats et de la faune.

Dans un contexte de risque d'inondation fort, la préservation des milieux aquatiques, dont le rôle de régulation du cycle de l'eau en période de crue et d'étiage est bien connu, est fondamentale. La ressource en eau souterraine et superficielle a tout autant d'importance pour l'alimentation en eau du territoire.

L'enjeu est également l'atteinte du « bon état écologique » fixé par la Directive Cadre sur l'Eau pour 2015. Sur ce point le territoire du SCoT de VVA n'est pas en avance, avec des risques avérés de non atteinte du bon état écologique.

D'une façon générale les choix que l'on fait en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire peuvent impacter plus ou moins fortement la ressource en eau et les milieux aquatiques. Ainsi les enjeux identifiés pour

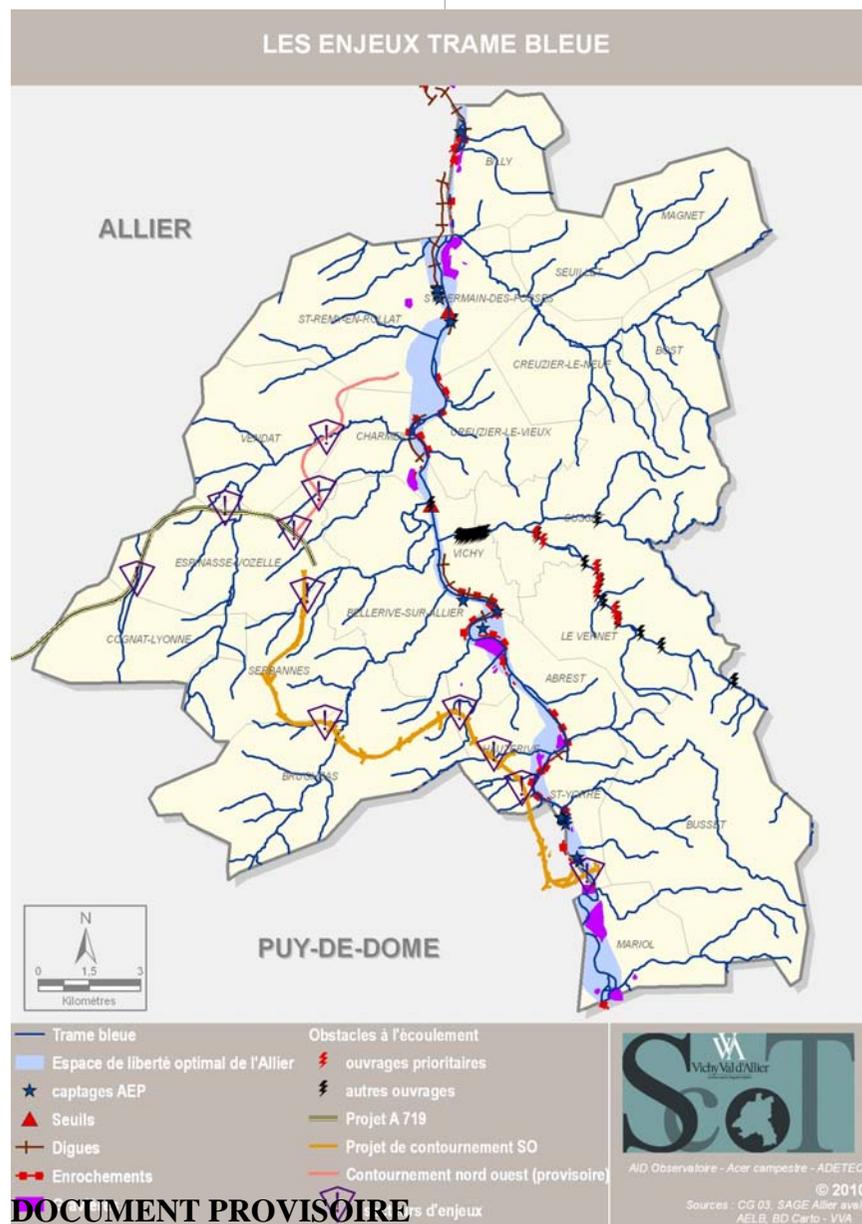
DOCUMENT PROVISoire

préserver la trame bleue et la ressource en eau sont (cf. carte « les enjeux trame bleue ») :

- préserver et restaurer la dynamique fluviale de l'Allier en préservant l'espace de liberté de l'Allier
- préserver et restaurer l'état des eaux superficielles et souterraines, ainsi que des zones humides associées aux cours d'eau et maintenir ou restaurer la qualité de la fonctionnalité des milieux aquatiques afin d'atteindre le bon état (au sens de la DCE). Ceci doit être notamment pris en compte lors de la création d'infrastructures et d'équipements
- réduire la vulnérabilité au risque inondation en préservant les champs d'expansion des crues des cours d'eau du territoire, en adaptant les constructions existantes, en limitant les surfaces imperméabilisées et en gérant efficacement les eaux pluviales au niveau communal (canaux, noues, puits d'infiltration ou d'absorption, ...).
- sécuriser la ressource AEP (en partenariat avec le SMEA)
- protéger la qualité des ressources en luttant contre les pollutions diffuses d'origine agricole, en améliorant les dispositifs d'assainissement, et en protégeant les captages AEP
- mettre en place des schémas d'assainissement pluviaux à l'échelle communale intégrant des dispositifs de traitement des eaux pluviales dans les secteurs à forte charge polluante (urbanisation dense, zones d'activités, ...), en faisant par exemple, de la gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle (toit végétalisé, citerne de récupération des eaux pluviales, ...).

1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE



1.1.5 Un sous-sol très exploité

La gestion des carrières est encadrée par le schéma départemental des carrières de l'Allier, approuvé le 24 avril 1998 (en cours de révision). Depuis 1993, les carrières sont soumises à la loi sur les ICPE, installations classées pour la protection de l'environnement.

La carrière de Cusset-Malavaux est une importante carrière de tuf rhyolitique (roche volcanique riche en silice), dont les matériaux sont utilisés en ballast et en techniques routières et sont exportés hors du département. Seule une part de la production de cette carrière est utilisée en viabilité dans le département.



Carrière des Malavaux à Cusset

Les carrières en activité du territoire du SCoT sont :

- Jolan-Malavaux à Cusset (tuf rhyolitique), exploitée par Jalicot (250 000 tonnes/an), fin d'exploitation en décembre 2037
- Les Malavaux à Cusset (porphyre), exploitée par Granulats Bourgogne Auvergne (1 000 000 tonnes/an), fin d'exploitation en décembre 2034
- Contrée de Razeure à Cusset (sable détritique), exploitée par Jalicot (30 000 tonnes/an), fin d'exploitation en octobre 2011 (dossier de renouvellement/extension en cours)

DOCUMENT PROVISOIRE

1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

- La Châtaignerie à Cusset, exploitée par Millereau SA (100 000 tonnes/an), fin d'exploitation en juillet 2033

Les carrières dont le droit d'exploitation a expiré depuis 2000 et dont le récolement est fait sont : Garba (sable et gravier) à Billy ; Les Gravieres et La Presqu'île Croix St Martin à Abrest ; L'île du Pont Boutiron à Charmeil ; Le grand Boge (sable et gravier) à Hauterive ; L'île des Pinots (sable et gravier), Les Grands Vaux – Les Vaures (sable et gravier) et L'Aval du Pont de Ris à Mariol ; L'île Brune (sable et gravier) et Les îles à St Germain-des-Fossés ; Les Terres Noires (sable et gravier), Les Fits et L'île des Gravières à St Rémy-en-Rollat ; Les Sources à St Yorre.

Enfin, la carrière de la Ronzière à Charmeil est à l'arrêt.

Ces activités ne sont pas sans impact sur le milieu naturel :

- Impact sur les eaux souterraines : lorsque l'extraction met à nu la nappe alluviale, celle-ci se trouve très vulnérable vis-à-vis des différentes pollutions superficielles.
- Impact sur la morphologie des cours d'eau : les exploitations dans l'espace de mobilité des cours d'eau contribuent à diminuer le stock de matériaux disponibles pour le transport solide, entraînant des phénomènes d'érosion régressive à l'origine d'un abaissement du niveau de la nappe et de la ruine de certaines infrastructures (piles de pont par exemple).

L'enjeu est donc plus fort pour les extractions d'alluvions récentes (qui devraient être interdites dans le nouveau schéma des carrières) que pour l'extraction dans la roche massive. Pour les alluvions anciennes il y aura une obligation d'étude hydrogéologique. Ainsi il faut envisager des modes de substitution à ces extractions d'alluvions.

La substitution peut se faire par de la roche massive concassée, le recyclage, l'économie de matériaux, l'évolution des matériaux de construction,...

DOCUMENT PROVISOIRE

Un deuxième enjeu fort concerne la remise en état des sites après exploitation. L'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation de la carrière précise les dispositions visant la remise en état du site, obligatoire pour les carrières depuis 1970, l'exploitant étant désormais tenu de produire une garantie financière. L'étude d'impact préalable à l'ouverture, l'extension ou le renouvellement d'une carrière développe également les conditions de remise en état du site.

Ainsi toutes les carrières du territoire du SCoT dont l'exploitation a cessé, doivent être remises en état.

La société Manhurin Défense possède deux anciens sites sur les communes de Cusset (activité de travail des métaux soumises à autorisation) et de Bellerive-sur-Allier (activité pyrotechnique soumise à autorisation avec servitudes). Ces sites ont cessé toute activité de production et sont actuellement en cours de réhabilitation par l'exploitant au regard des diagnostics pollutions qui ont été réalisés. Toutefois, les zones de dangers existantes autour de l'établissement de Bellerive-sur-Allier sont à conserver afin de permettre la dépollution pyrotechnique qui va être engagée prochainement. A noter qu'à l'issue des travaux de réhabilitation de ces deux sites, et en fonction des usages futurs retenus, des restrictions d'usage pourront être proposées afin de garantir les intérêts fixés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

1.2. Le développement urbain actuel est-il structuré et pérenne ?

Situé à l'interface entre le val d'Allier, la Limagne bourbonnaise et les premiers contreforts de la Montagne Bourbonnaise, le territoire de Vichy Val d'Allier jouit d'un positionnement géographique qui lui confère une vraie diversité de sites et de paysages (cf. Chapitre 1.1.)

Cette diversité, aussi riche soit-elle, apporte de la complexité dans l'approche du fonctionnement du territoire. Vichy ne constitue pas seulement un site de pont classique permettant de traverser l'Allier : c'est aussi un espace de transition entre un relief chahuté dans une partie Est, plus adouci sur sa partie Nord et Sud, et clairement plan sur sa partie Ouest.

Une géographie qui a une influence évidente sur le développement territorial passé et actuel.



Quand Cusset constituait un pôle majeur au sein de l'agglomération...

Carte de Cassini de 1756

Ce premier constat n'est pas sans conséquences sur le développement historique de l'agglomération et l'héritage que l'on peut en avoir aujourd'hui :

- la présence de la rivière a largement contribué à installer la ville de Vichy sur le site en rive droite, bien avant que Bellerive s/Allier connaisse un essor

- En tant que « porte d'entrée » de la Montagne Bourbonnaise, la ville de Cusset a joué très tôt le rôle de grande ville de la région avec des commerçants, des artisans, des foires attirant tous les habitants de la montagne. Ce n'est d'ailleurs qu'à compter de 1866 que la commune de Vichy est devenue plus peuplée que Cusset,
- Des communes de coteaux de type Abrest, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux et dans une moindre mesure Le Vernet et Saint-Yorre ont historiquement développé une petite économie autour de la vigne,
- Le reste du territoire est resté très rural avec une économie dédiée. C'est surtout sur la frange occidentale du territoire, que les terres étaient les plus fertiles et dédiées à la céréaliculture alors que la rive droite plus montagneuse s'est tournée rapidement vers l'élevage.

Au-delà de la morphologie du territoire, la présence de sources d'eaux minérales a largement contribué à développer les villes de Vichy, de Cusset et de Saint-Yorre autour du thermalisme et de la commercialisation de ces eaux. C'est très certainement d'ailleurs le premier élément qui est mis en avant lorsque l'on évoque l'attractivité de ce territoire : à l'échelle du département de l'Allier et pour comparer les trois villes principales, « L'Express » en Octobre 2006, évoquait « Moulins l'administrative », « Montluçon l'Industrielle » et « Vichy la touristique ».

Trois images de ville, trois stratégies, mettant en avant pour Vichy le rôle important joué par le thermalisme et l'économie du sport

L'impression première d'une agglomération uniquement touristique et thermale masque une réalité manufacturière avec notamment les activités de la filière cosmétique, de la plasturgie, de la mécanique, de l'électricité / électronique et de l'agro-alimentaire (confiserie, viande), même si la fermeture de deux importants employeurs locaux comme Manurhin et Sediver, rend fragile ce secteur d'emploi.

Au final, la géographie physique et l'histoire économique du territoire contribuent à polariser l'habitat et les activités jusqu'à une période très récente autour d'une agglomération resserrée tournée autour de Vichy, Cusset, Bellerive s/Allier et

Abrest : ce sont aussi ces communes qui concentrent l'essentiel des équipements structurants (éducation, administration, services hospitaliers...) et contribuent à faire évoluer un modèle de développement centripète vers une dynamique centrifuge.

1.2.1 Une structuration centripète remise en cause aujourd'hui

Si la morphologie physique du territoire et les différents legs économiques ont permis d'asseoir un « noyau urbain » constitué, les mutations sociétales (à l'échelle nationale comme locale) contribuent à bouleverser certaines logiques territoriales et posent d'ores et déjà la question du mode de développement de l'agglomération vichyssoise. On assiste en effet à un élargissement croissant de la couronne périurbaine qui se traduit par le développement d'un habitat diffus de type pavillonnaire fortement consommateur d'espace. On observe un phénomène d'étalement résidentiel important de l'agglomération dont les marges (Charmeil, Espinasse-Vozelle, Cognat-Lyonne...) sont parmi les plus dynamiques en terme démographique.

A contrario, certaines communes situées en limite d'agglomération (Billy par exemple) ne cessent de perdre de leur population tout en subissant un net vieillissement de celle-ci.

Ce développement contemporain sous formes de couronnes se doit d'être questionné dans le cadre du SCoT, au risque de renforcer certains déséquilibres territoriaux (gestion et maintien des services et équipements de proximité, urbanisme durable...).

Cinq communes bien équipées structurent le territoire

Cinq communes bien équipées (Vichy, Cusset, Bellerive, Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre) assurent un bon maillage du territoire de l'agglomération. Elles permettent aux habitants de bénéficier, à une distance raisonnable, des principaux commerces, services et équipements.

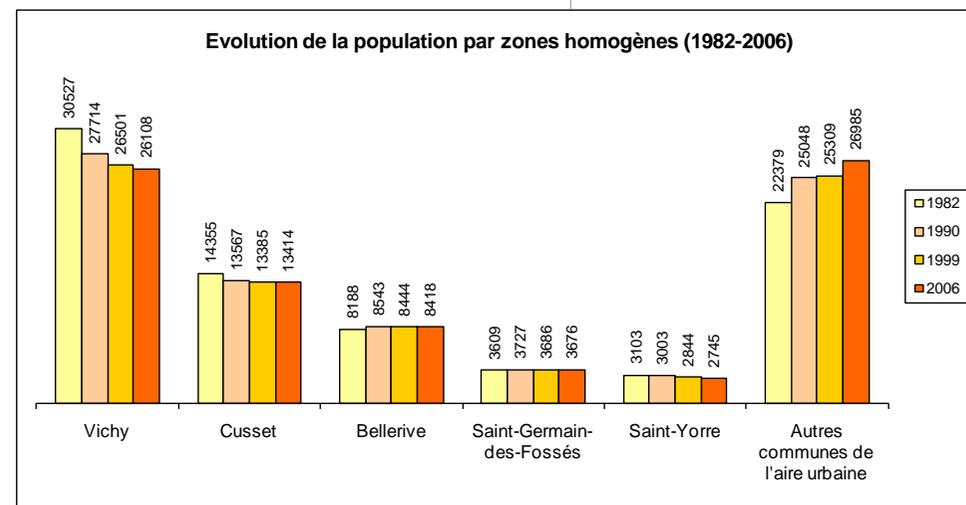
Les autres communes ont un niveau d'équipement moyen à faible. Parmi elles, les mieux équipées sont Abrest, Saint-Rémy-en-Rollat, le Vernet et Vendat.

Une périurbanisation croissante

De 1982 à 2006, l'aire urbaine a perdu 800 habitants (- 1 %). Cette baisse cache des évolutions très contrastées. La population a tendance à quitter les communes et les quartiers les mieux équipés pour s'installer en périphérie.

En 24 ans, les communes les mieux équipées ont perdu 5 400 habitants (- 9 %). Vichy concentre l'essentiel de cette baisse (- 4 400 habitants, - 14 %). Dans le même temps, la population a augmenté de 4 600 habitants (+ 21 %) dans les autres communes de l'aire urbaine. En outre, l'urbanisation se développe dans des secteurs de plus en plus éloignés des centres-villes et des centres-bourgs.

Cette évolution augmente le recours à la voiture, la population s'éloignant de toutes les commodités mais aussi des emplois. La marche à pied et le vélo sont mis « hors jeu » par cet allongement des distances. De leur côté, les transports en commun peuvent difficilement répondre aux besoins, les flux de population



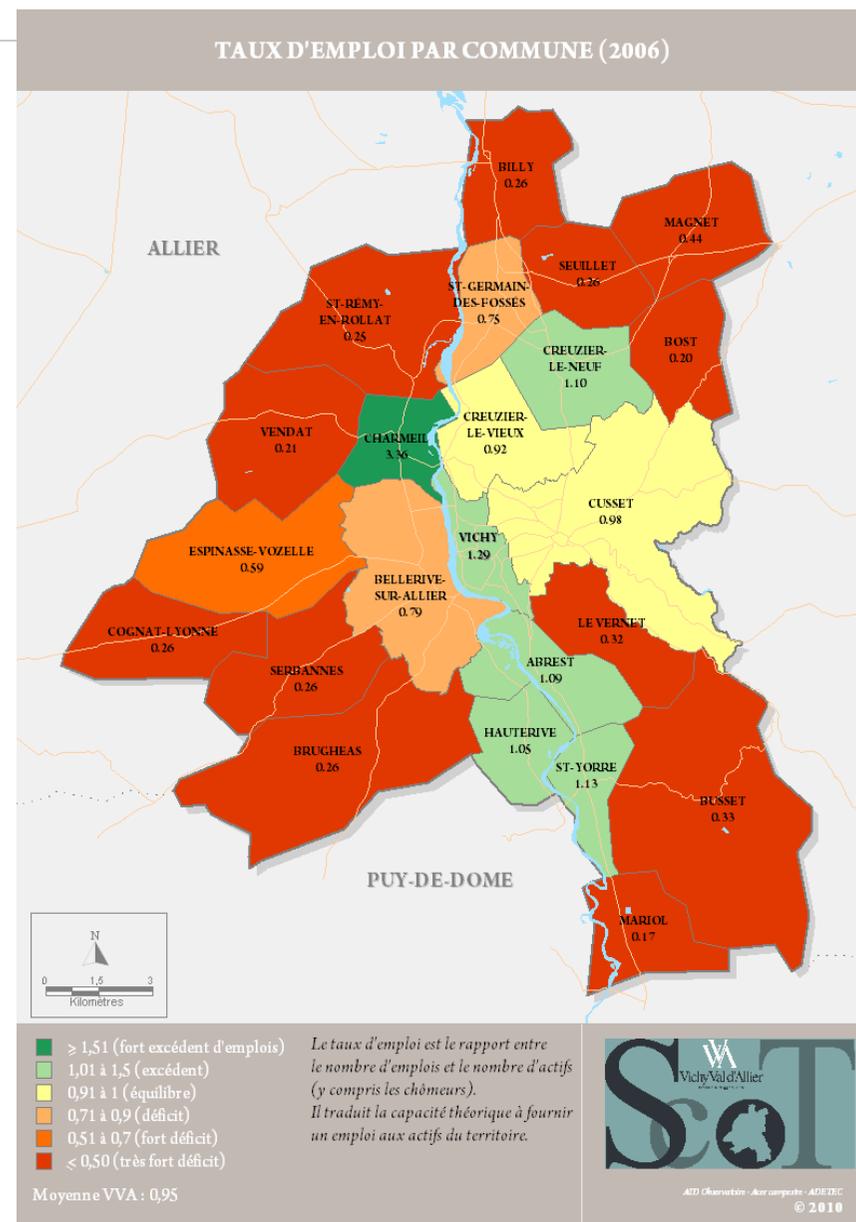
à desservir ne permettant pas de mettre en place une offre attractive, alors que dans le même temps l'usage de la voiture est, par comparaison, très aisé (temps de parcours faibles).

Une dissémination croissante des emplois

Les emplois sont très inégalement répartis sur le territoire :

- 1 commune (Charmeil) a trois fois plus d'emplois que d'actifs,
- 5 communes (Vichy, Saint-Yorre, Creuzier-le-Neuf, Abrest et Hauterive) ont un peu plus d'emplois que d'actifs,
- 2 communes (Cusset et Creuzier-le-Vieux) ont presque autant d'emplois que d'actifs,
- toutes les autres communes sont déficitaires en emplois. Douze d'entre elles ont moins de 0,5 emploi par actif.

En outre, de plus en plus d'emplois sont situés dans des zones d'activités éloignées du reste du tissu bâti. Plus de 4 000 emplois (soit un sur sept) sont dans ce cas, dont 1 300 à Vichy Rhue, 950 à la Tour, 470 au Coquet, plus de 300 aux Ancises et 170 au Bioparc. Cette spécialisation des espaces, plus marquée que dans d'autres agglomérations, allonge les distances à parcourir et augmente le recours à l'automobile.



1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Une volonté de maintenir l'attractivité de Vichy

Malgré une population en baisse, la ville de Vichy reste dense, avec 4 500 habitants par km². La densité prend des formes très variées suivant les quartiers. Elle n'est pas synonyme d'entassement ou de barres HLM, comme en témoignent les nombreux espaces verts et la diversité des formes bâties.

La densité est très favorable aux modes alternatifs à l'automobile. Les distances à parcourir sont courtes, ce qui favorise la marche et le vélo. La population autour de chaque arrêt de transport en commun est élevée, ce qui favorise le remplissage des bus.

De par sa localisation et la qualité des offres par les modes alternatifs, l'écoquartier « Les rives d'Allier » (1 300 logements, dont 600 nouveaux) contribuera à renforcer l'attractivité démographique de Vichy.



Ecoquartier Les rives d'Allier
DOCUMENT PROVISOIRE

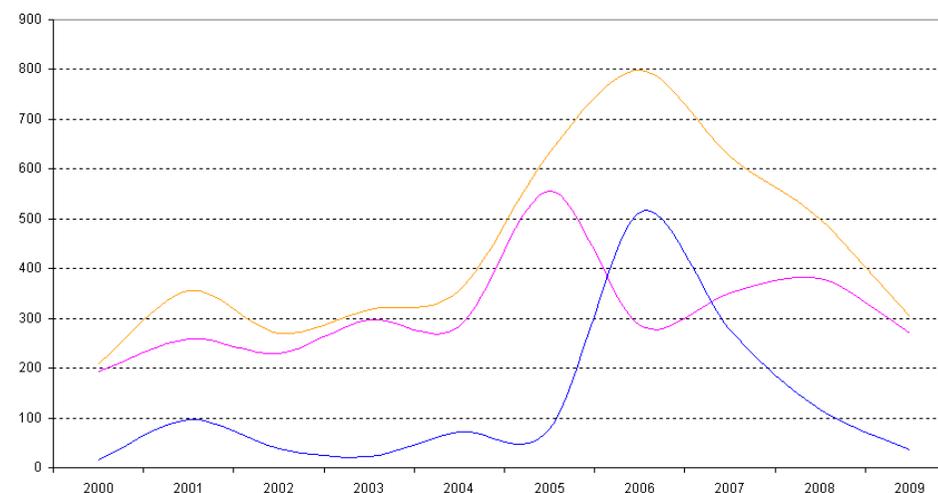
1.2.2 La consommation d'espace par l'habitat et les activités

L'accueil de population, et son corollaire le développement résidentiel, constituent le principal moteur de l'artificialisation récente des sols sur le territoire du SCoT. En effet, **plus de 4 360 logements ont été mis en chantier entre 2000 et 2009** inclus, représentant une consommation d'espace d'environ 390 hectares (soit l'équivalent des deux tiers de la surface communale totale de la ville de Vichy).

Si les années 2000 ne constituent pas une référence en matière de constructibilité, on n'observe cependant pas de nette reprise dans la décennie, hormis les années 2005 et 2006 marquées par des opérations de construction de logements collectifs respectivement sur Cusset (opérations de logements collectifs avenue du Général Leclerc et de maisons individuelles autour de Puy-Besseau) et Vichy (investissements locatifs et production de logements sociaux notamment). Ainsi globalement, 400 à 500 logements sont mis en chantier chaque année, soit de manière lissée près de 40 hectares artificialisés annuellement.

Toutefois, les conséquences en matière de consommation d'espace sont contrastées en fonction des formes d'habitat produites, entre logements individuels purs (maisons individuelles en permis isolé), logements individuels groupés (maisons individuelles en permis groupé par procédures de types ZAC ou lotissement) et logements collectifs. Si la densité moyenne de l'ensemble atteint 11 logements par hectare, le différentiel est important entre les logements individuels purs affichant 6 logements par hectare en moyenne et les logements collectifs enregistrant une densité dix fois plus importante. Ainsi, **la construction sous forme d'habitat individuel isolé totalise 45% de l'ensemble des constructions réalisées ces dix dernières années mais elle représente 84% de la consommation d'espace liée à la construction totale pour le développement résidentiel.**

Logements mis en chantier entre 2000 et 2010



Logements mis en chantier entre 2000 et 2010 par formes urbaines



1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Consommation foncière par le développement résidentiel selon les formes urbaines

Maisons individuelles en diffus



6 logements / hectare

Maisons individuelles en permis groupés

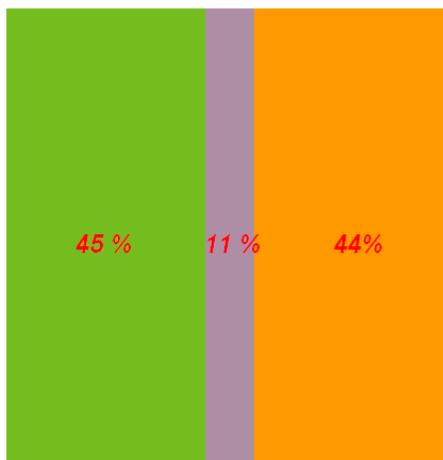


15 logements / hectare

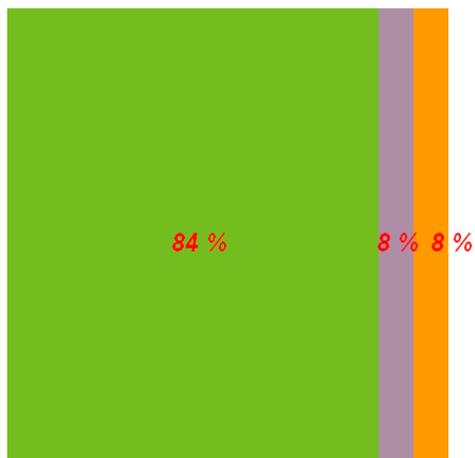


30 logements / hectare

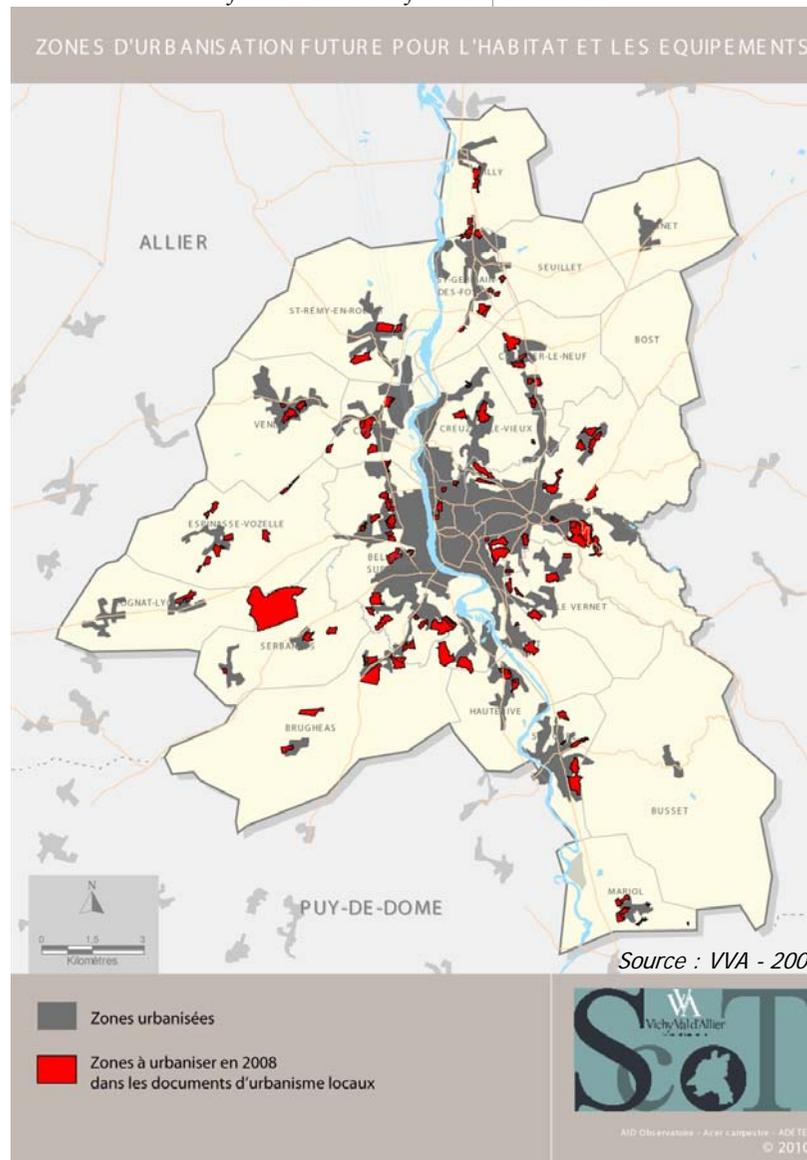
4 369 logements construits



393 hectares consommés



Des réserves d'urbanisation pour l'habitat : futurs lieux d'artificialisation des sols

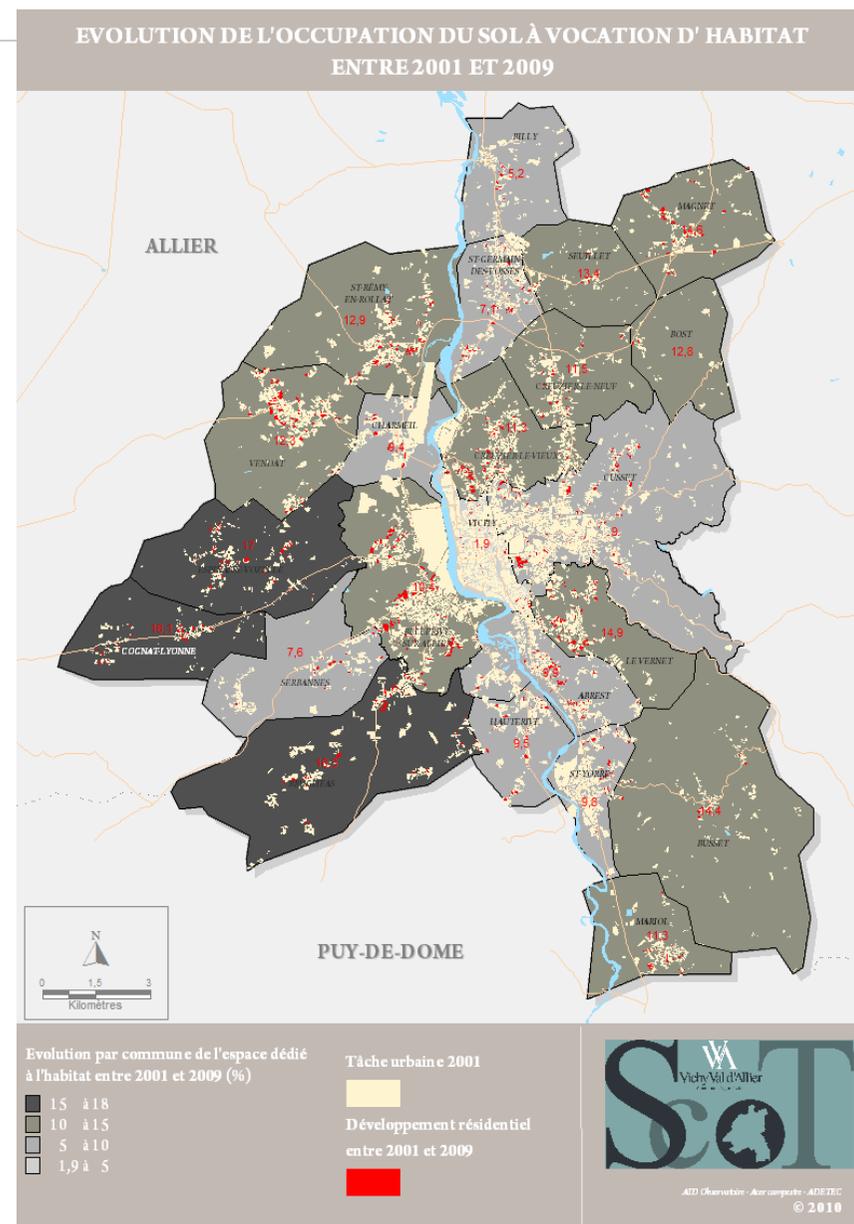


1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

La consommation d'espace peut également être mesurée par photointerprétation. Concernant le développement résidentiel, la comparaison entre l'espace urbanisé en 2001 visible sur vue aérienne et l'espace urbanisé supplémentaire à vocation d'habitat présent en 2009 nous renseigne quantitativement mais aussi géographiquement sur l'artificialisation des sols. Ainsi, **355 hectares ont été mesurés comme nouvelles surfaces occupées par l'habitat entre 2001 et 2009**. Rapportée par commune et en fonction des espaces occupés par l'habitat en 2001, cette artificialisation montre des développements surfaciques relativement importants (compte tenu de la faible croissance démographique sur la même période), notamment le long des axes routiers du territoire, dépendants des choix d'aménagement communaux mais aussi des disponibilités foncières.

Communes	Superficie communale (ha)	Espaces habités (ha)	Evolution Habitat 2001-2009 (ha)	Evolution Habitat 2001-2009 (%)
ABREST	1046	201,8	18,1	9,9%
BELLERIVE SUR ALLIER	1897	432,6	40,8	10,4%
BILLY	1022	80,2	4,0	5,2%
BOST	948	30,4	3,5	12,8%
BRUGHEAS	2681	205,1	28,7	16,3%
BUSSET	3696	84,4	10,6	14,4%
CHARMEIL	740	75,3	6,5	9,4%
COGNAT LYONNE	1251	62,3	8,6	16,1%
CREUZIER LE NEUF	1088	117,2	12,1	11,5%
CREUZIER LE VIEUX	1138	237,3	24,0	11,3%
CUSSET	3193	508,1	42,2	9,0%
ESPINASSE VAUZELLE	1787	117,3	17,1	17,0%
HAUTERIVE	808	97,8	8,5	9,5%
MAGNET	1272	107,7	13,7	14,6%
MARIOL	941	75,7	7,7	11,3%
SAINT GERMAIN DES FOSSES	830	151,6	10,0	7,1%
SAINT REMY EN ROLLAT	2084	195,0	22,3	12,9%
SAINT YORRE	635	147,7	13,2	9,8%
SERBANNES	1430	101,3	7,2	7,6%
SEUILLET	994	41,7	4,9	13,4%
VENDAT	1676	238,1	26,0	12,3%
LE VERNET	1007	154,9	20,1	14,9%
VICHY	585	281,4	5,1	1,9%
DOCUMENT PROVISOIRE		3744,9	354,9	10,5%



1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

On observe ainsi les plus importants accroissements périphériques des espaces urbanisés à vocation d'habitat, relativement à l'existant, au nord du territoire (sur les communes de Bost, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Magnet, Saint-Rémy-en-Rollat, Seuillet et Vendat), au sud-ouest en rive gauche de l'Allier (Bellerive-sur-Allier, Brugheas, Cognat-Lyonne, Espinasse-Vozelle) et au sud-est de l'agglomération (Busset, Mariol et Le Vernet) avec des évolutions des espaces résidentiels de 10% ou plus par commune et en 8 ans (soit 14 communes sur 23).

Un recensement par commune (réalisé dans le cadre du diagnostic du Programme Local de l'Habitat de VVA publié en 2007) indique l'état des disponibilités foncières présentes en extension des enveloppes urbaines pour le développement résidentiel à court/moyen et à long termes (superficies disponibles dans les zones à urbaniser notées au sein des documents d'urbanisme locaux opposables à l'époque). Ce sont ainsi, au total, **664 hectares a priori disponibles (non urbanisés) qui sont réservés pour l'habitat**, dont 430 hectares à court/moyen terme et 234 à plus long terme.

On observe que les plus grandes potentialités de développements au sein de zones à urbaniser se situent, à cette date, sur Cusset et Bellerive-sur-Allier (respectivement plus de 119 et 91 hectares), tandis que la commune de Vichy ne dispose plus que d'environ 7 hectares. Partout ailleurs (hors les communes de Bost, Busset et Seuillet non répertoriées car soumises au Règlement National d'Urbanisme à l'époque du recensement), le volume de surfaces à urbaniser pour l'habitat non construites varie d'une dizaine d'hectares (Billy, Cognat-Lyonne, Serbannes, Vendat) jusqu'à quarante hectares ou plus (Abrest, Brugheas, Charmeil, Saint-Yorre).

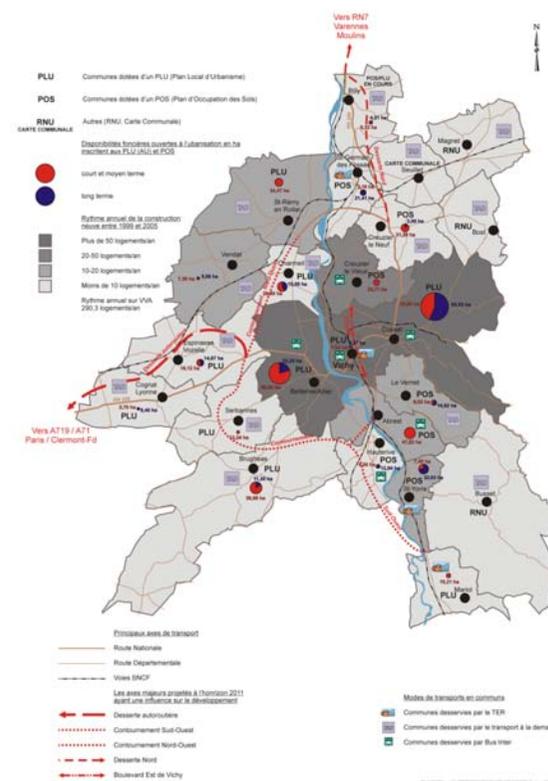
De manière prospective, si les constructions futures sur l'ensemble du territoire répondent en moyenne aux densités enregistrées ces dix dernières années (soit 11 logements par hectare), les 664 hectares disponibles recensés pour le développement résidentiel représentent un potentiel de plus de 7 300 logements à long terme (dont 4 700 à court/moyen terme). Cette simulation ne tient cependant pas compte du phénomène de rétention foncière à prévoir.

De plus, on peut envisager pour les années à venir, et sans présager le projet de développement du SCoT, une optimisation du foncier disponible plus importante dans le futur que dans le passé, accentuant ainsi le potentiel du nombre de logements sur ces espaces.

DOCUMENT PROVISOIRE

La mise à jour des disponibilités foncières des communes de l'agglomération en 2012 – possible grâce à la numérisation progressive des documents d'urbanisme locaux – fait apparaître un impact projeté bien plus important. En ce qui concerne l'urbanisation à court terme, toute destination confondue, il s'agit de :

Polarité	AUc (ha)
Cœur urbain	293
Pôles d'équilibre	76
Pôles de proximité	692
Total VVA	1 061



Recensement des disponibilités foncières réalisé dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de VVA (2007)

1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Une consommation annuelle moyenne d'environ 3,7 ha de SHON pour les locaux d'activité économique

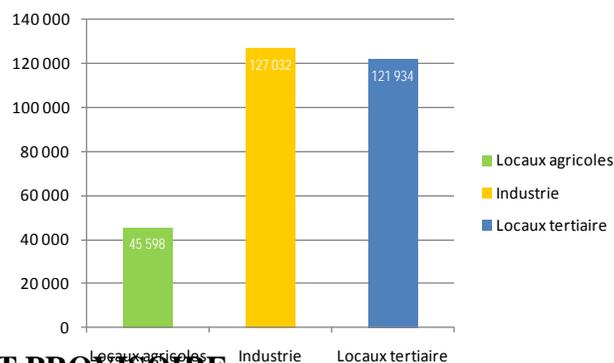
Entre 1999 et 2006, la création de locaux d'activité a entraîné une consommation de 30 ha de SHON. La consommation se répartit suivant les vocations suivantes :

- l'industrie est la principale consommatrice d'espace (44%),
- vient ensuite le tertiaire (41%),
- et enfin l'agriculture (15%).

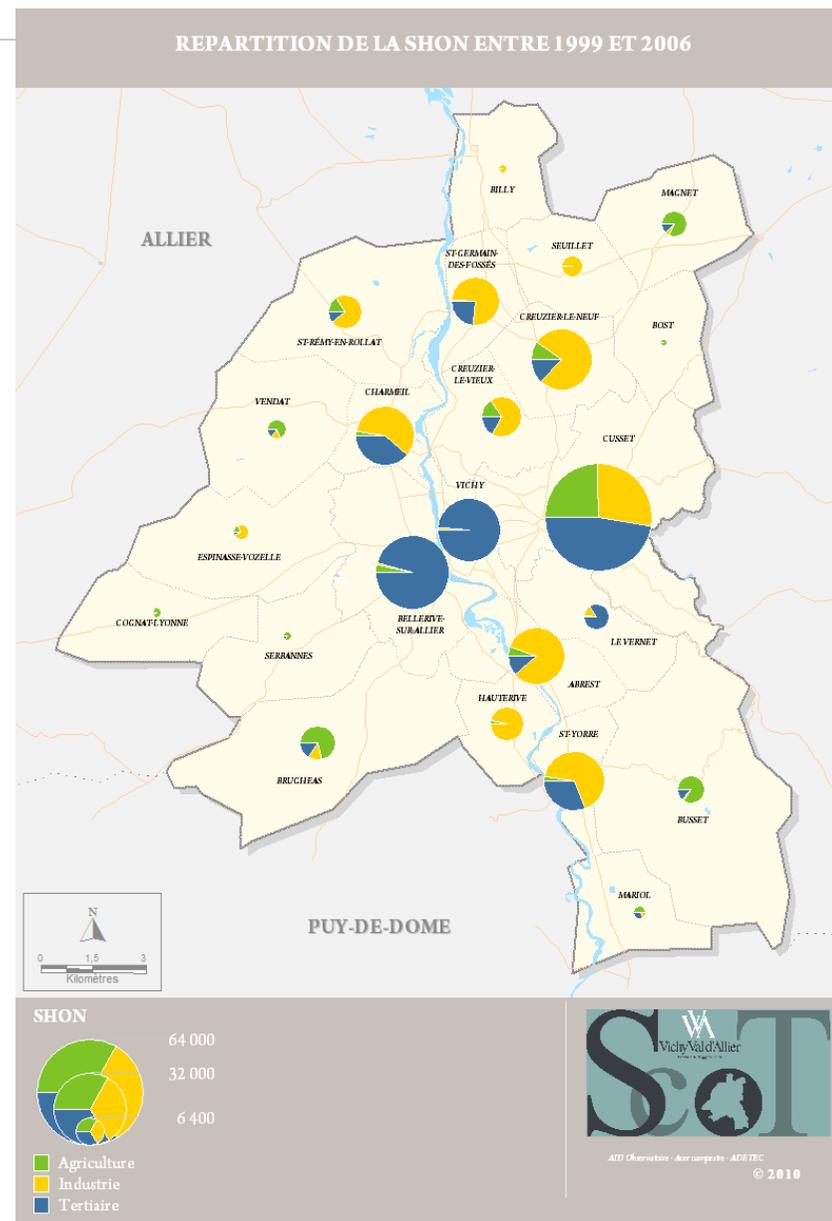
Cette donnée se limite à la surface de construction des bâtiments, à laquelle il faut ajouter les aménagements extérieurs. Ainsi, les surfaces utilisées pour le commerce sont largement plus importantes que la SHON présentée ici, puisque les parkings représentent souvent autant et parfois plus que la surface de construction. Ainsi, en ajoutant les surfaces utilisées pour les fonctions annexes, il apparaît que le territoire a consommé en moyenne 5,2 ha de foncier entre 1999 et 2006.

La répartition de la consommation d'espace par activité montre une concentration des créations sur le tertiaire pour le cœur d'agglomération, tandis que les communes du Val d'Allier accueillent en majorité des industries. Les communes aux marges du territoire connaissent une consommation foncière plus faible et davantage tournée vers les bâtiments d'exploitation.

Consommation entre 1999 et 2006 en SHON de locaux



DOCUMENT PROVISOIRE



1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

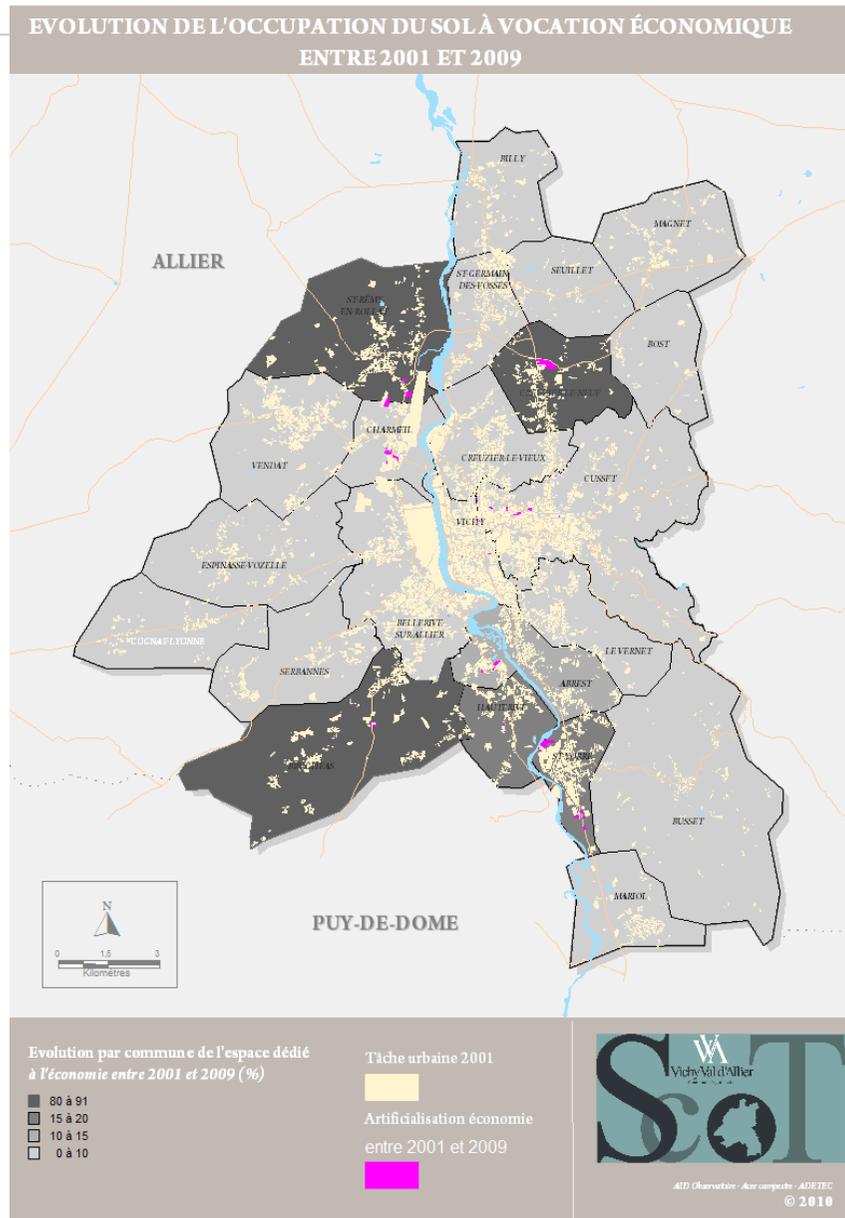
DOCUMENT PROVISOIRE

Un développement de site d'activités essentiellement positionné sur les espaces périurbains

Communes	Superficie communale (ha)	Espaces économiques (ha)	Evolution Economie 2001-2009 (ha) Photo aérienne	Evolution Activités économiques 2001-2009 (%)	Consommation SHON locaux d'activités 1999-2006 (ha) SITADEL
ABREST	1046	24,1	3,0	14,4%	2,1
BELLERIVE SUR ALLIER	1897	7,4	0,3	4,8%	3,2
BILLY	1022	1,1	0,0	0,0%	0,1
BOST	948	0,0	0,0	0,0%	0,1
BRUGHEAS	2681	2,4	1,1	83,7%	0,8
BUSSET	3696	0,0	0,0	0,0%	0,6
CHARMEIL	740	133,5	9,7	7,8%	2,4
COGNAT LYONNE	1251	0,0	0,0	0,0%	0,1
CREUZIER LE NEUF	1088	25,0	11,9	90,7%	2,4
CREUZIER LE VIEUX	1138	39,7	0,0	0,0%	1,2
CUSSET	3193	82,4	4,9	6,4%	6,4
ESPINASSE VAUZELLE	1787	0,7	0,0	0,0%	0,3
HAUTERIVE	808	7,7	1,0	15,8%	0,8
MAGNET	1272	0,0	0,0	0,0%	0,5
MARIOL	941	0,0	0,0	0,0%	0,2
SAINT GERMAIN DES FOSSES	830	20,7	0,0	0,0%	1,5
SAINT REMY EN ROLLAT	2084	10,0	4,8	90,6%	0,9
SAINT YORRE	635	69,5	10,9	18,5%	2,3
SERBANNES	1430	0,0	0,0	0,0%	0,1
SEUILLET	994	5,6	0,0	0,0%	0,4
VENDAT	1676	0,0	0,0	0,0%	0,3
LE VERNET	1007	0,0	0,0	0,0%	0,5
VICHY	585	25,1	0,6	2,3%	2,4
Total SCoT	32749	454,9	48,2	11,9%	29,5

La comparaison des espaces d'activités implantés sur le territoire entre 2001 et 2009 permet de dégager une consommation foncière d'espaces vierges de 48 ha. Les espaces qui ont été artificialisés entre ces deux dates sont essentiellement situés sur les communes périurbaines comme l'illustre la carte ci-contre : Creuzier-le-Neuf (les Ancises), Charmeil (la zone commerciale), Saint-Rémy-en-Rollat (les Davayats). Ce phénomène s'explique par une saturation et la faible disponibilité des espaces urbains centraux. La mobilisation de foncier pour l'activité économique se répercute sur les espaces qui connaissent des surfaces d'un seul tenant importantes, à savoir les communes les plus agricoles. Les informations sur les espaces en friche sur l'agglomération présentée dans la partie 3 sont des éléments essentiels pour faire évoluer à la baisse la consommation d'espace sur autant empêcher le développement.

DOCUMENT PROVISOIRE

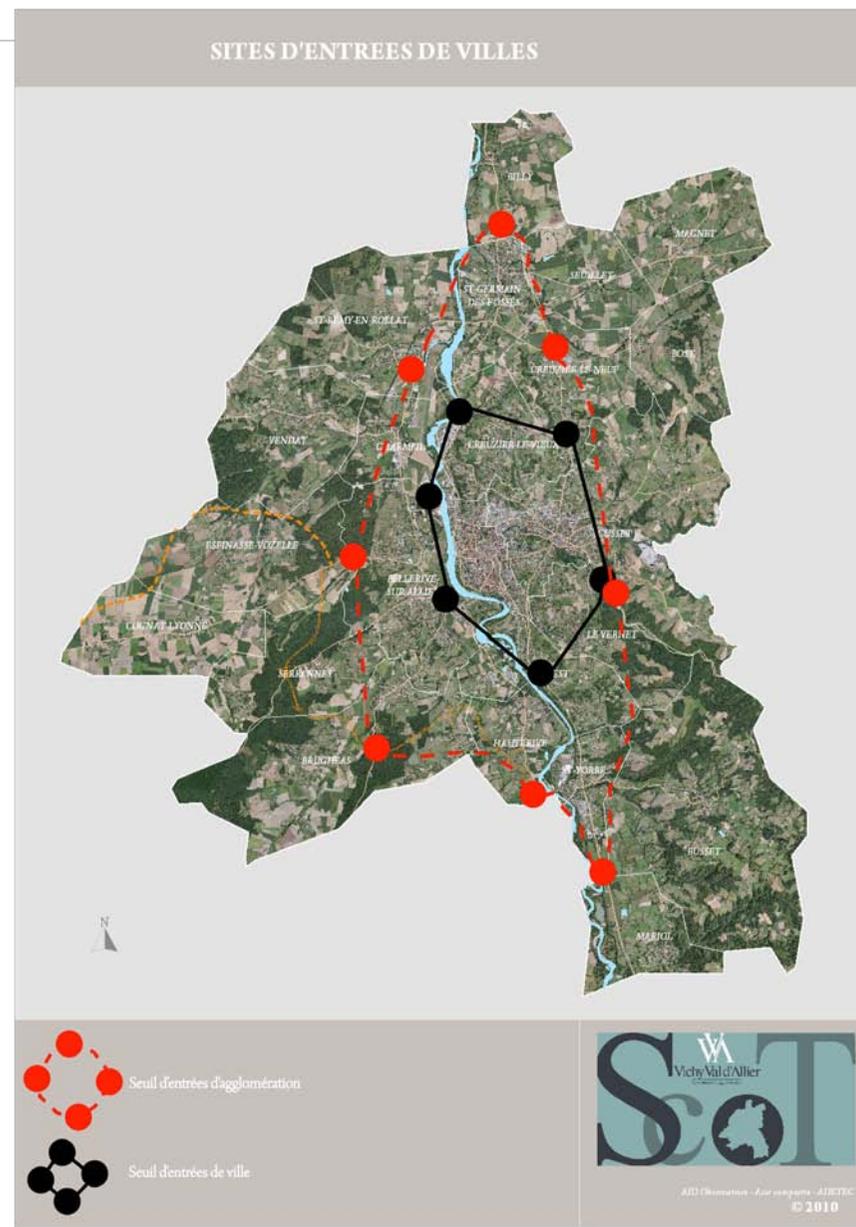


1.2.3 La qualification des entrées de ville : deux seuils d'arrivée dans l'agglomération

Les « entrées de ville » sur les grands axes routiers constituent des situations particulièrement critiques. Espaces souvent linéaires, elles concentrent une grande partie des vellétés de développement du territoire, soit pour les activités économiques et commerciales générant un paysage spécifique peu qualitatif, soit pour la réalisation d'extensions pavillonnaires parfois mal intégrées au reste de la commune, et parfois les deux, auxquelles s'ajoutent l'installation d'infrastructures routières qui peuvent être lourdes (ronds-points, ponts, diffuseurs, etc.).

Le Schéma Directeur de 2001 avait mis en évidence **cinq « seuils d'agglomération »** à l'interface de l'espace urbain et de l'espace rural, qui devaient signifier l'entrée dans l'espace aggloméré de VVA. Ces seuils (situés sur Saint-Yorre au niveau de la jonction entre le contournement sud-ouest et la RD 906, à Hauterive, Espinasse-Vozelle, Saint-Rémy-en-Rollat et Creuzier-le-Neuf) sont encore aujourd'hui d'actualité, et déterminent des grandes limites à l'urbanisation. Ajoutons-y aujourd'hui trois autres seuils (à Brugheas, entre Billy et Saint-Germain-des-Fossés et à Cusset) pour actualiser cette délimitation.

Ce périmètre constitue ainsi le premier niveau de lecture de l'agglomération, à partir duquel on appréhende, par la route, l'entrée au sein d'une même organisation territoriale. De part et d'autre de chacune de ces entrées d'agglomération, il existe des coupures dans l'urbanisation : espaces naturels ou agricoles, véritables corridors (à Brugheas, à Espinasse-Vozelle, entre Billy et Saint-Germain-des-Fossés, entre Saint-Yorre et Mariol...) mais aussi parfois espaces mités par des objets urbains (équipements publics ou activités économiques).



1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISoire

Le second niveau de seuils est celui, plus rapproché, de la ville et de l'hypercentre de l'agglomération : l'entrée méridionale d'Abrest au sud, les sites de ponts à Bellerive-sur-Allier et Charmeil à l'ouest, l'arrivée sur Cusset le long du Sichon par la RD 995 à l'est et l'entrée nord de Vichy et de Creuzier-le-Vieux constituent les portes d'entrées de l'espace urbain centre de l'agglomération.

A l'intérieur de ces deux grands types de seuils, on observe une grande diversité fonctionnelle dans les entrées de ville, ainsi que des traitements qualitatifs très divers. L'agglomération vichyssoise montre des bons et des mauvais exemples. Cela étant, il est à noter que la continuité urbaine entre les espaces urbains au cœur de l'agglomération repousse les entrées de ville.

Au-delà des villes-portes de l'intercommunalité, **les enjeux d'entrée de ville en lien avec l'économie sont essentiellement situés sur villes-portes du tissu aggloméré autour de Vichy**, à savoir : Saint-Yorre (du fait de la quasi continuité urbaine sur la D906), la route de Gannat à l'ouest, la route de Charmeil au nord, et enfin l'entrée dans Cusset à l'est ; ce dernier étant davantage concerné par la problématique résidentielle. La qualification des entrées de ville relève d'une part de l'urbanisation qui y est développée et ensuite des exigences architecturales édictées sur ces espaces.

DOCUMENT PROVISoire

Entrée sud de Charmeil



Continuité d'activités économiques sur cette entrée de ville qui offre une faible qualité architecturale et paysagère.

Entrée sud de Saint-Yorre



Travail sur la végétalisation de l'entrée de ville permettant partiellement d'intégrer la zone d'entrée de ville dans un environnement qualitatif

1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Autre type d'entrée de ville, les espaces de traversée urbaine hétérogènes.

Souvent, les urbanisations réalisées au coup par coup le long des axes routiers « pénétrants », mêlant habitat, petites activités, commerces et équipements publics, présentent un aspect totalement hétérogène. Ces séquences multifonctionnelles, parfois dissymétriques (dominante d'activités d'un côté de la voie, d'habitat de l'autre), entraînent la dégradation du paysage de ces espaces stratégiques d'entrées de ville ainsi que des difficultés de fonctionnement liées notamment aux différences d'attentes que l'habitat et les diverses activités ont de la voie.

C'est principalement l'espace public l'enjeu de ces sites : la grande diversité des fonctions présentes nécessite d'y autoriser tous les déplacements, en premier lieu piétons. Or, si l'automobile a aujourd'hui toute sa place ici, au sein de voies à larges emprises, il s'agit d'assurer la coexistence harmonieuse et sûre entre tous les modes de déplacements et avec toutes les autres fonctions.

Enfin, **on peut également distinguer des espaces d'entrée de ville particuliers : les déviations locales.** Il s'agit de voies de grand transit, sans accès (ou peu) entre les extrémités, de type voie rapide mais proches de l'agglomération. C'est le cas du futur prolongement de l'A719 et du contournement sud-ouest qui occuperont de vastes emprises marquant fortement le paysage et formant des coupures importantes entre les espaces urbanisés, très différentes des coupures vertes et naturelles notamment car elles sont difficilement traversables.

L'arrivée du contournement sud-ouest et sa jonction avec cet axe par l'aménagement d'un rond-point, si elle permet d'alléger le trafic sur la RD 906, va cristalliser encore un peu plus les attentes en ce point d'entrée sud de l'agglomération, en les concentrant autour de ce site précis. Il s'agit donc d'un seuil d'agglomération indéniable et qui va se renforcer. Les actions en cours de requalification du centre-bourg et d'une partie de cette traversée devront permettre d'accompagner les développements sur le secteur. De manière transversale, il s'agit d'être extrêmement vigilant quant à l'urbanisation et aux aménagements affectant ces espaces.

DOCUMENT PROVISOIRE

Entrée sud de l'hypercentre à Abrest



Axe principal d'entrée de ville sud, la RD 906, très large ici, au traitement peu qualitatif impliquant un manque de lisibilité certain, et laissant place à une circulation automobile à la vitesse souvent excessive.

Entrée nord de l'agglomération à Creuzier-le-Neuf



Grande diversité d'activités (habitat, économie) et aménagements d'accès routiers dilués au sein d'espaces naturels et agricoles encore très présents.

1.3. L'impact de ce modèle de développement sur la consommation énergétique

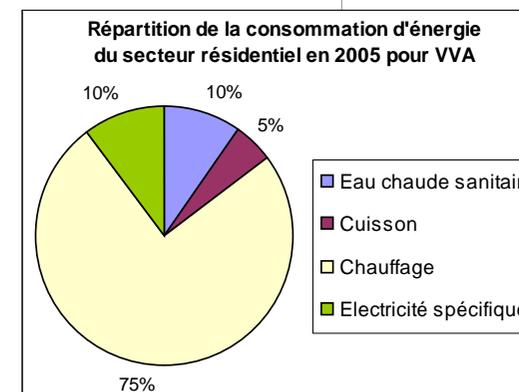
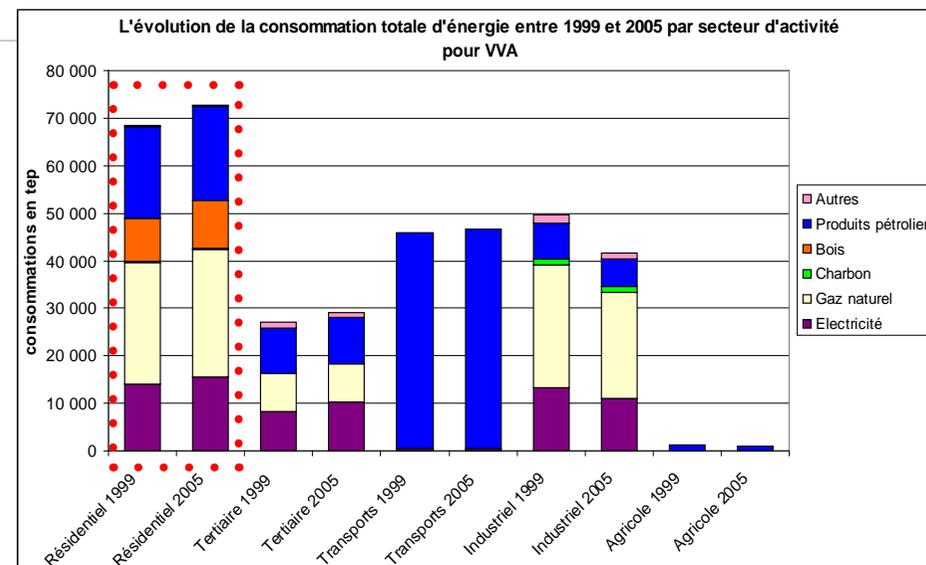
1.3.1 Consommation énergétique et développement urbain

Au niveau national, l'habitat se trouve à l'origine de 43% des consommations d'énergie (soit 70 millions de tonnes équivalent pétrole par an) et du rejet de 22% des émissions de gaz carbonique (source : ADEME).

A l'échelle du SCoT, le secteur résidentiel est, là aussi, le plus énergivore, avec une consommation moyenne de 72 616 tonnes équivalent pétrole en 2005, soit 38,1% des consommations énergétiques totales à cette date. L'évolution de cette consommation, à la hausse (68 360 tep en 1999, soit + 6% en 6 ans), suit également la tendance nationale qui a vu la consommation énergétique dans les logements augmenter de 30% ces 30 dernières années. Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs : accroissement du parc de logements, augmentation de la surface moyenne occupée, confort accru et développement des usages de l'électricité concourent à alourdir la consommation.

De manière parallèle, on enregistre une augmentation des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel : 145 000 tep de CO2 rejetés en 2005 (un tiers des émissions totales de GES d'origine énergétique de VVA), soit une hausse de 4,8% depuis 1999 (tandis que tous secteurs confondus la hausse globale sur le SCoT est de 0,63%).

Au sein du secteur résidentiel sur le SCoT, c'est le poste chauffage qui consomme le plus en 2005, avec 75% de la consommation d'énergie du secteur et 28,6% du bilan énergétique total. Les ressources utilisées pour le chauffage des logements sont essentiellement le gaz naturel et le fioul domestique.



Sources : Région Auvergne et Etat Initial de l'Environnement (livre II du SCoT)

1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

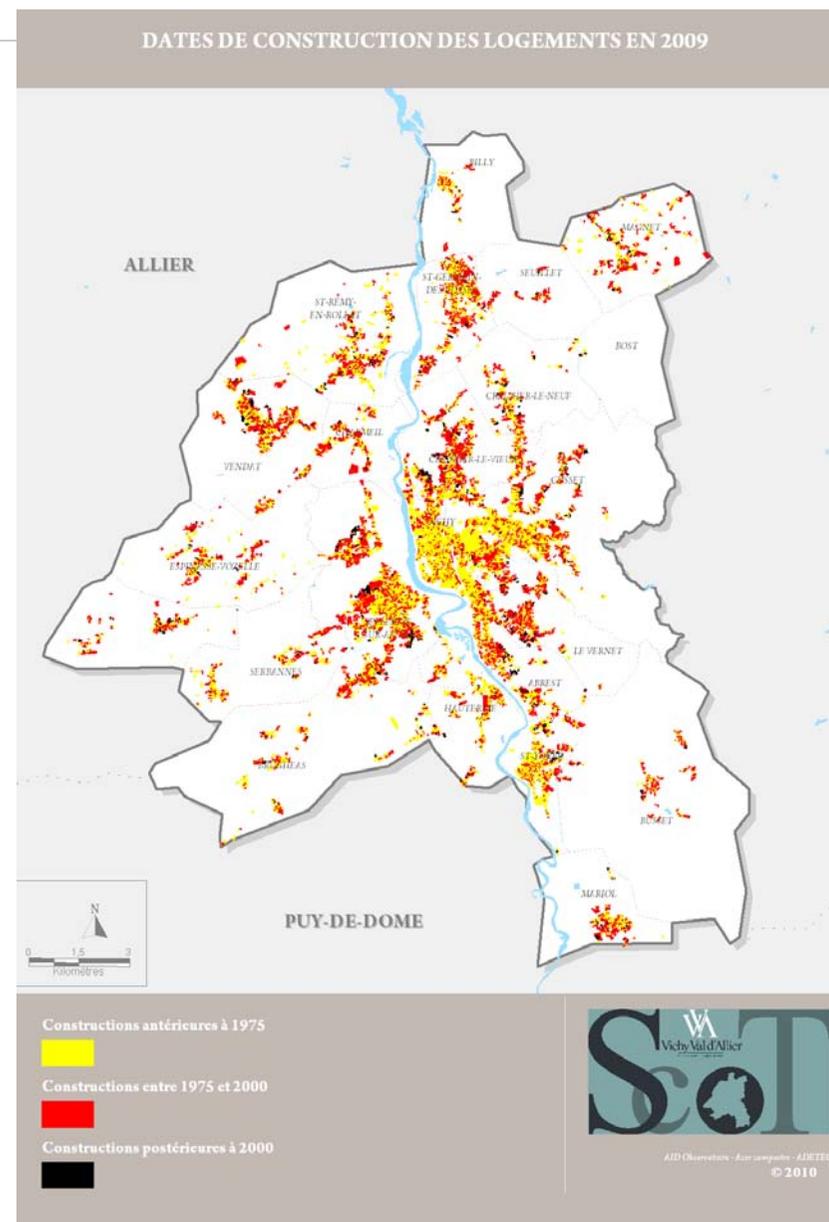
DOCUMENT PROVISOIRE

La contrainte de réduction des émissions de CO₂ ainsi que la hausse inéluctable du coût de l'énergie liée à l'épuisement progressif des ressources, nécessiteront de parvenir à une réduction de cette consommation énergétique. Or, le secteur résidentiel est réputé lent à évoluer sur ce point : le stock des logements et leur très longue durée de vie constituent des caractéristiques a priori pénalisantes pour des progrès rapides du secteur.

Ainsi, plus de la moitié du parc de logements du SCoT date d'avant 1975 (56% du parc de 2007), et ce sont les logements les plus anciens qui, en moyenne, consomment le plus d'énergie pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire : 350 kWh/m²/an et en moyenne pour les bâtiments postérieurs à 1975, 200 kWh/m²/an pour ceux construits de 1975 à 2000 et 100 kWh/m²/an pour les logements respectant la réglementation thermique de 2000. On retrouve évidemment les logements construits avant 1975 en centres-villes et centres-bourgs, mais les proportions de logements anciens sont bien plus importantes à Vichy (85% des résidences principales construites avant 1975), Saint-Germain-des-Fossés (70%) ou Cusset (69%) que dans les villages et petites villes périphériques au cœur urbain comme Charmeil (34%), Creuzier-le-Vieux (41%) ou encore Vendat (43%).

Néanmoins, si la « rigidité » du secteur résidentiel et son inertie ont longtemps été considérés comme des handicaps pour l'optimisation des performances énergétiques, par comparaison à des secteurs plus réactifs tels que l'industrie ou les transports, on constate qu'il est maintenant apprécié de façons beaucoup plus favorable et qu'il se positionne dorénavant comme un acteur clé pour parvenir à résoudre, en partie, les défis environnementaux posés et à répondre aux engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, différents aspects sont aujourd'hui valorisés et constituent des voies de progrès : utilisation combinée de plusieurs sources d'énergie, dont les énergies renouvelables, travaux d'amélioration des performances énergétiques, changement des comportements des ménages...

DOCUMENT PROVISOIRE



1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Il s'agit également, au sein du SCoT et concernant le développement résidentiel, d'encourager les démarches d'éco-conception et d'éco-construction/rénovation, pour les particuliers comme pour la puissance publique au travers de la réalisation d'opérations d'ensemble respectant les principes d'aménagement durable du territoire. Ainsi, l'optimisation des formes urbaines au regard du critère de consommation d'énergie (habitat bioclimatique, type d'habitat, densités, desserte énergétique), la promotion de normes de consommation d'énergie faibles, la valorisation des énergies renouvelables, la réduction des distances domicile/travail ou encore l'encouragement à l'utilisation des transports collectifs et des modes de déplacements doux sont autant d'exemples d'action.

Aujourd'hui sur le territoire du SCoT, et au-delà des initiatives privées, peu d'opérations respectant les principes d'un urbanisme durable sont présentes.

Signalons toutefois deux projets d'envergure qui pourraient entraîner un effet de levier sur les développements à venir : les éco-quartiers sur les communes de Vichy (« Rives d'Allier », lauréat du concours « Eco-quartier » 2009 lancé par le Ministère de l'écologie dans le cadre du Plan Ville Durable) et de Bellerive-sur-Allier (« Domaine de l'Hôpital »). Ces démarches, intéressantes, effectuées à l'échelle des communes concernées auraient pu être interrogées à l'échelle de l'agglomération toute entière. L'émergence de ces nouvelles pratiques, de cette nouvelle culture de l'aménagement du territoire, permettra d'envisager l'urbanisme de demain sous l'angle de l'ensemble des thématiques environnementales : énergie, environnement climatique, déplacements, qualité de l'air, gestion des déchets, bruit, gestion de l'eau, paysage et biodiversité... C'est tout l'objet de démarches telles que l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) portée par l'ADEME.

DOCUMENT PROVISOIRE

Etude de définition de l'éco-quartier « Rives d'Allier » retenue pour la construction de 600 nouveaux logements et la réhabilitation de 700 autres, autour du stade Darragon au nord de la commune de Vichy



Source : Axe Saône

1.3.2 Consommation énergétique des transports : prépondérance de la voiture

Consommation unitaire par mode de transport

Mode de transport	Marche	Vélo	Train	Bus ou car	Deux-roues motorisé	Voiture
Consommation en grammes équivalent pétrole par voyageur et par kilomètre	0	0	14	24	44	55

Calculs ADETEC, d'après données ADEME, Ministère de l'Ecologie, CERTU et VVA

En tenant compte des taux de remplissage effectifs des différents modes de transport, une personne se déplaçant en voiture consomme 2 fois plus d'énergie qu'en bus et 4 fois plus qu'en train. Le bilan des deux-roues motorisés est presque identique à celui de la voiture. Quant aux piétons et aux cyclistes, ils ont une consommation nulle.

Pour les marchandises, les écarts sont encore plus nets. Le transport par train consomme 6 fois moins d'énergie qu'en camion et 22 fois moins qu'avec un utilitaire léger.

Consommation des déplacements générés par VVA

Déplacements locaux

Les déplacements locaux incluent :

- les déplacements de personnes de moins de 80 km à vol d'oiseau,
- les livraisons et les enlèvements de marchandises.

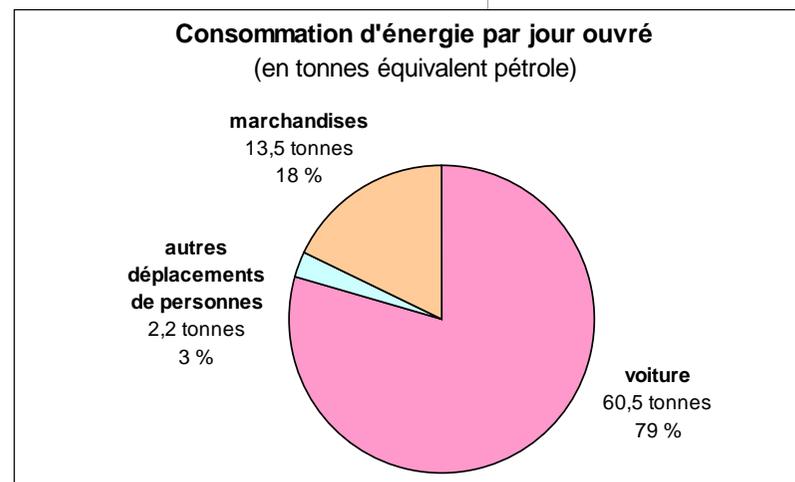
La consommation d'énergie générée par les déplacements locaux des habitants de VVA est de 53 tonnes d'équivalent pétrole par jour ouvré et de 21 000 tonnes

par an. La voiture représente 96,5 % de ce total, alors que seulement 68 % des déplacements sont effectués avec ce mode.

De leur côté, les livraisons et les enlèvements de marchandises représentent au total 13,5 tonnes par jour ouvré.

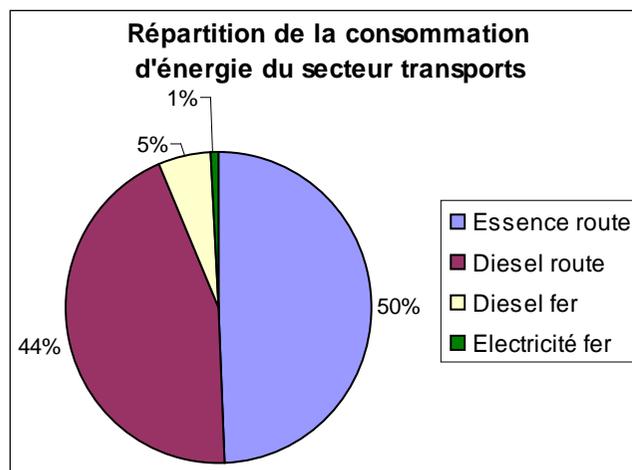
Au total, la consommation d'énergie des déplacements locaux est la suivante :

La consommation totale des déplacements locaux est de l'ordre de 76 tonnes d'équivalent pétrole par jour ouvré, soit environ 26 000 tonnes par an. La voiture représente à elle seule 79 % de ce total.



Tous déplacements

En 2005, la consommation totale d'énergie des transports sur le territoire de VVA est de 46 600 tonnes. Le transport routier représente 94 % de ce total.



Cette consommation d'énergie était de 45 900 tonnes en 1999. Elle a donc augmenté de 1,5 % en 7 ans.

Les transports représentent 24 % de la consommation d'énergie de VVA.

Le pétrole va devenir de plus en plus rare

Les transports représentent 69 % de la consommation nationale de produits pétroliers, dont la moitié pour les transports urbains. En sens inverse, le pétrole représente 97 % de l'énergie utilisée par les transports.

Le pétrole va devenir de plus en plus rare et donc de plus en plus cher car la demande mondiale croît, alors que la production va bientôt diminuer. D'après les spécialistes, le pic de production mondiale de pétrole (pic de Hubbert) sera atteint au plus tard en 2030, la date la plus probable se situant entre 2010 et 2020. La production décroîtra ensuite progressivement et l'épuisement total des réserves est à prévoir pour la fin du XXI^e siècle.

Il est donc indispensable de trouver des solutions rapidement.

1.3.3 Les conséquences sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les engagements du Protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005, visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport aux niveaux de 1990 durant la période 2008-2012. L'annexe B du protocole contient les engagements chiffrés auxquels les États parties se sont engagés.

Les États membres de l'Union Européenne doivent réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 8% entre 2008 et 2012. Le calcul des objectifs de chacun des pays de l'UE résulte de la ventilation de l'objectif européen de -8% entre les États membres (processus appelé *burden sharing*), en fonction de leurs performances environnementales passées et de leurs besoins de développement futurs. Pour la France l'objectif est de 0%, c'est-à-dire une stabilisation des émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990.

En France, le Programme National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) a été adopté en janvier 2000, renforcé par l'adoption du Plan Climat national en 2004 (actualisé en 2006) dans lequel figure l'objectif de diviser par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, dit objectif « facteur 4 ». Cet objectif national, décliné au niveau régional, correspond à un taux de diminution annuel moyen de 3% par rapport aux émissions de 2005, alors que le taux de diminution « tendanciel » de ces émissions se situerait autour de 0,15%.

En Auvergne, le Plan Energie Climat Régional a été adopté par l'Assemblée Régionale lors de la Session de novembre 2009. Ce plan a pour objectifs :

- A l'horizon 2020, diminuer de 20% les consommations énergétiques et les émissions de GES par rapport au niveau référence de 1990, et porter à 30% la part d'énergies renouvelables dans la consommation.
- Le «facteur 4» en 2050, c'est-à-dire diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

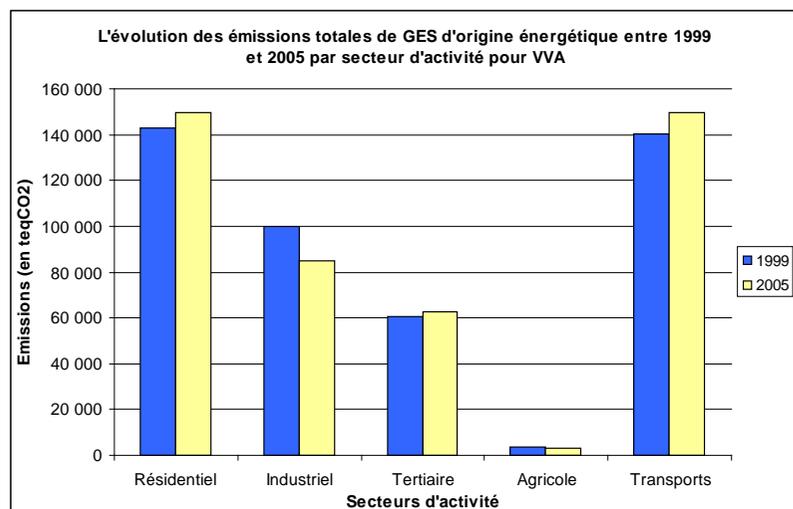
1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Le niveau d'émission total de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine énergétique (lié à de la consommation d'énergie) de l'agglomération de Vichy Val d'Allier en 2005, est de 449 665 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂), soit 5,9 teqCO₂ par habitant (pour 6,7 teqCO₂/hab sur la région Auvergne). Ces émissions représentent 5% des émissions totales de la région Auvergne.

On observe sur le graphique suivant, que **les deux secteurs les plus émetteurs sont le résidentiel et les transports**. En effet, ils émettent en moyenne 145 000 teqCO₂, soit un tiers des émissions chacun, contre 90 000 en moyenne pour l'industrie, 60 000 pour le tertiaire et seulement 4 000 pour l'agriculture.

De plus, la tendance est à la hausse pour le résidentiel (+4,8%), les transports (+6,7%) et dans une moindre mesure, le tertiaire (+2,9%). Ces trois secteurs représentent une augmentation de 0,2 teqCO₂ par habitant entre 1999 et 2005 sur VVA. **Sur l'ensemble de l'agglomération de Vichy Val d'Allier, les émissions ont augmenté de 0,63% entre 1999 et 2005.**



DOCUMENT PROVISOIRE

Afin de diminuer les émissions de GES dues aux secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et des transports, il faut développer l'éco-construction, l'éco-rénovation et le recours aux énergies renouvelables, repenser les modes de déplacements et favoriser les transports collectifs et les modes de transport doux.

La consommation d'énergie et les émissions de GES qui en découlent, en grande partie liée à l'habitat et aux transports sur le territoire, sont fortement corrélées au mode d'urbanisation. Réduire la consommation d'espace en limitant l'étalement urbain et en privilégiant la cohérence entre habitat et offres d'emploi, de service, de transport en commun, permet en partie de répondre à cet enjeu. L'amélioration des performances énergétiques, souvent limitées, de l'habitat sera également un facteur déterminant de la réduction de la consommation énergétique.

Les enjeux identifiés pour réduire la consommation d'énergie sont :

- renforcer les liens entre l'urbanisation et les transports en commun et développer les modes de déplacements doux
- organiser l'espace urbain pour réduire les besoins en mobilité
- améliorer les performances énergétiques des bâtiments et équipements (Ecoquartier, démarche HQE,...), pouvant conditionner l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones
- développer les énergies renouvelables et notamment explorer le potentiel de la filière bois énergie et de la géothermie.

1.3.4 L'état de l'utilisation des filières de production d'énergies renouvelables

En application de la Convention de Rio (1992) et du protocole de Kyoto (1997), l'Union Européenne s'est donné comme objectif qu'à l'horizon 2010, plus de 20% de l'électricité produite le soit au moyen de ressources renouvelables (Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001). À cette fin, les États membres ont été invités à prendre les mesures appropriées.

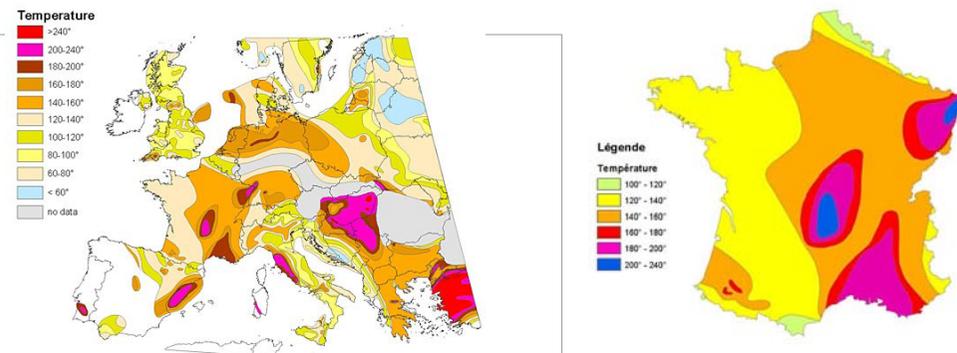
En France, l'objectif est d'aboutir, en 2010, à ce que 21% de l'électricité consommée soit produite par des sources renouvelables (contre 15% en 1997).

En Auvergne en 2005, seule 14% environ de la consommation d'électricité est produite à partir de ressources renouvelables et seule 3% de la consommation totale d'énergie est issue d'énergies renouvelables¹.

La géothermie

En 2003, dans le cadre d'une politique de relance des énergies renouvelables sur le territoire métropolitain, l'ADEME et le BRGM ont mis en place un projet méthodologique d'inventaire de la ressource géothermale basse et moyenne énergie, projet baptisé Copgen (compilation du potentiel géothermique national).

Cette compilation des données disponibles et accessibles sur la zone des Limagnes a permis de montrer un certain nombre de caractéristiques géologiques, thermiques et hydrogéologiques intéressantes du point de vue de la ressource géothermale. À l'échelle régionale, le Massif Central en général et la zone des Limagnes en particulier apparaissent comme une zone d'anomalie géothermique anormalement chaude.



© Atlas of Europe, Hermann Haak (Hurtoq, Cermak, Zui)

Comme de nombreux bassins sédimentaires ceinturant les reliefs anciens, les dépôts de fonds de bassin correspondent à des formations détritiques du type sable, conglomérats ou grès susceptibles de posséder des propriétés réservoirs intéressantes (porosité, perméabilité). Cette région est également caractérisée par de nombreuses sources thermales carbogazeuses qui émergent sur les bordures faillées des bassins. Les géothermomètres donnent des températures également intéressantes. L'ensemble de ces facteurs (température, formations détritiques, fluides, failles) est en faveur de circulations thermales dans le bassin et confirme l'intérêt, a priori, des Limagnes pour la géothermie basse et moyenne énergie.

En France, cette source d'énergie est encore très peu exploitée.

L'éolien

La Région Auvergne s'est dotée d'un schéma éolien, adopté le 23 décembre 2003 et modifié le 15 mai 2006. Ce schéma expose les principales recommandations pour le choix d'un site et la définition d'un projet et définit les espaces emblématiques de l'Auvergne.

La loi programme N° 2005-781 du 13 Juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (L.P.O.P.E) a modifié le dispositif d'obligation d'achat pour

1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

la production d'électricité d'origine éolienne, en introduisant le principe de création de zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat.

La circulaire du 19 juin 2006, co-signée par le ministre délégué à l'Industrie et la Ministre de l'Ecologie et du développement durable définit le cadre général et le contenu des dossiers de ZDE. Sur la base de ce document, une charte de « Mise en oeuvre des ZDE dans l'Allier » a été élaborée par les différents services de l'Etat concernés. Ce document instaure un cadre précis de mise en oeuvre des ZDE et prévoit notamment la réalisation d'une étude patrimoniale et paysagère. Il indique également que des démarches de concertation doivent être entreprises.

Dans le département de l'Allier seule 1 ZDE est autorisée aujourd'hui, pour la communauté de commune de la Montagne Bourbonnaise, dont 3 communes ont un permis de construire accordé et 1 commune a un permis de construire en cours d'instruction.

D'autres ZDE sont en cours d'instruction, notamment sur la communauté de communes du bassin de Gannat et celle de Varenne-Forterre. Une éolienne est d'ailleurs implantée sur la commune de Sauzet dans la plaine de Limagne.

Aucun projet de ZDE ne concerne la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, qui semble avoir un potentiel faible concernant l'énergie éolienne, aux vues de la carte des vents moyens à 100 m réalisée par l'ADEME.

Le bois énergie

Cette ressource utilisée pour le chauffage est en augmentation de 9% sur VVA entre 1999 et 2005, atteignant 9 896 tep en 2005, soit 5,2% de la consommation totale.

Cette source d'énergie est considérée comme le gisement d'énergie renouvelable le plus important d'Auvergne, loin devant les autres sources d'énergies renouvelables (Source : Synthèse de l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », Juin 2008).

Cette ressource est encore sous-exploitée en Auvergne. L'ADEME, qui subventionne les projets de bois énergie, a recensé sur le territoire du SCoT, 2 projets aidés de

chaudières à bois : une individuelle à Espinasse Vozelle et une collective pour la mairie de Bost.

Le développement de cette filière est aussi un enjeu pour l'emploi local

Le photovoltaïque

Des chartes régionales et départementales sur le photovoltaïque au sol ont été lancées.

Un projet de centrale photovoltaïque au sol est à l'étude sur le territoire de VVA, sur le site de Montpertuis. Ce projet concernerait 35 ha pour une puissance de crête prévue entre 10 et 15 MWc (Source : DDT 03).

Les installations de grande surface sur les bâtiments agricoles et plus encore au sol sont toutefois à encadrer très strictement, compte tenu des impacts paysagers et sur la production agricole (concurrence avec la production agricole, perturbation du marché foncier, rétention de foncier, etc.) importants à craindre en cas de développement.

Le solaire thermique

Il existe deux modes de production d'énergie solaire thermique :

- Le solaire passif : La chaleur du rayonnement solaire peut être récupérée directement et stockée dans les matériaux qui constituent le bâtiment. Cela nécessite simplement une conception particulière qui s'adapte au climat et qui tient compte de l'orientation du soleil selon les saisons. Le solaire passif s'intègre plus largement dans l'architecture bioclimatique.
- Le solaire actif : Le rayonnement solaire est capté au travers d'une interface, le panneau solaire thermique. Ce panneau est constitué de capteurs qui permettent d'optimiser la récupération de l'énergie solaire.

DOCUMENT PROVISOIRE

1. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Cette énergie peut servir à la production de l'Eau Chaude Sanitaire (3 à 5 m² de capteur par logement), à la contribution au chauffage de la maison (12 à 20 m² de capteurs pour une maison de 100 à 150 m²), au séchage des fourrages, etc.

Le potentiel de production de cette source d'énergie en Auvergne est considéré comme important (15% environ du gisement total d'énergies renouvelables calculé dans le Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne).

D'après les données de l'ADEME sur les projets subventionnés (cf. tableau suivant), 43 projets sont en cours sur le territoire du SCoT :

- 3 projets de solaire thermique collectif
- 1 projet de solaire thermique tertiaire
- 33 projets de chauffe-eau solaire individuel
- 6 projets de système solaire combiné

	Chauffe eau solaire individuel	Chauffe eau solaire collectif / solaire tertiaire	Système solaire combiné	Total
Abrest	1			1
Bellerive-sur-Allier	3	1	1	5
Billy	1		1	2
Bost	1			1
Brugheas	4			4
Charmeil	1			1
Creuzier-le-Neuf	2		1	3
Creuzier-le-Vieux	5		1	6

DOCUMENT PROVISOIRE

Cusset	4			4
Hauterive	1			1
Magnet	2			2
St Rémy en Rollat	1			1
St Yorre	1			1
Serbannes	1			1
Seuillet	1			1
Vendat	3			3
Vernet			2	2
Vichy	1	3		4
Total	33	4	6	43

Source : ADEME Auvergne 2010

L'hydroélectricité

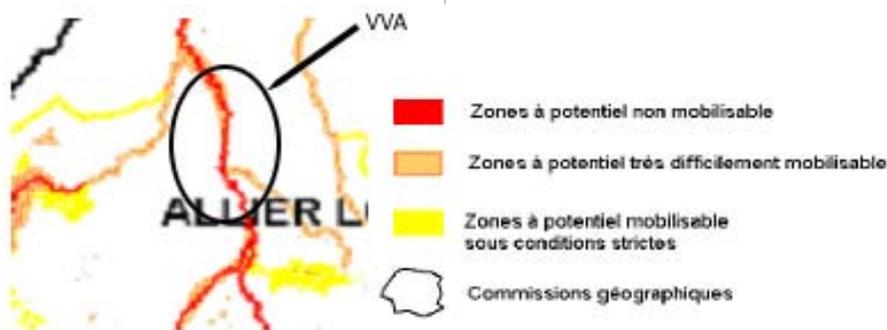
La production d'hydroélectricité représente près de 20% de la production d'énergie renouvelable en Auvergne en 2005. Le potentiel de production d'énergie supplémentaire est considéré comme quasiment épuisé en Auvergne.

En 2007, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a lancé une évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire Bretagne, en puissance (kW) et en production (kWh), en compatibilité avec les réglementations existantes sur l'environnement. Le potentiel hydroélectrique qu'il est réaliste d'envisager au sens de la réglementation actuelle correspond aux classes 3 et 4 respectivement du « potentiel mobilisable sous conditions strictes » et du « potentiel mobilisable normalement ». Sur le bassin Loire Bretagne, il représente environ 30% du potentiel global et est essentiellement constitué de potentiel d'optimisation ou de suréquipement d'installations hydroélectriques existantes.

Sur le territoire du SCoT, comme le montre la carte ci-dessous, on ne trouve que des zones à potentiel non mobilisable ou très difficilement mobilisable (classes 1 et 2), qu'il n'est donc pas réaliste d'envisager.

1 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ?

DOCUMENT PROVISOIRE



Source : Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire Bretagne – AELB octobre 2007 – extrait de la carte « contraintes réglementaires »

Globalement sur la commission géographique Allier Loire amont, la puissance totale potentielle est de 443 MW, dont 26% est mobilisable normalement ou sous conditions strictes. Le productible potentiel est de 1401 GWh, dont 25% est mobilisable normalement ou sous conditions strictes.

Les biocarburants / biogaz

Le biogaz est un gaz issu de la fermentation de déchets organiques à l'abri de l'air. Il peut s'agir de certains déchets ménagers, de déchets verts, des boues de stations d'épuration, des déjections animales comme les lisiers, de résidus de cultures ou de déchets agro-alimentaires. Le pouvoir calorifique du méthane varie entre 5 000 et 7 000 kcal/m³. Ainsi, 1 m³ environ de gaz de méthane représente l'équivalent d'un demi-litre de mazout. Le biogaz peut servir pour la cuisson des aliments, pour l'eau chaude et le chauffage. Il permet aussi de produire de l'électricité et du carburant pour l'alimentation des véhicules.

DOCUMENT PROVISOIRE

Une seule installation de production de biogaz existait en Auvergne en 2008, dans le Puy-de-Dôme¹. Une autre est en projet au Mayet-de-Montagne.

Le terme biocarburant désigne un carburant renouvelable constitué de dérivés industriels obtenus après transformation de produits d'origine végétale ou animale. On distingue d'une part, les biocarburants issus des organes de réserve de la plante, dits de première génération (actuellement sur le marché) et d'autre part, des biocarburants issus de la plante entière (dont la partie lignocellulosique), dits de seconde génération (attendus sur le marché à l'horizon 2020).

D'après l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », l'Allier se démarque dans le cadre de la filière biocarburants.

¹ Source : Synthèse de l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », Juin 2008

LA PRÉSERVATION DU TERRITOIRE EN BREF...

DOCUMENT PROVISOIRE

 <p>Atouts à conforter</p>	 <p>Faiblesses à corriger</p>
<p>La richesse naturelle et patrimoniale Les consommations énergétiques bien maîtrisées Un territoire de courtes distances</p>	<p>Des points noirs paysagers, notamment en entrées de ville Des protections environnementales réglementaires insuffisantes sur certains espaces remarquables Une forte dépendance à la rivière Allier et à sa nappe alluviale pour l'utilisation de la ressource en eau La consommation foncière pour l'économie fortement dispersée La grande dépendance à la voiture Une périurbanisation croissante</p>
 <p>Opportunités à privilégier pour le PADD</p>	 <p>Menaces à écarter pour le PADD</p>
<p>Valoriser les entités paysagères existantes pour forger une identité «verte» au territoire Préserver et mettre en avant les trames verte et bleue Exploiter les réels potentiels en différentes sources d'énergies renouvelables Optimiser les déplacements et mettre en oeuvre un urbanisme de proximité</p>	<p>Le développement urbain mal maîtrisé qui fragmente les paysages, les corridors écologiques, repousse les entrées de villes et les coupures d'urbanisation La dégradation de la qualité de la ressource en eau La banalisation des sites urbains et paysagers</p> 

DOCUMENT PROVISOIRE



2. Vichy Val d'Allier, un territoire solidaire ?

2. Vichy Val d'Allier, un territoire solidaire ?

Si le premier chapitre évoque le socle territorial, la problématique de la solidarité vise à mettre en avant les Hommes qui font aujourd'hui le territoire de Vichy Val d'Allier : profil démographique, richesses, portraits des actifs... Autant d'éléments qui, au-delà de mieux appréhender la perception des ménages composant le territoire, doivent nous permettre de façonner a posteriori un projet d'aménagement ambitieux mais qui doit évidemment tenir compte de ces aspects.

Sous l'angle de la solidarité, il s'agit également d'analyser comment les ménages se logent aujourd'hui : quelle offre en matière de logements ? Quelle diversité ? Quelle qualité pour ces logements ? Les ménages ont-ils le choix de leur logement aujourd'hui ?

Au même titre que les logements, l'accès aux services, aux équipements et aux commerces est un élément essentiel visant à mesurer si les ménages sont inégaux devant l'offre proposée. Le PADD puis le DOO devront en effet proposer une répartition la plus équitable possible de ces éléments.

Enfin, pour accéder à son lieu d'emploi, aux services, aux commerces et aux équipements, il s'agit d'être « équipé » pour se déplacer ! Quel état des lieux peut-on faire aujourd'hui des déplacements sur le territoire ? Quels équipements pour quelles utilisations ?

Ce chapitre vise donc à interroger le territoire de VVA au regard de ses habitants (composantes) et des pratiques qu'ils ont de celui-ci pour démontrer les potentielles inégalités territoriales, facteurs de déséquilibres.

Alors, VVA, un territoire solidaire ?

2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE

2.1. Les habitants du territoire aujourd'hui

2.1.1 Un moteur urbain grippé et des évolutions structurelles à intégrer

Le territoire du SCoT connaît globalement, depuis les années 1970, une certaine stabilité puisque **sa population n'a augmenté que de 2,5% entre 1968 et 2007**, soit 1 825 habitants supplémentaires.

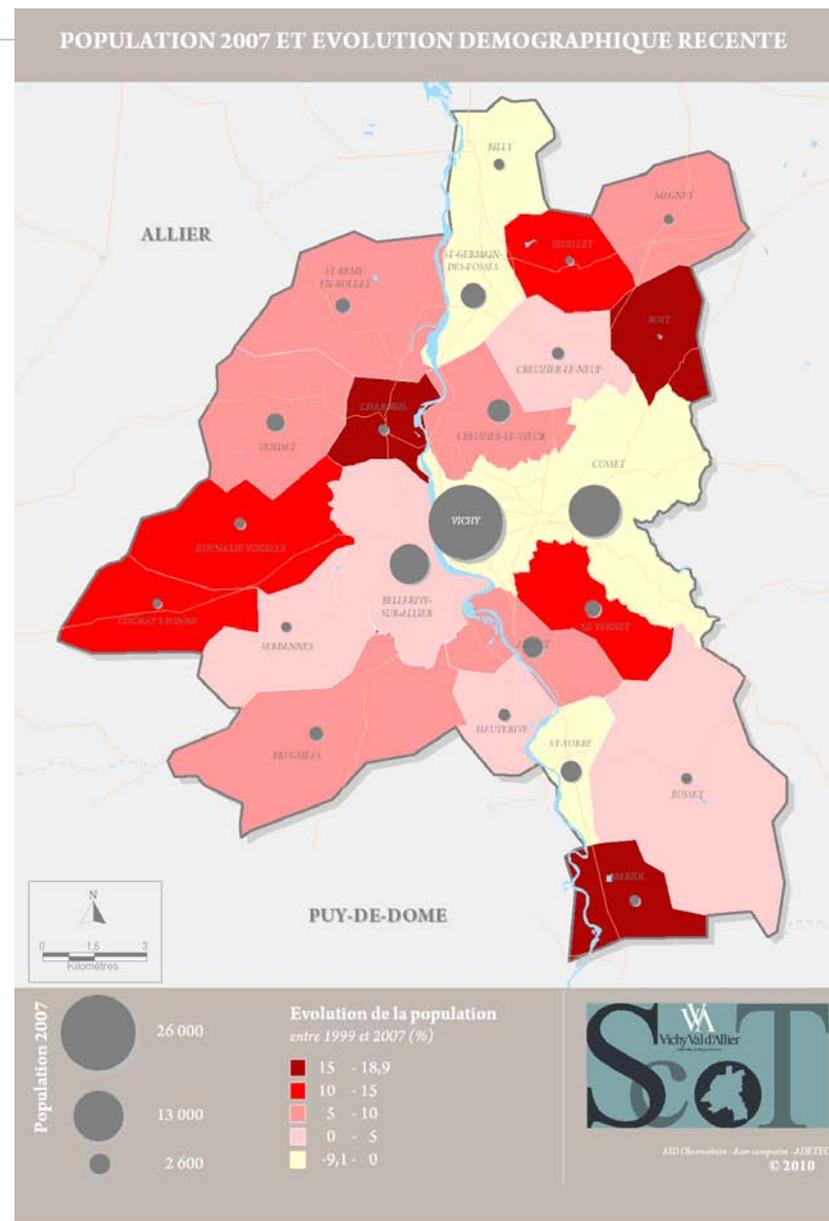
Cependant, sur la même période, la ville centre de Vichy qui concentre plus du tiers de la population globale du SCoT, a enregistré une forte baisse de sa population avec une perte de 8 000 habitants. Plus récemment, **c'est l'ensemble du cœur urbain Vichy / Cusset et des villes de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Yorre** (totalisant 60% de la population du SCoT) **qui continuent à perdre des habitants.**

A l'inverse, les autres communes (à l'exception de Billy) gagnent toutes des habitants supplémentaires ces dernières années, et parfois de manière très importante (7 communes connaissant des taux d'évolution démographique de plus de 10% entre 1999 et 2007).

L'apport de populations extérieures a permis sur cette période récente de compenser le solde naturel, déficitaire depuis 30 ans.

De manière plus importante que les tendances régionale et départementale, **l'agglomération Vichy Val d'Allier vieillit** : la part des classes d'âge les plus jeunes tend à se restreindre, contrairement à celle des plus âgées. Ainsi en 2006, plus de 13% de la population du SCoT a plus de 75 ans (ils étaient 11% en 1999). Cependant, et en lien avec l'accueil de population, le vieillissement de la population se traduit de manière différenciée sur le territoire : ainsi, on enregistre une hausse de l'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) devenant supérieur à 1 sur les communes périphériques parmi les plus dynamiques (Bost, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Magnet, Mariol, Seuillet ou encore Vendat) tandis que les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy présentent les indices de jeunesse les plus bas du territoire.

DOCUMENT PROVISOIRE



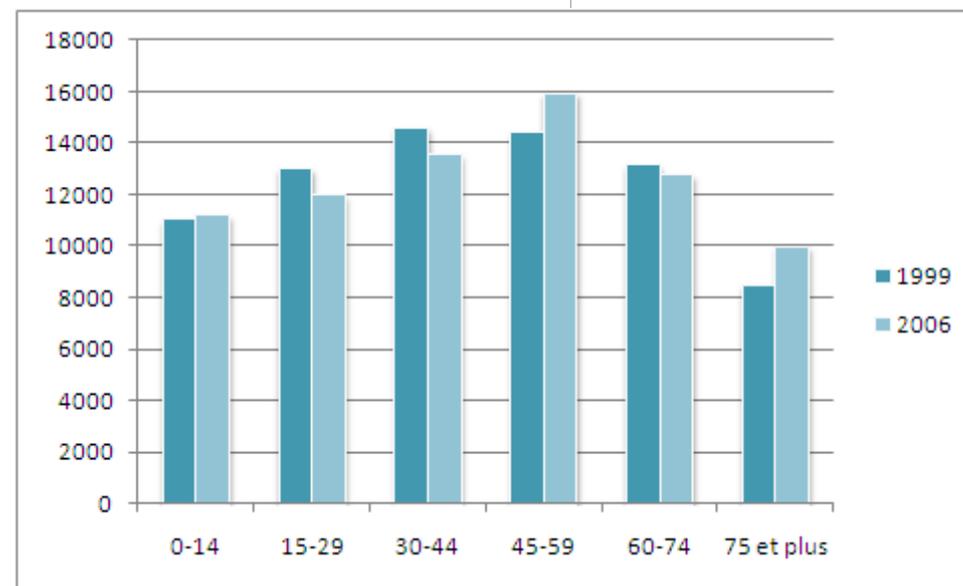
2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE

La population du SCoT a peu progressé ces dernières années, mais le nombre de ménages, lui, augmente fortement du fait de la tendance au desserrement (lié à l'évolution des modes de vie : divorces en augmentation, vieillissement de la population, etc.). Ainsi, le nombre de ménages a progressé de 4,9% entre 1999 et 2006 tandis que la population augmentait de 1% seulement. Près de 20% des ménages du SCoT sont ainsi composés d'une seule personne. C'est la progression des ménages de 1 et de 2 personnes qui entraîne l'augmentation du nombre de ménages. Ces petits ménages se trouvent surtout représentés dans les secteurs du centre urbain Vichy/Cusset/Bellerive-sur-Allier et dans les villes de Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre qui accueillent davantage les jeunes actifs et les personnes âgées, alors que le nombre de ménages de 3 et 4 personnes continue de progresser, globalement, dans les autres communes du fait de leur mode de développement résidentiel.

Si l'évolution démographique liée au solde naturel se prête assez facilement à une prévision à long terme, il n'en est pas de même avec l'autre élément essentiel de l'évolution d'une population : le solde migratoire. Celui-ci dépend en effet de l'attractivité du territoire et des possibilités effectives de logement sur le territoire. Ces deux facteurs constituent des enjeux fondamentaux pour le SCoT. En effet, les orientations choisies auront un impact sur l'image du territoire, influenceront sur le solde migratoire et donc sur l'évolution de la population totale.

	1999	2006
Vichy	1,82	1,75
Vichy/Cusset/Bellerive St-Germain/St-Yorre	2,03	1,95
SCoT hors Vichy	2,39	2,30
SCoT	2,15	2,07



Source : INSEE, 1999-2006

DOCUMENT PROVISOIRE

Evolution de la taille moyenne des ménages

2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE

En fonction du projet de développement retenu, le SCoT pourra formuler une hypothèse de croissance adaptée et probable. Mais **afin d'alimenter les réflexions et de mettre en évidence des enjeux quantitatifs, nous proposons 3 grands scénarii d'évolution de population à l'horizon 2030**, dépendant des choix d'aménagement et donc d'accueil : projection si la baisse de la taille des ménages continue (scénario « fil de l'eau »), projection à taille constante (scénario « volontariste » car nécessitant de contrer le desserrement et donc en partie le vieillissement) et projection avec une taille des ménages en augmentation (scénario « ambitieux »).

Selon ces trois scénarii volontairement contrastés, la population totale de VVA se situerait entre 78 000 et 95 000 habitants à l'horizon 2030. Mais au-delà de ces variations quantitatives, qui auront un impact notamment sur les besoins en logements, l'activité économique ou encore les potentiels du développement commercial sur le territoire, **il convient de noter que cette évolution sera hétérogène selon les secteurs de l'agglomération.**

Dans le cas d'un scénario « fil de l'eau », il est en effet à craindre que le cœur urbain continue de perdre des habitants, ou au mieux stabilise sa population, tandis que les communes périphériques à la structure aujourd'hui encore rurale connaissent un accroissement significatif de leur population. Et bien que la population du SCoT n'évolue pas très significativement dans ce scénario, le nombre de ménages, lui, augmenterait (du fait de la tendance à la réduction du nombre de ménages), exigeant par conséquent la construction d'un grand nombre de résidences principales.

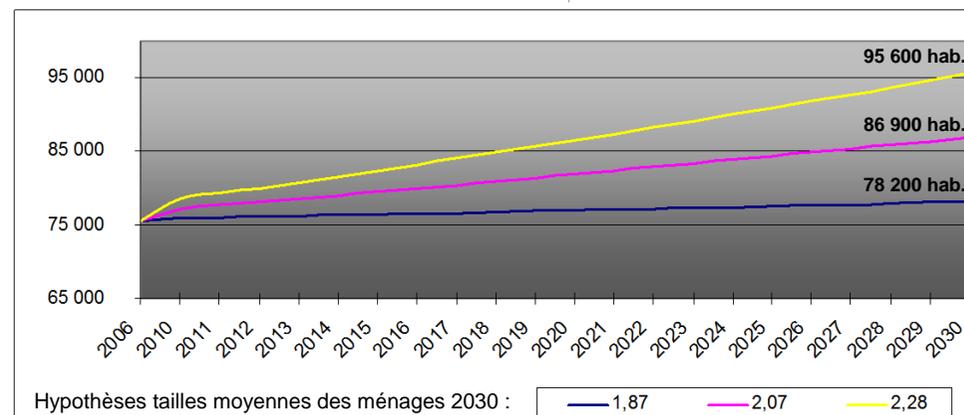
Dans les deux autres situations, il convient d'être vigilant pour ne pas reproduire et accentuer ce phénomène entraînant une déconnexion croissante entre les lieux d'habitat, de plus en plus dispersés, et les lieux d'emplois, d'équipements et de services aujourd'hui très concentrés.

De manière structurelle, la population va également se modifier : la part des 60 ans ou plus augmentera partout, de manière inéluctable et d'autant plus que l'agglomération et en premier lieu les zones urbaines (Vichy en tête) enregistrent déjà aujourd'hui une surreprésentation des plus de 60 ans et des plus de 75 ans par rapport au reste du département, de la région et encore plus des moyennes nationales.

DOCUMENT PROVISOIRE

	Part des 75 ans et plus en 1999	Part des 75 ans et plus en 2006
Vichy	15,9%	18,1%
VVA	11,4%	13,2%
Allier	10,4%	12,3%
Auvergne	8,7%	10,5%
France	6,5%	7,6%

Hypothèses de projections de population à l'horizon 2030



2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE

2.1.2 La richesse de la population : des déséquilibres impactant le territoire

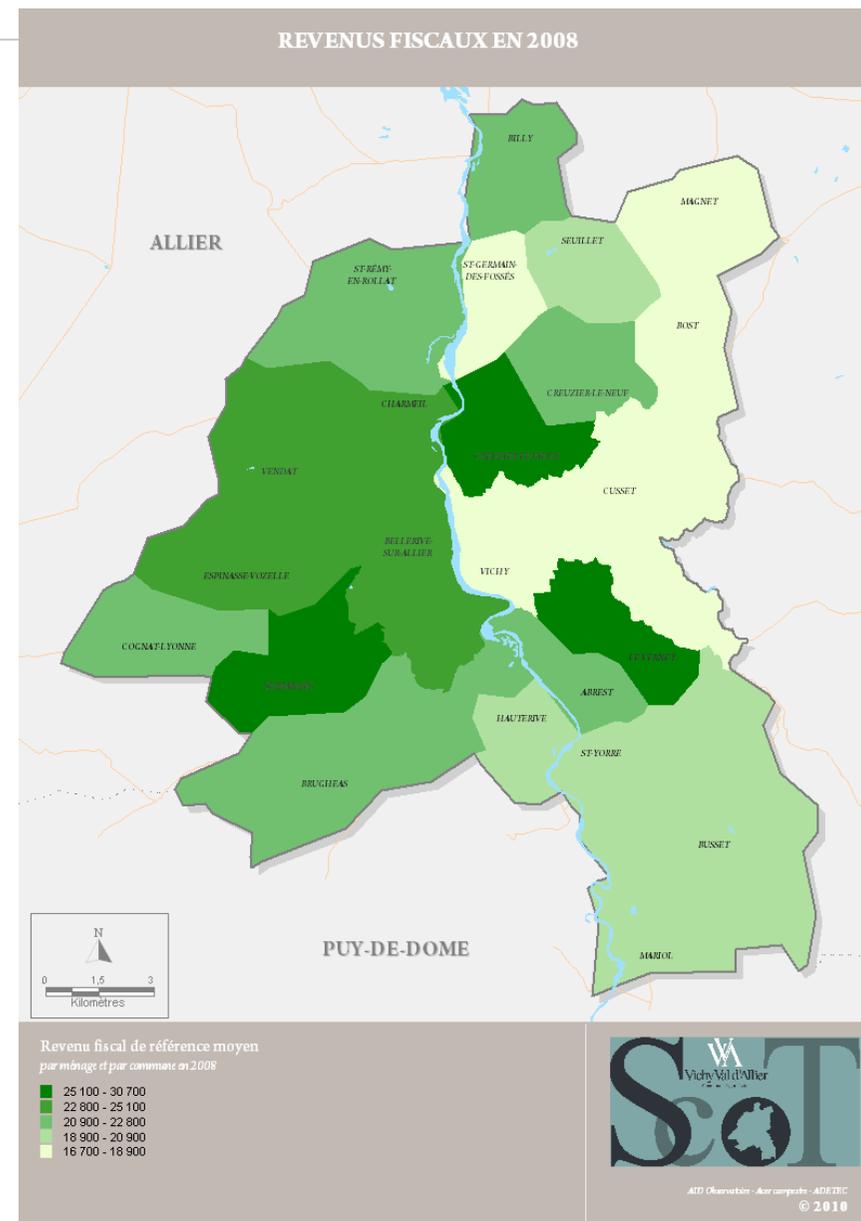
Le niveau moyen des revenus des ménages du SCoT est globalement et relativement faible. Les traitements des salaires et retraites atteignent en 2008 18 760 € par ménage en moyenne. Ces chiffres à l'échelle de VVA sont similaires à ceux du département de l'Allier, mais inférieurs aux moyennes régionale (19 920 €) et nationale (22 030 €).

La répartition territoriale montre cependant **des écarts significatifs et qui ont tendance à se creuser entre les communes du SCoT**. Ainsi, les communes de la rive gauche de l'Allier présentent les revenus moyens par ménage les plus importants du territoire (23 650 € en moyenne), à l'inverse des communes du nord-est en rive droite. Ces différences sont à mettre en lien avec l'accueil de populations nouvelles et le vieillissement de la population locale. Par ailleurs, des **poches de précarité infra-communales**, très concentrées, se développent en milieu urbain surtout, notamment au sein de quartiers d'habitat social (les communes de Bellerive-sur-Allier, Vichy et Cusset cumulant par endroits difficultés sociales et économiques).

Cette faiblesse du revenu global des ménages montre une faiblesse importante du pouvoir d'achat des classes moyennes. De plus, le territoire du SCoT se caractérise aussi par une **forte représentation des très bas revenus** : 28% des ménages gagnent ainsi moins de 1 000 € par mois et ils sont plus de la moitié (53%) à gagner moins de 1 500 €.

À l'échelle du SCoT, **des fractures sociales et territoriales risquent de se créer et de s'accroître en raison de la désorganisation du développement urbain**. En effet, le logement représente, en 2006 et en moyenne, 30% du budget des ménages. Même si les allocations permettent aux ménages les moins aisés d'accéder plus facilement à un logement (les allocations couvrant aujourd'hui environ 14% des dépenses liées au logement des locataires du parc privé), le montant de ces aides augmente moins vite que le niveau des loyers et des prix de l'immobilier.

DOCUMENT PROVISOIRE

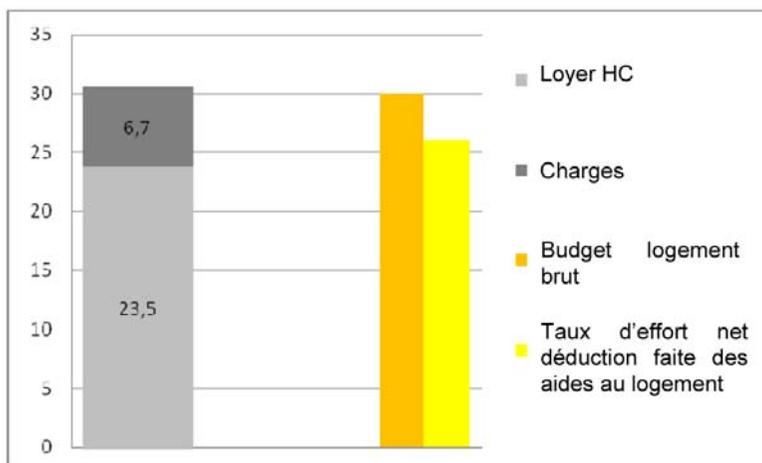


2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

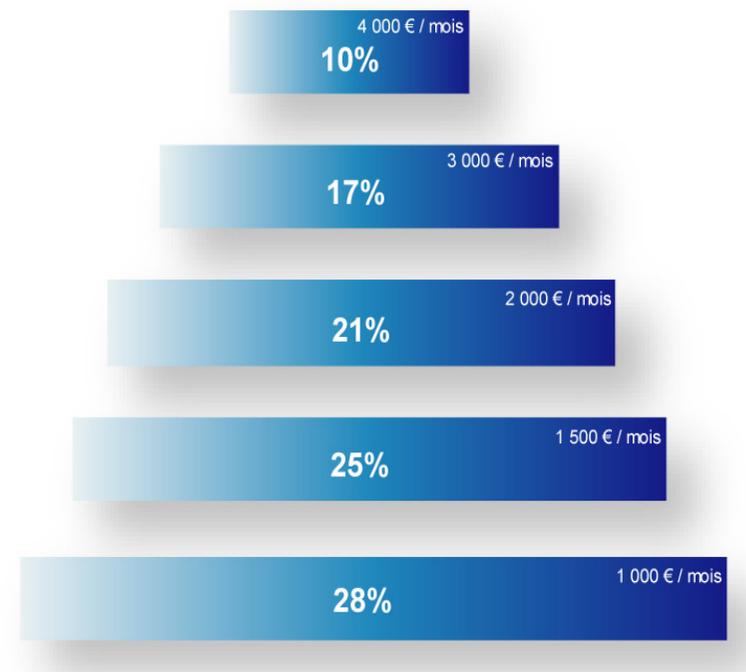
DOCUMENT PROVISOIRE

Et le coût de l'étalement résidentiel devrait peser de plus en plus cher dans le budget des ménages : l'augmentation des charges d'entretien et de chauffage liée au vieillissement du parc de logement (depuis une dizaine d'années, on constate une augmentation des charges deux fois plus rapides que celle des loyers et des revenus) associée à la hausse continue du coût des déplacements automobiles contribuent à la fragilisation des finances des ménages les plus vulnérables.

La part du poste logement dans le budget des ménages
Source : Enquête logement, INSEE 2006



Pyramide des revenus des ménages en 2008
(hors allocations)



Source : DGI, 2009

DOCUMENT PROVISOIRE

2.1.3 Une main d'œuvre encore majoritairement composée d'ouvriers et d'employés, intégrée au sein d'une population active qui stagne sur l'agglomération

Avec 31 885 actifs en 2006 (comprenant les actifs occupés et les chômeurs), le territoire connaît une baisse très mesurée depuis 1999 : -0,1% environ. Cela étant, cette évolution montre la **faible dynamique du territoire** par rapport aux données régionales et nationales (respectivement +5% et +9%).

L'agglomération se distingue avec une part plus importante d'inactifs comparée aux territoires de référence illustrés ci-contre. Au sein de cette population, les retraités sont fortement représentés. A ce titre, l'agglomération et l'Allier présentent de fortes similarités, tant en terme de répartition (34% et 36%) que de dynamique (+12% et +9%). Par ailleurs, la part d'inactifs « autres » (à savoir, selon l'INSEE : les personnes ayant entre 15 et 64 ans qui ne travaillent pas et ne recherchent pas d'emploi, comme par exemple les femmes au foyer, les personnes ayant cessées leur activité pour raisons de santé, ainsi que d'anciens salariés licenciés en fin de carrière qui n'espèrent plus trouver un emploi) représente aussi une part importante des inactifs sur l'agglomération. Cependant, le manque de détail statistique ne permet pas d'identifier précisément cette population.

En outre, si les étudiants représentent une part des inactifs moins importante sur l'agglomération qu'à l'échelle de la région Auvergne et de la Métropole, le territoire semble bien pourvu à l'échelle départementale. Cette ressource est liée aux organismes de formation présents au sein de l'agglomération et notamment au pôle universitaire.

Enfin, le taux de chômage est ici présenté à titre indicatif puisque cette donnée est très fluctuante. Pour autant, l'agglomération se distingue ici avec un taux plus important que les autres territoires de référence. La fermeture de grandes entreprises telles que GIAT et SEDIVER peuvent illustrer un ancrage du chômage sur ces périodes (début 2000 - 2005).



Part des actifs 2006	69 %	Evolution 99-06	- 0,1 %
Part des inactifs 2006 :	31 %		- 1 %
<i>Dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés</i>	31 %		- 11 %
<i>Dont retraités ou préretraités</i>	34 %		+ 12%
Taux de chômage 2006 :	13%		

Part des actifs 2006 :	71 %	Evolution 99-06	+ 1,8 %
Part des inactifs 2006 :	29 %		- 7 %
<i>Dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés</i>	28 %		- 16 %
<i>Dont retraités ou préretraités</i>	36 %		+ 9%
Taux de chômage 2006 :	11%		

Part des actifs 2006 :	71 %	Evolution 99-06	+ 5 %
Part des inactifs 2006 :	29 %		- 6 %
<i>Dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés</i>	35 %		- 14 %
<i>Dont retraités ou préretraités</i>	33 %		+ 11%
Taux de chômage 2006 :	10%		

Part des actifs 2006 :	72 %	Evolution 99-06	+ 9 %
Part des inactifs 2006 :	28 %		+ 2,6 %
<i>Dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés</i>	38 %		- 10 %
<i>Dont retraités ou préretraités</i>	29 %		+ 17%
Taux de chômage 2006 :	11%		

2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Les catégories socio-professionnelles supérieures sont en hausse mais restent minoritaires sur l'agglomération

La composition des plus de 15 ans par classe socio-professionnelle montre une prédominance notable des ouvriers et des employés sur l'agglomération : 60% des actifs en 2006. Cette répartition apparaît relativement similaire aux moyennes départementale et régionale.

L'industrie a un ancrage historique dans la région Auvergne qui s'illustre notamment en comparant le territoire avec la part d'ouvriers sur la métropole. En 2006, la région compte 25% d'actifs dans le secteur industriel, tandis qu'à l'échelle nationale cette part est de 20%.

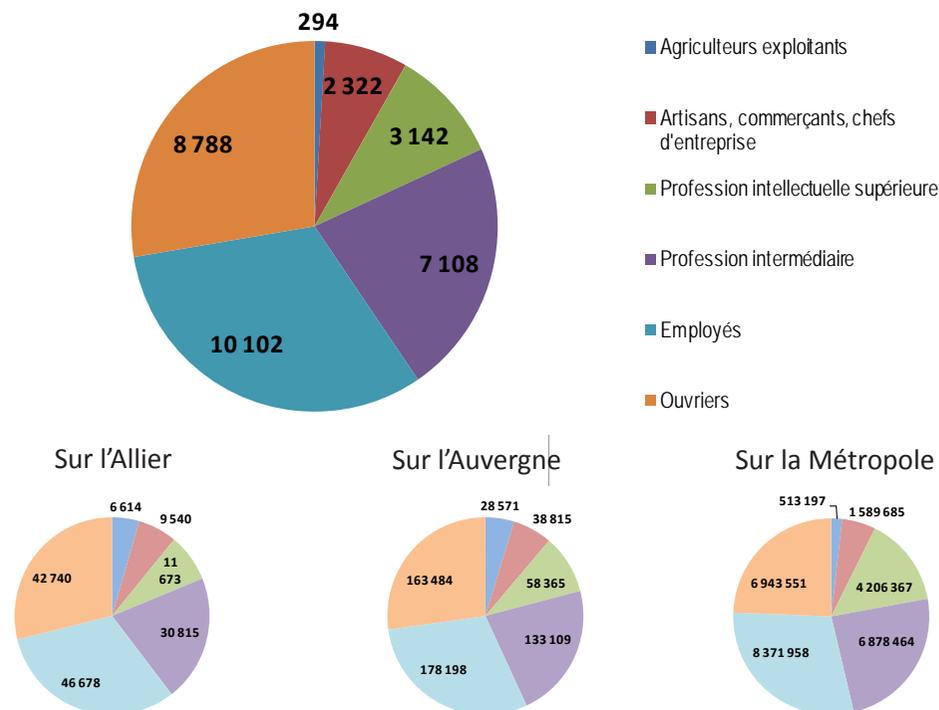
Les professions intellectuelles supérieures sont assez peu représentées par rapport à la métropole. Cette situation s'explique pour partie par la faible présence de sièges d'entreprises sur l'agglomération, qui entraîne notamment une offre restreinte d'emplois métropolitains supérieurs (la part dans l'emploi total au lieu de travail des emplois des cadres des fonctions métropolitaines est de 4% sur la zone d'emploi de Vichy, de 7% sur celle de Clermont-Ferrand et de 9% à l'échelle métropolitaine - DIACT)

L'écart notable entre la part d'agriculteurs sur l'agglomération et la région Auvergne s'explique par la taille et les caractéristiques du territoire d'étude composé essentiellement de communes urbaines (Vichy, Cusset, Bellerive, Saint-Germain-des-Fossés) et périurbaines (Charmeil, Creuzier...).

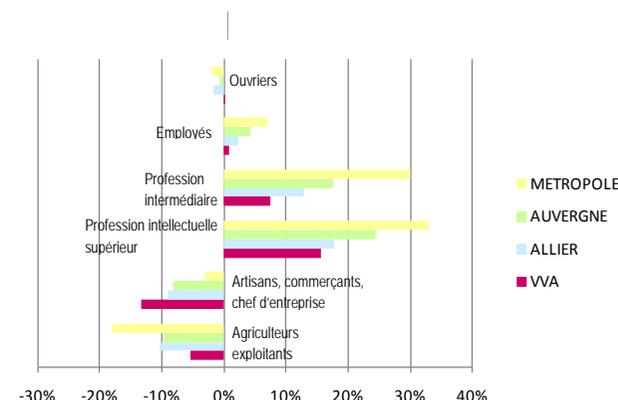
Le détail des évolutions par CSP illustre une croissance plus importante des professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sur la période 1999-2006 sur l'agglomération. En effet, ces dernières ont respectivement augmenté de 15% et 7%. Cela étant, cette hausse est nettement moindre qu'aux niveaux régional et départemental. Par ailleurs, les ouvriers et employés sont restés stables, tandis que les artisans et agriculteurs sont en baisse (-13% et -5%).

DOCUMENT PROVISOIRE

Répartition des CSP de la population de 15 ans et + sur VVA



Evolution du nombre de personne de 15 ans et + par CSP en 1999 et 2006



2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

Une spécialisation notable des communes en termes de catégories socio-professionnelles qui se diffuse sur l'ensemble de l'agglomération

La répartition des actifs sur le territoire place Vichy comme pôle d'accueil majeur sur l'agglomération :

- Vichy 32%,
- Cusset 17%,
- et Bellerive 10%.

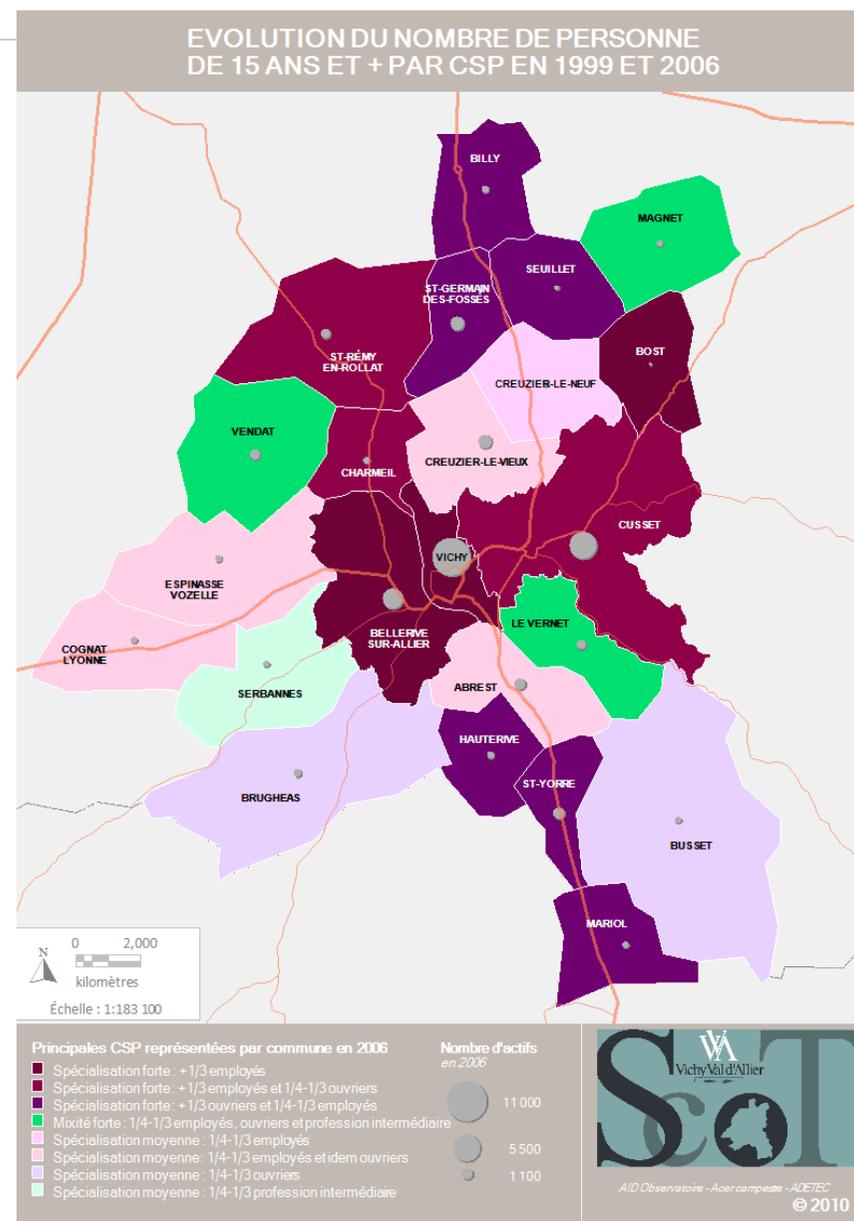
Les autres communes accueillent toutes entre 0 et 5% des actifs de l'agglomération.

A un niveau communal, la prédominance des actifs ouvriers et employés s'illustre par une présence à plus de 50% de ces deux catégories socioprofessionnelles regroupées sur la quasi totalité du territoire. Seule la commune de Serbannes compte moins de 50% d'employés et d'ouvriers dans les actifs résidents. La carte ci-contre illustre les phénomènes de spécialisation des communes à partir des classes socioprofessionnelles représentées à plus de 33%.

La comparaison des communes dans leurs caractéristiques en termes de classes socio-professionnelles permet de dégager quelques remarques :

- Vichy est, par rapport à l'ensemble de l'agglomération, la commune qui recense le plus d'artisans, de professions intellectuelles supérieures, de professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers
- Busset se distingue comme étant la commune de l'agglomération qui accueille le plus d'agriculteurs (44 en valeur absolue)
- Serbannes accueille la part la plus importante de professions intermédiaires (32%) et de professions intellectuelles supérieures (18%) à l'échelle communale.

DOCUMENT PROVISoire



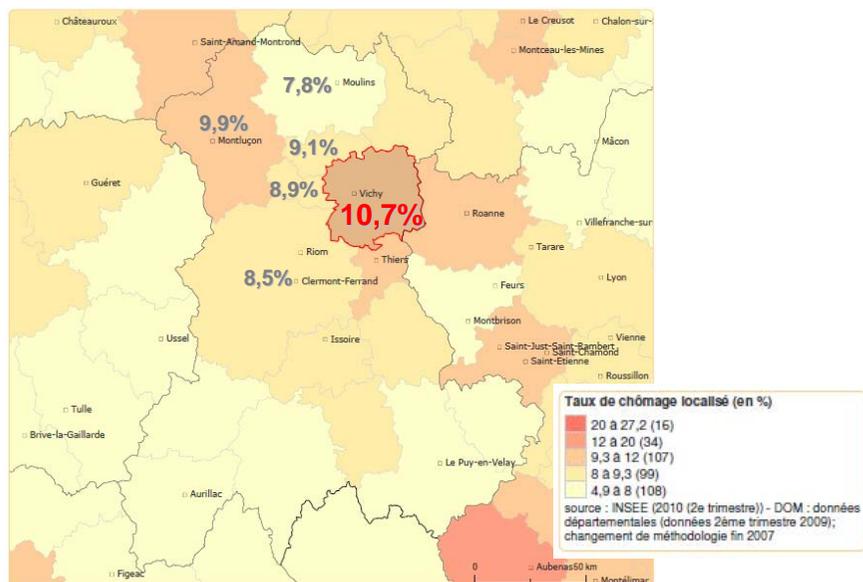
2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Un taux de chômage important dans l'environnement régional

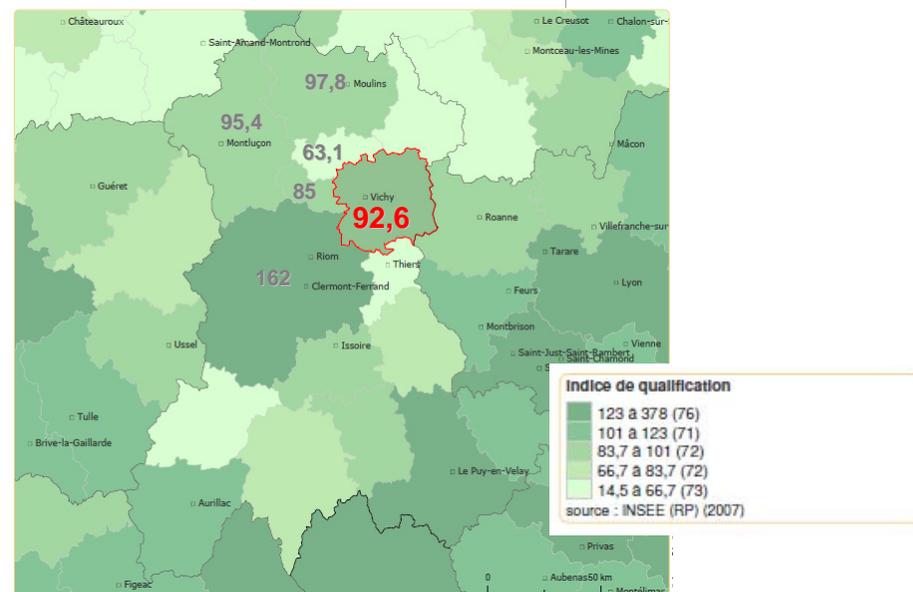
Les données du chômage au 2ème trimestre 2010 illustrent une situation économique meilleure sur la zone d'emploi¹ de Vichy puisque que le taux de chômage est de 10,7%, tandis qu'il était de 13% sur l'agglomération en 2006. Pour autant, **l'agglomération a connu une hausse du nombre d'emplois entre 1999 et 2006 qui est essentiellement portée par le secteur tertiaire et dans une moindre mesure la construction.**

La cartographie suivante permet de comparer la situation de la zone d'emploi de Vichy avec les espaces voisins. Ainsi, le territoire de Vichy est dans une situation en terme de chômage plus difficile que les zones d'emploi de Gannat et de Saint-Pourçain, toutes deux intégrées dans le périmètre du Pays de Vichy Auvergne.



Un niveau de formation plutôt faible par rapport aux pôles urbains du département

La cartographie de l'indice de qualification (le rapport entre le nombre d'actifs possédant au moins un diplôme universitaire de 1er cycle ou équivalent, et les actifs sans qualification) permet de dégager la zone d'emploi de Vichy comme un territoire secondaire par rapport à Clermont, mais se distingue de ses voisines : Gannat et Saint-Pourçain. A l'échelle départementale, la zone d'emploi de Vichy montre un niveau de qualification supérieure moindre que Moulins et Montluçon. L'indice de qualification à l'échelle métropolitaine est de 133,3.



¹ une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent ; les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Les zones sont supérieures à 25 000 actifs.

DOCUMENT PROVISOIRE

2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

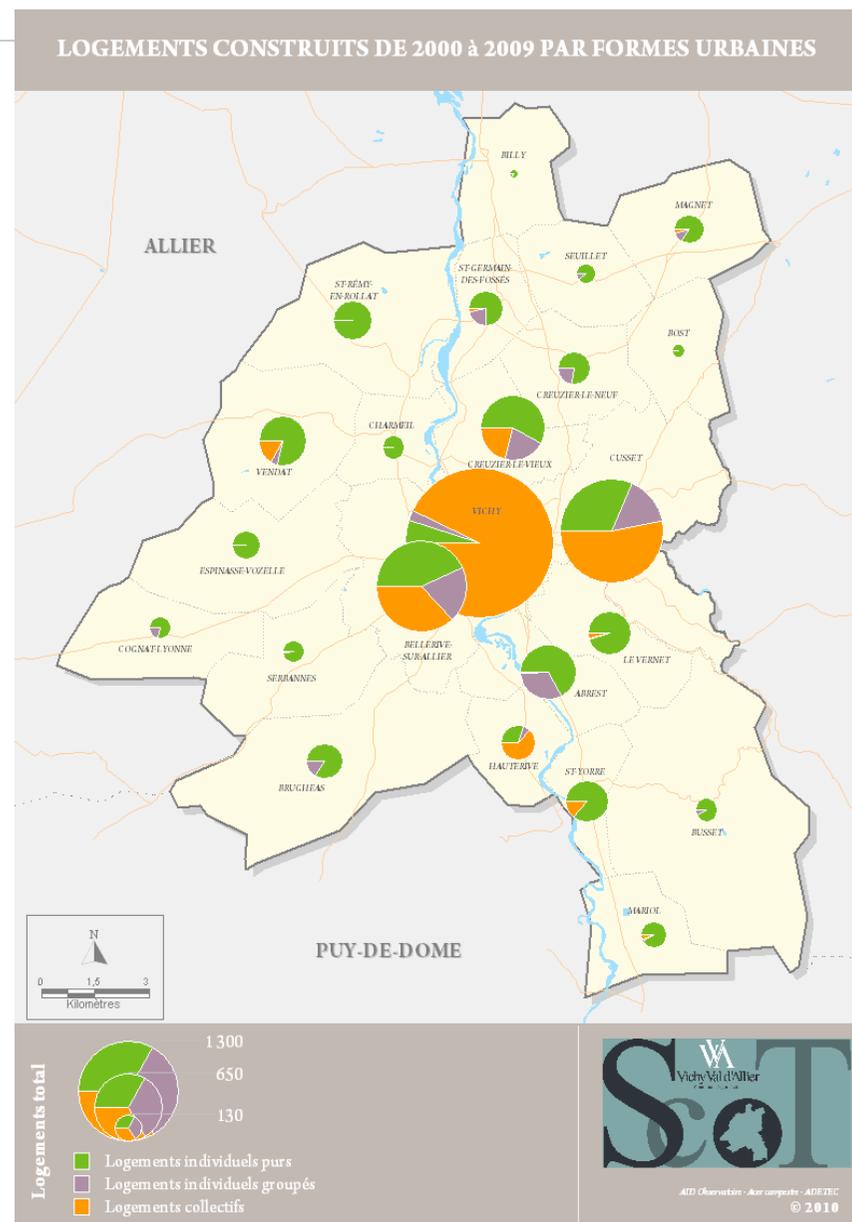
DOCUMENT PROVISOIRE

L'habitat en maison individuelle est ainsi le modèle dominant sur le territoire, évidemment encore plus dans les communes périphériques : 11 communes sur 23 ne comportent aucune résidence principale en logement collectif en 2007, et 6 communes en proposent 5% ou moins de leur parc. L'absence de contraintes géographiques fortes et l'accès automobile facile à tout point du territoire du SCoT facilitent le développement d'un habitat pavillonnaire, de plus en plus loin du centre urbain mais aussi des centres-bourgs.

La construction récente accentue ce phénomène. La réalisation de logements individuels en permis isolé ou en lot libre et celle de logements collectifs se partagent le marché global de la création de logements entre 2000 et 2009 sur le territoire du SCoT (avec respectivement 45% et 44% des 4 369 réalisations), les constructions de maisons individuelles par procédures de type ZAC ou de lotissement en permis groupé restent assez peu développées (avec 11% des réalisations). La forme très largement dominante dans la construction des communes à l'exclusion du cœur urbain est le modèle pavillonnaire. **La production de logements collectifs reste ainsi l'apanage des trois communes centres de l'Agglomération.**

Au-delà de la consommation foncière particulièrement élevée des logements individuels purs, **ce développement dichotomique dans la production de formes urbaines à l'échelle du SCoT** (schématiquement des logements collectifs sur les trois communes du cœur urbain, de la maison individuelle partout ailleurs), **entraîne aussi une certaine ségrégation socio-spatiale** : l'habitat collectif, ou toute autre forme urbaine alternative à l'habitat individuel, apparaît ainsi insuffisamment développé sur la grande majorité des communes du SCoT, et en premier lieu sur les communes aujourd'hui les plus attractives, pour accueillir les jeunes ménages, notamment, et permettre le démarrage de parcours résidentiels au plus grand nombre.

DOCUMENT PROVISOIRE

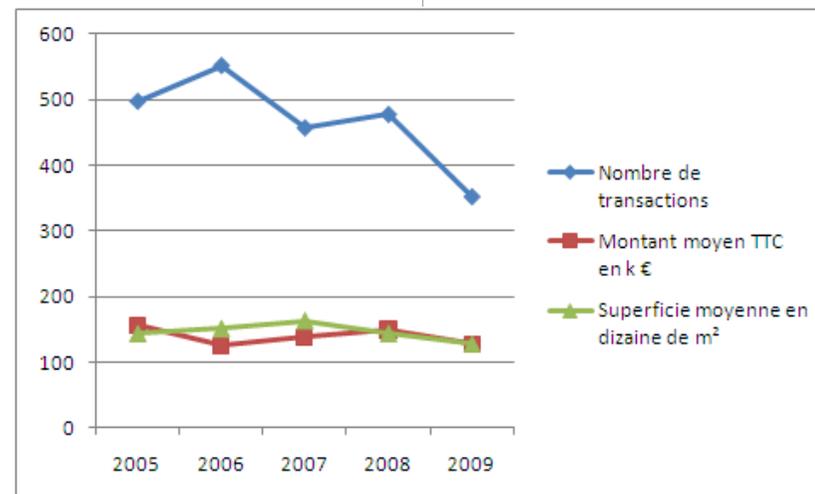


2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

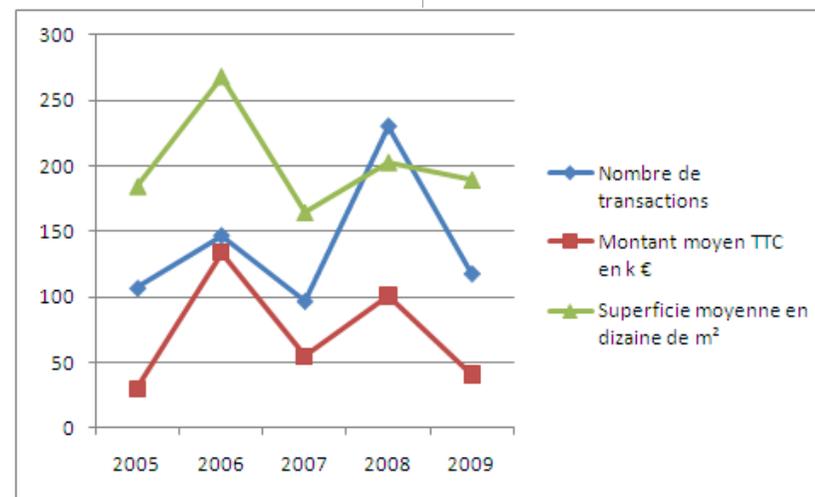
DOCUMENT PROVISOIRE

Concernant le marché des terrains à bâtir, on enregistre un volume de transactions variable oscillant autour de 140 ventes par an (702 transactions en 5 ans), pour une superficie moyenne de 2 000 m² à un montant de 80 400 €. Cependant, les situations sont contrastées selon les communes avec des prix bien plus élevés en cœur urbain (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier) ou en proximité immédiate (Creuzier-le-Vieux ou Charmeil par exemples) qu'en plus lointaine périphérie (comme Mariol, Cogant-Lyonne ou encore Magnet par exemples).

Evolution des transactions de terrains à bâtir (2005-2009)



Evolution des transactions de maisons individuelles (2005-2009)



Source : DGI, 2010

DOCUMENT PROVISOIRE

2.2.3 La place du logement social : un parc concentré en cœur urbain

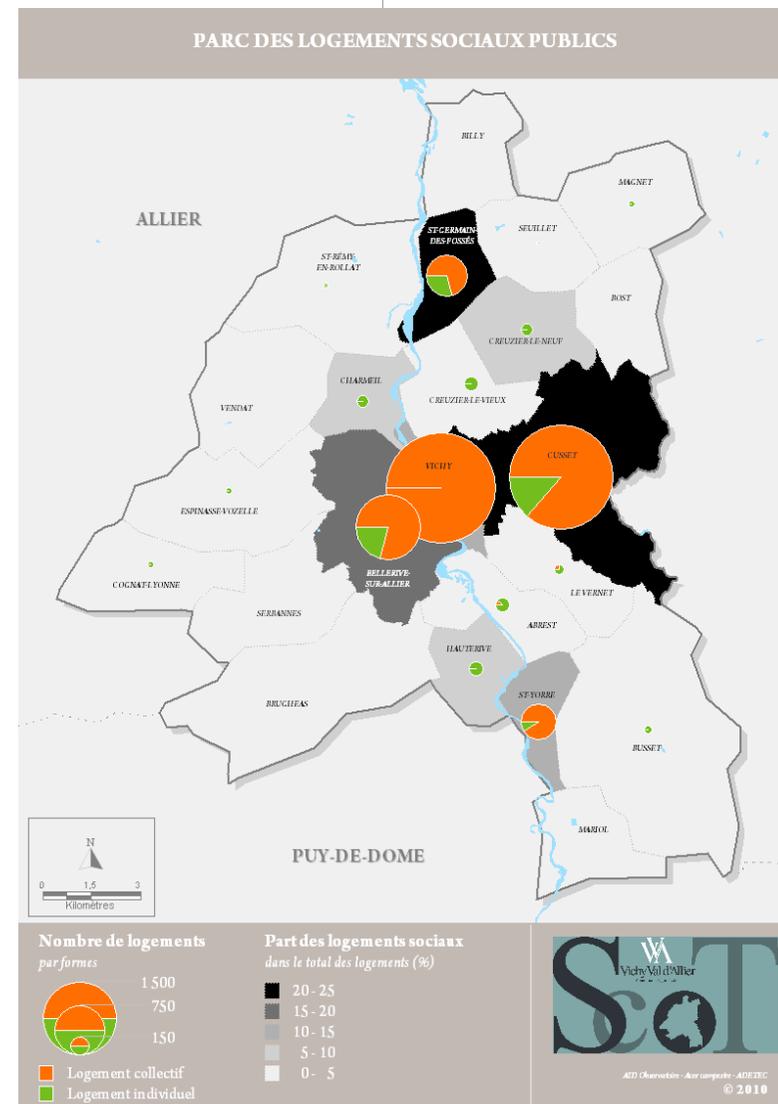
Si 7 ménages sur 10 sont éligibles au logement social sur le territoire, ce type d'habitat accueille essentiellement la frange la plus pauvre de la population puisque 71% de ses locataires avaient des ressources inférieures à 60% des plafonds HLM en 2005 et en 2006. Cette part des locataires les plus pauvres enregistre une hausse continue, comme sur l'ensemble de la région qui connaît un appauvrissement des locataires du parc social public (y compris chez les locataires ayant récemment emménagé) supérieur à la moyenne nationale.

Plus de 4 000 logements sociaux sont présents sur l'Agglomération (soit un peu plus de 9% du parc total de logements), **concentrés sur les communes de Vichy et de Cusset**, en légère mais constante augmentation sur le territoire (4 076 logements sociaux en 2008, 3 789 en 2000, soit 7,6% d'augmentation en 8 ans). Cette constructibilité se déroule essentiellement dans les communes périphériques au cœur urbain (alors que ce dernier rassemble l'essentiel des logements sociaux collectifs, parfois délaissés) et sous la forme de logements individuels (66% des logements sociaux supplémentaires sont individuels).

En effet, **le manque de foncier disponible en cœur urbain et la très grande concentration du parc social** au sein de quartiers importants, peu mixtes et parfois vieillissants **ont dirigé l'offre et la demande locatives sociales vers les communes périphériques** sous la forme de maisons individuelles. On observe par conséquent une vacance importante du parc social en cœur d'agglomération ainsi qu'un « turnover » plus limité dans les logements sociaux plus récents et mieux adaptés aux exigences de confort des ménages (caractéristiques des logements, accessibilité, etc.). Il faut aussi noter une réelle concurrence des loyers libres du secteur privé (les loyers conventionnés étant anecdotiques en volume sur le territoire avec 61 logements, dont 46 sur Vichy, en 2009) sur les loyers du parc social, accentuant un certain délaissement pour les locations au sein de ce parc.

Afin de répondre à certaines des problématiques sociales, urbaines et économiques des quartiers du cœur urbain concentrant la majeure partie du parc locatif social, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), succédant aux contrats de ville depuis 2007, a été mis en place sur quatre quartiers (Les Ailes/Port-Charmeil à Vichy, Presles/Darcins à Cusset, le Golf et Champ du Bois/Clair Matin à Bellerive-sur-Allier). Le CUCS est destiné à établir des projets de territoire avec comme champs

d'action prioritaires l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, l'action éducative ou encore la citoyenneté et la prévention de la délinquance.



Développer un habitat permettant de répondre aux besoins actuels et futurs

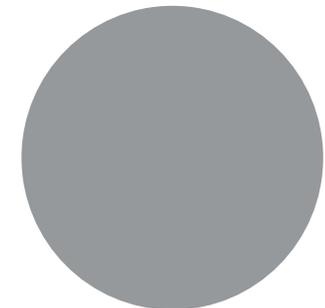
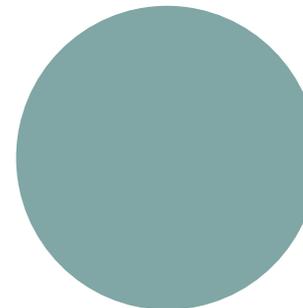
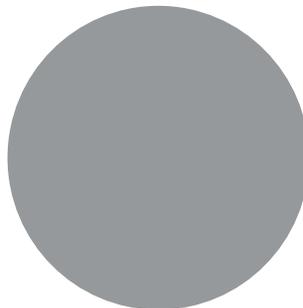
Le SCoT doit faire face à une attractivité peu dynamique du territoire, soulignée par une évolution démographique faible, tandis que les besoins en logements sont prégnants en raison du renouvellement, de la décohabitation et du desserrement des ménages. Or, le faible taux global du parc locatif social et libre, le peu de diversité sociale au niveau de l'ensemble de l'agglomération ainsi que la mobilité résidentielle des ménages réduite montrent que les besoins restent importants :

- besoins de renouvellement urbain,
- besoins de remplacement de logements vétustes,
- besoins d'amélioration de l'habitat privé ancien,
- besoins d'accroissement de la mixité sociale et fonctionnelle, pour favoriser les parcours résidentiels accédants et l'arrivée de nouvelles populations.

Au niveau quantitatif, ces besoins nécessitent un niveau important de production résidentielle et d'intervention sur le cadre bâti. Ainsi, ce sont près de 280 logements par an qui sont nécessaires de produire à population constante (il s'agit du « point mort » ou point d'équilibre qui correspond à la somme du renouvellement du parc de logements, de l'évolution du nombre de résidences secondaires, de l'évolution du nombre de logements vacants et du besoin lié au desserrement des ménages) auxquels doivent être ajoutés les besoins répondant aux évolutions démographiques à venir.

Au niveau qualitatif, ces besoins convergent vers la mise en place progressive d'une diversité accrue de l'habitat.

L'enjeu du SCoT, en matière d'habitat, consiste ainsi à réduire les disparités au sein de l'agglomération, mais aussi à répondre aux besoins actuels et futurs en logements de façon à participer au renforcement de son attractivité.



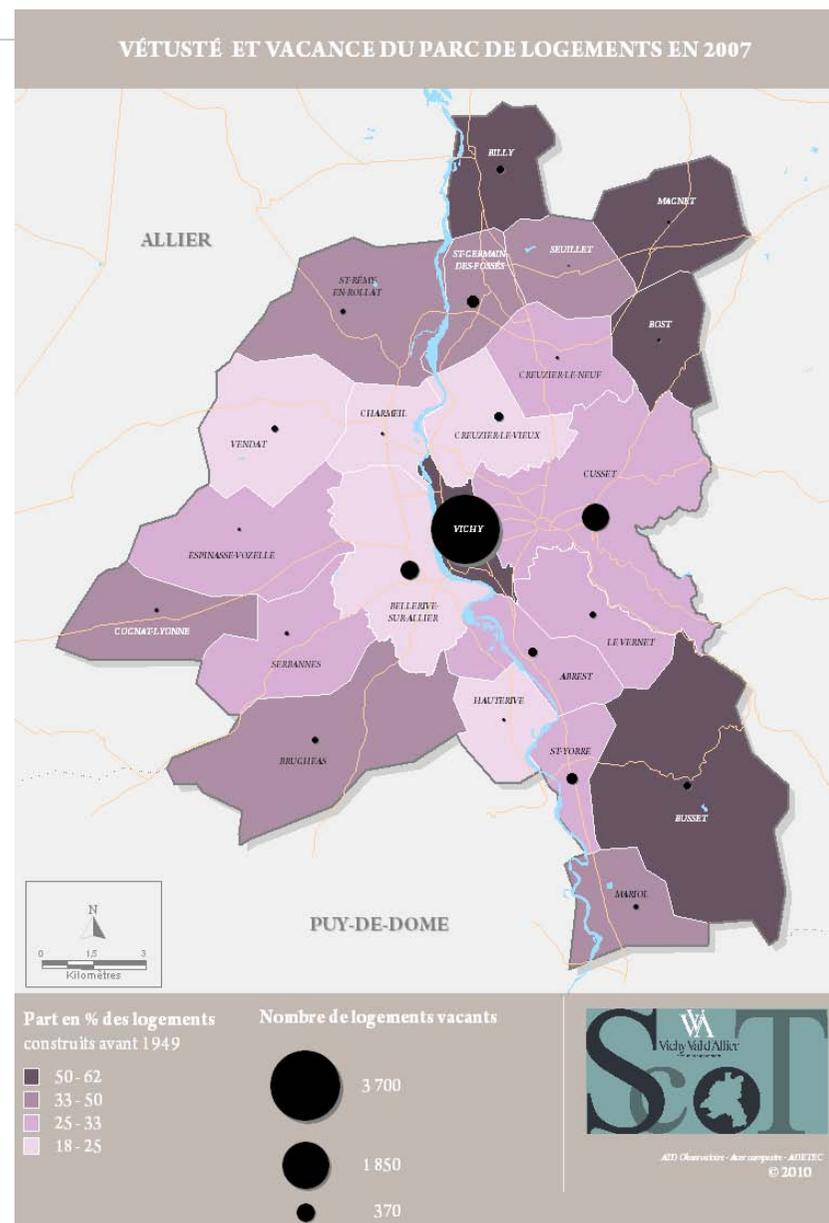
2.2.4 Un besoin d'intervention sur le parc bâti existant

Le parc de logements actuel reste marqué par l'évolution économique du territoire : l'importance de l'habitat ouvrier en milieu urbain lié à l'histoire industrielle et d'un habitat rural traditionnel souvent dispersé dessinent un parc marqué par le vieillissement (40% de ce dernier date en effet d'avant 1949).

Cet état suscite de nombreux enjeux en termes de réhabilitation et de rénovation pour pallier au manque de confort et donc répondre à la demande de la population, mais aussi en termes de maîtrise des consommations énergétiques de plus en plus difficiles à assumer pour les ménages les plus modestes. **Avec un taux de vacance particulièrement élevé de près de 13%**, (allant de plus de 18% sur Vichy à 4-5% sur les communes rurales), soit environ 6 000 logements dont un peu moins du tiers vacants depuis un à trois ans, **le parc existant appelle une valorisation ambitieuse**, nécessaire à l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'Agglomération.

Si la vacance de marché pour les logements inoccupés de moins de trois ans a connu une baisse continue de 1999 à 2003, on observe depuis une nouvelle hausse qui se concentre sur les communes rurales, dont le parc ancien ne correspond plus aux aspirations des jeunes ménages, et dans les logements locatifs sociaux. Par ailleurs, on dénombre environ 1 050 logements privés classés indignes¹ en 2005 sur l'ensemble de l'Agglomération (soit 7% des résidences principales), logeant plus de 1 800 personnes, dont 43% classés « sur-indignes » (distinction classe 6 et classes 7-8). Cependant, il faut noter une tendance à la réduction de ce parc, par le biais de réhabilitations.

¹ La notion de résidence principale privée potentiellement indigne (RPPPI) résulte d'une batterie de critères choisis au niveau national par le Pôle de lutte contre l'habitat indigne (Ministère délégué au logement et à la ville). Sont ainsi mêlées et articulées certaines caractéristiques du logement (notions avoisinant celle d'insalubrité), de son occupation (notions de sur-occupation) et des revenus de ses occupants (notions de pauvreté). Les données notamment fiscales qui ont présidé à l'élaboration de l'analyse impliquent la réserve symbolisée par le mot « potentiellement ». Il faut donc bien considérer qu'il ne s'agit que d'une approche.



2.2.5 L'accueil des gens du voyage

L'étude, la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont des compétences qui ont été transférées par l'ensemble des 23 communes de l'agglomération à Vichy Val d'Allier. Le schéma départemental de 2002, aujourd'hui en révision, prévoit, outre l'aire de grand passage aménagée à Charmeil en 2007, la réalisation de 60 places de caravanes pour les petits circulants et d'une aire de capacité de 20 places de caravanes pour accueillir les gens du voyage installés à proximité de Vichy. Quatre aires d'accueil sont donc en projet, dont deux à Hauterive et Saint-Yorre (prévues pour le printemps 2011).

Par ailleurs, la réalisation de terrains familiaux comprenant des équipements pour les gens du voyage souhaitant se sédentariser seront également à prévoir.

2.3. La répartition des services sur le territoire (hors commerces)

Avertissement : l'approche de l'offre commerciale et sa répartition sont présentées au chapitre 3.1.3.

L'approche du territoire de Vichy Val d'Allier par la question de l'offre de services à la population est essentielle, dans l'optique de définir un maillage de ces services pertinent dans les futurs PADD et DOO du SCoT.

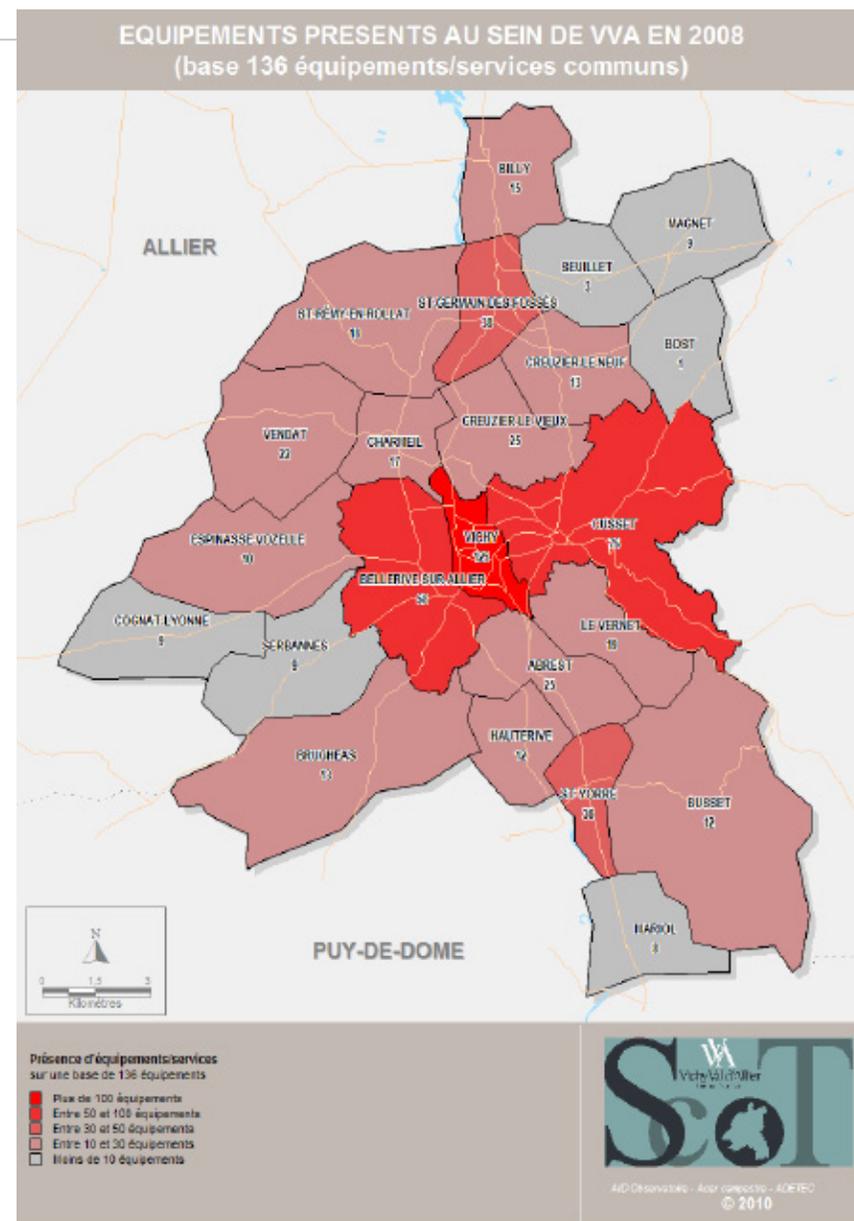
L'ambition ici n'est pas tant d'égrainer la liste des différents services présents sur le territoire de VVA, mais plutôt, dans un objectif de mieux organiser à terme celui-ci, **de comprendre où se situent aujourd'hui les principaux services à la population. La densité de services devra trouver écho avec les politiques du logement et des transports à mettre en œuvre prochainement dans une logique de cohérence.**

2.3.1 Une offre de services ramassée sur quelques pôles du territoire

L'analyse de la base permanente des équipements/services (base INSEE synthétisant des bases de données thématiques autour de SIRENE, ADELI, RAMSESE et FINESS) de 2008 met en évidence, sans surprise, l'importance de l'offre sur les 3 communes de Vichy, Cusset et Bellerive s/Allier. Ainsi sont présentés :

- le nombre cumulé d'équipements/services présents sur chaque commune de VVA,
- la présence ou l'absence par commune, de l'un des 136 équipements/services, (se reporter à la carte ci-contre).

Cette offre ramassée et hyper-concentrée sur les 3 communes principales, met en évidence une fois de plus ce phénomène « d'agglomération de courte distance ». Chaque commune de l'agglomération se situe à moins de 15 minutes d'un des trois pôles bien équipé, d'où cette répartition concentrique. Pour exemple, c'est sur Vichy, Cusset et Bellerive s/Allier que se concentre l'ensemble des équipements d'enseignement secondaire (cf. carte ci-jointe).



Au-delà de cette polarisation marquée, l'analyse fait état également d'un second rideau de pôles « locaux » ou « relais » qui bénéficient de la présence de certains équipements/services de proximité : Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre possèdent respectivement 38 et 36 des 136 équipements présents dans la base BPE de l'INSEE. Ce positionnement intermédiaire des deux communes donne du corps à l'offre de services au sein de VVA et permet d'organiser un meilleur maillage au territoire sur cette thématique. La présence de ces deux pôles au Nord et au Sud du territoire constitue un atout vis-à-vis de la desserte de communes nettement moins équipées et notamment :

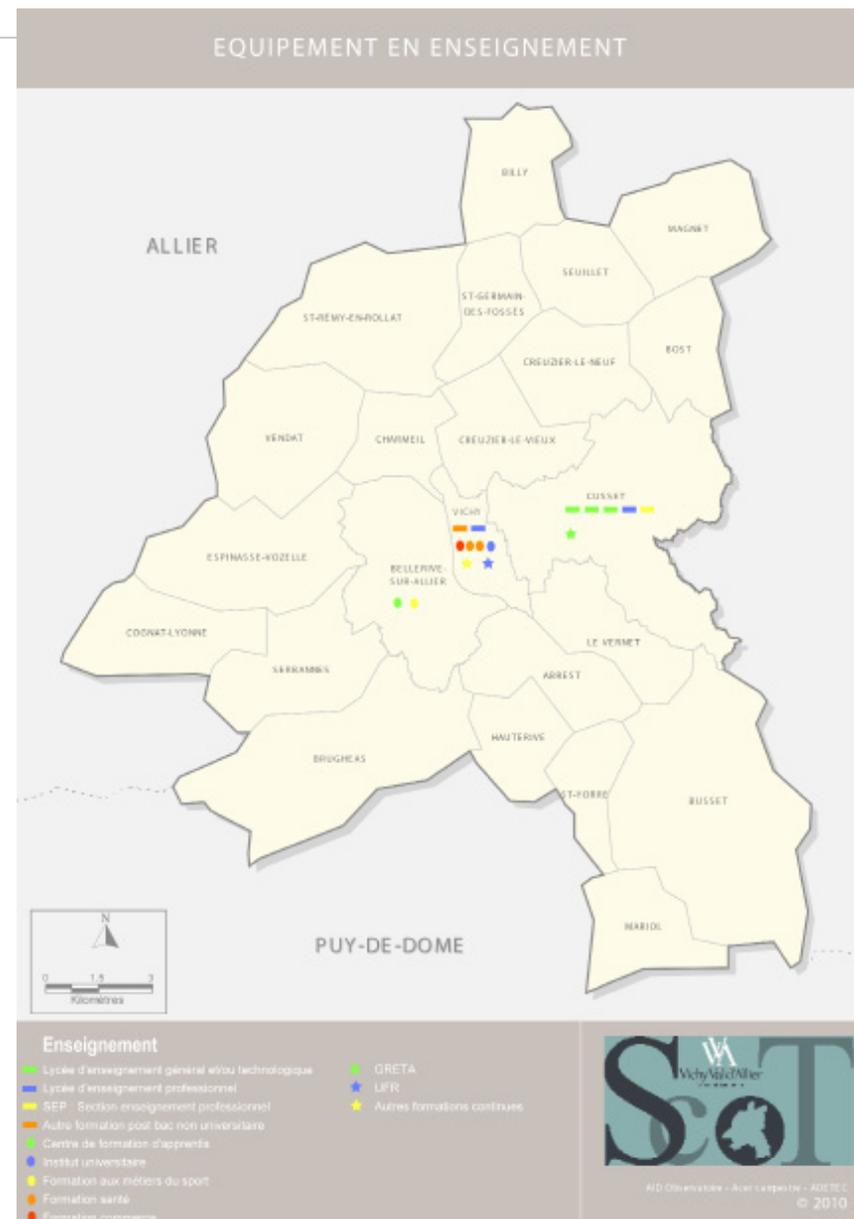
- Seuillet, Magnet et Bost pour le pôle de Saint-Germain-des-Fossés,
- Mariol et Busset pour le pôle de Saint-Yorre.

Malgré la présence de ces deux pôles « relais », l'accès à la totalité des services de proximité demeure assez inégal sur le territoire et c'est toute la question de la solidarité vis-à-vis de cette offre qui est questionnée ici. La Communauté d'Agglomération avance sur ces sujets en ayant créé depuis 2001 plusieurs types de services de proximité, répondant à une demande pas toujours satisfaite jusqu'à présent. La création du pôle enfance Rive Gauche à Bellerive s/Allier va aussi dans le sens souhaité d'une certaine délocalisation, même si cet équipement demeure dans le cœur d'agglomération

2.3.2 L'avenir passe-t-il par plus de proximité ?

Les évolutions sociétales que va connaître l'agglomération et notamment le vieillissement de sa population, l'augmentation des coûts de transports... incitent à s'interroger sur la localisation à terme des équipements/services de proximité. Il est possible d'avancer à ce stade, trois pistes de réflexion :

- Il s'agit dans un premier temps de fixer une hiérarchie des équipements/services attendus sur chaque type de pôle en coordonnant à la nature du pôle (proximité, secondaire, majeur), des gammes d'équipements/services : proximité, intermédiaire, supérieure. Il est évident qu'au regard du fonctionnement systémique actuel de l'agglomération, des choix devront être faits pour définir une répartition optimale des services.



2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

- En lien avec cette première réflexion, émerge la question suivante : « existe-t-il des équipements à l'échelle de l'agglomération qui pourraient aussi bien être implantés dans des petits pôles, qu'au centre de l'agglomération ? ». Théoriquement, la réponse est « Oui », puisque l'agglomération vichyssoise est relativement ramassée et les déplacements sont souvent courts. Néanmoins, s'il peut paraître intéressant de réfléchir dans une logique de vaste « ville-agglomération », reste à assurer la desserte de ces nouveaux équipements par différents modes de transports dans une logique de solidarité,
- Enfin, les évolutions sociétales liées à l'utilisation des trajets domicile-emploi pour fréquenter les équipements et les services, doivent interroger le rôle à jouer des sites d'emplois, comme lieux de services de proximité : les espaces d'activités économiques devront-ils se doter d'espaces de services de proximité dans une logique de mixité des fonctions et d'utilisation par les actifs ? Doit-on proposer ce mode d'organisation alternatif ou concentrer au mieux dans les centres-villes et villages les services de proximité ?

DOCUMENT PROVISoire

2.4. Les inégalités de déplacement

Avertissement préalable : cette partie constitue une synthèse du diagnostic de la Politique Globale de Déplacements, dont le rapport sera finalisé début décembre.

2.4.1 Les inégalités d'accès à la voiture

22 % des ménages n'ont pas de voiture

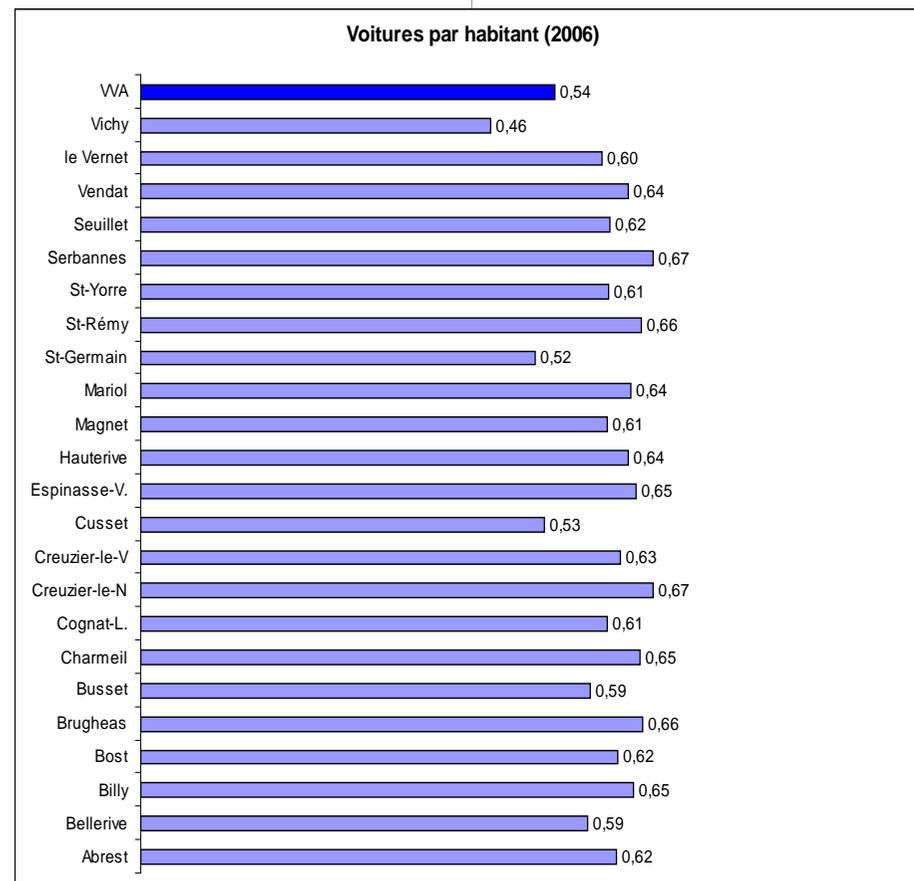
Contrairement aux idées reçues, tous les ménages n'ont pas deux voitures, loin de là. Seulement 30 % des ménages de VVA sont dans ce cas. A l'inverse, 22 % des ménages, soit au total 8 000 ménages, n'ont pas de voiture. Le nombre de ménages sans voiture est quasi stable, puisqu'il était de 8 100 en 1999.

La moitié des habitants n'a pas de voiture personnelle

A l'échelle de VVA, il y a 41 000 voitures pour 75 000 habitants. Autrement dit, 34 000 personnes de VVA (soit 45 % de la population) n'ont pas accès à l'automobile ou sont tributaires d'autres personnes pour se déplacer en voiture. Ces personnes appartiennent à une ou plusieurs des catégories suivantes :

- ménages n'ayant pas de véhicule,
- ménages ayant moins de voitures que d'adultes,
- enfants et jeunes de moins de 18 ans.

Une politique des déplacements basée uniquement sur l'automobile laisserait donc près de la moitié de la population sur la touche. La part des personnes n'ayant pas accès à l'automobile ou tributaires d'autres personnes pour se déplacer en voiture dépasse 33 % dans toutes les communes de VVA, puisque le nombre de voitures par habitant plafonne à 0,67 dans les communes les plus motorisées.

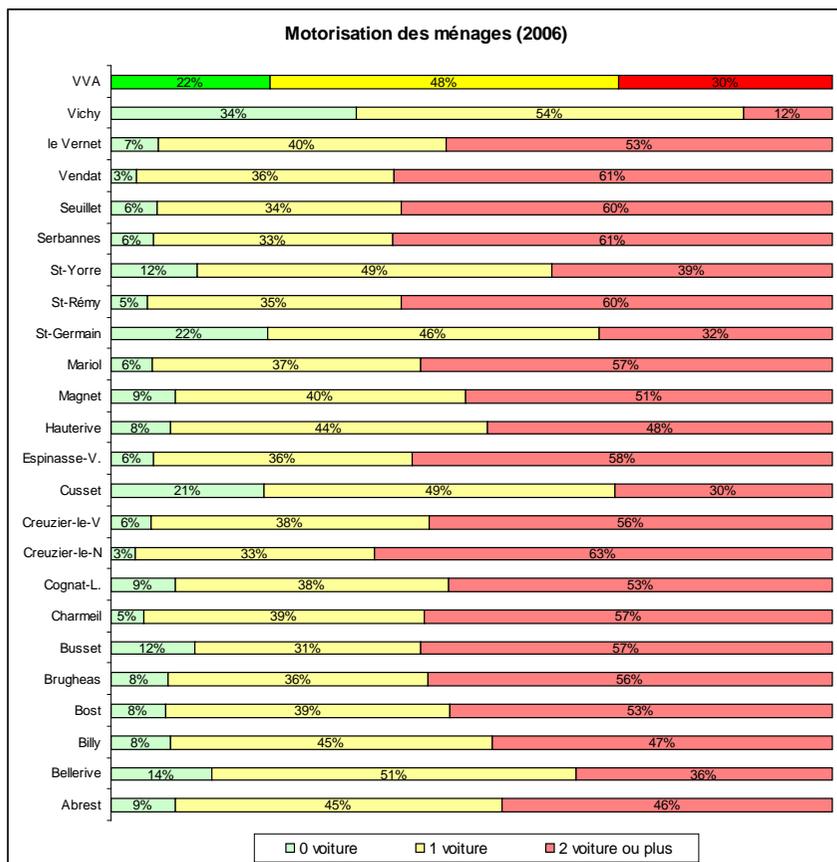


2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

Les habitants des communes les moins équipées ont davantage de voitures

Moins une commune est dotée d'équipements, services et commerces, plus ses habitants ont besoin de disposer d'une voiture :



La part des ménages sans voiture est maximale à Vichy (34 %), devant Saint-Germain-des-Fossés, Cusset et Bellerive. Les deux tiers des ménages sans voiture habitent à Vichy. Mais toutes les communes ont au moins 3 % de ménages sans voiture.

Dans 15 communes sur 23, plus de la moitié des ménages ont plusieurs voitures. Le maximum est atteint à Creuzier-le-Neuf avec 63 % de ménages multimotorisés. A l'inverse, Vichy a seulement 12 % de ménages multimotorisés, et Cusset, Saint-Germain-des-Fossés, Bellerive et Saint-Yorre en ont entre 30 et 40 %.

Le nombre de voitures a augmenté de 11 % en 7 ans

Les habitants de VVA possédaient 37 500 voitures en 1999. En 2006, ils en possèdent 41 000, soit une hausse de 11 % en 7 ans, alors que la population a augmenté de 1 % seulement.

Cette évolution est due pour l'essentiel à la forte hausse du nombre de ménages ayant plusieurs voitures, tandis que le nombre de ménages sans voiture est resté stable.

Si les tendances actuelles se prolongeaient, le parc automobile des ménages de VVA passerait à 56 000 voitures en 2030 et 72 000 voitures en 2050.

Cette croissance n'est pas tenable, notamment en termes de consommation d'espace et pour le budget des ménages.

DOCUMENT PROVISoire

FOCUS : LE BUDGET AUTOMOBILE DES MENAGES

Les ménages de VVA consacrent en moyenne 3 800 € par an à chacune de leur(s) voiture(s). Ce chiffre inclut l'ensemble des charges : achat, entretien, assurance, carburant...

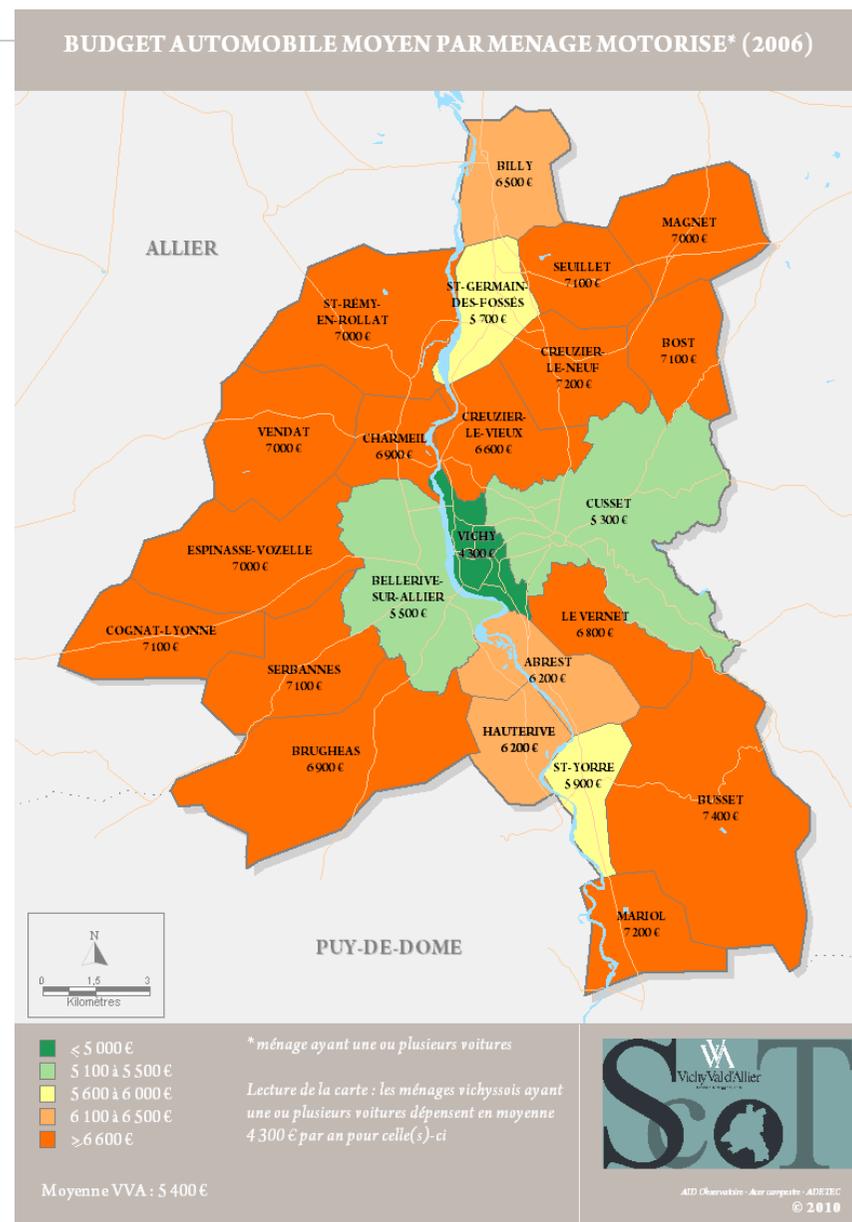
Les ménages motorisés (i.e. ayant une ou plusieurs voitures) possèdent en moyenne 1,44 voiture. Leur budget automobile moyen est donc de 5 400 €, ce qui représente environ 16 % de leur budget total.

Le budget automobile des ménages motorisés varie très fortement suivant les communes. Il est minimal à Vichy (4 300 €), moyen dans les 4 autres villes bien équipées en commerces et services (5 300 à 5 900 €) et élevé dans les autres communes. Il dépasse 7 000 € dans 11 communes sur 23 :

Le budget automobile des ménages va augmenter très fortement, sous l'effet notamment de la croissance du nombre de voitures possédées et de la hausse inexorable du prix du pétrole. La part de la voiture dans le budget des ménages de VVA pourrait passer à 25 %.

Cette hausse risque de mettre de nombreux ménages en grande difficulté, principalement dans les communes périurbaines les moins bien équipées en commerces, services et emplois.

Il est donc indispensable de mettre en œuvre dès aujourd'hui des politiques permettant de ne plus rendre indispensables la possession et l'usage de la voiture.



2.4.2 L'offre pour l'automobile : voirie et stationnement

La voirie

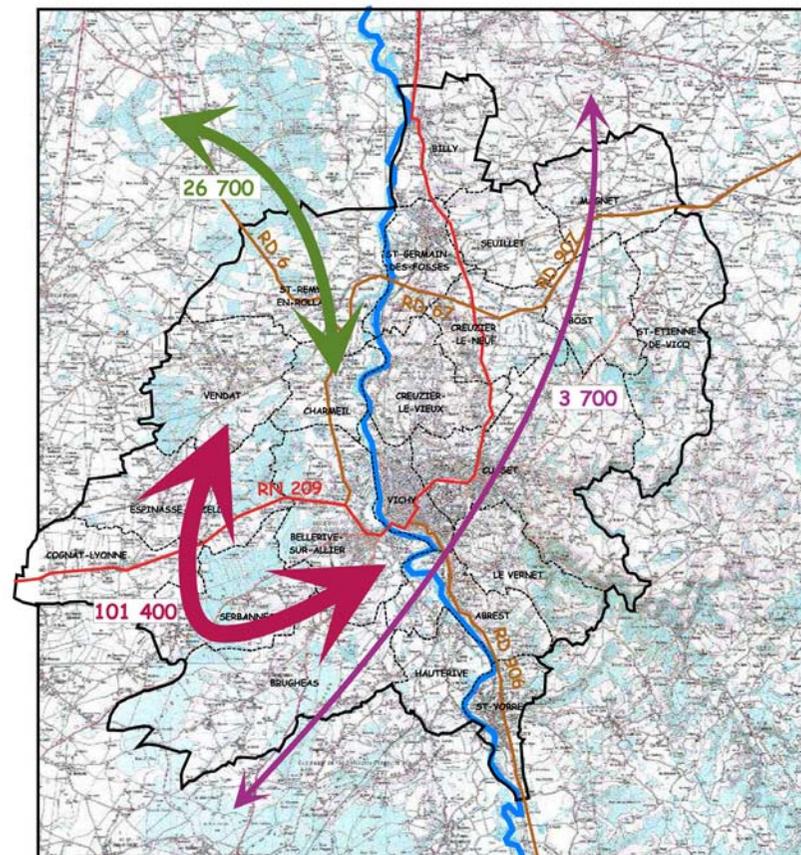
Le réseau routier est bien maillé, avec en particulier 6 franchissements de l'Allier, dont 3 dans le cœur de l'agglomération. Il manque toutefois un véritable contournement routier, l'urbanisme s'étant développé de manière anarchique le long des voies existantes.

Le Dossier de Voirie d'Agglomération (DVA) de 2003 prévoyait la construction d'un linéaire très important de nouvelles infrastructures (60 km). La plupart d'entre elles sont encore d'actualité en 2010 et certains verront le jour dans les années qui viennent (prolongement autoroutier, contournement Sud-Ouest, boulevard Est...).

D'ores et déjà, il est assez aisé de circuler en voiture dans l'agglomération, du fait de l'absence de points de congestion majeurs.

Par ailleurs, ainsi qu'en témoigne la carte ci-contre, l'agglomération est responsable de l'essentiel du trafic qu'elle subit, puisque le transit (flèche violette) représente seulement 3 % du trafic total.

DVA de VICHY
La STRUCTURE du TRAFIC 2000
(moyenne journalière)



— Transit
— Echange
— Interne
avec MJ = HPS x10

— Route nationale
— Route départementale
Total : 131 800 véh/j

2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

Héritage de plus de 50 années de politique « tout voiture », la voirie est encore largement dévolue à ce mode, y compris en cœur d'agglomération. Les autres modes de déplacement sont souvent réduits à la portion congrue :



Allée des Ailes (Vichy)



Pont de Bellerive

On observe toutefois une amélioration progressive, mais lente, notamment avec le développement des zones 30 :



Rue Clemenceau (Vichy)



Le Vernet

DOCUMENT PROVISoire

Le stationnement

Le stationnement automobile constitue un des principaux leviers des politiques de déplacements. En effet, le choix d'utiliser la voiture est largement conditionné par la possibilité de stationner à destination.

Il présente un fort impact en terme de consommation d'espace et pour le budget des collectivités locales :

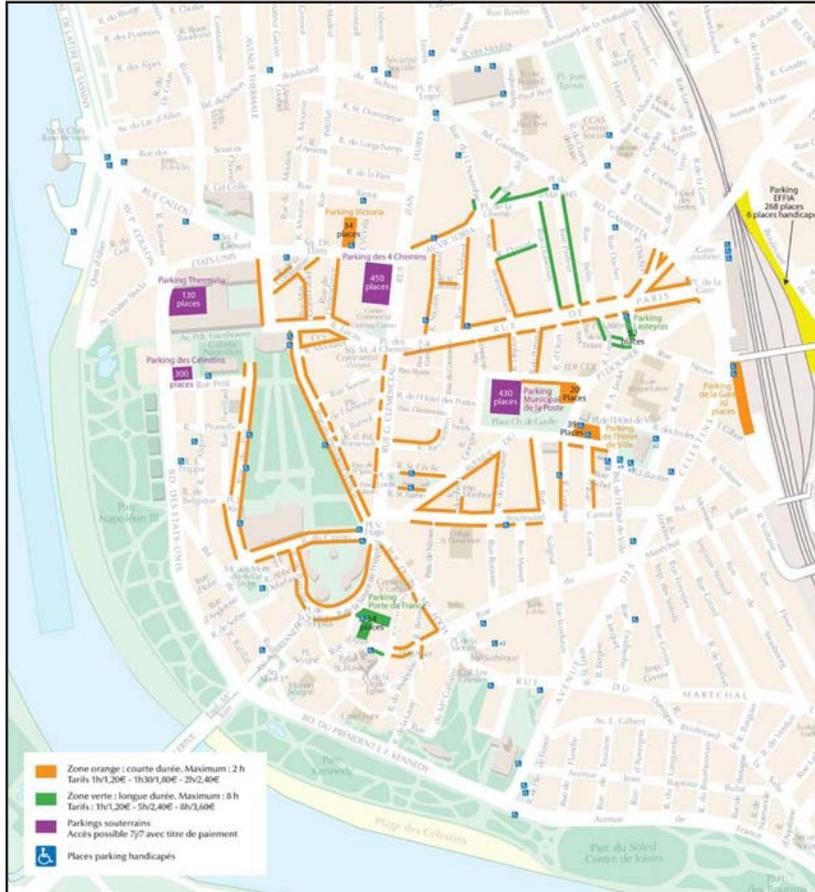
- l'ensemble des places de stationnement de l'agglomération consomme 160 hectares, soit l'équivalent de la surface de Vichy comprise entre l'Allier, la voie ferrée et le Sichon,
- si l'on inclut le coût du foncier, une place de parking en surface coûte en moyenne 5 000 à 10 000 € et une place de parking en ouvrage près de 30 000 €.

Dans l'agglomération, environ 15 000 voitures sur 41 000 n'ont pas de stationnement privé. Les PLU peuvent agir sur l'offre privée via leurs articles 12, qui concernent les locaux neufs, les réhabilitations et les changements d'usage.

Dans le centre-ville de Vichy, le stationnement payant permet d'assurer la rotation des véhicules et de favoriser les visiteurs (notamment les clients des commerces) et les résidents (abonnement à 30 € par mois). Toutefois, du fait d'un contrôle insuffisant, moins de la moitié des heures occupées sont payées. En outre, il est assez facile de trouver une place gratuite en bordure du centre-ville.

2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE



Parkings et zones de stationnement payants à Vichy

Dans le centre-ville de Cusset, où le stationnement n'est pas limité dans le temps (pas de zone payante ou bleue), le stationnement est quasi saturé en journée, du fait d'un afflux important de personnes travaillant dans ce secteur.

DOCUMENT PROVISOIRE

Enfin, le stationnement exerce partout une forte emprise sur l'espace public, souvent au détriment des piétons :



Rue Maurice Chalus (Bellerive)



Route de Vichy (Creuzier-le-Vieux)

2.4.3 L'offre pour les modes alternatifs à l'automobile

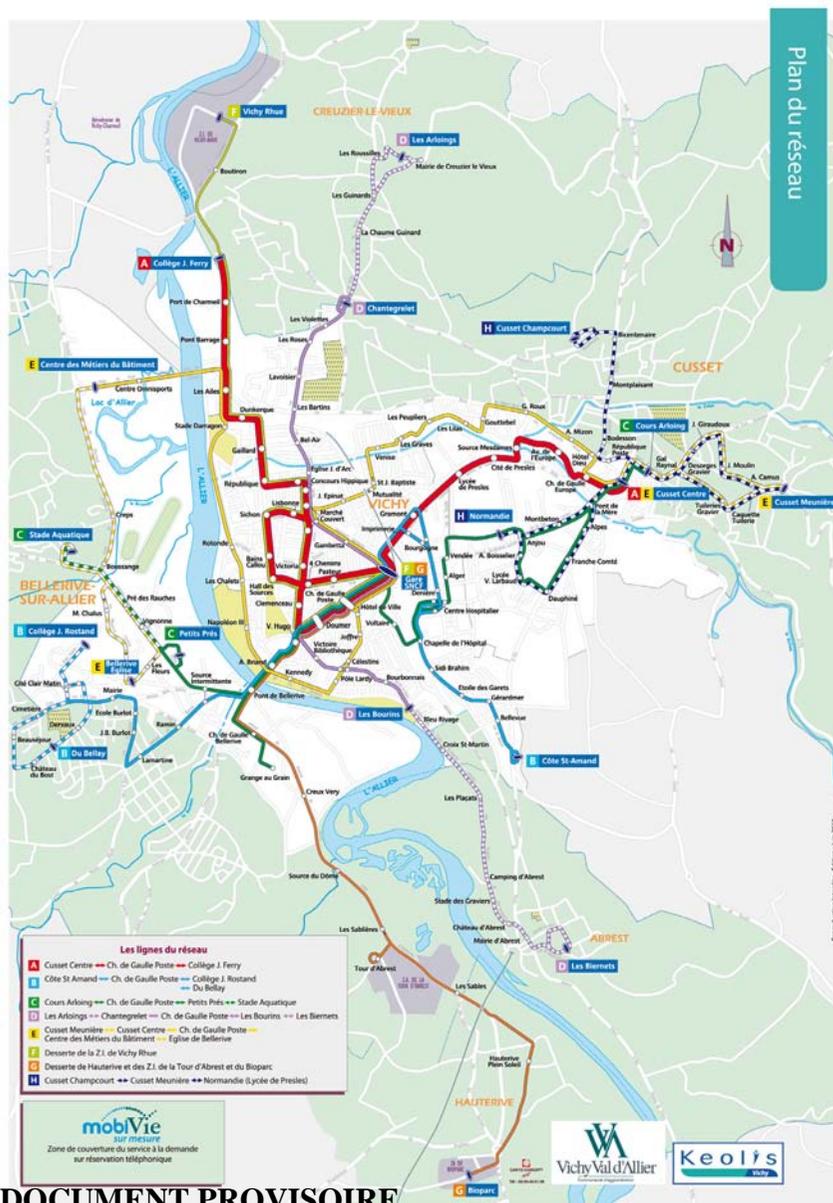
Les transports en commun

Le réseau de transport urbain est constitué de :

- 8 lignes régulières (lignes A à H). Ces lignes desservent les 6 communes suivantes : Vichy, Cusset, Bellerive, Abrest, Creuzier-le-Vieux et Hauterive,
- un transport à la demande sur les secteurs peu denses de ces 6 communes (zones en vert pâle sur le plan ci-après),
- 10 lignes de transport à la demande (lignes « virtuelles ») pour les autres communes (Mobival),
- un transport à la demande pour les personnes handicapées : Mobil'Hand, détaillé plus loin,
- des circuits scolaires.

2 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE



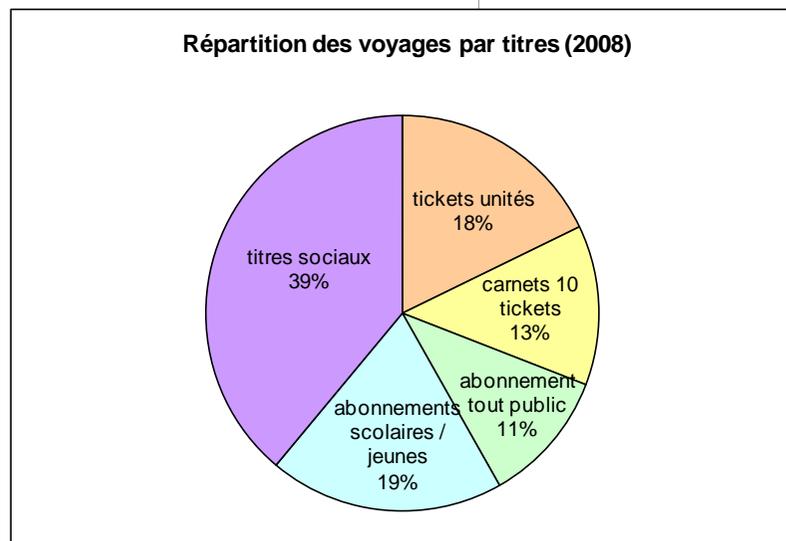
DOCUMENT PROVISOIRE

En outre, 10 communes sont desservies par le réseau départemental Trans'Allier et 5 par le réseau SNCF.

Le réseau urbain est moyennement attractif. En particulier :

- les fréquences sont médiocres ou faibles, hormis sur la ligne A (Collège J. Ferry – Cusset), où il y a un bus toutes les 15 minutes,
- la vitesse commerciale est faible : 15 km/h contre 17 km/h dans les réseaux équivalents,
- il n'y a aucun bus après 20h00.

Le réseau est utilisé pour l'essentiel par des « captifs », c'est-à-dire des personnes sans voiture : personnes à bas revenus, jeunes... En outre, les tickets à l'unité ou en carnets représentent plus de la moitié des voyages hors titres sociaux, ce qui traduit que le réseau ne parvient pas à fidéliser sa clientèle :



2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Le vélo

Malgré des progrès récents, les aménagements cyclables sont discontinus et ne constituent pas encore un véritable réseau. De ce fait, il est difficile d'avoir un déplacement à vélo sécurisé sur tout son parcours.

En outre, les aménagements existants sont de qualité très variable :



😊 *Devant le parc des Sports*

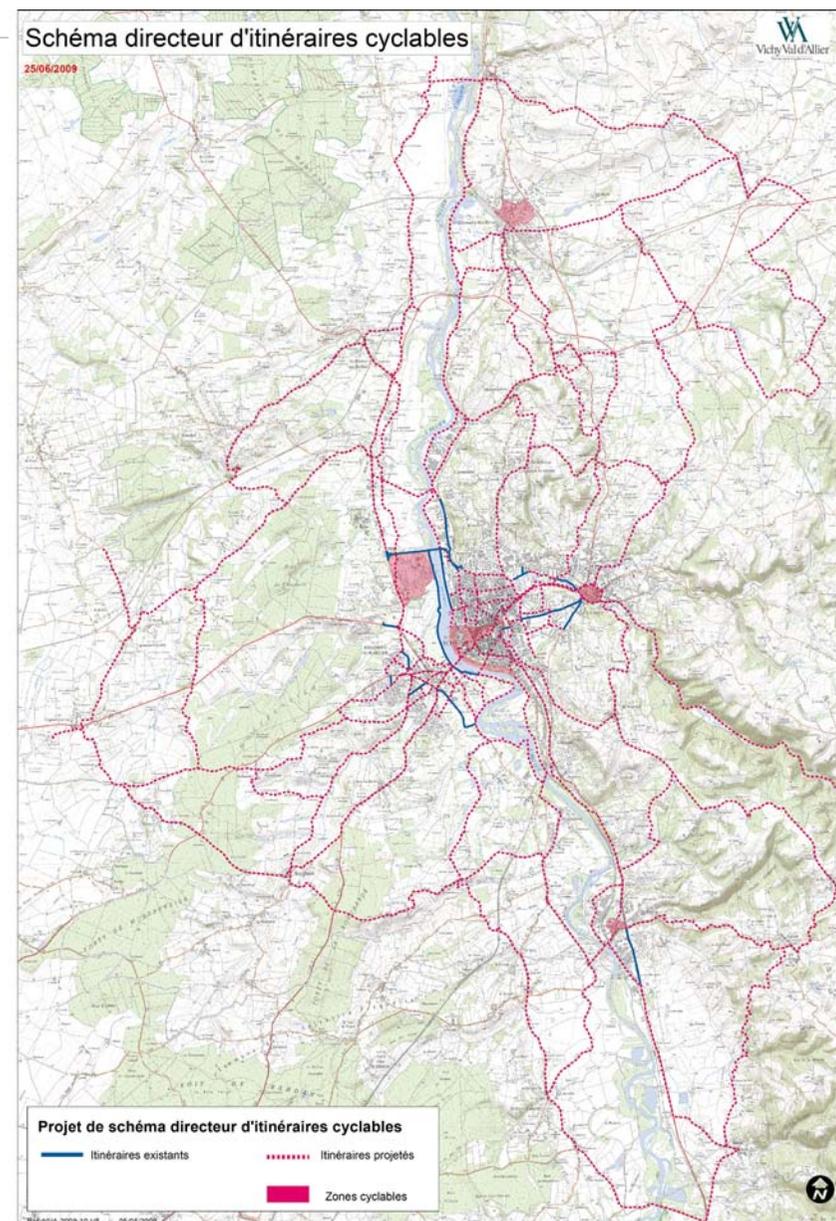


☹️ *Allée des Ailes*

Enfin, les aménagements privilégient souvent les pistes cyclables sur trottoir, généralement moins adaptées au milieu urbain que les zones 30 ou les bandes cyclables, en raison de leur coût, de l'espace pris aux piétons et, contrairement aux idées reçues, de leur dangerosité (la moins bonne visibilité réciproque du cycliste et de l'automobiliste génère des accidents plus nombreux aux intersections et en fin d'aménagement).

Afin d'assurer à terme un maillage continu, Vichy a adopté en juin 2009 un schéma directeur d'itinéraires cyclables (cf. carte ci-contre). Il reste désormais à définir les modalités de sa mise en œuvre et le détail des aménagements.

DOCUMENT PROVISOIRE



2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

Deuxième volet essentiel des politiques cyclables, le stationnement des vélos est insuffisamment pris en compte. Pour le stationnement privé, peu de communes ont inclus le stationnement des vélos dans les articles 12 de leur PLU. Quant au stationnement sur les espaces publics, il est encore très limité, ce qui amène les cyclistes à attacher leur vélo là où ils peuvent :



Avenue Aristide Briand (Vichy)



Cours Arloing (Cusset)

La marche à pied

La marche à pied est le mode de déplacement le plus accessible à l'ensemble de la population. Elle peut répondre à un nombre important de déplacements, puisque 35 % d'entre eux font moins d'un kilomètre.

Elle bénéficie d'une prise en compte très variable suivant les communes et les secteurs.

Le centre-ville de Vichy est le secteur le plus favorable aux piétons, avec sa zone piétonne et plusieurs trottoirs larges. D'autres communes ont également réalisé des trottoirs continus, y compris des petites communes comme Seuillet ou le Vernet :



Rue Clemenceau (Vichy)



Bourg de Seuillet

A l'inverse, plusieurs communes et de nombreux secteurs n'ont quasiment aucun trottoir :



Chassignol (Cusset)



Devant l'école de Creuzier-le-Vieux

DOCUMENT PROVISoire

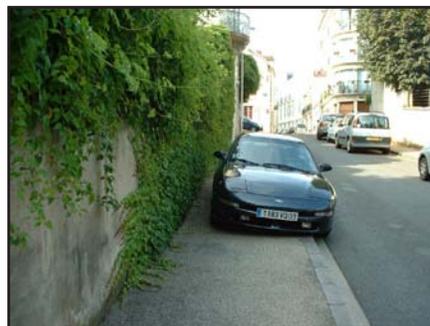
2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

Quant au stationnement sur trottoir, très répandu et quasiment impuni, il rend très difficiles les cheminements des piétons :



En face de l'école du Vernet



Rue de la Laure (Vichy)

Enfin, en de nombreux points, la configuration trop routière de la voirie rend les traversées piétonnes ardues, voire dangereuses :

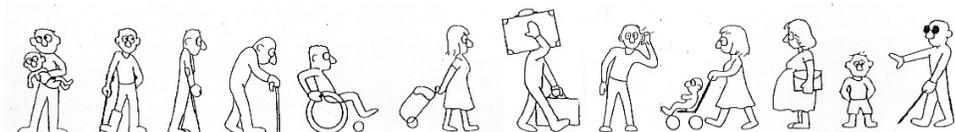


Pont de Bellerive



Avenue de Vichy (Bellerive)

La prise en compte des personnes à mobilité réduite (PMR)



DOCUMENT PROVISoire

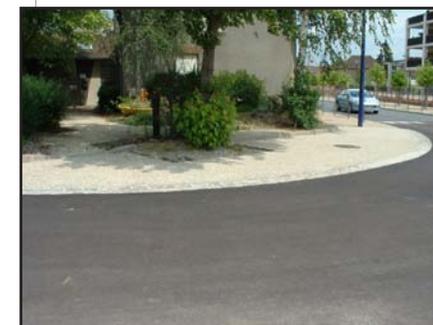
Les personnes à mobilité réduite (PMR) appartiennent à des catégories aux handicaps et aux besoins très variés.

Elles représentent environ **un tiers de la population**, ce qui est considérable et montre bien tout l'enjeu de leur prise en compte. Tout individu, même un adulte jeune, svelte et en parfaite santé, peut se trouver temporairement à mobilité réduite, par exemple s'il a un enfant en poussette ou s'il porte des sacs. Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes à mobilité réduite est en croissance continue.

La prise en compte des PMR a été renforcée avec la loi de février 2005. Celle-ci est prescriptive, alors que les textes précédents étaient essentiellement incitatifs. Elle prend en compte l'ensemble de la chaîne de déplacements et elle intègre tous les types de handicaps. Sur le territoire de Vichy Val d'Allier, l'application de cette loi est lente et très variable suivant les communes et les secteurs. La Ville de Vichy fait partie des plus avancées en la matière :



Abaisé et avancée de trottoir
(Rue Clemenceau, Vichy)



Rue Robert Badiou (Bellerive)

2 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

Qui plus est, les aménagements existants sont de qualité très inégale :



☹ Place de stationnement inaccessible (Cusset)



☺ Bd Charles de Gaulle (place de la République, Cusset)

De son côté, le réseau de transport urbain est encore très peu accessible. Sur les lignes régulières, seulement 2 véhicules (sur 20) et moins de 20 arrêts (sur 220) sont accessibles. Un service de substitution (Mobil'Hand), ouvert sur réservation aux personnes les plus handicapées (taux d'invalidité supérieur à 80 %, aveugles et personnes en fauteuil roulant), permet de pallier partiellement à ces lacunes.

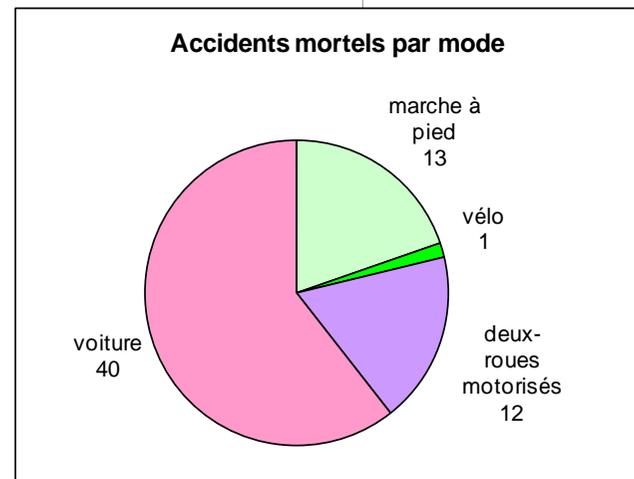
Il y a également du retard en terme de programmation. En effet, à ce jour, seulement 5 communes sur 23 (Creuzier-le-Vieux, Creuzier-le-Neuf, Magnet, Seuillet, Vendat) ont achevé le diagnostic d'accessibilité de leur voirie, alors que la date limite imposée par la loi était fixée à fin 2009. De son côté, l'élaboration du schéma d'accessibilité des transports urbains est sur le point de démarrer, près de 3 ans après la date butoir de février 2008. Le réseau devra être rendu totalement accessible au plus tard en février 2015.

2.4.4 Les accidents de la circulation

Au cours des 10 dernières années, les accidents de la circulation ont fait 66 morts et 2 300 blessés sur le territoire de Vichy Val d'Allier.

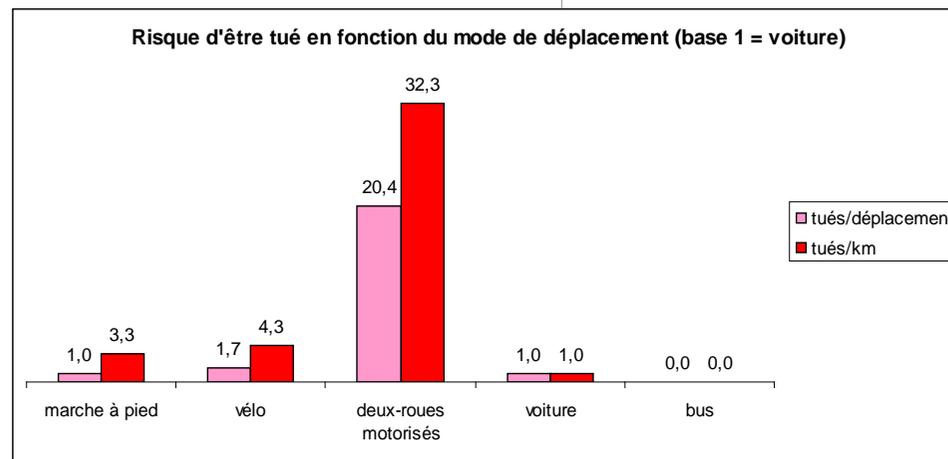
DOCUMENT PROVISoire

Les accidents mortels se répartissent ainsi :



La voiture est le mode faisant le plus de victimes.

Au-delà de ces chiffres bruts, il est intéressant de regarder le niveau de risque par mode, en fonction du nombre de déplacements et du nombre de kilomètres parcourus. Pour simplifier la lecture, nous avons pris la voiture comme référence (base 1). Les résultats sont les suivants :



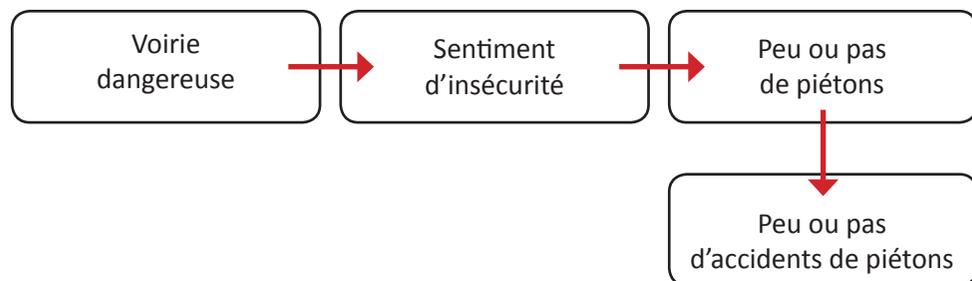
2. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ?

DOCUMENT PROVISoire

Le bus est de loin le mode le plus sûr. Vient ensuite la voiture. Rapportés au nombre de déplacements, la marche à pied et le vélo sont presque aussi sûrs que la voiture. Rapportés à la distance parcourue, ils sont 3 à 4 fois plus dangereux.

Enfin, les deux-roues motorisés sont 20 à 30 fois plus mortels que la voiture.

Pour finir, signalons que l'accidentologie donne une vision très partielle de l'insécurité routière. Par exemple, l'absence d'accidents de piétons sur certains axes ou à certains carrefours peut être révélatrice d'une absence ou d'une quasi absence de piétons, avec pour raison de cette désaffection un fort sentiment d'insécurité lié à la configuration des carrefours et des voies et à la vitesse des véhicules :



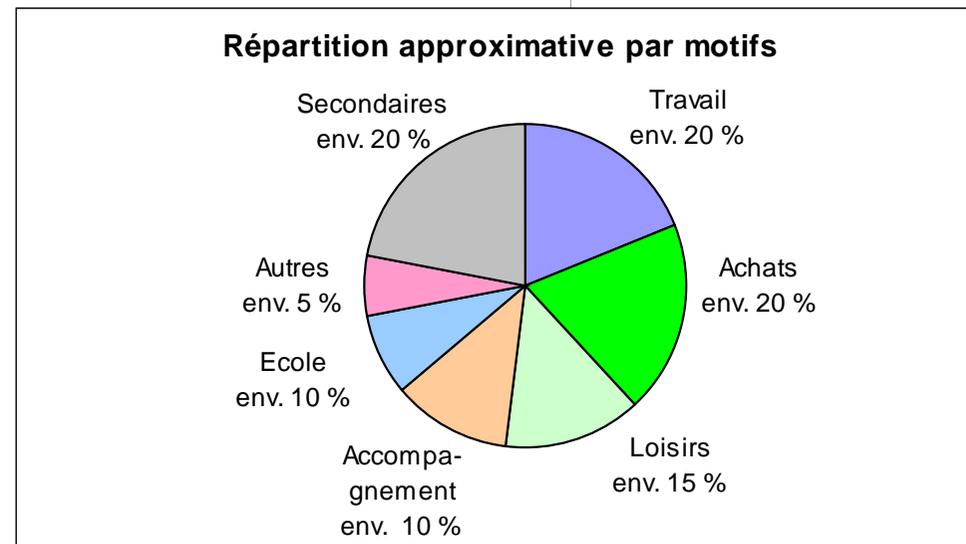
Parmi les points générant un fort sentiment d'insécurité, on peut citer :

- les rues sans trottoir,
- les axes à trafic intense et/ou rapide,
- les rues à chaussées séparées et/ou à plus de 2 couloirs de circulation,
- les gros giratoires,
- les carrefours à forte circulation sans feux,
- les carrefours larges et/ou à plus de 4 branches.

DOCUMENT PROVISoire

2.4.5 Un usage prépondérant de la voiture, y compris pour les déplacements courts

Les déplacements sont de moins en moins des déplacements contraints :



Déplacement secondaire : déplacement n'ayant pas le domicile pour point de départ ou d'arrivée

Les déplacements de ou vers le lieu de travail ou d'études représentent désormais seulement 30 % du total, tandis que les déplacements pour achats, loisirs ou accompagnement d'un proche croissent assez fortement. Les déplacements liés au travail gardent cependant un impact majeur sur le trafic automobile aux heures de pointe, surtout le matin ; ainsi, entre 7h00 et 9h00, ils représentent les 2/3 du trafic routier local.

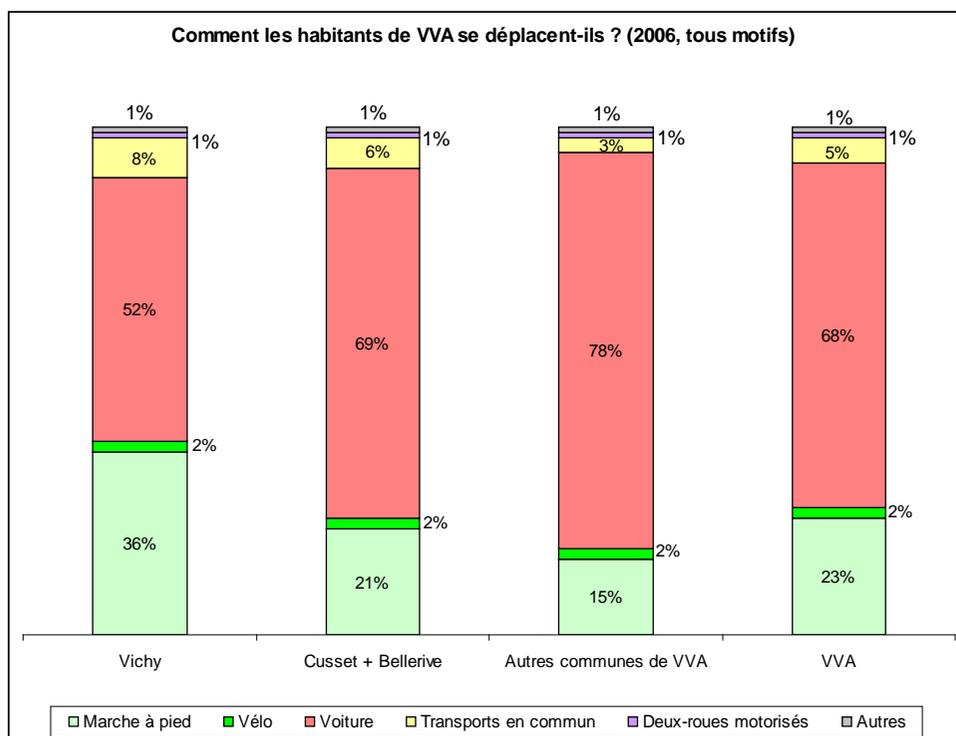
3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

La plupart des déplacements sont courts voire très courts :

- environ 35 % font moins d'un kilomètre, distance adaptée à la marche à pied,
- environ 25 % font entre 1 et 3 km, distance adaptée au vélo.

Pourtant, plus des 2/3 sont effectués en voiture :

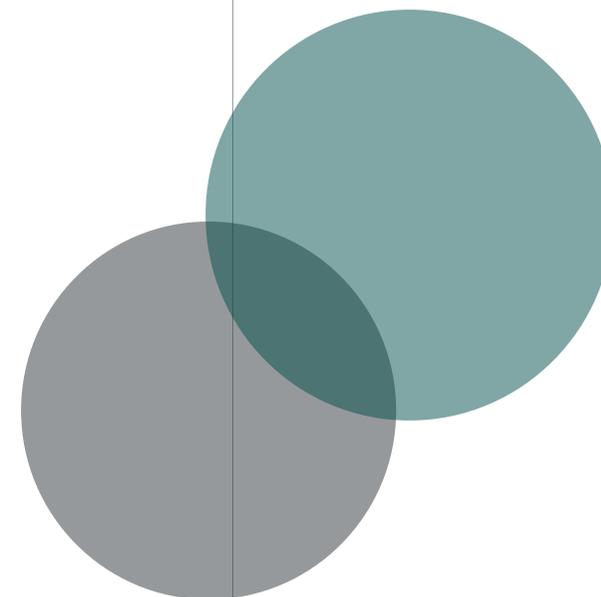


Les habitants de VVA effectuent 68 % de leurs déplacements en voiture. Les parts respectives de la marche, des transports en commun et du vélo sont seulement de 23 %, 5 % et 2 %.

DOCUMENT PROVISoire

L'usage de la voiture est majoritaire dans toutes les communes, y compris à Vichy. Ce résultat s'explique de plusieurs manières complémentaires :

- des temps de parcours en voiture très concurrentiels, grâce à un réseau routier de qualité et ne connaissant aucun véritable problème de congestion,
- un stationnement aisé à destination, dans la majorité des cas,
- la dissémination croissante des emplois dans des zones d'activités périphériques, pour la plupart inaccessibles à pied ou en transports en commun,
- des déplacements à pied et à vélo souvent incommodes (insécurité routière, discontinuité des aménagements...),
- des transports en commun insuffisamment attractifs.



LA SOLIDARITÉ DU TERRITOIRE EN BREF...

DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts à conforter	 Faiblesses à corriger
<p>La reprise de la croissance démographique</p> <p>La présence de nombreuses gares sur le territoire pour le trafic voyageurs</p> <p>Une offre de services et d'équipements de proximité importante</p> 	<p>Des centralités urbaines en perte de vitesse démographique, accusant un vieillissement particulièrement marqué</p> <p>Une forte représentation des très bas revenus et des écarts significatifs de richesse sur le territoire, en lien avec des taux de chômage et d'inactivité importants, entraînant des parcours résidentiels difficiles pour tous</p> <p>La production de formes urbaines ségrégatives : immeubles collectifs et logements sociaux concentrés en coeur urbain, maisons individuelles sur les autres communes</p> <p>Des services à la population très concentrés spatialement</p> <p>Un niveau de qualification assez faible par rapport aux autres agglomérations départementales</p> <p>Des transports en commun moins attractifs face aux modes de déplacements automobiles</p> <p>Un usage élevé de la voiture, y compris pour les déplacements courts</p>
 Opportunités à privilégier pour le PADD	 Menaces à écarter pour le PADD
<p>Entreprendre des actions sur le parc bâti existant</p> <p>Développer les haltes et les fréquences de lignes régulières de train</p> <p>Mettre à profit la main d'oeuvre ouvrière encore fortement ancrée localement</p> <p>Conforter l'économie des services à la personne au regard de la structure par âges actuelle et à venir</p> <p>Réfléchir à une nouvelle répartition de services : vers une «ville-agglomération» ou une «agglomération-archipel»</p>	<p>Un risque de fractures sociales et territoriales</p> <p>L'affaiblissement de l'économie par une stagnation des actifs</p> <p>La hausse très importante du budget automobile des ménages</p> <p>Un accroissement de la précarité des actifs face à la tertiairisation des emplois</p>

DOCUMENT PROVISOIRE



3. Vichy Val d'Allier, un territoire ouvert ?

3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Vichy Val d'Allier, un territoire ouvert ?

Un socle territorial, des Hommes présents et vivants sur Vichy Val d'Allier : reste ici à percevoir les flux et les dynamiques présents au sein de l'agglomération d'une part et les liens avec les territoires alentours d'autre part. « L'ouverture » s'entend ici concrètement par le rayonnement du territoire sous l'angle de ce qu'il produit et de ce qu'il offre : quel positionnement économique aujourd'hui affiché ? Comment s'organise l'offre économique ? Et sur le tourisme ? Sur le commerce ?

L'ouverture et le rayonnement d'un territoire se matérialisent également par la politique mise en place autour de grands équipements visant à promouvoir l'éducation à tous les niveaux et la santé. Quel positionnement de l'agglomération aujourd'hui ?

Enfin, Vichy Val d'Allier n'est pas une île et doit composer aujourd'hui et encore plus demain avec les territoires qui l'entourent. Dans ce troisième chapitre, il s'agit de comprendre les liens que tisse l'agglomération avec son environnement immédiat (le Pays) et ses atomes crochus avec l'agglomération clermontoise. Cette approche apparaît essentielle dans le cadre du SCoT, puisque le PADD et le DOO devront proposer un projet qui se voudra complémentaire des territoires voisins, dans une logique de coopération accrue !

Alors VVA, un territoire ouvert ?

DOCUMENT PROVISOIRE

3.1. Le positionnement économique du territoire

3.1.1 VVA : un espace de croissance, qui poursuit une tertiairisation forte et bénéficie d'un ancrage industriel encore notable

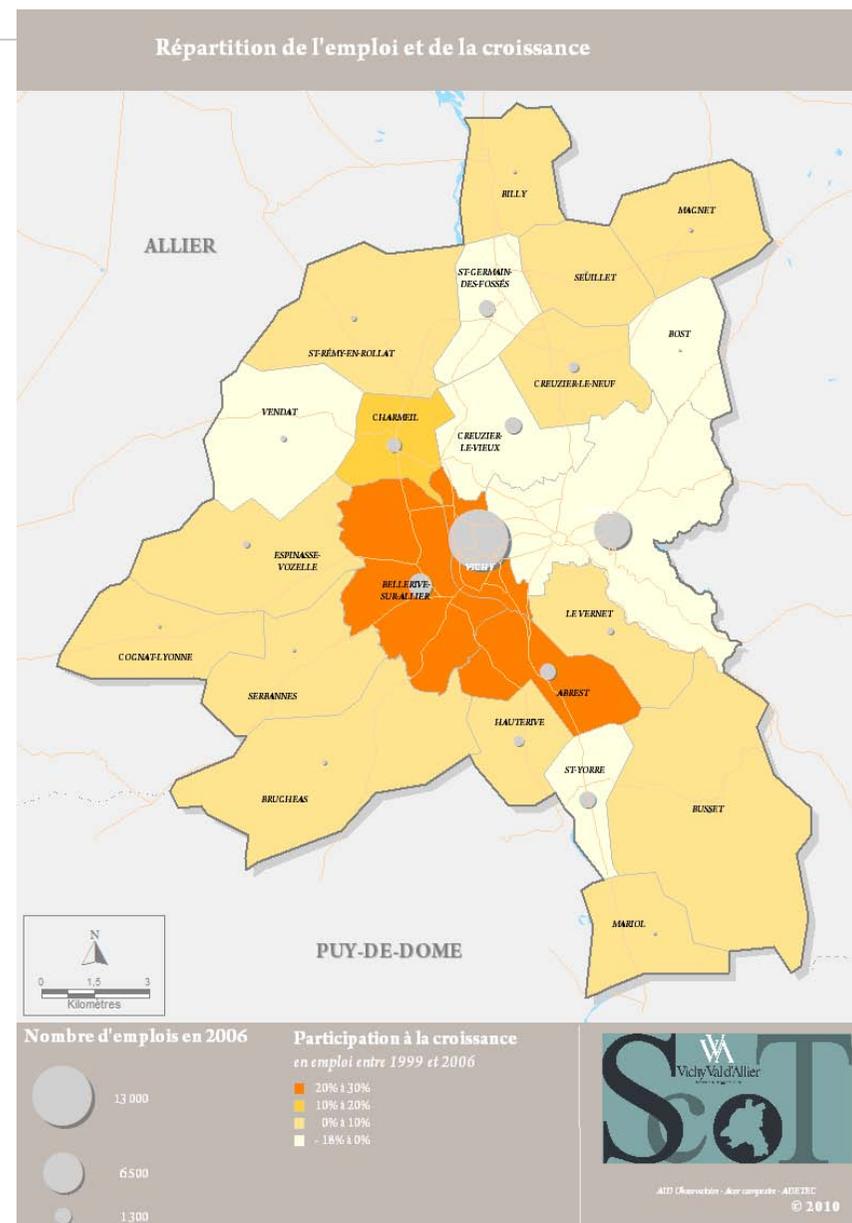
Des emplois en hausse, avec une concentration forte sur le cœur d'agglomération

En 2006, l'agglomération bénéficie de 30 000 emplois avec une croissance de 4,5% depuis 1999. Son poids à des échelles plus larges est relativement faible : 23% de l'emploi départemental et 6% de l'emploi régional. La croissance de l'emploi est notable, mais l'agglomération vichyssoise et le département (croissance de 5,7% des emplois) connaissent un décrochage par rapport à la région : +7,3% d'emplois. La répartition des emplois montre un phénomène concentrique :

- premier niveau, Vichy, 43% des emplois de l'agglomération, couplé à Cusset (18%) et Bellerive (9%),
- en deuxième niveau, les autres communes du Val d'Allier se positionnent, Abrest (4%), Saint-Yorre (4%), Charmeil (4%), Creuzier-le-Vieux (5%) et Saint-Germain-des-Fossés (4%),
- le reste du territoire, avec une offre d'emplois autour de 1%.

L'analyse de la croissance des emplois sur le territoire permet de dégager plusieurs remarques majeures :

- Vichy et Abrest sont les deux communes qui ont le plus participé à la croissance en termes d'emplois, avec une part quasiment égale (respectivement 30% et 28%)
- Abrest fait figure d'exception avec une croissance de 41% des emplois entre 1999 et 2006, pour atteindre 1 224 emplois
- Bellerive est la troisième commune pourvoyeuse d'emploi entre 1999 et 2006, et offre 21% de la croissance sur l'agglomération
- Saint-Germain-des-Fossés apparaît la commune la plus en difficulté car elle connaît une baisse de 228 emplois,
- enfin, les plus fortes croissances en pourcentage sont situées sur l'espace rural (Seuillet 70%, Le Vernet 64%, Espinasse-Vozelle 63%), mais ces évolutions sont en nombre d'emplois assez faibles.



3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Une dynamique tertiaire qui accueille l'essentiel de la croissance

Il y a une large prédominance du secteur tertiaire dans l'offre d'emploi sur le territoire (73% en 2006). L'identité du territoire, largement marquée par le thermalisme, l'activité commerciale et le tourisme qui y est attaché, explique en partie cette situation. Par ailleurs, s'ajoutent à cela les emplois intérimaires des activités industrielles (comptabilisés dans le secteur tertiaire) qui marquent aussi fortement l'économie vichyssoise.

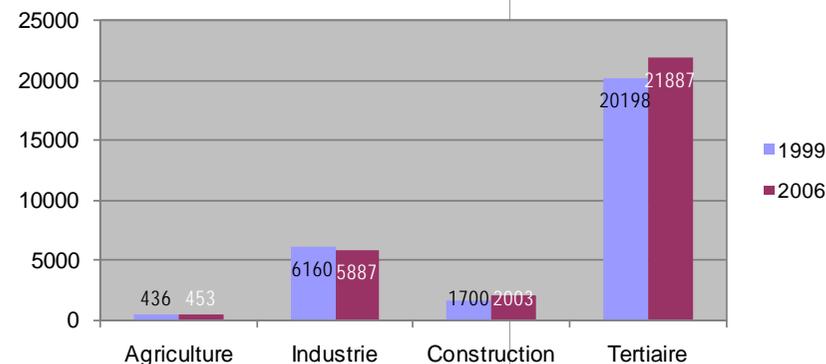
Le secteur de la construction connaît la plus forte hausse en terme de pourcentage entre 1999 et 2006 : + 18%. La hausse du secteur de la construction est à mettre en lien avec l'attractivité résidentielle du territoire.

L'activité industrielle est encore structurante pour le territoire, avec une représentation de 26 à 50% de l'emploi salarié sur les cantons qui composent le territoire, comme l'illustre la carte ci-contre. Cependant, le secteur a connu une baisse de 4% entre 1999 et 2006. Les sièges des grandes industries étant pour l'essentiel en dehors du territoire, le maintien des sites dépend des stratégies de groupes nationaux ou internationaux. Le secteur industriel sur le territoire est fortement diversifié, mais quelques grandes activités se dégagent : l'agro-alimentaire, avec notamment les eaux de table, la nutrition/santé/beauté et la mécanique. L'assise de la filière agro-alimentaire est aussi permise grâce à l'implantation d'équipements de rayonnement large : l'abattoir de volailles sur Saint-Germain-des-Fossés et l'abattoir bovin à Cusset qui accompagnent l'orientation de l'agglomération sur le thème de l'alimentation. Les enjeux en matière d'industrie et de l'approche innovante qui peut y être associée sont travaillés à l'échelle Pays ou plus largement, avec notamment les clusters et les pôles de compétitivités.

Ces caractéristiques rappellent le constat fait précédemment d'une large prédominance des classes socioprofessionnelles employés et ouvriers.

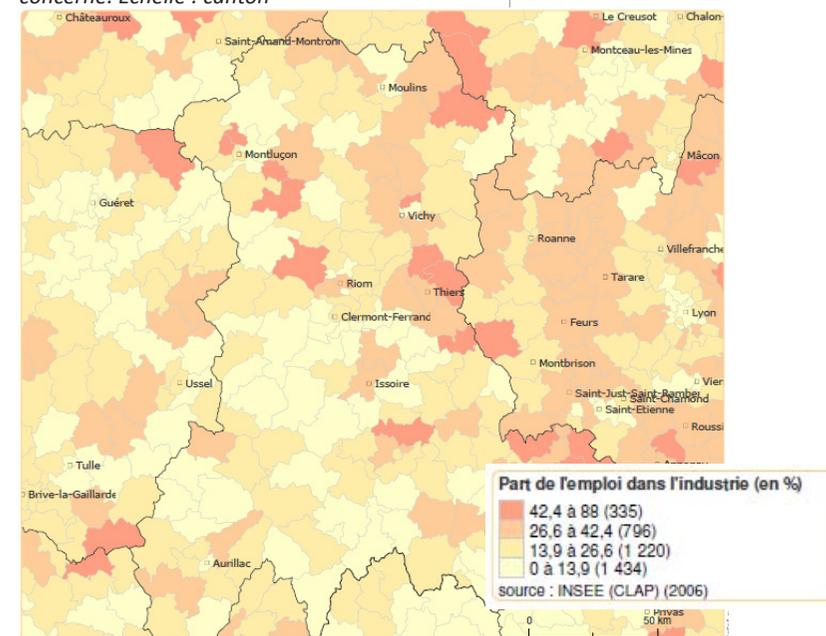
DOCUMENT PROVISOIRE

Nombre d'emplois par secteurs d'activités en 1999 et 2006



Part de l'emploi dans l'industrie en 2006

L'indicateur correspond au rapport entre les emplois salariés dans l'industrie (y compris l'agroalimentaire) et l'emploi salarié total du territoire concerné. Echelle : canton



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Quelques grandes entreprises de renom au sein d'un tissu de TPE/PME prédominant

L'agglomération de Vichy bénéficie de la présence de grandes entreprises, avec des sièges souvent extérieurs au territoire, ce qui affaiblit l'attachement de l'entreprise au territoire. Les élus disposent ainsi de peu d'informations sur le devenir des activités in situ. Les départs de Sediver et de Manurhin ont marqué les esprits, avec des impacts sur le tissu de sous-traitance.

Les caractéristiques du tissu d'entreprises sur l'Allier montrent l'importance des petites entreprises (moins de 10 salariés), qui avec 84% des établissements privés en 2006 accueillent 28% des emplois. Le rapport est inversé avec les grands établissements (plus de 100 salariés) qui représentent 1% des établissements et offrent 28% des emplois.

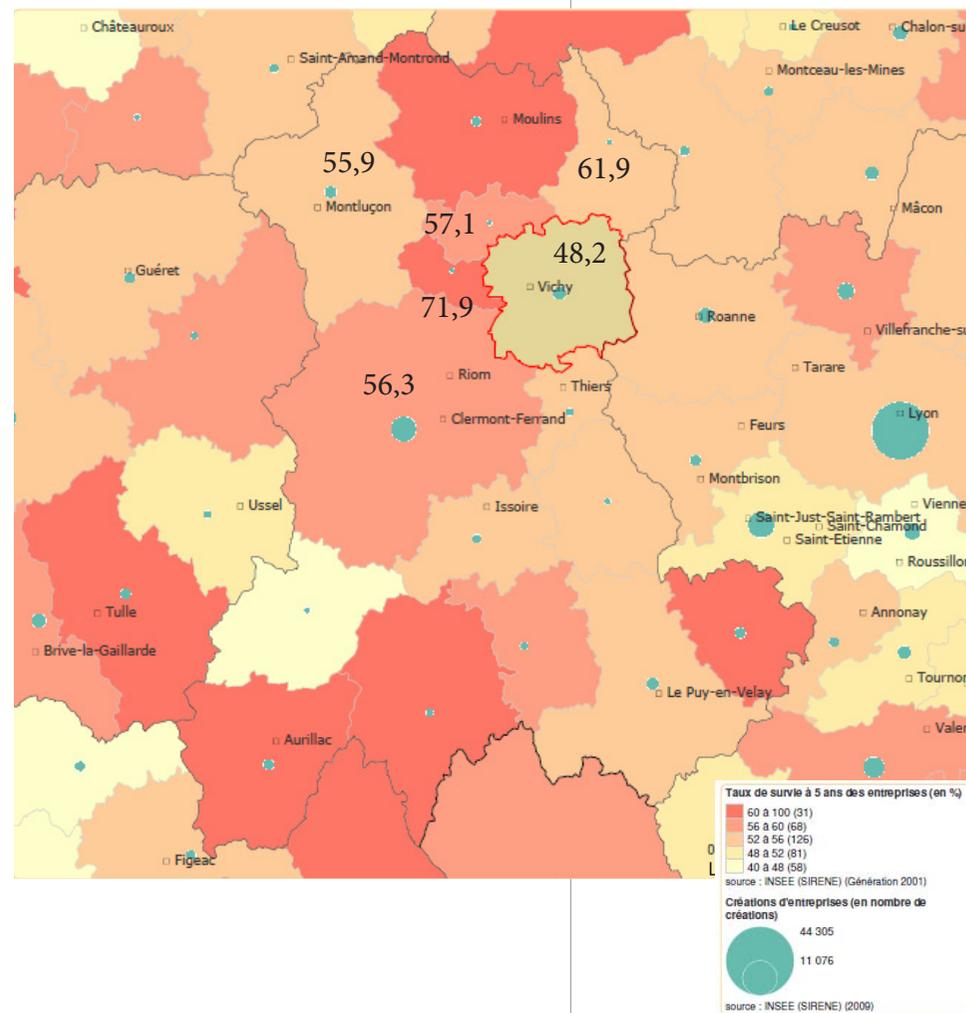
La mise en perspective de ces caractéristiques avec l'aménagement du territoire permet de dégager plusieurs analyses :

- les TPE sont souvent intégrées au tissu urbain, parfois sans distinction avec l'occupation résidentielle – des problématiques de nuisance peuvent être perçues. L'implantation en zone d'activités génère des coûts trop importants pour ce type de structure, à moins de l'existence de pépinière d'entreprises ou structure similaire. Ce tissu de TPE/PME garanti une mixité des fonctions sur les espaces urbains.
- les grandes entreprises se partagent entre une implantation dans des zones dédiées (L'Oréal à Vichy Rhue) et une installation sur un site propre (Valmont à Charmeil).

Le territoire dispose d'une économie remarquable. Ce constat doit servir de base à l'étude de l'aménagement économique du territoire pour les prochaines années. En effet, afin d'offrir une place en adéquation avec les capacités économiques du territoire, il est essentiel de considérer que la croissance économique des territoires est majoritairement portée par le développement des entreprises endogènes. L'installation d'une entreprise exogène représente généralement de 10 à 20% de la croissance économique des territoires.

DOCUMENT PROVISOIRE

La cartographie présentée ci-contre relate le taux de survie des entreprises 5 ans après leur création. La zone d'emploi de Vichy apparaît avec un taux faible (48,2) par rapport aux territoires voisins et à la moyenne nationale qui est de 51,7. L'accompagnement des entreprises apparaît alors comme un enjeu pour assurer une pérennité plus importante sur le territoire.



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Un rapport emplois/actifs équilibré

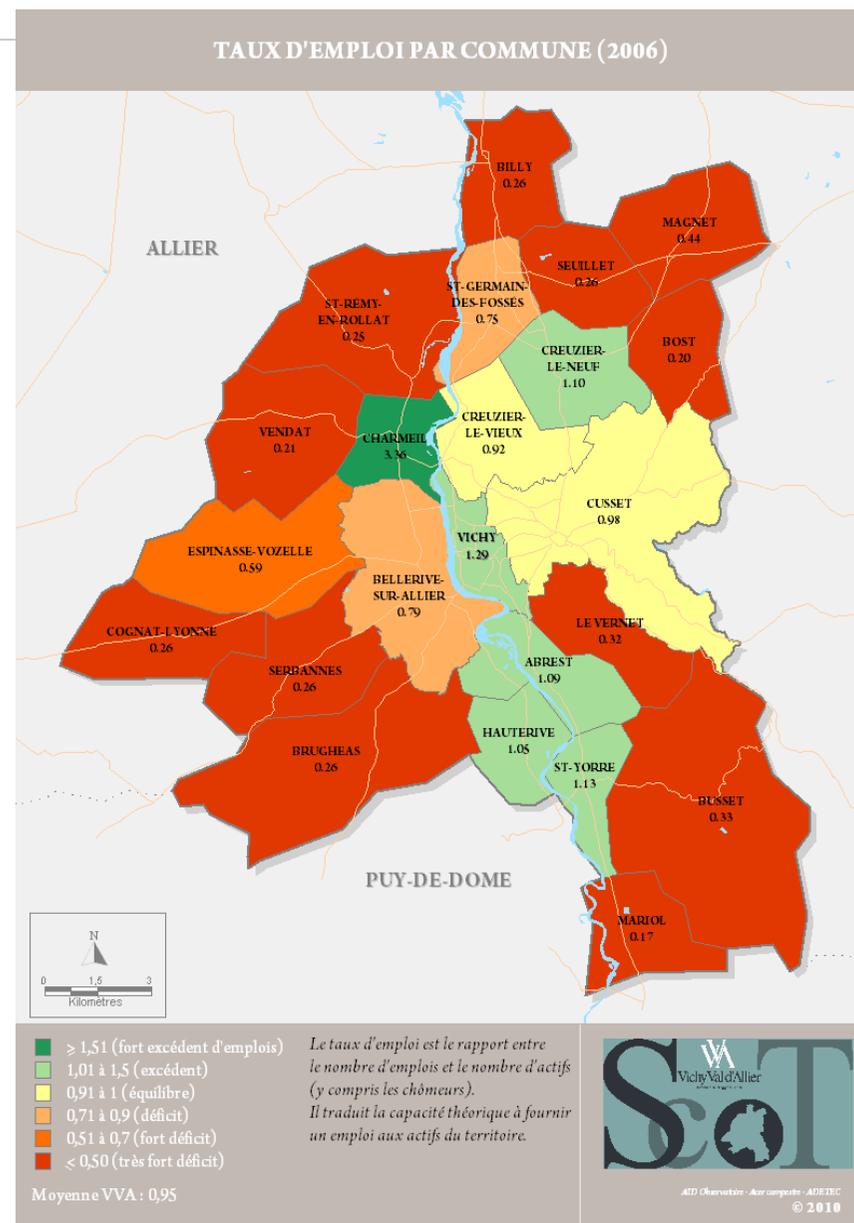
En 2006, l'agglomération bénéficie de 30 000 emplois sur le territoire avec un nombre d'actifs supérieur : 31 885 actifs. Le déficit entre les emplois et les actifs est relativement faible, permettant ainsi au territoire de bénéficier d'un taux de couverture de l'emploi de 0,94. Cette information est remarquable pour l'agglomération puisqu'elle bénéficie d'un taux de couverture supérieur aux moyennes départementale et régionale, toutes deux égales à 0,88.

Plusieurs communes disposent d'un nombre d'emplois supérieur aux actifs résidant sur leur périmètre (voir carte p33):

- Charmeil (3,36)
- Vichy (1,29)
- Saint-Yorre (1,13)
- Creuzier-le-Neuf (1,10)
- Abrest (1,09)
- Hauterive (1,06).

La carte de couverture de l'emploi est à mettre en perspective avec l'approche déplacement. En effet, si l'adéquation entre les emplois offerts au lieu de travail et les actifs présents ne peut être déduite, en revanche, plus l'indicateur est faible plus les déplacements pendulaires seront importants. Cette carte est donc à mettre en rapport avec la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence en 2006. Les espaces les plus ruraux sont donc ceux qui génèrent le plus de déplacement en valeur relative, mais les valeurs absolues sont faibles. Le phénomène de périurbanisation est un élément qui conforte le décalage entre les lieux d'emplois et les lieux de résidence. C'est d'ailleurs le constat qui est fait en terme d'évolution démographique puisque Vichy compte parmi les communes qui ont connu une baisse démographique entre 1999 et 2006.

DOCUMENT PROVISOIRE



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Une dispersion importante des zones d'activités générant une faible lisibilité de l'offre

La place de l'agglomération au sein du réseau d'infrastructures régionales

En termes de localisation et d'infrastructure, l'agglomération - considérée comme un des trois piliers du département - se caractérise par sa proximité avec la métropole régionale. Cela a parfois amené à considérer Vichy comme le lieu de résidence des travailleurs clermontois. Cela étant, **le tissu d'entreprises montre que l'agglomération a une place économique notable**, et le développement des zones d'activités sur le territoire a pour objectif d'appuyer cette situation. Le territoire s'inscrit en effet dans une démarche de développement, qui, comme les intercommunalités voisines (Saint-Pourçain, Gannat, Montluçon, Moulins, Clermont-Ferrand...) se traduit par la volonté d'offrir des espaces d'accueil dédiés pour les entreprises.



Si l'impact des infrastructures routières, considérées comme moteur de développement économique, est souvent surestimé par les territoires, l'agglomération ne bénéficie pas de desserte autoroutière. A ce titre, le précédent Schéma Directeur a appuyé le développement des infrastructures de communication. La réalisation prochaine du barreau autoroutier de l'A719 entre Gannat et Vichy, et la mise en place du contournement sud-ouest amène l'agglomération, à définir les futurs sites d'activités structurants.

Par ailleurs, **le territoire bénéficie d'un réseau ferré à faire valoir dans le développement de l'offre foncière à vocation économique**, avec la mise en avant du fret. Si ce mode de transport de marchandises est peu utilisé, les volontés affichées à l'échelle nationale, en accord avec la promotion du développement durable, nécessitent sa prise en compte. Sur l'agglomération, la carte du réseau ferré permet d'identifier les bandeaux disposant de ligne ouverte pour les flux de marchandises. L'ancienne zone GIAT au centre de Vichy est à ce titre intéressante, tout comme le Val d'Allier et les communes situées au nord du territoire (en tenant compte des périmètres de risque inondation). Ainsi, par exemple, une zone logistique avec desserte ferrée est en projet à Saint-Loup à proximité de Saint-Pourçain afin d'assurer les activités de transport du site du Naturopôle de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Les réseaux de communication virtuels sont présentés dans la partie suivante.

3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

3.1.2 Les zones d'activités économiques aujourd'hui : une offre immédiate limitée malgré une maîtrise foncière importante

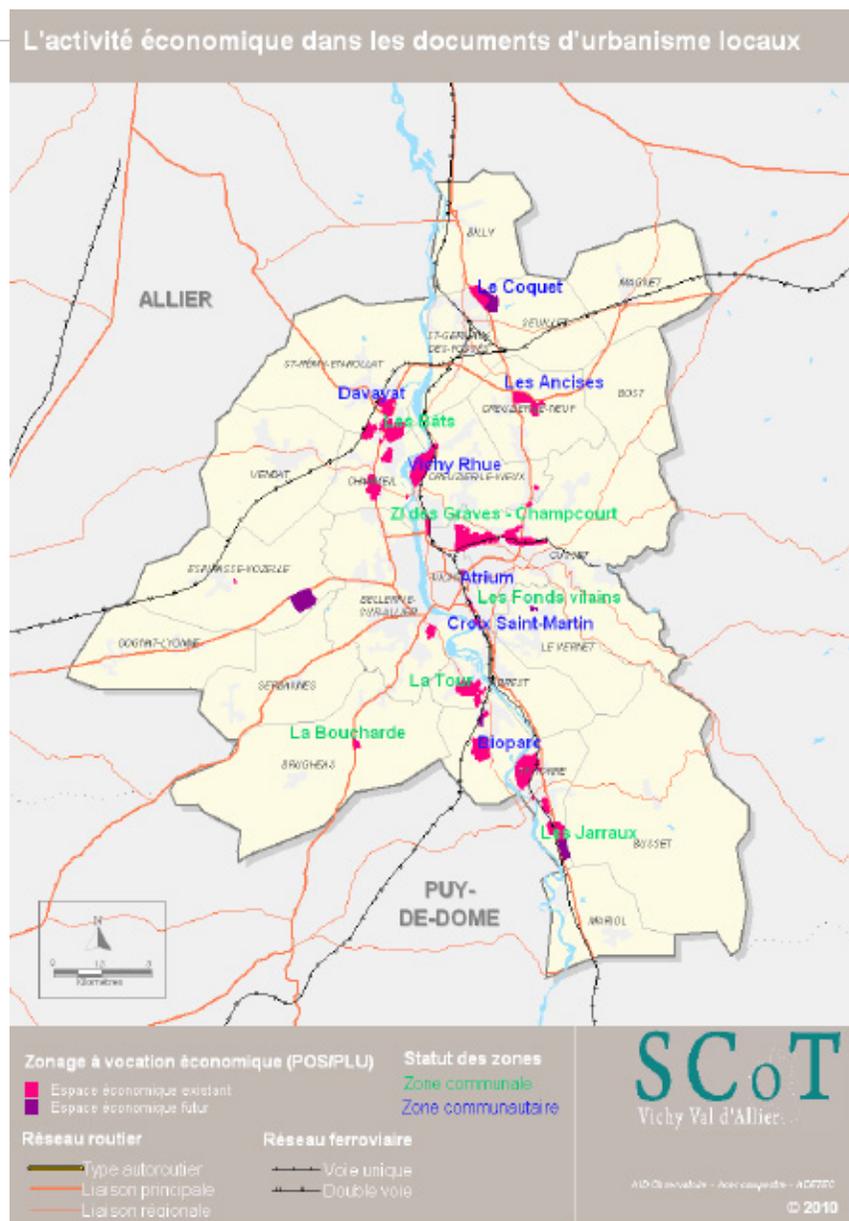
L'agglomération bénéficie de 530 ha d'espace classé en zones d'activités dédiées au sein des documents d'urbanisme et de 85 ha inscrits en zones futures à vocation économique (extension de la zone du Coquet, création d'une zone à Saint-Yorre...). Les zonages ainsi présentés rassemblent les zones d'activités communales, les zones d'activités intercommunales et les sites d'activités privés qui rassemblent une ou plusieurs entreprises. La Communauté d'agglomération bénéficie de la compétence développement économique, ce qui implique que toutes les zones d'activités construites avec une surface supérieure à 15 ha, et tout immobilier d'entreprise supérieur à 2 000 m² sont du ressort de l'intercommunalité.

La mise en place de l'intercommunalité a permis de dégager 7 zones d'activités communautaires :

- Le Coquet,
- Les Ancises,
- Davayat,
- Bioparc,
- Croix Saint-Martin,
- Atrium,
- Vichy Rhue.

La carte ci-contre illustre l'implantation des zones de maîtrise publique et révèle une multiplication notable des sites, accompagnant les logiques passées de concurrence entre les communes et d'ouverture de foncier pour l'économie afin de collecter la taxe professionnelle. **L'offre foncière en zones d'activités est donc aujourd'hui éclatée et démultipliée sur l'agglomération.** Par ailleurs, le diagnostic permet aussi de dégager un constat sur les risques : la situation géographique des zones et les problématiques d'inondation sont intimement mêlées. En effet, le Val d'Allier concentre l'activité économique avec des espaces qui connaissent des difficultés notables : la zone de La Tour particulièrement. Ainsi, le SCoT devra poser la question de la délocalisation d'un tel espace, en envisageant une offre

DOCUMENT PROVISOIRE



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Synthèse des données foncières disponibles sur les zones d'activités (informations fournies par l'agglomération et disponibles sur le site internet de Vichy Val d'Allier Développement)

Commune	Zones d'activités	Superficie totale	Superficie disponible	Surface commercialisable	Vocation
Saint Rémy	Les Bats/ ZI aéroport	20 ha	0,5314 ha		Artisanale
Creuzier-le-Neuf	Les Ancises 1 et 2	69 ha aménageables	18,056 ha	7 ha	Industrielle, Tertiaire et artisanale
Saint-Yorre	Le Bois des Jarraux	9 ha			Artisanale, Commerciale et
Le Vernet	Les Combes	2 ha	5 ha		
Brugheas	La Boucharde	1,2 ha	0,6245 ha		Artisanale
Le Vernet	La Contrée des Fonds Vilains	3 ha	3,15 ha		Artisanale (+résidence)
Cusset	La Contrée de Gauvin		0,06 ha		Artisanale et commerciale
Cusset	Champcourt				Industrielle et commerciale
Abrest	La Tour	20 ha	1,5 ha		Industrielle de pointe
Hauterive	Bioparc Vichy Haute rive	35 ha	23 ha	7 ha	Santé-Beauté-Forme
Saint-Germain-des-Fossés	Le Coquet	45 ha aménageables	8,3 ha		Industrielle et artisanale
Creuzier-le-Vieux	Vichy-Rhue	40 ha aménageables	1,0998 ha	1,0998 ha	Industrielle
Saint Rémy en Rollat	Davayat	20 ha aménageables			Industrielle et artisanale
Vichy	La Croix Saint-Martin	0,5 ha			Artisanale et tertiaire
Vichy	L'Atrium Vichy	0,8 ha			Tertiaire
TOTAL		265,5	61,3217	15,0998	

Le territoire bénéficie d'une surface disponible de long terme de 61 ha en zones d'activités, mais dispose de seulement 15 ha sur le court terme. Cette disponibilité immédiate est d'une certaine manière greffée de 7ha orientés uniquement sur un accueil autour du thème santé-beauté-forme. Sur le moyen terme cette offre devrait être complétée en principe par une offre de 12 ha sur les Ancises 2 suite à la finalisation de la procédure ZAC, conditionnée par la loi sur l'eau et les fouilles archéologiques. Globalement, l'offre de foncier aménagé est donc relativement faible sur le territoire. Le SCoT présente alors l'opportunité d'identifier les espaces de développement pour l'avenir du territoire.

DOCUMENT PROVISOIRE

A ce titre, la définition de l'offre foncière doit aussi faire apparaître les besoins de réhabilitation de friches économiques. En effet, l'agglomération compte plusieurs friches notables qui, malgré les difficultés de pollution souvent constatées, permettent de gonfler l'offre foncière de manière considérable. Les friches majeures sont les suivantes :

- SEDIVER à Saint-Yorre, qui est déjà partiellement réutilisée par des entreprises
- Frulact à Saint-Yorre, qui devrait être acquise par l'agglomération afin de développer une zone économique et résidentielle (sous maîtrise communale pour cette dernière)
- le site des Graves à Vichy, qui est en partie occupé et nécessite pour le reste des travaux de dépollution complexe et coûteux
- et enfin le site de Manhurin à Montpertuis (entre Charmeil et Bellerive) qui compte plus de 100 ha, avec une problématique de dépollution.



3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

L'ensemble de ces espaces en friche apparaît stratégique à plus d'un titre :

- d'une part, car la nécessité de restreindre la consommation d'espace donne aux friches une place importante pour assurer le développement du territoire sur lui-même,
- d'autre part, car l'histoire de ces sites (hormis Montpertuis) les place souvent à proximité ou au sein des noyaux urbains.
- enfin, le site de Montpertuis spécifiquement apparaît stratégique aussi car sa surface est importante, et le développement des infrastructures routières (autoroute et contournement sud-ouest) lui offre une place de choix.

Une bonne maîtrise de la diversité économique dans les zones mais une faible animation de ces espaces d'activités

L'agglomération a souhaité différencier clairement le développement commercial des zones d'activités économiques. Cette orientation a été inscrite dans le précédent Schéma Directeur et apparaît comme une réussite puisque l'installation des grands commerces s'est faite en dehors des zones ou des parcs d'activités.

Par ailleurs, des orientations thématiques ont aussi été inscrites. Ainsi, le Bioparc accompagne l'attractivité du territoire sur le thème « Santé, beauté, forme ». Les difficultés rencontrées pour remplir cette zone sont inhérentes à la spécialisation, sans pour autant remettre en cause la volonté de l'agglomération. Une zone tertiaire a été créée à travers le projet global de la gare avec le développement de l'Atrium qui cible l'accueil d'activités tertiaires. Enfin, certaines zones se sont plus ou moins spécialisées de fait, par la présence d'une entreprise structurante, comme ce peut être le cas sur Saint-Germain-des-Fossés, avec la zone du Coquet sur le secteur de l'agro-alimentaire.

Toutefois, la mise en place des zones thématiques nécessite un suivi important en termes de gestion et d'animation, qui semble être déficitaire aujourd'hui. Le territoire bénéficie pourtant d'un environnement dynamique qui permettrait le développement de coopération plus poussée, notamment en matière de nutrition/santé/beauté avec le Naturopôle. De manière plus large, il est essentiel que la définition des ambitions de développement économique ne se limite pas à l'extension de l'offre foncière mais amène un accompagnement constant des entreprises au sein des zones. Cette connaissance permet d'adapter l'offre future, mais aussi de développer des services dans les zones.

Aujourd'hui le territoire est confronté à plusieurs enjeux majeurs sur les zones d'activités, qui sont guidés par la volonté partagée d'accompagner le développement économique mais aussi la nécessité d'économiser la consommation d'espace :

- Développer une vision globale de l'ouverture du foncier, nécessitant que toute extension ou création de zone soit conditionnée par la saturation des zones existantes (tout en ayant une politique d'anticipation)
- Requalifier les zones anciennes qui freinent l'attractivité du territoire et travailler sur les friches industrielles qui offrent des surfaces foncières importantes, souvent associées à des problématiques de traitement des sites
- Mettre en lien les zones d'activités avec les capacités des stations d'épuration et les réseaux de transports.

DOCUMENT PROVISoire

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

3.1.3 Une offre commerciale qui rayonne bien au-delà des limites de l'agglomération

Avertissement préalable : cette partie du SCoT sera alimentée en continu avec l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial

L'agglomération de Vichy et précisément le centre-ville de Vichy constituent une destination essentielle, dont l'impact doit être mesuré à minima à l'échelle du Pays. Ce dynamisme à cette échelle est favorisé par l'ouverture dominicale des commerces sur le centre ville vichyssois, au regard des fonctions thermales qu'il possède.

L'offre en commerces traditionnels : l'hyper-concentration

A l'échelle du Pays, le territoire est « commercialement » organisé autour de ses pôles structurants, matérialisés par les principales communes de chaque intercommunalité. Si l'offre en commerce de détail s'élève à plus de 1250 points de vente sur le Pays, l'offre la plus dense se situe sur le territoire de Vichy Val d'Allier avec plus de 780 points de vente. Cette offre se concentre à 90 % sur les communes de Vichy, Cusset et Bellerive s/Allier. Si le dynamisme commercial du centre de Vichy n'est plus à démontrer, **la question principale que doit traiter le SCoT est celle du maillage cohérent du territoire en matière d'offre commerciale de proximité**. A ce titre, au-delà des 3 communes précitées, seules Saint-Yorre et Saint-Germain-des-Fossés constituent des « pôles relais » avec respectivement 18 et 41 commerces.

Si l'agglomération de Vichy constitue une agglomération de courte distance, avec une concentration légitime des commerces vers les 3 pôles principaux, il en demeure pas moins que dans une prospective à long terme, il est essentiel de consolider l'ensemble du territoire par un maillage de proximité, et de mettre notamment en avant les pôles commerciaux existants de Saint-Germain-des-Fossés et Saint-Yorre, tout en conservant une attractivité forte des 3 pôles majeurs

DOCUMENT PROVISOIRE

L'offre en commerces traditionnels : une qualité hétérogène

L'analyse de l'ensemble des pôles commerciaux du territoire vichyssois amène à rendre compte d'une hétérogénéité la plus complète dans la qualité de l'offre marchande traditionnelle :

- **Les centres de Vichy et de Cusset constituent des « bijoux » en matière d'offre commerciale**, aussi bien dans la diversité de l'offre commerciale, qu'à travers la qualité de la plupart de leurs devantures et des aménagements urbains dédiés. En jouant le rôle de locomotives du commerce traditionnel, ces deux centres-villes doivent conserver ce caractère propre à la déambulation commerciale. Le centre de Vichy doit notamment conserver ce standing, au regard de l'attractivité qu'il génère aujourd'hui auprès de consommateurs épisodiques qui profitent de l'ouverture des commerces le dimanche, pour faire des commerces de la ville une destination à part entière. Le maintien de la qualité de ces commerces passe aussi par une gestion à court terme de certains « verrues » présentes en centre-ville et notamment certains passages (Ex : Elysée Palace) ou espaces désaffectés (Ex : Casino des Fleurs). Ces éléments ne contribuent pas à valoriser le patrimoine commercial existant. Cela passe aussi par une gestion accrue des circuits marchands, qui ne sont pas optimisés aujourd'hui (boucles commerciales à définir vers et depuis le marché couvert, la rue de Paris et la place Charles de Gaulle).



😊 Centre Ville de Vichy



😊 Centre Ville de Cusset

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE



☹ Centre Ville de St Germain

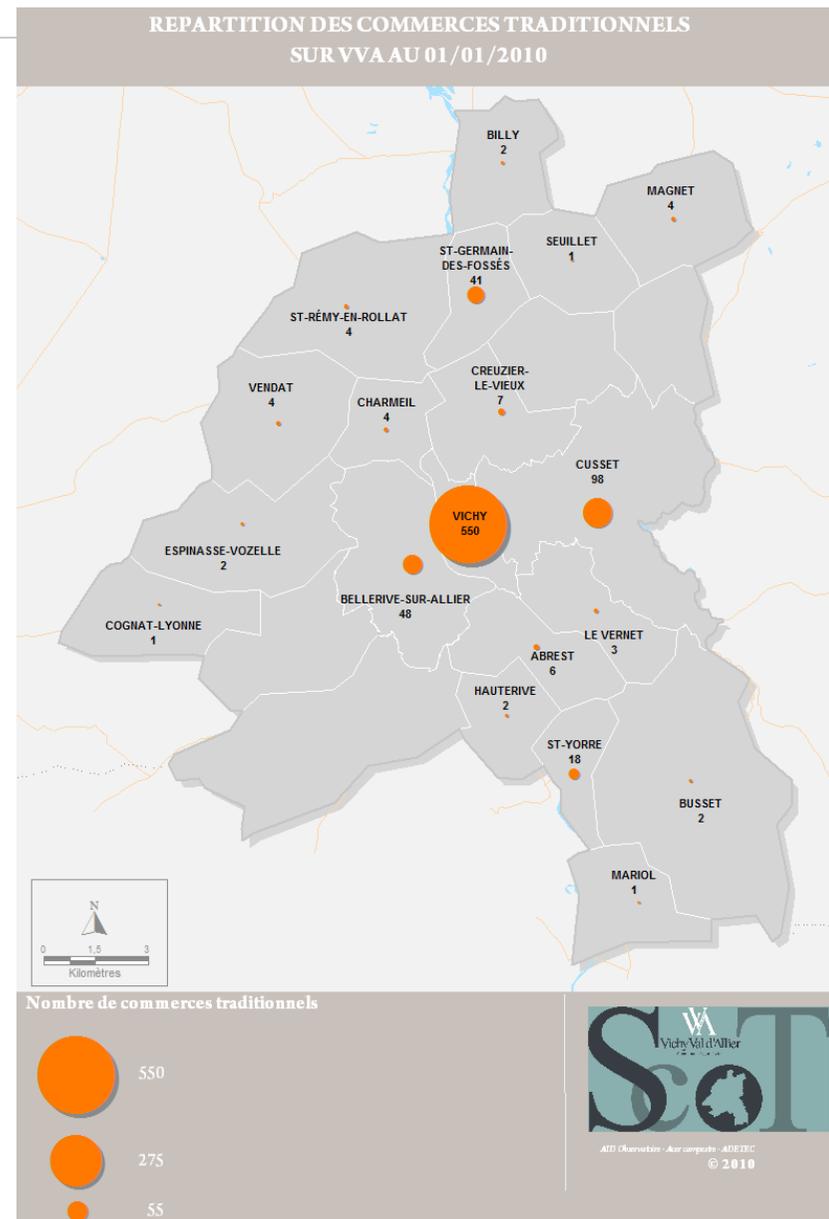


☹ Centre Ville de Vichy

- **Les pôles marchands traditionnels périphériques sont dans une toute autre dynamique. L'offre demeure famélique** au regard de ce que représente l'offre sur les 3 pôles principaux. Mais au-delà de la quantité, c'est la dynamique de cette offre qui nécessite une attention particulière. Celle-ci est notamment visible au regard des taux de vacance rencontrés sur les pôles analysés : sur le pôle de Saint-Germain-des-Fossés, il est de l'ordre de 21 % ! Sur les autres sites comme à Saint-Yorre ou Abrest, les linéaires marchands sont très peu denses, ce qui tend à rendre plus délicat le fonctionnement commercial. Ces pôles aujourd'hui sont pour la plupart en « sursis ». Leur avenir dépend de leur viabilité économique à croiser avec les futures besoins des consommateurs proches, ainsi que l'offre à venir qui sera proposée sur le secteur de Vichy-Cusset-Bellerive.

D'ores et déjà, une recherche de densification commerciale et d'aménagements publics est à mettre en place sur ces pôles marchands.

DOCUMENT PROVISOIRE



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

L'offre en commerces de grandes surfaces : 3 pôles majeurs + 1 !

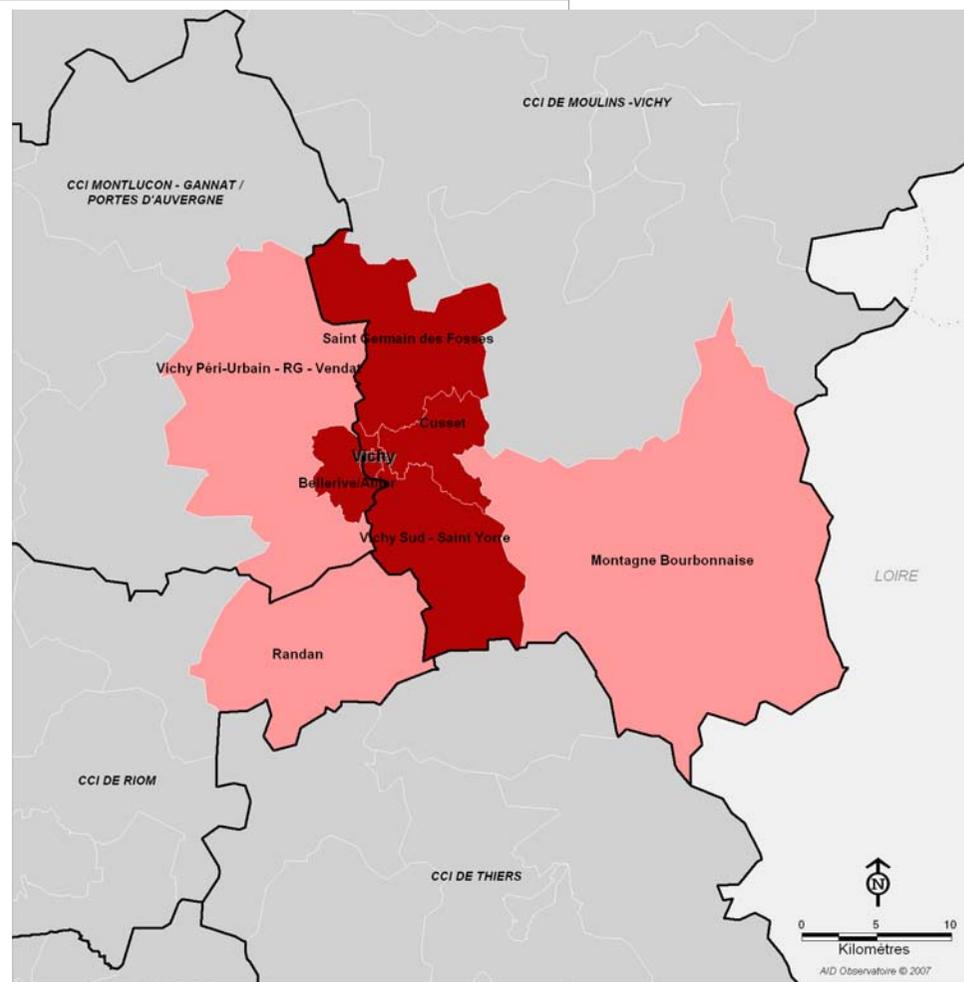
L'offre en commerces de plus de 300 m² est à l'égal de la répartition géographique des commerces de détail, au bémol près que l'agglomération vichyssoise polarise encore plus ce type d'offre : sur les 113 000 m² de surfaces commerciales de plus de 300 m² à l'échelle du Pays, l'agglomération vichyssoise en détient près des deux tiers (84 000 m²), notamment sur les pôles de Vichy, Cusset et Bellerive s/Allier.

Si la densité des commerces de plus de 300 m² demeure faible à l'échelle du Pays (elle est de 750 m²/ 1 000 habitants, alors que la moyenne nationale se monte environ à 1 200 m²/1 000 habitants), cette offre est plutôt confortable sur le territoire de Vichy Val d'Allier (1 090 m²/1 000 habitants). **Cette analyse affirme le positionnement de Vichy en tant que pôle commercial rayonnant sur l'ensemble du Pays**, notamment sur les achats non alimentaires.

L'analyse des comportements d'achats de ménages au regard de l'enquête ménages menée par la CRCI Auvergne en 2007 confirme ce positionnement.

L'agglomération de Vichy constitue le premier pôle de consommation du Pays (3ième à l'échelle régionale derrière Clermont Ferrand et Montluçon) et véhicule un chiffre d'affaires en 2007 de 469 M€. Sa zone de chalandise alimentaire s'étend sur la Montagne Bourbonnaise et toute une frange de la rive gauche de l'Allier jusqu'au portes de Gannat. La zone de chalandise non alimentaire s'étire sur la quasi totalité du Pays à l'exception des secteurs du Donjon et des Communautés de Communes situées dans le Puy de Dôme. 8 % des dépenses alimentaires des ménages s'effectuent en dehors de cette zone, ce qui témoigne d'une forte emprise du pôle.

DOCUMENT PROVISOIRE



Zone de chalandise alimentaire

Pôle Moulins

■ De 65 à 10%

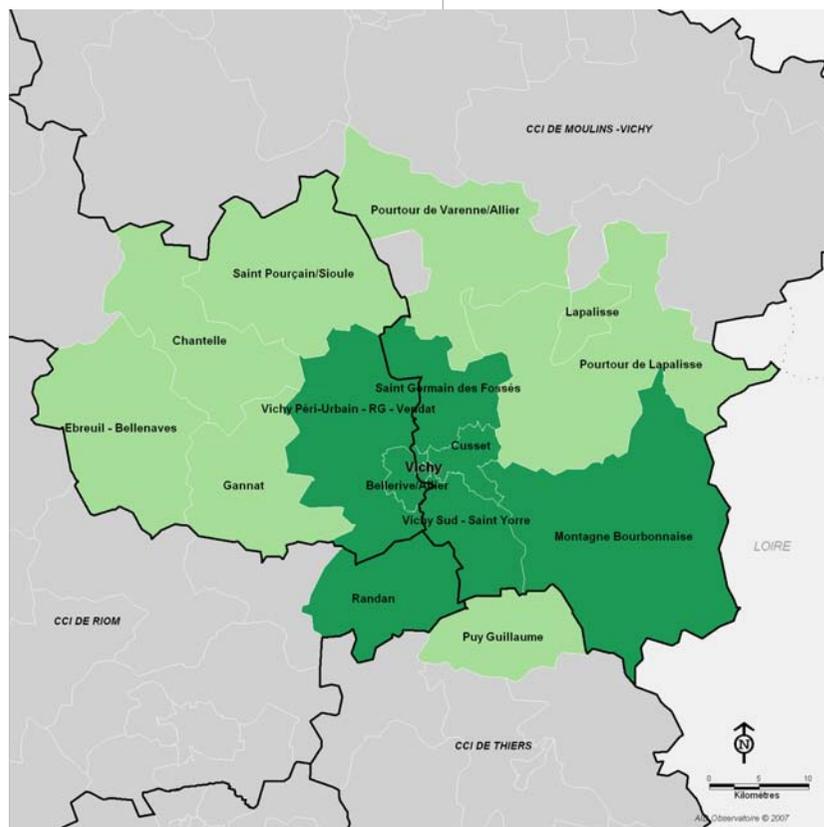
■ De 25 à 65%

■ Hors zone de chalandise

□ Circonscription

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE



Zone de chalandise non alimentaire

Pôle Vichy

■ De 40 à 100%

■ De 16 à 40%

■ Hors zone de chalandise

□ Circonscription

Cette zone de chalandise élargie, VVA la doit à l'offre commerciale périphérique proposée. **Trois pôles majeurs périphériques** se partagent près de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel :

- Le Pôle du Carré d'As élargi à l'enseigne E.LECLERC à Bellerive
- Le pôle de Vichy Les Ailes avec la locomotive CORA

DOCUMENT PROVISOIRE Locomotive CARREFOUR.

L'offre commerciale sur l'ensemble des trois sites permet de couvrir l'ensemble des besoins des ménages, que ce soit sur des achats quotidiens, intermédiaires ou exceptionnels. Les enseignes présentes correspondent à l'offre commerciale que l'on peut trouver au sein d'agglomérations de tailles similaires (Blois, Auxerre, Tarbes,...).

Un quatrième pôle a émergé depuis une dizaine d'années et s'est structuré sur la commune de Charmeil le long du RD6, avec des locomotives de Bricolage/Jardinage. Même si le Schéma Directeur de 2001 ne préconisait pas le développement d'un quatrième pôle commercial, celui-ci offre aujourd'hui près de 15 000 m² de surfaces commerciales (hors surfaces pour les concessionnaires automobiles) et développe un chiffre d'affaires de l'ordre de 32 M€.

Une offre commerciale de périphérie de très faible qualité

Cette offre localisée aux 3 principales entrées de l'agglomération, aussi diverse soit elle, n'est pas sans conséquence sur la qualité des commerces proposée : en développant ces différentes entités, le territoire vichyssois ne possède de pôle « moteur » avec une vraie approche qualitative. Il existe un équilibre économique entre ces pôles sans qu'aucun émerge dans la qualité de l'offre proposée : les bâtiments commerciaux demeurent de faible qualité, les aménagements au sein des zones commerciales et aux abords, sont vétustes. Sous l'angle d'une approche durable de ces zones, celles-ci sont peu ou pas desservies par des transports en commun performants, les accès par des modes alternatifs (pistes cyclables, cheminements piétons,...) sont quasi inexistantes. Enfin, ces zones sont toutes situées (à l'exception de celle de Cusset) sur des points d'échanges marquants l'entrée de l'agglomération ou le cœur urbain : l'intégration paysagère et architecturale a été fort peu pensée sur ces secteurs et ces objets.

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

Les pôles de Saint-Yorre et de Saint-Germain-des-Fossés sont, en tant que pôles commerciaux relais, dotés chacun d'enseignes alimentaires, respectivement les enseignes CARREFOUR et ECOMARCHE. Si la présence de ce type de commerce en hyper-centre peut contribuer à redynamiser les commerces alentours, le positionnement « périphérique » de la surface alimentaire à Saint-Yorre questionne à deux niveaux :

Comment structurer le pôle relais de Saint-Yorre avec la présence de cette enseigne ?

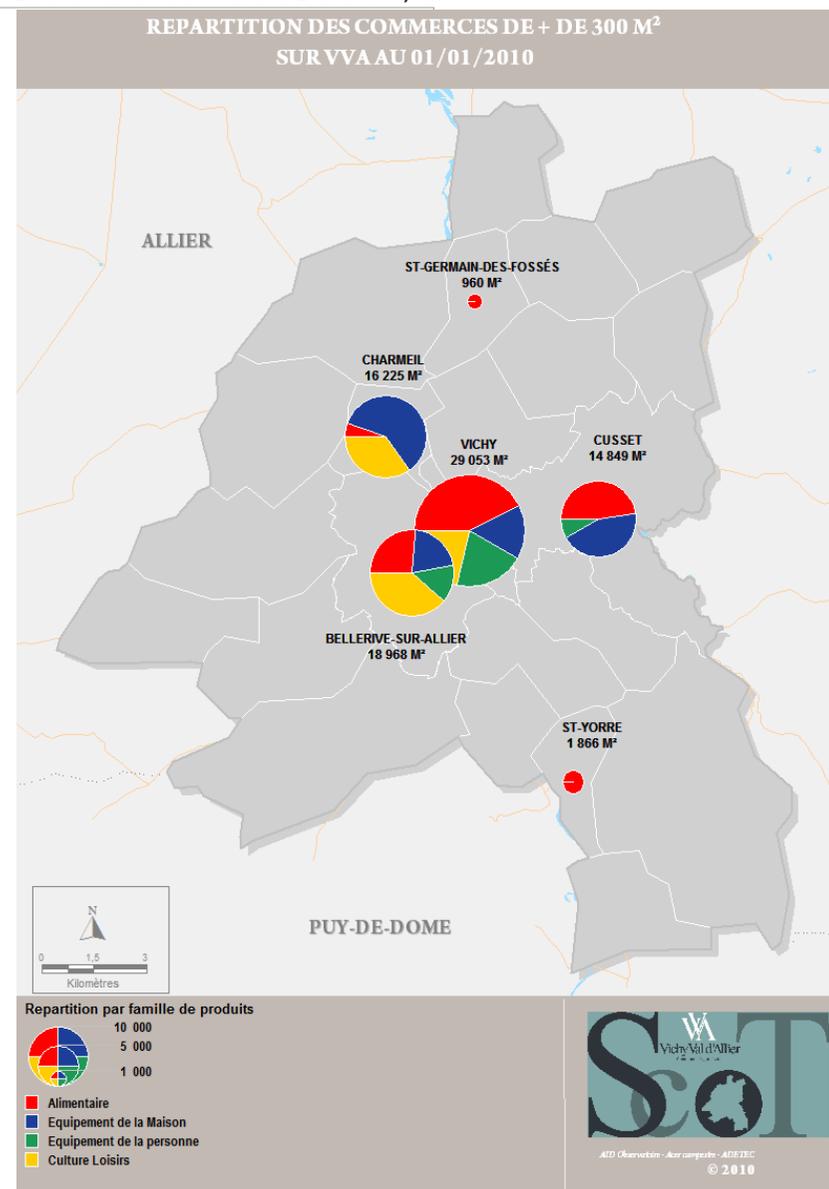
Comment organiser ce nouveau pôle périphérique « en sommeil » Demain avec l'arrivée du futur Contournement Sud-Ouest ?

Il y a donc un fort enjeu de requalification de ces zones commerciales, dans la perspective du PADD du SCoT. Cet enjeu est d'autant plus déterminant que les nouvelles autorisations d'ouvertures doivent tenir compte de l'approche durable de l'opération proposée, au regard de la loi en vigueur.



DOCUMENT PROVISoire

Le secteur du Carré d'As à Bellerive s/Allier



3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

3.1.4 Une activité touristique importante dans l'économie de l'agglomération, avec une concentration notable des activités et lieux d'accueil sur Vichy

Le thème du tourisme est actuellement à l'étude à l'échelle du Pays Vichy Auvergne afin de définir un Schéma de développement touristique à cette échelle. Ainsi, le SCoT s'attachera à intégrer progressivement les données et orientations de cette étude menée à l'échelle du Pays. L'étude est menée par Protourisme.

La place économique du tourisme dans l'agglomération

Le traitement de la question touristique dans le volet économique, nécessite d'identifier les retombées financières de cette activité sur le territoire.

Ainsi, pour l'agglomération, les seules données des nuitées marchandes permettent d'avoir un chiffre de 30 millions d'euros (pour 430 000 nuitées), estimés comme suit :

- 28 millions d'euros, pour 340 000 nuitées en hôtellerie,
- 925 000 euros, pour 37 000 nuitées en hôtellerie de plein air,
- 960 000 euros, pour 20 000 nuitées en meublés,
- 323 000 euros, pour 8 500 nuitées en gîtes ruraux,
- 408 000 euros, pour 8 500 nuitées en chambres d'hôtes
- 352 000 euros, pour 16 000 nuitées en hébergements collectifs.

En terme de retombées, le Pays Vichy Auvergne totalise 727 000 nuitées pour plus de 45 millions d'euros.

Dans une approche sur le nombre d'emplois générés par l'activité touristique, il apparaît que l'Allier est le deuxième département pourvoyeur d'emplois après le Puy de Dôme – à l'échelle de la Région Auvergne. Par ailleurs, les activités touristiques génèrent environ 5% de l'emploi salarié sur le département.

DOCUMENT PROVISOIRE

	Emploi salarié auvergnat : part des départements	Emploi touristique auvergnat : part des départements	Emploi touristique dans l'emploi salarié : part des départements	Nombre d'emplois touristiques en janvier	Nombre d'emplois touristiques en août
Allier	24,1%	22,6 %	4,2 %	3 030	5 470
Cantal	9,9 %	12,9 %	5,8 %	2 180	3 440
Haute-Loire	14,5 %	12,3 %	3,8 %	1 460	3 520
Puy-de-Dôme	51,5 %	52,2 %	4,5 %	6 670	13 320
Auvergne	100 %	100 %	4,4 %	13 340	25 750

Note: A curved arrow labeled 'x 1,8' points from the 'Allier' row to the 'Auvergne' row, indicating a multiplier effect.

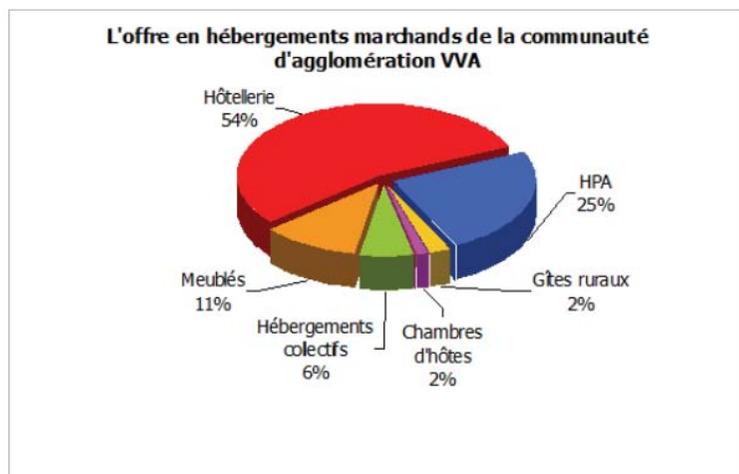
Les données financières et d'emploi sont à mettre en perspective avec l'offre particulièrement importante dont bénéficie l'agglomération, tant en terme d'hébergement que d'activités proposées.

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

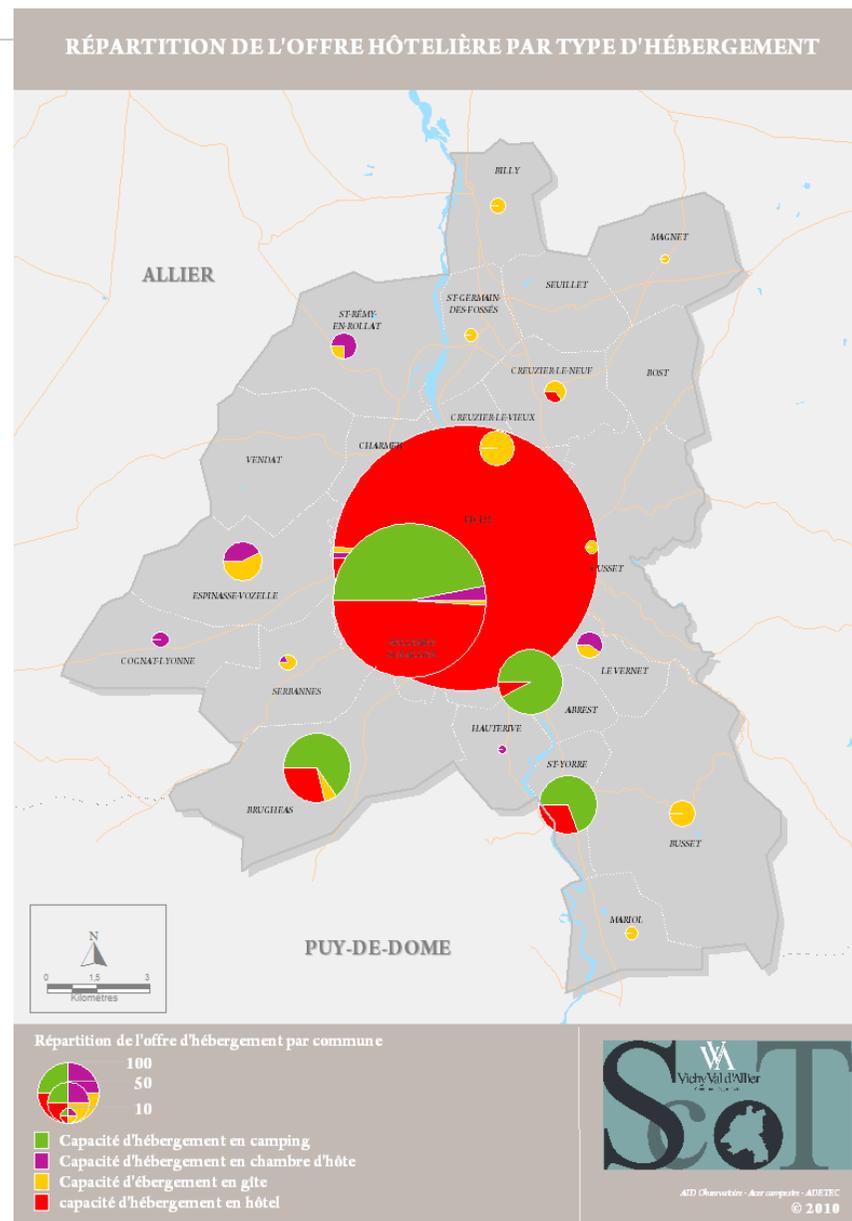
Une offre d'hébergement concentrée sur Vichy avec une gamme élevée

Avec près de 7 000 hébergements marchands et 133 restaurants, l'agglomération, et Vichy particulièrement, bénéficie d'une offre conséquente en matière d'hôtellerie et de restauration.



En matière d'hébergement touristique, le Pays Vichy Auvergne se distingue avec une part d'hébergement marchand supérieure à la moyenne régionale (respectivement 27% et 23%). L'agglomération concentre 50% des hébergements marchands du Pays. De manière plus précise, la ville de Vichy est historiquement marquée par la présence de grands hôtels, de part l'activité des thermes, et accueille 81% de l'offre hôtelière du Pays, avec 3 500 lits hôteliers (hôtel et résidence de tourisme). Parmi cette offre, il y a 11 hôtels classés dont 9 sur Vichy. Les 2 autres hôtels classés étant sur Abrest et Saint-Yorre. Pour la restauration, le territoire compte 8% de son offre en restaurants classés.

DOCUMENT PROVISOIRE



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

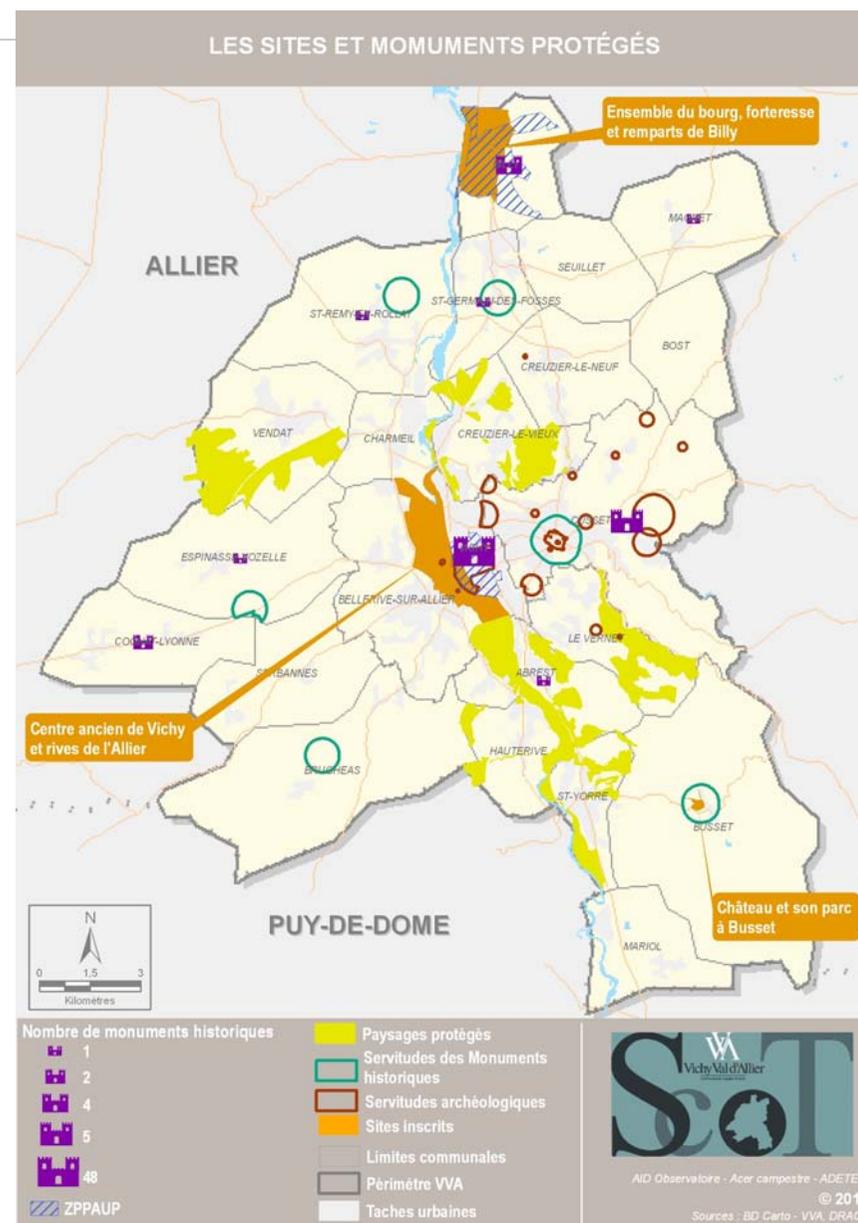
DOCUMENT PROVISOIRE

Cette offre est complétée par l'hôtellerie de plein air qui rassemble sur l'agglomération 1 580 lits, soit 22% de l'offre totale. Là encore l'agglomération se distingue puisque l'offre en hôtellerie de plein air s'élève à 38%. Tandis que les catégories d'offre de lits marchands permettent de distinguer l'agglomération sur l'hôtellerie, l'hébergement de plein, les meublés de tourisme classés, le territoire apparaît plus « pauvre » sur les gîtes ruraux classés. En effet, le territoire compte 152 lits de ce type pour les 1 100 présents sur le Pays Vichy Auvergne. Ces deux éléments illustrent la prédominance d'un tourisme plus urbain sur l'agglomération, tandis que des territoires, tel que la Montagne Bourbonnaise, ont une offre plus développée sur les gîtes et le plein air. Cette situation montre une complémentarité au sein du Pays et illustre aussi la place spécifique qu'occupe l'agglomération.

Une multiplicité de curiosité pour un tourisme diversifié

Le territoire bénéficie d'une complémentarité intéressante entre des curiosités historiques et culturelles et une offre d'activités de loisirs liées notamment au sport et à la promenade. Vichy bénéficie de plusieurs monuments notables : **le quartier thermal**, le parc des Sources, le Grand Casino, le musée des Arts d'Afrique et d'Asie et le musée Valéry Larbaud. Cette offre culturelle est complétée notamment par le château de Billy et de Cusset. Par ailleurs, le Val d'Allier et la réalisation des aménagements sont des éléments fédérateurs pour l'activité touristique (avec notamment le lac d'Allier). Les espaces plus ruraux offrent des espaces naturels remarquables. Mais la préservation de ces espaces ne permet pas toujours d'aménagement pour un accès public.

DOCUMENT PROVISOIRE



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

En outre, le thermalisme a empreint la ville d'une identité et d'une multitude de constructions propres à cette période, amenant des enjeux d'ordres économique et patrimonial. Un premier enjeu d'actualité est le souhait émis par l'Etat de mettre en vente le domaine thermal, aujourd'hui propriété d'Etat avec une concession établie au profit de la Compagnie de Vichy jusqu'en 2030.

Ensuite, la situation du thermalisme montre des besoins forts d'adaptation avec une baisse notable des séjours de curistes venant dans le cadre de soins médicaux au profit des séjours axés sur la remise en forme. En effet, les chiffres sont éloquentes : Vichy accueillait 20 000 curistes thérapeutiques à la fin de années 80, pour seulement 6 000 aujourd'hui, mais avec 18 000 séjours sur la remise en forme. Cette offre bien-être est répartie entre le Centre Thermal des Dômes et le Spa Les Célestins. A ce titre, Royat Tonique apparaît comme un exemple d'évolution de l'offre, à l'échelle de la région. Par ailleurs, au-delà du maintien et de la restauration du patrimoine, il s'agit aussi d'avoir une action de valorisation, pouvant notamment s'exprimer par la mise en lumière des monuments.

Le sport est aussi un des piliers du tourisme vichyssois, grâce à un niveau d'équipement remarquable. Le plateau d'économie sportive est l'illustration de cette vocation, puisqu'il rassemble des équipements tels que : un parc omnisports, un plan d'eau sportif, le CREPS, deux golfs, un hippodrome.... L'offre a récemment été complétée par la création du stade nautique de Bellerive-sur-Allier. La mise en avant de la filière sport est une volonté affichée sur l'agglomération, avec des ambitions déjà développées dans le précédent Schéma Directeur. Les objectifs de cette activité concernent tant l'approche économique, considérée comme une véritable ressource, et l'approche de cohésion sociale permise par les activités.



DOCUMENT PROVISoire

A ce titre, les activités autour du cheval apparaissent fédératrices à l'échelle de l'agglomération mais aussi du Pays Vichy Auvergne – avec la présence des hippodromes et centres équestres. Le projet d'agglomération du Domaine de la Cour traduit cette volonté de faire valoir la filière équine : espace d'élevage, de formation et de recherche- à mettre en lien avec les activités autour de la nutrition.

Enfin, le tourisme permet aussi de travailler en accompagnement avec la filière agro-alimentaire. La mise en place de circuit de vente entre les agriculteurs de l'agglomération et du Pays, et les hébergements permet d'étoffer largement les débouchés des produits cultivés sur le territoire.

La synthèse de la situation touristique montre une forte concentration de l'offre touristique concentrée sur Vichy, et des enjeux forts sur l'évolution de l'activité thermique et la montée en puissance de la filière sportive. Le tourisme d'affaire présente aussi des opportunités sur l'agglomération compte tenu de l'importance des capacités d'accueil, et des nombreuses activités pouvant être proposées sur le territoire. La mise en réseau des sites touristiques et la visibilité des complémentarités entre un tourisme culturel et un tourisme vert restent à valoriser sur l'agglomération. Cet enjeu s'accompagne du constat d'une faible coopération à l'échelle de l'agglomération, qui est divisée en 3 offices du tourisme : Vichy, Cusset et Billy.

Le schéma de développement touristique du Pays Vichy Auvergne, approuvé en avril 2011, a analysé le potentiel touristique du territoire et a ainsi dressé un bilan de l'état de la stratégie.

Bilan du diagnostic

- Le Pays de Vichy-Auvergne dispose d'un véritable potentiel de développement touristique, de par la multiplicité et la diversité des thématiques qui y sont proposées.
- La structuration touristique du territoire ne permet pas à l'heure actuelle de mettre en place une véritable stratégie efficace de conquête de nouveaux clients, qui expriment pourtant un vrai besoin d'information et une véritable curiosité par rapport à la destination, notamment pour des courts et moyens séjours en dehors de la très haute saison estivale.

3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

- Des passerelles peuvent être envisagées entre l'offre de Vichy et celle des territoires environnants, car elles apportent chacune des éléments de rassurance aux clients.

- Les structures doivent mettre en commun leurs énergies dans 2 types d'actions :

- Développement et aménagement touristique : faire émerger une offre nouvelle de qualité permettant de renforcer les prestations touristiques, culturelles et de loisirs actuelles.

- Communication et commercialisation de produits en se dotant de nouveaux outils de promotion et de vente adaptés aux comportements du touriste des années 2010 (internet, vente de dernière minute, bonnes affaires, exigences de qualité). L'offre promue devra respecter certains critères de qualité, d'accessibilité, d'identité, afin de pas affaiblir la marque « Vichy-Auvergne » en créant de l'insatisfaction. Des partenariats seront donc recherchés avec les institutionnels du tourisme départemental et régional.

- Le pays Vichy-Auvergne peut jouer un rôle de coordinateur de l'action touristique des villes et EPCI, qui sont les détenteurs de la compétence tourisme.

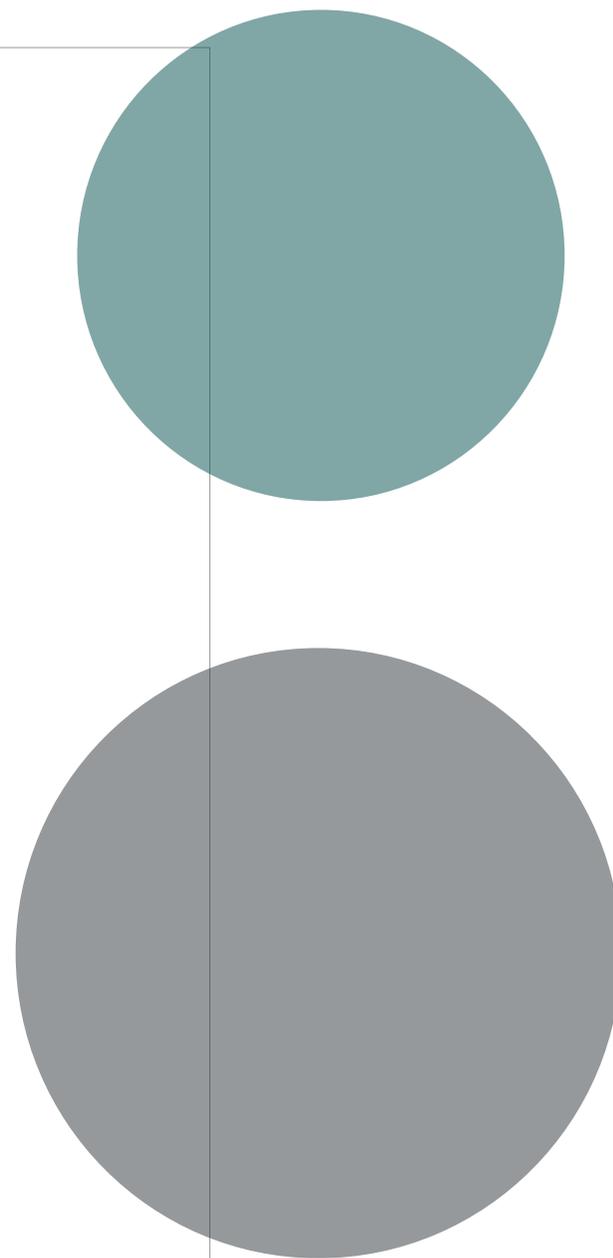
- Il conviendra notamment de distinguer la politique d'aménagement, qui doit être raisonnée à l'échelon des intercommunalités, de la politique de promotion et de conquête, qui peut être coordonnée à un échelon plus large (montage à déterminer).

- L'évolution vers une organisation touristique plus adaptée est nécessaire mais ne constitue pas une fin en soi, l'objectif recherché étant d'augmenter les retombées économiques du tourisme et par effet conjugué la création d'emplois.

- La démarche commerciale devra s'appuyer sur une plus forte qualification de l'offre touristique (production), et un référencement plus efficace notamment sur internet (plan d'actions commerciales).

Les axes de développement et le plan d'actions devront s'intégrer prioritairement dans les axes stratégiques départementaux et régionaux, mais aussi être « force de proposition » vis-à-vis des partenaires institutionnels et cofinanceurs, en tenant compte des spécificités du territoire.

DOCUMENT PROVISoire



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

3.1.5 Quelle place pour l'agriculture ?

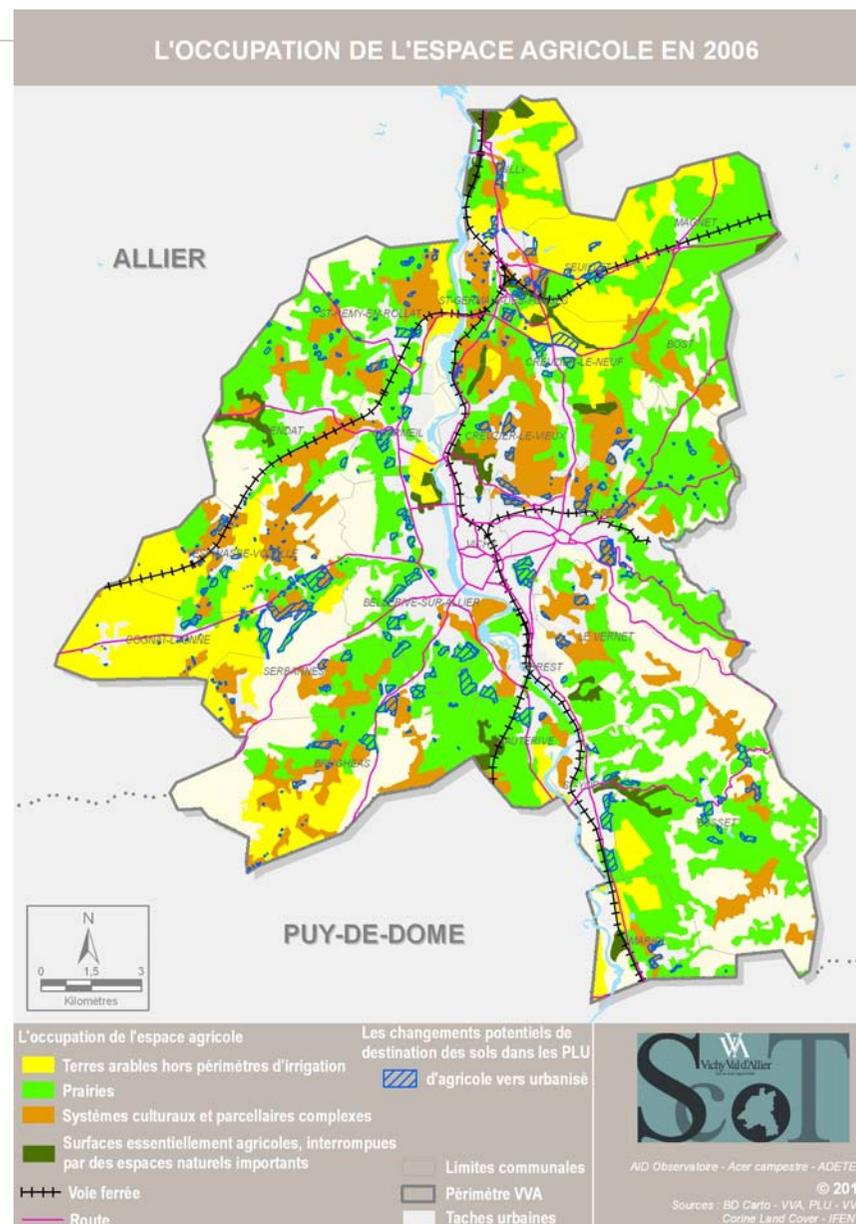
Le territoire de VVA garde un caractère rural, par la forte présence de l'agriculture. On trouve essentiellement de l'élevage dans un paysage bocager, mais aussi des grandes cultures à l'ouest et au nord est. Les communes de Cusset à Mariol sont, en totalité ou en partie, en zone défavorisée montagne. Les communes situées au nord-est de VVA sont les plus agricoles avec une part de surface agricole supérieure à 60% en 2007 (cf. carte « la surface agricole communale en 2007 »). VVA représente en 2009, 2,6% de la SAU de l'Allier, pour 4% du territoire départemental.

La superficie agricole des communes de VVA représentait 15 896 ha en 2000 (source RGA) et 14 500 ha en 2007 (selon les déclarations PAC), soit 44,2% du territoire en 2007. En comparaison ce chiffre est de 68% en 2008 (source DRAAF Auvergne) pour l'Allier.

La SAU des exploitations a diminué de -12% entre 2000 et 2009 et elle a diminué bien plus fortement qu'au niveau départemental (-1%). Ceci s'explique par le caractère très urbain du cœur de l'agglomération, avec des villes comme Vichy, Bellerive-sur-Allier, St Yorre et Abrest qui n'ont aujourd'hui plus (Vichy) ou presque plus de surface agricole utilisée. Entre 1979 et 2000, VVA a perdu en moyenne 135 ha/an de SAU. Cette tendance s'est accélérée puisque entre 2000 et 2009, le territoire a perdu 188 ha/an de SAU.

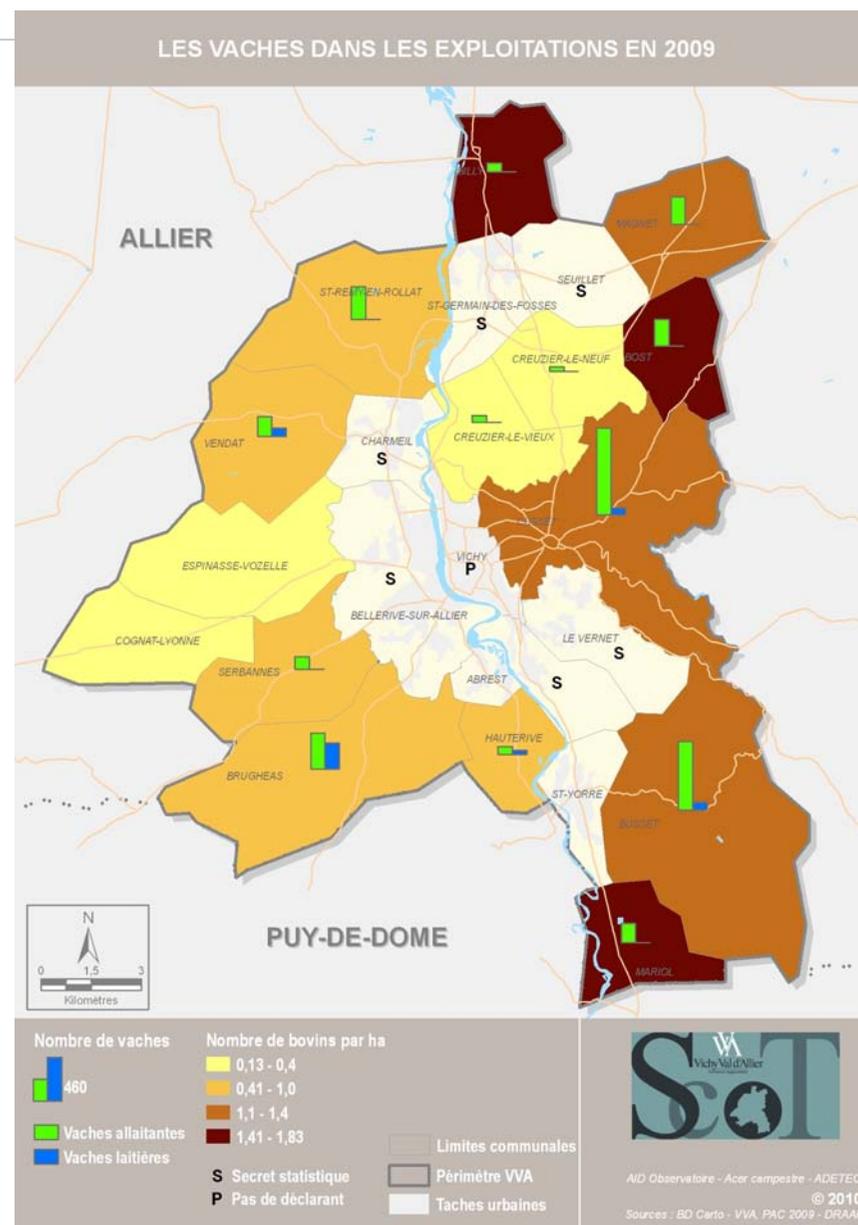
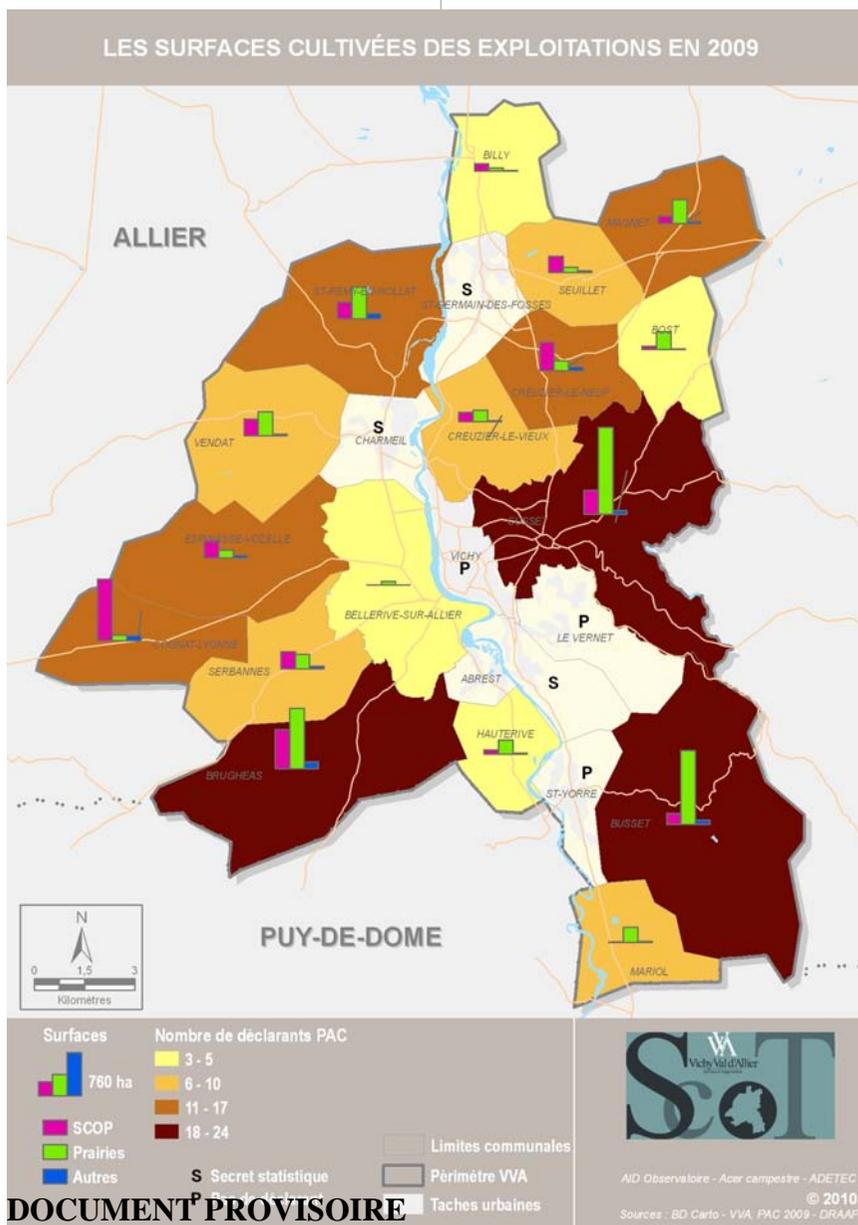
La surface toujours en herbe (STH) a fortement diminué depuis 1979 (-21% entre 1979 et 2000 et -18% entre 2000 et 2009), alors qu'au niveau départemental, après avoir diminué jusqu'en 2000, la STH est en augmentation (+5% entre 2000 et 2009). La part de la STH dans la SAU est de 47% en 2009 sur le territoire du SCoT pour 53% au niveau du département. Cette part a peu diminué sur VVA, par contre elle a augmenté sur le département de l'Allier. Les prairies se trouvent essentiellement sur la frange est du territoire, ainsi que sur Brugheas, St Rémy en Rollat et Vendat.

DOCUMENT PROVISOIRE



3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

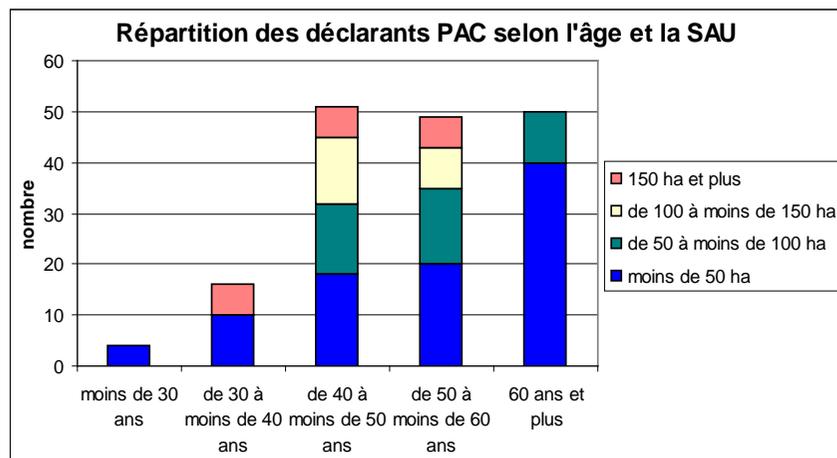
DOCUMENT PROVISOIRE



3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Les exploitations sont essentiellement sous forme individuelle (75% en 2009), même si la forme sociétaire augmente. La professionnalisation des exploitations était encore assez faible (45% en 2000 contre 63% pour l'Allier), même si elle augmentait à la même vitesse que sur l'ensemble du département.



Source : Données PAC 2009 – DRAAF Auvergne

En 2009, on compte 189 déclarants PAC sur le territoire du SCoT, que l'on peut estimer représenter 95% des agriculteurs. 6% des déclarants ont moins de 30 ans et exploitent 12% de la SAU et 27% ont plus de 60 ans (contre 18% seulement en 2007 pour l'Allier) et n'exploitent que 11% de la SAU.

Le nombre d'exploitants est toujours en forte chute (-48% entre 1979 et 2000 et entre 2000 et 2009), une chute plus importante qu'au niveau du département. Ainsi le territoire du SCoT perdait environ 16 agriculteurs par an entre 1979 et 2000 et 20 par an entre 2000 et 2009. La main d'œuvre était essentiellement d'origine familiale, ce qui est lié à l'orientation élevage du territoire, même si la part de la main d'œuvre familiale dans la main d'œuvre totale a tendance à diminuer (89%

DOCUMENT PROVISOIRE

Sur le territoire du SCoT la pression foncière est relativement forte, comme dans tout le val d'Allier, et est le résultat de plusieurs facteurs :

Présence de bonnes terres, qui crée une concurrence entre agriculteurs et une pression interne à l'agriculture

Proximité d'un cœur urbain et volonté de développer les projets touristiques, qui crée une concurrence entre agriculteurs et non agriculteurs et donc une pression foncière externe à l'agriculture. C'est cette pression foncière qui déstabilise le plus l'agriculture en créant des référentiels de prix très élevés

Cependant, la crise et la perspective de la PAC 2013, font que le marché se ferme et est moins actif depuis 2008 en matière de transactions foncières.

Ainsi, il est important que le territoire conserve une activité agricole rentable, atout indispensable pour faire face à la pression foncière et limiter l'étalement urbain. L'agriculture périurbaine, multifonctionnelle, s'avère également un moyen peu coûteux (et productif) de préserver le paysage, de maîtriser les services environnementaux (eau, biodiversité...), et bien évidemment, de proposer des services à la population : activités de loisir, circuits courts, etc.

L'agriculture du territoire du SCoT de VVA a donc subi un fort recul, notamment par rapport au département de l'Allier, alors que cette activité occupe près de la moitié de la surface du territoire. Ce recul se fait du centre du territoire (cœur de l'agglomération et val d'Allier) vers l'extérieur.

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

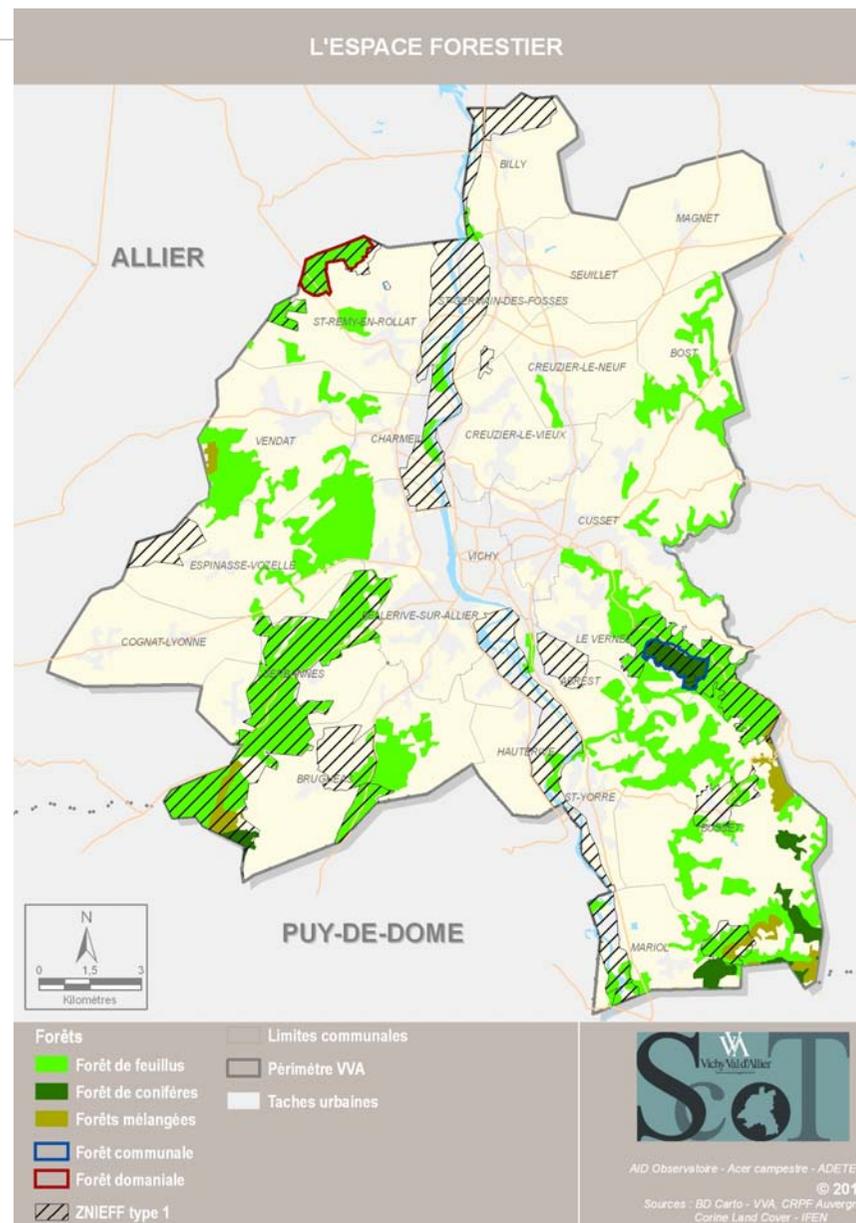
Le territoire du SCoT compte 6305 ha de forêts, soit 19% du territoire, dont 5619 ha de feuillus, 372 ha de conifères, essentiellement situés en montagne bourbonnaise, et 314 ha de forêts mélangées.

Environ 4% de la forêt du territoire de VVA est publique : une forêt communale sur Le Vernet et l'extrémité sud de la forêt domaniale de Marcenat et St Gilbert sur St Rémy en Rollat. Ces deux massifs sont d'ailleurs en ZNIEFF 1.

La grande majorité de la forêt du territoire (96%) est donc privée et une bonne partie est couverte par des Plans Simples de Gestion. Les unités de gestion sont relativement importantes, notamment dans la forêt de Montpensier, qui est aussi en ZNIEFF 1.

Ces forêts sont orientées vers la production de bois d'œuvre résineux et feuillus, qui approvisionnent les scieries locales (on en compte 21 sur le Pays Vichy Auvergne¹).

Les forêts jouent également un rôle important dans la politique de développement des sports et activités de pleine nature des collectivités et associations, ainsi que dans la qualité du cadre de vie.



DOCUMENT PROVISoire

¹ Source : CRPF Auvergne

3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

3.2 Quels équipements structurants aujourd'hui sur l'Agglomération ?

L'ouverture d'un territoire vers son « extérieur » se mesure également au rayonnement de certains de ses équipements, qui lui permet d'être attractif.

Le chapitre précédent a permis de mettre en avant le rayonnement de l'agglomération Vichyssoise bien au delà de ses limites, notamment sur la question de l'offre commerciale.

En appréciant ici l'offre en grands équipements à travers le SCoT, il s'agit de mesurer le degré de dynamisme du territoire, et de s'appuyer sur ceux-ci dans le cadre du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La nature de ces équipements peut contribuer à orienter d'une manière ou d'une autre le projet. Enfin, ils constituent des « générateurs de flux » et sont des vecteurs de qualité urbaine, à intégrer totalement aux politiques sectorielles, telles les transports et le logement.

3.2.1 Le pôle universitaire : un pari gagné !

Construit et financé à l'initiative de la Communauté d'Agglomération et ouvert depuis 2001, le pôle Lardy ou Campus Universitaire Communautaire accueille aujourd'hui plus de 800 des 2000 étudiants post-bac.

Ce site de 9 000 m² voit le nombre de ses formations augmenter chaque année. Outre le Cavilam avec l'apport d'étudiants étrangers, le Campus héberge des filières de l'Université d'Auvergne et de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, représentant ainsi une quinzaine de formations. A la rentrée universitaire de 2009, des nouvelles formations sont venues accompagner le développement du pôle : des licences d'éco-gestion, de Design sonore et une année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie.

DOCUMENT PROVISoire

Cette offre universitaire constitue un fait rare dans une ville et une agglomération de cette taille en France. C'est un atout incontestable pour une agglomération, dans un objectif de reconquête économique, et de posséder un potentiel de jeunes actifs qui pourront dans un court terme, mettre à profit leur formation sur le territoire. Cet investissement va en droite ligne avec la nécessité d'avoir une image dynamique du territoire.



Le pôle universitaire communautaire : pôle Lardy

Au-delà de la ressource universitaire, il est à relever également la présence du CREPS de Vichy-Auvergne, qui après une période de flottement, va voir son offre de formation sportive développée en lien avec les fédérations nationales, notamment sur la natation, l'aviron, le canoë-kayak et le cyclisme.

Tout l'enjeu à travers le SCoT est d'assurer le dynamisme de ces sites avec une prise en compte des besoins dédiés : la qualité de leur desserte mais aussi toute l'offre en logement spécifique nécessaire à ces populations étudiantes.

3.2.2 Une offre « culture, loisirs et sport » de haut niveau

Une offre « culture-loisirs » guidée par les fonctions thermales de l'agglomération

Déjà développée dans le cadre de l'analyse économique de la fonction touristique du territoire, l'offre culture-loisirs est abondante sur le territoire Vichyssois en lien évident avec les fonctions thermales du site.

Cette offre n'est pas « exclusive », mais bien ouverte à différents publics : sportifs, curistes, retraités mais aussi étudiants. Elle tire profit d'équipements structurants dédiés de tailles différentes :

- **L'Opéra Théâtre de Vichy** offre toute l'année des programmations riches, tant dans le domaine théâtral que dans celui de la musique ou de la danse. Des artistes renommés viennent se produire dans cette salle inaugurée en 1903.



Le théâtre de Vichy a plus d'un siècle d'histoire

- **L'espace Chambon, le théâtre municipal de Cusset** (342 places), **la nouvelle médiathèque** inaugurée en 2008, **le Centre Culturel Valéry Larbaud** (447 places), complètent un éventail de lieux dédiés à la culture et aux loisirs
- Enfin, inaugurée en 2008, **le Geysier à Bellerive s/Allier**, d'une capacité de 183 places, propose également des manifestations culturelles.

De nombreux évènements ont aussi lieu dans les communes de VVA avec des portées plus locales : on peut citer ici pour exemple, le festival rock de Brugheas.

L'atout sport

C'est bien aussi par le sport que l'agglomération vichyssoise est aujourd'hui connue. Pour les plus nostalgiques, le territoire a longtemps hébergé le centre de formation national des footballeurs (INF Vichy) avant que celui-ci ne se délocalise à Clairefontaine en région parisienne.

L'agglomération propose aujourd'hui la pratique d'une majeure partie des sports à tous les niveaux en bénéficiant d'un plateau d'économie sportive exceptionnel pour une telle taille de ville, qu'il s'agit aujourd'hui de conforter et de ne pas subir. On peut citer pêle-mêle :

- Un hippodrome en pleine expansion qui accueille des courses nationales,
- Deux golfs de 18 trous,
- Un stade équestre, cadre d'un concours hippique international,
- Les rives de l'Allier aménagées permettant la pratique de l'ensemble des sports nautiques
- Un stade aquatique flambant neuf, inauguré en Mars 2008 et qui a enregistré plus de 200 000 visiteurs pour sa première année d'activité. La venue de l'équipe américaine de natation en 2012, dans le cadre de leur préparation pour les JO de Londres, est significative de la qualité de l'équipement et du rayonnement de l'agglomération
- Le centre omnisports est un véritable campus pour tous les types d'athlètes et organise régulièrement des stages à leur attention (plus de 200 en 2008).



Le stade aquatique



Le centre Omnisports

3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Toutes ces installations participent au dynamisme et au rayonnement de l'agglomération. Elles entraînent des retombées conséquentes en termes de nuitées passées mais aussi en termes d'activités connexes tels des salons (« Proxima Vert et Proxima Santé ») qui permettent de faire connaître l'agglomération bien au-delà de ses limites administratives.

Ces équipements doivent être également intégrés dans une logique de fonctionnement local par rapport à la fréquentation des habitants du territoire. Le projet de SCoT devra spécifier l'accessibilité à ces sites et les autres besoins dédiés : capacité d'hébergement, mixité fonctionnelle,....

3.2.3 D'autres équipements structurants qui posent question aujourd'hui

La qualité des équipements aujourd'hui présents sur l'agglomération vichyssoise est entravée par d'autres équipements qui nécessiteront un positionnement ferme Demain dans le cadre du projet de SCoT. Trois équipements structurants aujourd'hui ayant un rayonnement régional voire national, posent questions :

- **Le Site Giat-Manhurin** : s'il ne constitue pas aujourd'hui un équipement, puisqu'il s'agit d'une friche industrielle, les 120 hectares du site est un « réservoir foncier » indéniable, pour lequel des actions seront menées à moyen terme, soit sur la protection du site, soit sur son redéveloppement. Situé dans un secteur stratégique de l'agglomération le long de la RD 6 et à proximité immédiate du futur Contournement Nord-Ouest souhaité par l'agglomération, le site est aujourd'hui protégé au Schéma Directeur en vigueur et grevé d'un classement SEVESO 2, au regard de ses anciennes fonctions. Nul doute, que le document SCoT devra fixer des orientations sur ce site de choix, courtisé aujourd'hui pour des opérations de logements, de développement économique et commercial.
- **L'aéroport de Vichy-Charmeil** n'a pas plus aujourd'hui ses fonctions d'antan. Il accueille aujourd'hui des activités privées et les terrains appartiennent à la ville de Vichy. Peut-on légitimement penser que cet équipement pourra retrouver des fonctions commerciales à terme, partant du principe que peu d'aéroports en France aujourd'hui se redéveloppent ? Vichy peut-elle devenir une destination pour la concurrence et l'efficacité du train (surtout avec

la potentielle arrivée du TGV) vis-à-vis de l'avion n'est-elle pas un argument contribuant à contrer la réouverture du site ? Autant de questions qui doivent être débattues dans le futur projet politique du SCoT.



L'aéroport de Charmeil

- **Le devenir des Thermes à Vichy** : La ville est une exception en France ! Le domaine thermal est en effet le dernier à être encore propriété de l'Etat. En termes d'immobilier, il s'agit de la moitié du patrimoine public bâti de la ville. Une concession est établie aujourd'hui jusqu'à 2030 auprès de la Compagnie de Vichy. Néanmoins l'Etat souhaiterait se séparer rapidement de ce patrimoine, quitte à lancer un appel d'offres international, si la collectivité ne se porte pas acquéreur. Reste à déterminer aujourd'hui le volume précis et la valeur de ce patrimoine. Il est vrai que la future « destination » de ce patrimoine au « public » ou au « privé » peut avoir un impact économique non négligeable sur la future politique qui sera menée à propos de l'offre thermale. Quelle qu'en soit l'issue, l'impact sur le futur SCoT en matière d'aménagement du territoire, devrait être mineur.

DOCUMENT PROVISOIRE

3.3 Les relations aux autres territoires

3.3.1 Le fonctionnement du territoire de VVA ne s'arrête pas aux limites administratives : un poids important au sein du Pays

Avec un peu moins de 80 000 habitants (75 281 au recensement INSEE 2007), la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier constitue la deuxième agglomération de la Région Auvergne, après l'agglomération Clermontoise. Au-delà de ses limites politiques, le pôle s'appuie sur un vaste Hinterland, constitué historiquement autour d'un Pays étiré depuis Saint-Pourçain s/Sioule, Varennes s/Allier, Lapalisse et le Donjon au Nord, la Montagne Bourbonnaise à l'Est, les coteaux de Randan au Sud dans le département du Puy de Dôme et le Val de Sioule à l'Ouest.

Ce vaste territoire, deux fois plus peuplé que le territoire communautaire (environ 158 000 habitants), est sous emprise du pôle vichyssois aussi bien dans l'accès aux services structurants, aux actes administratifs, qu'aux commerces de grande distribution,...même si au sein de ce Pays, des « sous-territoires » réussissent à organiser leur développement, sans pour autant atteindre une taille critique pour vivre en autonomie, sans l'apport du voisin vichyssois.

A cette échelle de territoire, l'attractivité de Vichy Val d'Allier est évidente. Elle correspond à une attractivité similaire que peuvent notamment connaître Montluçon et Moulins avec leur Hinterland au sein du département de l'Allier.

A cette échelle de travail, deux objectifs essentiels doivent être fixés pour assurer un fonctionnement efficace et un rayonnement du Pays :

- Le premier porte sur son fonctionnement interne, à savoir que les collectivités doivent travailler en complémentarité et moins en concurrence. L'analyse faite dans le cadre de la mission InterSCoT pour le Pays, met en évidence un manque de lisibilité sur de nombreuses thématiques : l'offre économique par exemple, n'est pas du tout hiérarchisée aujourd'hui ; le traitement fait autour des transports et des déplacements reste à l'échelle intercommunale,...

- Pour autant des sujets communs à bon nombre d'intercommunalité du Pays mériteraient d'être traités à cette échelle (vacance en logement, organisation économique, gestion environnementale, appui à l'agriculture de proximité,...) dans une optique de cohérence, de solidarité et de rayonnement.

- Le second porte sur la relation à la métropole clermontoise. Si le Pays Vichy Auvergne constitue un outil de coopération « urbain-rural », il doit aussi devenir un acteur à part entière dans la relation avec le voisin clermontois et précisément le Pays du Grand-Clermont. Le Pays Vichy Auvergne a indéniablement des atouts à faire valoir dans le cadre d'une coopération métropolitaine, qu'il ne serait pas possible de mettre en avant si les collectivités coopéraient individuellement. La diversité territoriale à cette échelle doit contribuer à dynamiser le Pays et par conséquent, l'agglomération Vichyssoise.

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

3.3.2 Les liaisons routières et ferroviaires avec l'extérieur (existant et projets)

Un potentiel ferroviaire sous-utilisé

Six voies ferrées irriguent le territoire de VVA. Quatre d'entre elles sont ouvertes au trafic voyageurs, vers Paris, Lyon, Clermont-Ferrand et Bordeaux. Les deux dernières, vers Cusset et Puy-Guillaume, sont destinées aux marchandises.

VVA dispose de deux gares importantes, à Vichy et Saint-Germain-des-Fossés. Par le passé, 6 autres communes étaient dotées de gares ou de haltes ferroviaires : Billy, Cusset, Hauterive, Magnet, Saint-Rémy-en-Rollat et Saint-Yorre.

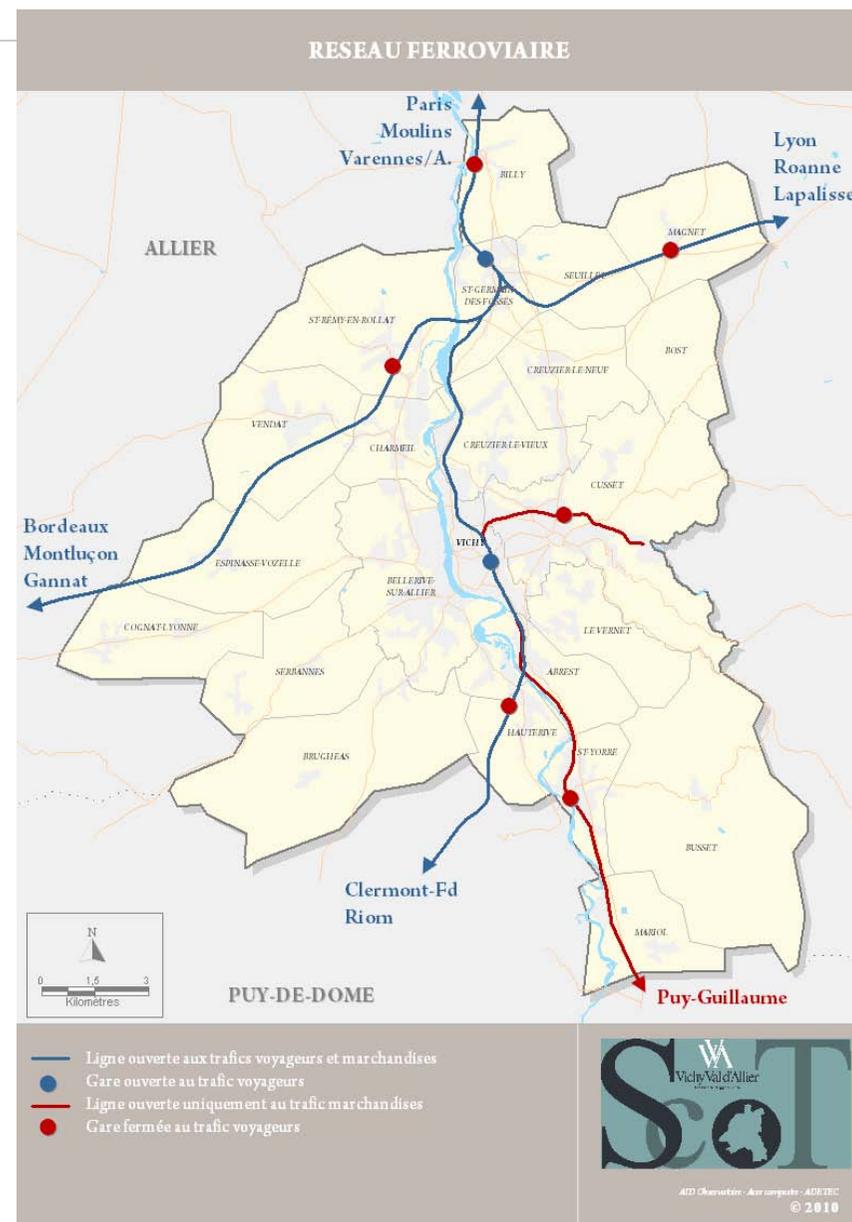
Les liaisons ferroviaires avec l'extérieur sont bonnes sur l'axe nord-sud (Paris, Moulins, Clermont), moyennes vers l'est (Roanne et Lyon) et médiocres vers l'ouest (Gannat, Montluçon et Bordeaux) et le nord-est (Dijon).

Un réseau Trans'Allier en progrès

L'agglomération vichyssoise est desservie par 4 lignes départementales, vers Montluçon, Gannat/Bellenaves, le Mayet-de-Montagne et Lapalisse/Le Donjon.

La réorganisation et le renforcement de l'offre en 2008 ont amélioré la fréquentation de ces lignes. Néanmoins, leur clientèle reste constituée pour l'essentiel de « captifs » (personnes sans voiture).

DOCUMENT PROVISOIRE



3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISoire

Une bonne accessibilité routière

L'agglomération vichyssoise se situe à proximité de l'autoroute A 71 (Paris – Clermont-Ferrand) et des nœuds autoroutiers de Combronde et Clermont-Ferrand, qui lui assurent des liaisons autoroutières vers de nombreuses villes françaises avec des temps de parcours très attractifs, sauf vers Lyon :

	Paris	Lille	Lyon	Bordeaux	Nantes	Marseille
Distance	359 km	575 km	157 km	418 km	518 km	473 km
Temps de parcours de centre à centre	4h03	6h03	2h30	4h00	4h50	4h45
Vitesse moyenne	89 km/h	95 km/h	63 km/h	105 km/h	107 km/h	100 km/h

De porte à porte, la voiture est plus rapide que le train vers toutes les grandes villes, hormis Clermont-Ferrand, Paris et Lyon.

En outre, la réalisation de certaines autoroutes (A 89 vers Bordeaux, Vierzon – Tours, achèvement de l' A 75...) et la dégradation de l'offre ferroviaire vers l'ouest et le sud contribuent à creuser l'écart en faveur de la route.

Les différents travaux routiers programmés pour les années à venir amélioreront encore ces temps de parcours. Ces projets mobilisent des budgets très importants. Les trois principaux sont :

- le prolongement de l'autoroute jusqu'à Bellerive. Cette autoroute de 14 kilomètres de long prolongera l'antenne existante à partir de Gannat. D'un coût de 100 M€, elle permettra un gain de 6 minutes vers Clermont-Ferrand et Paris,

mais aussi vers Montpellier, Lille, Bordeaux et Nantes,

- la mise progressive à 2 x 2 voies de la RN 7 sur tout son parcours. Les prochains travaux à venir sont les suivants :

Projet	Date prévisionnelle d'achèvement	Coût prévisionnel
Mise à 2 x 2 voies entre Saint-Prix et la Loire (10 km)	Eté 2011	63 M€
Contournement de Varennes/A. et St-Loup	Mi 2012	101 M€
Contournement de Bessay/Allier	2013	?

Cette mise à 2 x 2 voies rapprochera l'agglomération vichyssoise de Moulins et Nevers au nord et de Roanne et Lyon au sud-est,

- la mise aux normes autoroutières de la RCEA (165 M€).

S'y ajoutent des projets plus locaux (contournements Sud-Ouest et Nord-Ouest, contournement de Billy...).

DOCUMENT PROVISoire

3.3.3 L'émergence d'une relation avec l'agglomération clermontoise

Si le territoire vichyssois tire son épingle du jeu à l'échelle d'un hinterland d'environ 150 000 habitants, cette attractivité demeure infra-départementale.

Vichy Val d'Allier joue le rôle de pôle d'envergure départementale et ne s'inscrit pas encore dans un environnement régional et national porteur de dynamiques fortes :

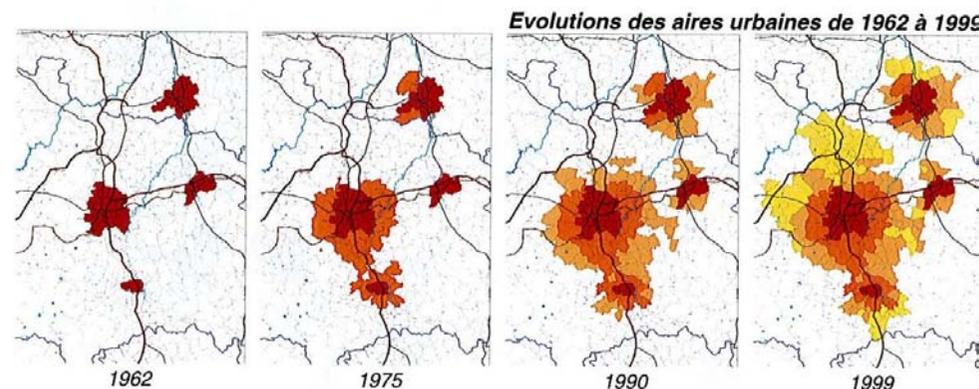
- Le réseau urbain constitué aujourd'hui à l'échelle régionale, notamment dans le département de l'Allier tend plutôt à fixer les positions actuelles même si le prolongement de l'A719 va contribuer à rapprocher l'agglomération de la métropole clermontoise,
- La faible évolution démographique sur le territoire ne contribue pas à porter l'agglomération vers une masse critique suffisante qui permettrait de faire face à la compétition accrue des territoires et de promouvoir des projets d'envergure régionale.
- Un des « points noirs » de l'agglomération en termes de « marketing territorial » est son absence d'accessibilité routière et ferrée de niveau majeur depuis les territoires régionaux extérieurs : l'agglomération est ceinturée de voiries structurantes (A71, A89, RN7,...) sans pour autant bénéficier du passage de ces infrastructures, manquant ainsi comme l'indiquait déjà le schéma directeur de 2001, d'une « adresse autoroutière ».

Dans une optique de coopération accrue entre les métropoles régionales et de stratégie territoriale, tout l'intérêt de l'agglomération est de se tourner vers des bassins plus attractifs, celui de Clermont-Ferrand évidemment et dans une moindre mesure, la vaste Région Urbaine de Lyon.

A ce titre, des premiers liens existent avec la métropole Clermontoise, notamment sur une antenne universitaire développée à Vichy (cf chapitre 3.2.), sur une amélioration et une densification des liaisons TER entre les deux villes, et sur une réflexion visant à travailler le concept de « plaque urbaine ». Un groupe technique

à d'ailleurs travaillé sur cette problématique dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine, pour le réseau « Clermont Auvergne Métropole » depuis 2007.

Les différentes analyses menées démontrent d'un rapprochement croissant des deux agglomérations au regard des évolutions sociétales, notamment sur le développement résidentiel et les migrations pendulaires.



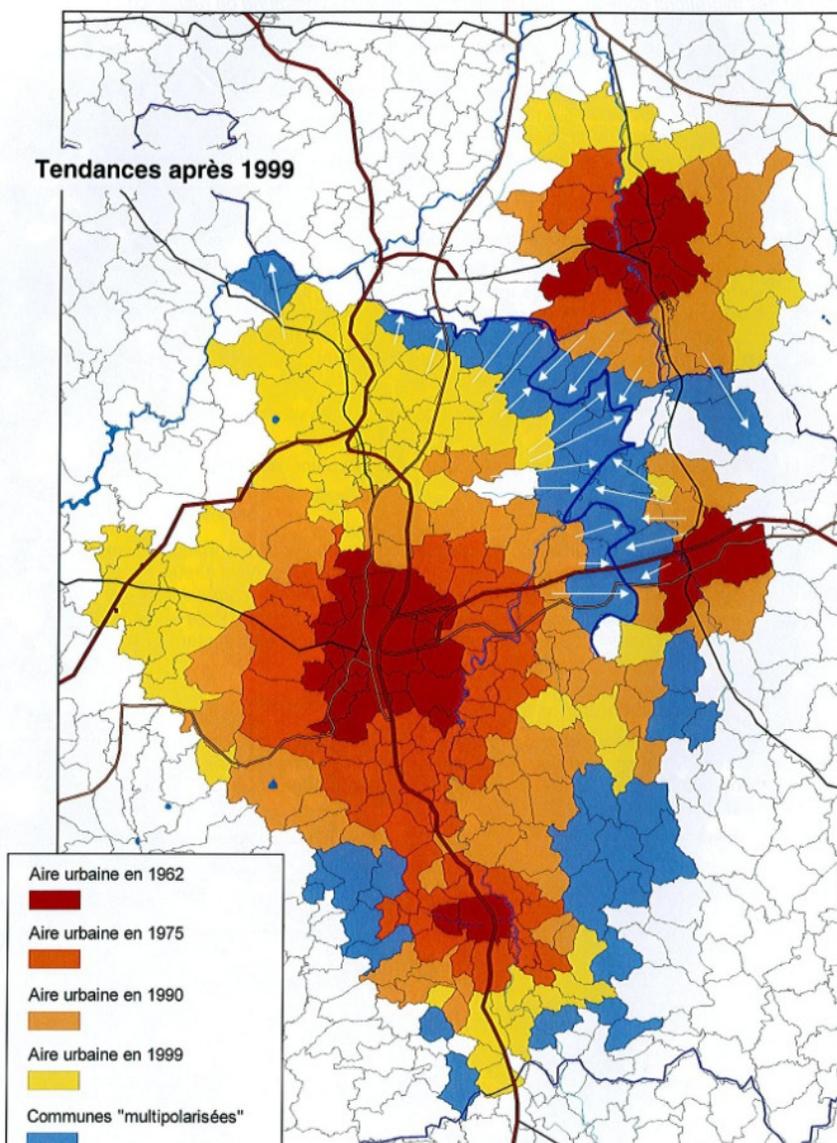
Source données : INSEE

Evolution des aires urbaines entre 1962 et 1999

(Source : plaque urbaine - Janvier 2007)

3 VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

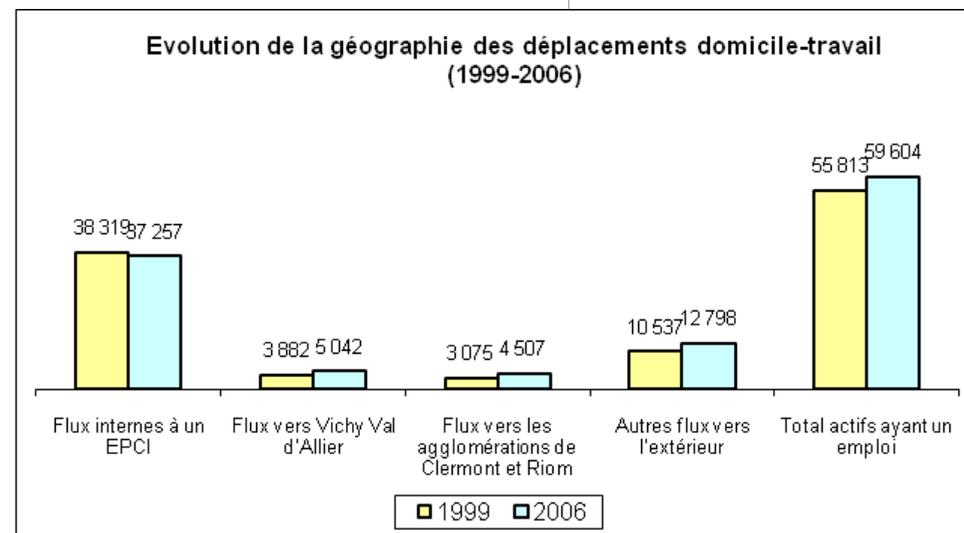
DOCUMENT PROVISOIRE



Zoom sur l'évolution des aires urbaines entre Clermont-Ferrand et Vichy

DOCUMENT PROVISOIRE

(Source : plaque urbaine - Janvier 2007)



L'analyse récente des déplacements domicile-travail entre 1999 et 2006 témoigne de l'accroissement des migrations vers l'agglomération de Clermont-Ferrand et Riom depuis le Pays, en passant de 3075 déplacements quotidiens en 1999 à 4507 en 2006. A l'échelle de VVA, 1067 actifs en 2006 travaillent sur l'agglomération Clermont/Riom, pour 816 en 1999, soit une évolution forte de 31% mais pour une part représentant aujourd'hui seulement 4% des lieux de travail. L'apport quotidien des actifs de Clermont/Riom sur VVA était estimé à 734 en 1999.

3. VICHY VAL D'ALLIER, UN TERRITOIRE OUVERT ?

DOCUMENT PROVISOIRE

Dans le cadre du SCoT, cette donnée est essentielle à prendre en compte notamment sur des sites à enjeux tels les gares qui desservent le territoire de VVA. Il ne s'agit pas de promouvoir dans le cadre d'un urbanisme durable ce genre de déplacements, mais plutôt de rapprocher au mieux les emplois sur le SCoT. Néanmoins, le phénomène est présent et il s'agit aujourd'hui d'apporter des réponses sur le type de développement à prôner notamment autour des gares présentes sur VVA.

Les deux agglomérations ont tout intérêt à travailler ensemble à cette échelle métropolitaine, pour rester compétitives à une échelle nationale et européenne. La réforme des collectivités, la construction des territoires de Demain visant à définir des grandes métropoles d'équilibres contribuent à alimenter cette réflexion.

Les « atomes crochus » entre ces deux agglomérations sont nombreux et leur complémentarité est réelle. On notera notamment :

La gestion du Val d'Allier par rapport à la pression urbaine, au maintien d'une agriculture de haut rang, et des capacités en eau potable du secteur,

La protection des sites naturels,

Une politique complémentaire à trouver sur les stations thermales et leurs vocations dans le système métropolitain,

Un tourisme d'affaires à coordonner pour un rayonnement européen,

Un cadre de gouvernance à créer à l'égal de ce qu'il se fait au jourd'hui sur d'autres agglomérations comme par exemple la Région Urbaine de Lyon.

Reste désormais à « transformer l'essai » de cette coopération, tout en mesurant les impacts de celle-ci en matière d'organisation territoriale, à travers le SCoT, sur le territoire de Vichy Val d'Allier.

DOCUMENT PROVISOIRE

L'OUVERTURE DU TERRITOIRE EN BREF...

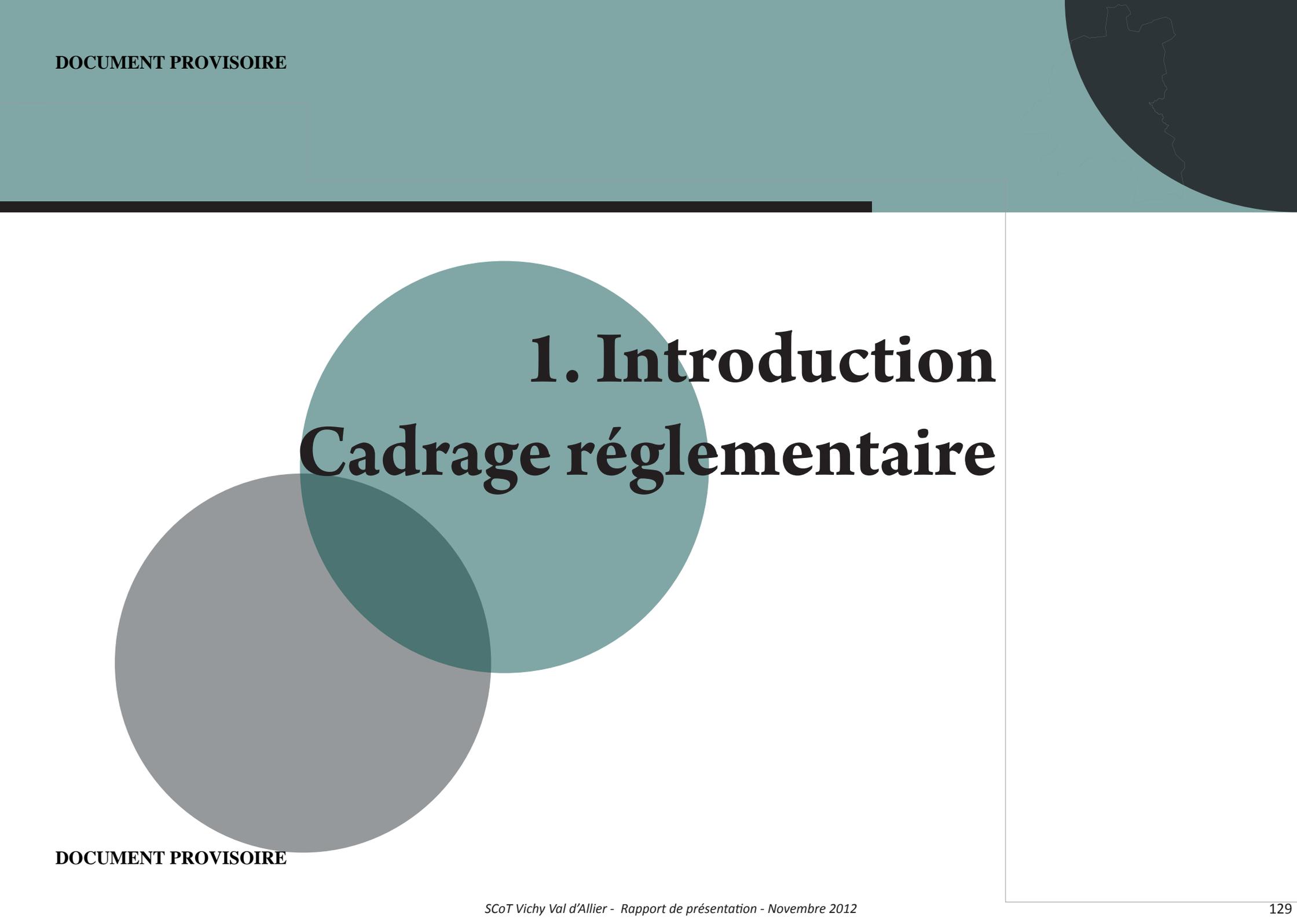
DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts à conforter	 Faiblesses à corriger
<p>La diversité du tissu industriel</p> <p>L'identité thermale et la montée en puissance du concept de « santé, beauté, forme »</p> <p>Une offre hôtelière classée importante sur l'agglomération</p> <p>Des activités touristiques variées, avec un panel d'équipements sportifs remarquables</p> <p>Une agglomération proche de son agriculture</p> <p>Des équipements d'envergure</p> <p>Une offre commerciale rayonnante</p> <p>Des flux d'échanges croissants entre les agglomérations vichyssoise et clermontoise</p>	<p>Des sièges industriels souvent à l'extérieur du territoire</p> <p>La lisibilité de l'action économique</p> <p>Une dispersion des zones d'activités avec de multiples intervenants</p> <p>Un recul des espaces agricoles plus prononcé que sur le reste du département</p> 
 Opportunités à privilégier pour le PADD	 Menaces à écarter pour le PADD
<p>Utiliser les potentiels de requalification très importants au sein des friches industrielles</p> <p>Une agriculture présente + un bassin de vie = un potentiel pour l'agriculture de proximité à explorer</p> <p>Consolider le développement commercial</p> <p>Conforter les relations aux autres territoires qu'ils soient ceux du Pays ou du Grand Clermont, notamment sur la complémentarité des équipements et du tourisme</p>	<p>La difficulté de répondre à des demandes d'installation rapide d'entreprises, en lien avec la disponibilité de l'offre foncière</p> <p>Une baisse d'attractivité économique, faute d'animation suffisante autour des zones d'activités</p> <p>Le vieillissement de la population qui peut remettre en cause le modèle économique actuel</p> <p>Se faire «absorber» par la métropole clermontoise, si le territoire ne met pas suffisamment en avant ses avantages comparatifs</p>

DOCUMENT PROVISOIRE

LIVRE 2.

Etat initial de l'environnement



1. Introduction

Cadrage réglementaire

1 INTRODUCTION : CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

DOCUMENT PROVISOIRE

L'évaluation environnementale dans les documents d'urbanisme

La Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 (relative à «l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement») pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption.

L'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2001/42/CE a introduit une nouvelle section 2 « évaluation environnementale » au chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme, précisant que les schémas de cohérence territoriale font désormais l'objet d'une évaluation environnementale.

Le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 précise le contenu de l'évaluation environnementale (retranscrit à l'article R122-2 du code de l'urbanisme notamment) et définit les plans locaux d'urbanisme qui sont également soumis à une évaluation environnementale. Notons que la démarche d'évaluation environnementale était déjà prévue par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). L'ordonnance du 3 juin 2004 a complété et étendu le dispositif.

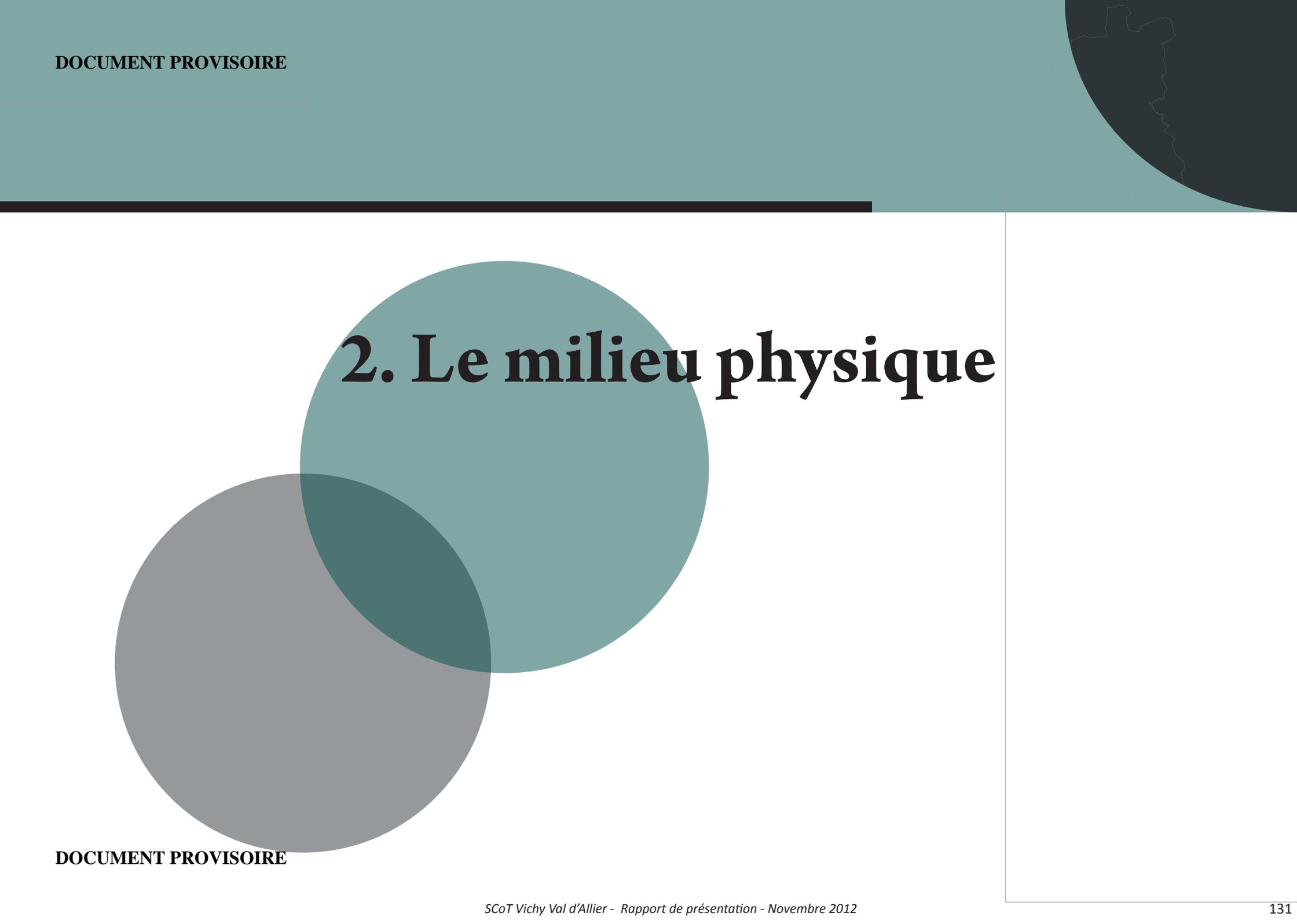
L'évaluation environnementale dans la démarche de SCoT

L'évaluation environnementale est menée en parallèle de l'élaboration du SCOT. Ces deux démarches interagissent pour une prise en compte rigoureuse de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

DOCUMENT PROVISOIRE

L'état initial de l'environnement (EIE)

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) constitue la première phase de l'évaluation environnementale. Il a pour objectif d'analyser les caractéristiques de l'environnement sur le territoire et de définir et de hiérarchiser des enjeux environnementaux. L'EIE a été mené en parallèle avec le diagnostic du SCoT qui définit les enjeux d'aménagement et de développement du territoire.



2. Le milieu physique

2.1. Le périmètre du SCoT

Le SCoT de Vichy Val d'Allier (cf. carte « Le périmètre du SCoT et le relief ») est constitué par la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, qui comprend 23 communes, s'étalant autour du cœur urbain Vichy-Cusset-Bellerive. Le territoire est traversé du nord au sud, en son centre, par la rivière Allier. De part et d'autre de cette vallée alluviale, le paysage est marqué par des coteaux bocagers.

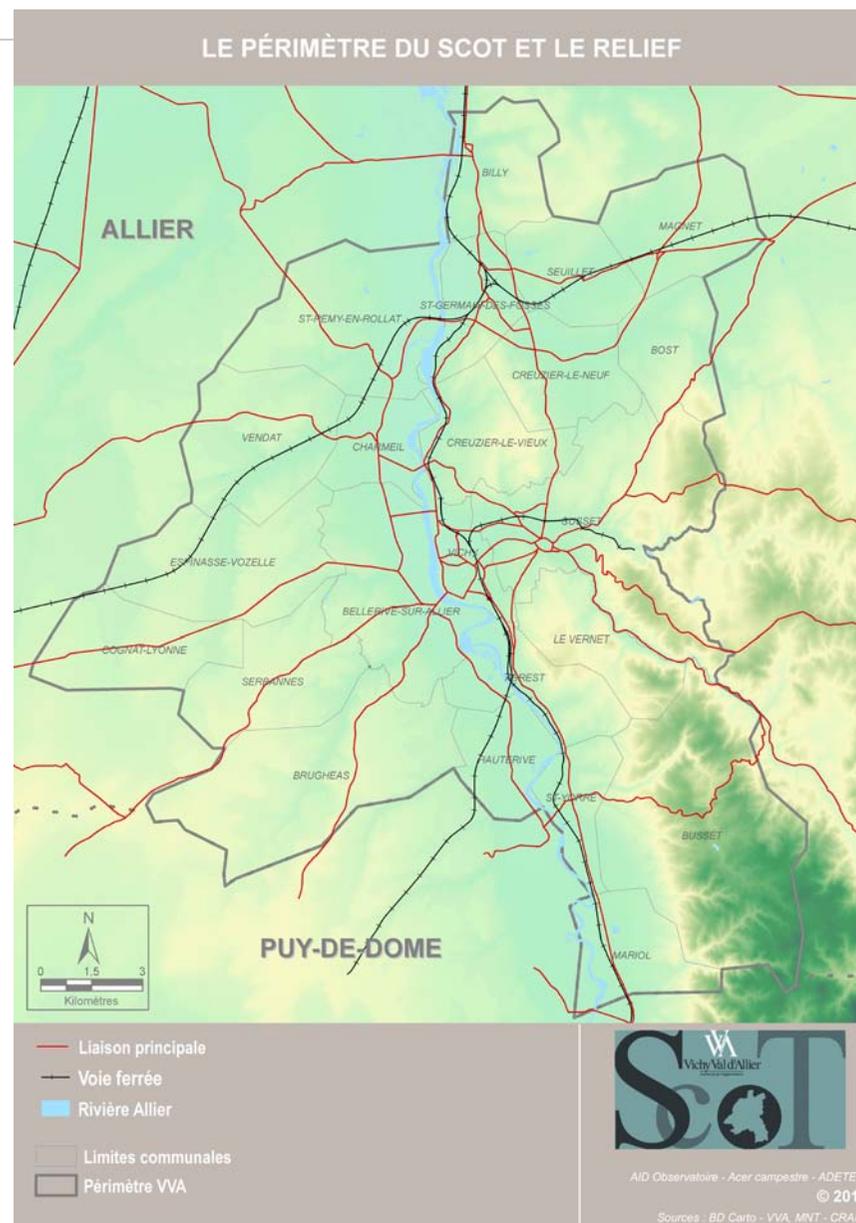
2.2. Le relief

Le point le plus bas (240 m) se situe au niveau de l'Allier, à proximité de l'aérodrome de Vichy-Charmeil tandis que le point culminant (615 m) se trouve sur la commune de Busset.

Le relief formant la rive droite est plus marqué que celui de la rive gauche, en particulier au Sud-est avec le début des monts du bourbonnais. Dans ce secteur l'Allier est encadré par des coteaux très abrupts. En effet, le socle ancien en rive droite domine la vallée de l'Allier de près de 200m. Ces coteaux très marqués au Sud-est s'inclinent doucement en direction du Nord.

La rive gauche est, quant à elle, constituée de vastes terrasses qui s'élèvent progressivement en allant vers l'ouest.

De nombreuses vallées aux morphologies variables viennent entailler le territoire souvent perpendiculairement à l'Allier, comme la vallée encaissée du Sichon. Globalement les cours d'eau de la rive droite forment des vallées plus encaissées que ceux situés en rive gauche.



2.3. Le climat

D'une façon générale le département est largement ouvert aux influences océaniques. Mais les facteurs locaux nuancent cette réalité globale.

On obtient ainsi un régime climatique de transition entre le régime océanique dégradé et le régime continental.

La température annuelle moyenne à Vichy-Charmeil est comprise entre une minimale de 5,6°C et une maximale de 16,3°C et l'insolation est en moyenne de 1857 heures par an.

La hauteur de précipitations moyenne est de 778 mm par an. Sachant que plus on se rapproche des hauteurs de la montagne bourbonnaise plus les précipitations sont abondantes.

On dénombre en moyenne 66 jours de gelée par an sur la commune de Vichy.

2.4. La géologie

D'après la carte géologique au 1/50 000ème on distingue 4 grands types de formations géologiques :

- **Des formations alluvionnaires**

Ces formations sont facilement repérables sur la carte. Elles représentent le lit majeur des cours d'eau, l'espace où ceux-ci ont déposé ou déposent encore leur matériel en suspension. Ainsi la large vallée de l'Allier, mais aussi celles du Mourgon, du Béron, du Sarmon, du Jolan ou encore du Sichon plus étroites perpendiculaires à l'Allier se distinguent très nettement en entaillant profondément les assises oligocènes.

Ces formations sont dans la majorité des cas des sables, des limons mais aussi des graviers et des galets.

- **Des formations sédimentaires tertiaires**

Elles forment une bande de coteaux orientée nord-sud à l'est de l'Allier, entrecoupées par des formations alluvionnaires provenant des cours d'eau comme

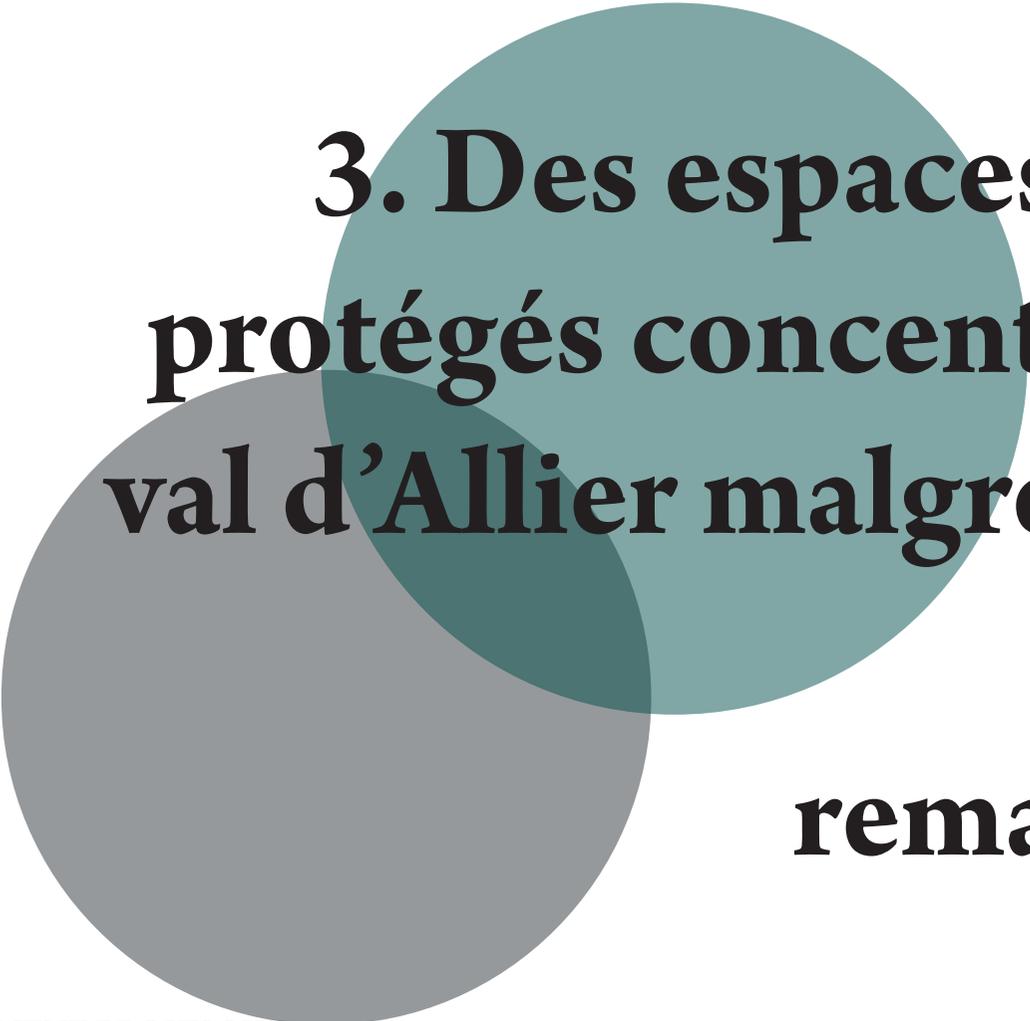
le Jolan et le Sichon. Ces formations sédimentaires sont principalement des calcaires (intensément exploités comme pierre à chaux : Le Vernet, Billy jusqu'en 1979) et des grès dont le principal gisement est localisé dans le bois de Bas à l'Est du Vernet. Plus rarement il s'agit de sables et d'argiles.

- **Des formations éruptives ou magmatiques anciennes**

On les trouve au Sud-est sur les communes de Busset, Cusset et Mariol. Ces roches, souvent des granites, proviennent de la solidification des remontées magmatiques. Les formations volcaniques anciennes, des contreforts Est de l'agglomération de Vichy, donnent des matériaux de viabilité d'excellente qualité (carrière de Cusset-les-Malavaux).

- **Des formations des sables et argiles du bourbonnais**

Elles sont caractéristiques du secteur de plaine, à l'Ouest de l'Allier. Il s'agit de dépôts fluviatiles et fluvio-lacustres anciens constitués de galets, graviers, sables et argiles. Le réseau hydrographique qui les entaille profondément en isole des lambeaux parfois résiduels et leur donne des contours très découpés dans le détail.



3. Des espaces naturels protégés concentrés sur le val d'Allier malgré d'autres espaces remarquables

3.1. Le val d'Allier

Un peu comme sa sœur la Loire dont il est le principal affluent, l'Allier est souvent considéré comme « l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe ». Doté d'un parcours très varié sur 425 km de long et relativement peu aménagé par l'homme comparé aux autres grands cours d'eau, l'Allier possède en effet une dynamique fluviale très active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique (cf. carte « la dynamique fluviale de l'Allier »).

La dynamique fluviale constitue le moteur du fonctionnement écologique de l'Allier :

- diversité des paysages et des milieux : elle conditionne la présence et le renouvellement d'une mosaïque de milieux naturels, garants d'une grande richesse écologique. Le val d'Allier accueille en effet, environ le quart de la flore régionale, la moitié des oiseaux nicheurs régionaux et 55% des espèces de mammifères et de libellules présentes en Auvergne.
- inondations : la dynamique fluviale assure l'entretien des zones d'expansion et de freinage des crues,
- préservation de la nappe alluviale et donc de la principale source d'alimentation en eau potable : la dynamique fluviale permet de décolmater et de renouveler périodiquement les alluvions qui filtrent l'eau susceptible d'alimenter les captages,
- qualité de l'eau : elle assure l'autoépuration de l'eau (division et étalement du courant, oxygénation, irradiation, filtration dans les bancs de sable et ripisylves, décantation dans les délaissées, interactions eau/biocénose),
- recharge en sédiments de la rivière : l'érosion latérale arrache les sédiments aux berges et alimente le transit sédimentaire...

Cette dynamique fluviale montre des signes de dysfonctionnement sur tout le bassin versant, notamment une stabilisation de ses berges et un enfoncement préoccupant de son lit, qui engendrent différents désordres :

- déconnexion de bras morts, banalisation des milieux naturels, de la végétation alluviale et de la faune associée ;

- réduction de la section d'écoulement en crue et concentration des débits de crue dans le lit mineur, d'où une augmentation des risques d'inondation à l'aval ;
déchaussement d'ouvrages d'art ;

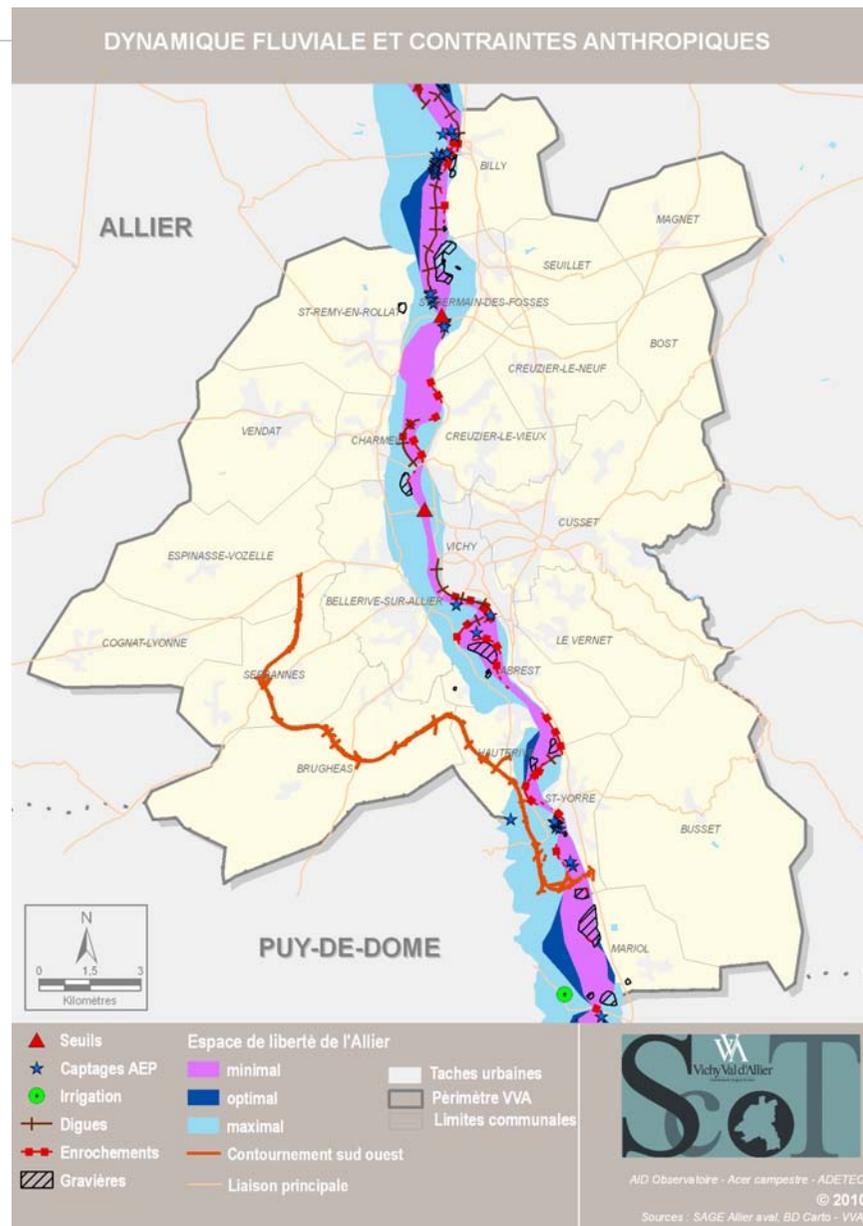
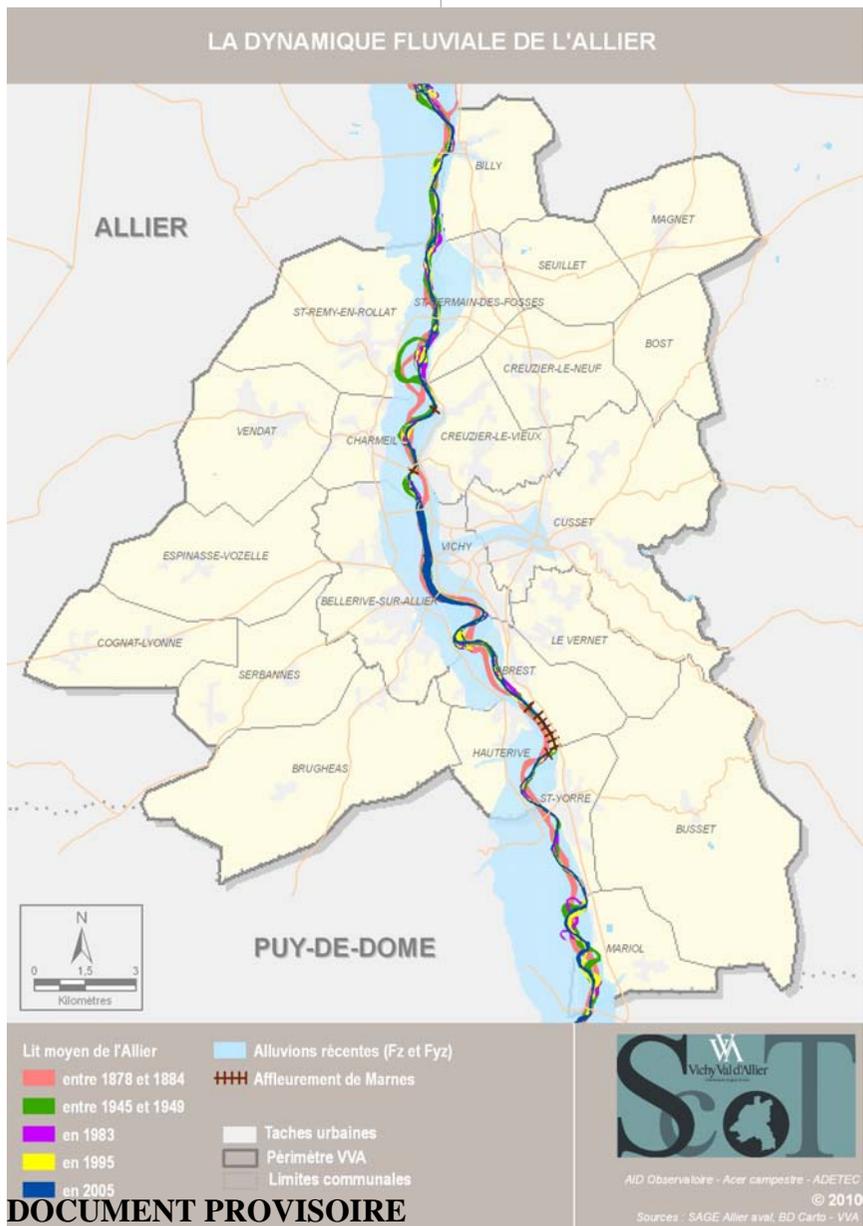
- abaissement des nappes phréatiques, baisse de productivité des captages d'eau potable et diminution du soutien naturel de l'étiage ;
- diminution du pouvoir auto-épurateur de la rivière, faute d'étalement du courant et par disparition de l'étendue et de la variété des faciès aquatiques à l'origine de l'autoépuration.

Ces dysfonctionnements trouvent leur origine dans l'action de l'homme (cf. carte « dynamique fluviale et contraintes anthropiques ») : extraction d'alluvions, enrochement de berges, construction d'ouvrages de franchissement,...

Sur le territoire du SCoT la dynamique fluviale de l'Allier est modérée (selon étude EPTEAU). L'intensité de l'incision du lit de l'Allier sur la période 1930-2005, sur le sous-tronçon St Yorre – St Germain des Fossés, est considérée comme forte à très forte (>2m) (Source : Etude « Dynamique fluviale », Hydratec, 2006).

3. DES ESPACES NATURELS PROTEGES

DOCUMENT PROVISOIRE



DOCUMENT PROVISOIRE

3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

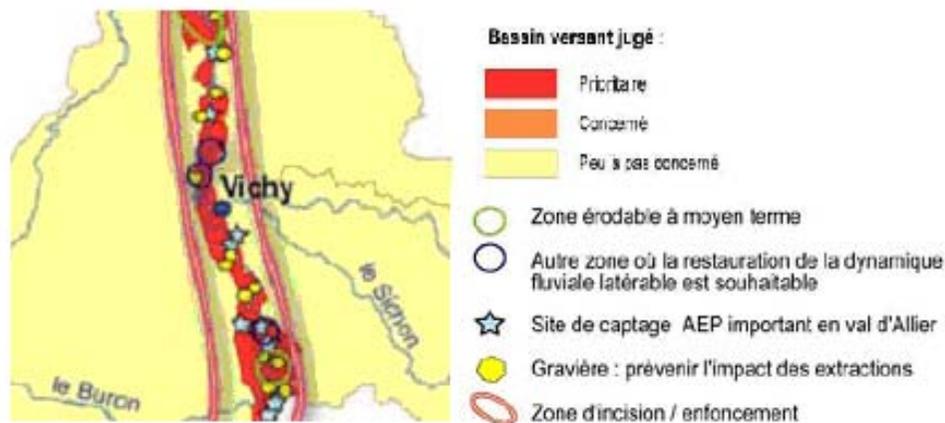
DOCUMENT PROVISOIRE

Le diagnostic du SAGE Allier aval a identifié huit enjeux, validés par le bureau de la CLE du 5 décembre 2007. Un de ces enjeux concerne la dynamique fluviale de l'Allier : **Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs.**

Les grands objectifs répondant à cet enjeu sont :

- Créer les outils spécifiques et adaptés à la préservation et à la restauration de la dynamique fluviale
- Faire partager l'enjeu Dynamique Fluviale
- Favoriser la mobilité de la rivière
- Concilier projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale

Le bassin versant de la nappe alluviale de l'Allier sur le territoire du SCoT est considéré comme prioritaire pour cet enjeu.



Source : Diagnostic SAGE Allier aval, Décembre 2008

Dans le cadre de l'élaboration du projet de coopération métropolitaine lancé fin 2005 par le réseau Clermont Auvergne Métropole, la mise en valeur du val d'Allier à l'échelle de la plaque urbaine a été identifiée, dès l'engagement de la démarche, comme enjeu fédérateur évident. Ainsi **le val d'Allier est un secteur de développement stratégique pour VVA.**

Les projets d'infrastructures (aménagement routier, nouveaux ouvrages de franchissement, ...) et les projets d'aménagement (zones d'urbanisation, pôles d'activités, pôles touristiques et de loisirs, ...) devraient prendre en compte l'Allier en tant qu'espace naturel à préserver et atout majeur de développement territorial.

Une synthèse des enjeux et des projets susceptibles de concourir aux objectifs identifiés a été réalisée en 2007 dans le cadre des réflexions sur la plaque urbaine Clermont-Vichy, dans un document de présentation intitulé « Le val d'Allier : Territoire de projet fédérateur et enjeu de coopération métropolitaine ». Dix objectifs stratégiques ont été définis :

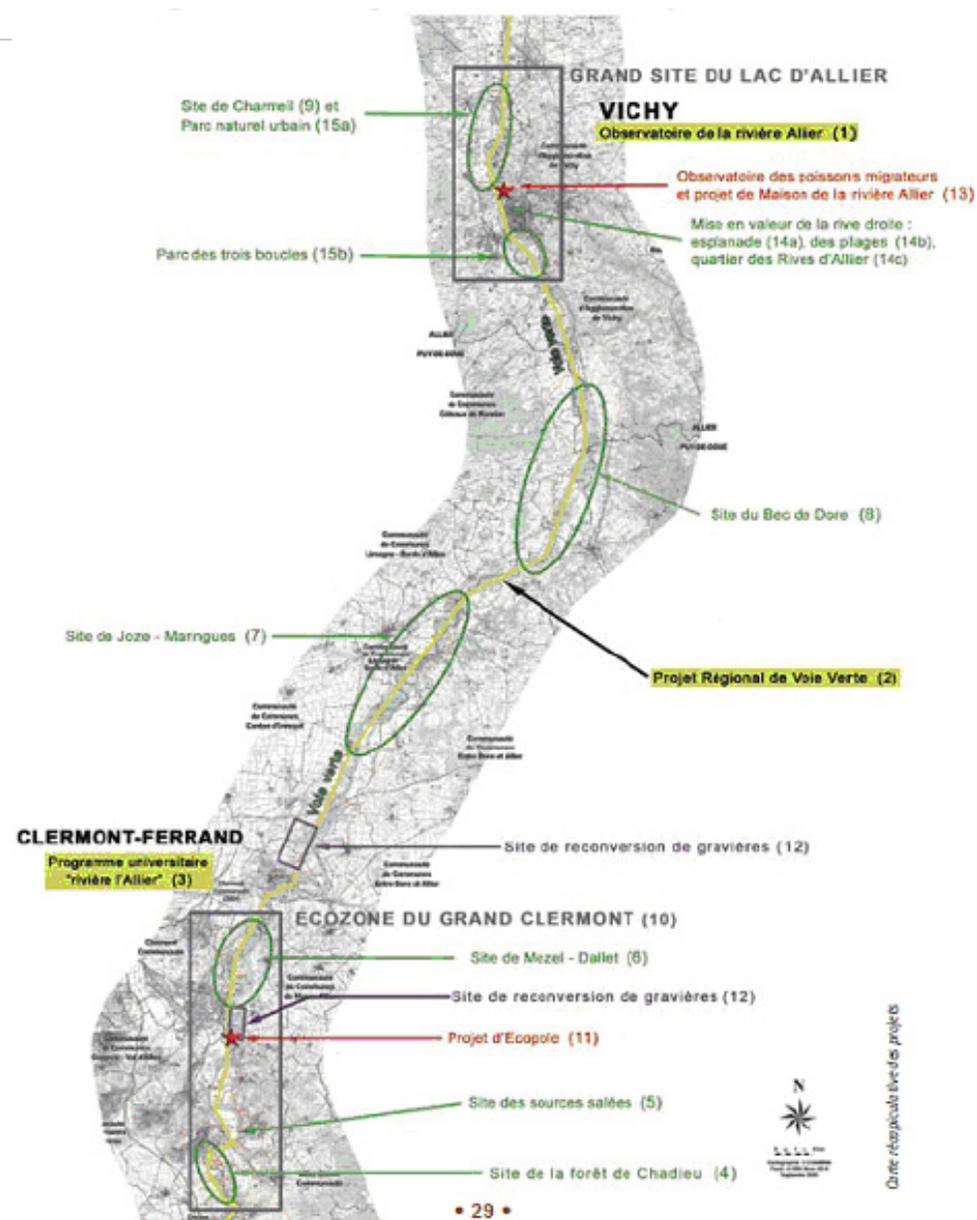
1. Faire du Val d'Allier un véritable corridor écologique : mettre en œuvre les politiques et outils de protection et de gestion environnementale, tels que Natura 2000, Les Espaces Naturels Sensibles des Départements, les sites Loire Nature, et autres outils d'inventaires ou réglementaires (ZNIEFF, arrêté de biotope, ...), ainsi que permettre une continuité entre ces divers périmètres.
2. Valoriser la gestion de la ressource en eau en quantité et qualité : c'est l'objectif du SAGE Allier aval en cours d'élaboration.
3. Prévenir les risques d'inondation par une gestion cohérente en amont et en aval et à l'échelle du bassin versant de la rivière : aménager la plaine alluviale pour limiter les risques, intégrer le Val d'Allier métropolitain dans la politique de dévulnérabilisation du bassin ligérien.
4. Affirmer la vocation d'espace récréatif et pédagogique de la rivière comme élément fort du cadre de vie : adapter la fréquentation de la rivière à son caractère plus ou moins sauvage suivant les parties de son cours, et de développer une pédagogie incitant au respect de l'environnement (des sites de loisirs et découverte à proximité des villes, privilégier les loisirs respectueux en refusant les modes de fréquentations agressives, hiérarchiser la fréquentation par la limitation des accès).
5. Conforter le Val d'Allier en tant qu'entité paysagère majeure à l'échelle de la plaque urbaine.
6. Accompagner la mutation économique de la rivière au profit de nouvelles activités respectueuses de leur environnement.

3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

7. Développer une excellence universitaire et économique liée à la richesse de la rivière.
8. Intégrer l'Allier à une stratégie de développement touristique respectueuse de ses milieux : la reconnaissance et le respect de la rivière passent par une réappropriation respectueuse de cet environnement exceptionnel, tant naturel que culturel.
9. Assurer une gouvernance globale favorisant la cohérence des politiques et la coordination des projets.
10. Favoriser la participation des populations à la protection et à la reconquête de la rivière : amener les populations à connaître et à s'appropriier les enjeux attachés à la rivière.

La carte suivante, issue du document de présentation, illustre les principaux projets fédérateurs sur le val d'Allier à l'échelle de la plaque urbaine Clermont-Vichy.



DOCUMENT PROVISOIRE

3.2. Les milieux naturels et leur biodiversité¹

Les grands types de milieux naturels présents sur le territoire du SCoT sont les milieux aquatiques et humides, les milieux forestiers et les milieux ouverts.

Les milieux aquatiques et humides sont très nombreux et diversifiés sur VVA :

- Les **sources minérales et leurs épanchements** : ces sources émergent naturellement du sol ou des fractures dans la roche. L'eau qui les alimente provient des remontées géothermales le long des failles formées par la tectonique mouvementée de la région. En remontant dans les roches, l'eau se charge en éléments chimiques dissous (chlorures notamment) et acquiert des caractéristiques physicochimiques particulières. Ces caractéristiques sont à l'origine d'une diversité de microorganismes spécifiques (diatomées, copépodes, algues)

et parfois de communautés végétales originales et adaptées à la présence de sels, que l'on rencontre pour certaines plus normalement au bord de la mer. Les sources minérales de Vichy, appartiennent à la famille des eaux bicarbonatées sodiques riches en oligo-éléments. Elles trouvent leurs origines au pied du massif volcanique dans la chaîne des Puys en Auvergne. Elles traversent la plaine de la Limagne à grande profondeur. Ces circulations thermales confirment l'intérêt, a priori, des Limagnes pour la géothermie basse et moyenne énergie.



- Les **mares** : ce sont des pièces d'eau, parfois temporaires, dont la surface ne dépasse pas le demi hectare. Les végétations qu'elles abritent sont composées de lentilles d'eau, de glycéries, de cressons et de joncs des crapauds notamment.

Situées surtout dans les régions bocagères ou les bourgs, elles ont été créées à des fins agricoles ou de stockage d'eau. On les trouve également dans des friches industrielles ou en forêt (souvent à la suite de travaux de débardage). Ces milieux pionniers peuvent abriter des espèces originales. Ce milieu joue un rôle écologique important comme zone de refuges d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces. C'est un milieu en raréfaction au niveau national mais encore bien représenté en Auvergne et notamment dans l'Allier.

- Les **étangs** : La grande majorité d'entre eux est d'origine anthropique plus ou moins ancienne. Les étangs présentent une partie d'eau libre, avec éventuellement la présence de végétation aquatique, et une partie littorale associée, plus ou moins végétalisée, pouvant présenter plusieurs grands types de végétation organisés en ceintures. Ces milieux peuvent jouer un rôle écologique important comme zone de refuges d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces, ainsi qu'un rôle important au niveau paysager et social, en particulier pour les activités halieutiques et cynégétiques.



3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

• Les **zones alluviales des grands cours d'eau** : ici représentées par la zone alluviale de l'Allier. Ces cours d'eau sont caractérisés par une pente faible, des températures élevées et une grande mobilité du lit (alternance de zones d'érosion latérale et de zones de dépôts sédimentaires). Les écoulements y sont laminaires avec une prédominance des faciès lenticulaires. Ils sont accompagnés d'une mosaïque de milieux très diversifiés liés à la présence d'annexes hydrauliques (boires, bras morts). Une grande diversité d'espèces habite ces eaux. C'est également l'habitat privilégié du Brochet. C'est un milieu d'une grande diversité biologique, jouant un rôle écologique important comme zone refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.



Plusieurs milieux¹ humides du val d'Allier sont recensés au titre de la directive « Habitats » de Natura 2000 : grèves (gazons amphibies annuels), boires (lacs eutrophes naturels) et forêts alluviales. Ces milieux humides constituent des habitats d'espèces remarquables, protégées et/ou en régression :

- Espèces piscicoles : l'Alose, la Bouvière, le Saumon atlantique, la Lamproie marine...
- Espèces végétales : le Jonc fleuri, la Marsilée à quatre feuilles,...
- Espèces animales : le Martin pêcheur, le Milan noir, le Héron bihoreau, des sternes, la Cistude d'Europe, le Sonneur à ventre jaune, le Triton crêté, le Castor, la Loutre, l'Agrion de Mercure...

¹ SIEP de l'agglomération vichyssoise. « Etude de mise en valeur naturelle de l'Allier ». J.L. Michelot, J.R. Malivoir. Juin 2000.

DOCUMENT PROVISOIRE

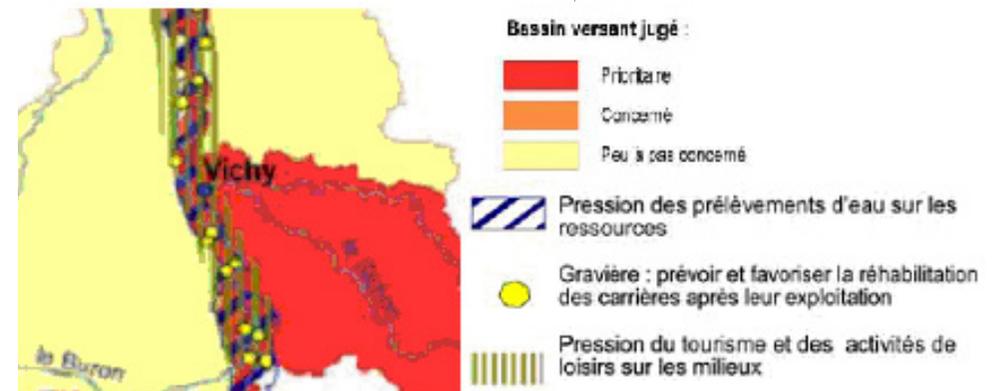
Cette diversité d'espèces et d'habitats souligne la richesse du val d'Allier et l'importance de préserver ces milieux, qui constituent la « colonne vertébrale » du territoire. Cette diversité étant liée à l'eau, la préservation de cette ressource sera un thème central pour VVA, en tant que réservoir important de biodiversité.

Le diagnostic du SAGE Allier aval a identifié huit enjeux, validés par le bureau de la CLE du 5 décembre 2007. Un de ces enjeux concerne la gestion et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques : maintenir les biotopes et la biodiversité.

Les grands objectifs répondant à cet enjeu sont :

- Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux
- Garantir la qualité des milieux et assurer la pérennité des espèces
- Concilier les usages et les milieux
- Sensibiliser, communiquer, informer, valoriser

Les bassins versants du Sichon et de la nappe alluviale de l'Allier sur le territoire du SCoT sont considérés comme prioritaires pour cet enjeu.



Source : Diagnostic SAGE Allier aval, Décembre 2008

3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

Les milieux forestiers sont constitués de trois grands types de forêts :

- Les **forêts alluviales** : formations boisées à base de Frênes et d'Aulnes situées le long des principales rivières et cours d'eau. Elles constituent des milieux relictuels, en régression, jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges, l'épuration

des eaux, les corridors écologiques et le paysage. Ce milieu joue un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir



pour la dispersion d'espèces. Il abrite également une très grande richesse écologique (floristique en particulier), avec présence d'espèces patrimoniales comme l'Orme lisse, la Loutre et le Castor.

- Les **Hêtraies-sapinières** : formations à base de Hêtre, souvent associé au Sapin, deux essences de production importantes en Auvergne. Elles sont présentes essentiellement dans les Monts de la Madeleine. Elles constituent des forêts variées et contribuent notablement à la diversité générale des milieux (formations forestières parmi les plus riches pour certains types) et accueillent par ailleurs en



DOCUMENT PROVISOIRE

leur sein de nombreuses espèces patrimoniales, notamment parmi l'avifaune (rapaces, chouettes, pics...) ou les insectes

Les **Chênaies de plaine** : Elles recouvrent des types très différents depuis les plus hautes futaies, jusqu'aux taillis sous futaie et sont une ressource très importante pour la "filière bois". Elles sont présentes surtout en rive gauche de l'Allier. Ce milieu joue un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.



Les milieux ouverts sont bien représentés sur le territoire du SCoT :

- Les **prairies humides** : généralement localisées dans les plaines alluviales des grands cours d'eau. C'est un milieu en raréfaction au niveau national et local, qui constitue un habitat d'espèces remarquables et d'une grande diversité écologique.
- Les **prairies maigres de fauche** : Ces prairies présentent une richesse spécifique élevée et une diversité floristique importante en fonction de l'altitude et des conditions écologiques locales
- Les **pelouses calcicoles sèches** : situées essentiellement sur les coteaux calcaires, elles hébergent généralement une richesse spécifique élevée. C'est un milieu en raréfaction, jouant un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.
- Les **pelouses pionnières sur sables continentaux** : Il s'agit de formations herbacées riches en espèces annuelles et en espèces crassuléscentes, colonisant

3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

les substrats sableux plus ou moins mobiles ou stabilisé. Ce milieu est en raréfaction en France, suite à l'endiguement des grands cours d'eau, à la construction de barrages, à la multiplication des gravières, mais encore relativement bien représenté en Auvergne, notamment le long de l'axe Allier. Il constitue également un très bon indicateur biologique pour évaluer et suivre l'évolution de l'état de conservation des grands hydrosystèmes alluviaux.

- Les **végétations commensales associées aux cultures céréalières** : développées sur les terrains marno-calcaires des limagnes. C'est un milieu en très forte raréfaction au plan national et local, jouant un rôle écologique important comme zone de refuge d'espèces, relais de connectivités ou réservoir pour la dispersion d'espèces.

Le territoire du SCoT n'est pas épargné par les espèces envahissantes, qui peuvent être problématiques pour la qualité des milieux aquatiques.

L'anthropisation des milieux ainsi que le fort potentiel de colonisation de ces espèces sont à l'origine de l'apparition de foyers importants, notamment sur l'axe Allier et en aval des secteurs urbains de plaines. Ainsi, de nombreux bras morts de l'Allier, zones privilégiées de reproduction du brochet, sont colonisés par la Jussie.

Sur le territoire du SCoT, les trois principales espèces envahissantes sont la Renouée, l'Ambrosie et la Jussie. Elles concernent particulièrement l'Allier, le Sichon et le Jolan. L'Elodée a été également vue récemment sur le Lac d'Allier.

DOCUMENT PROVISOIRE

3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

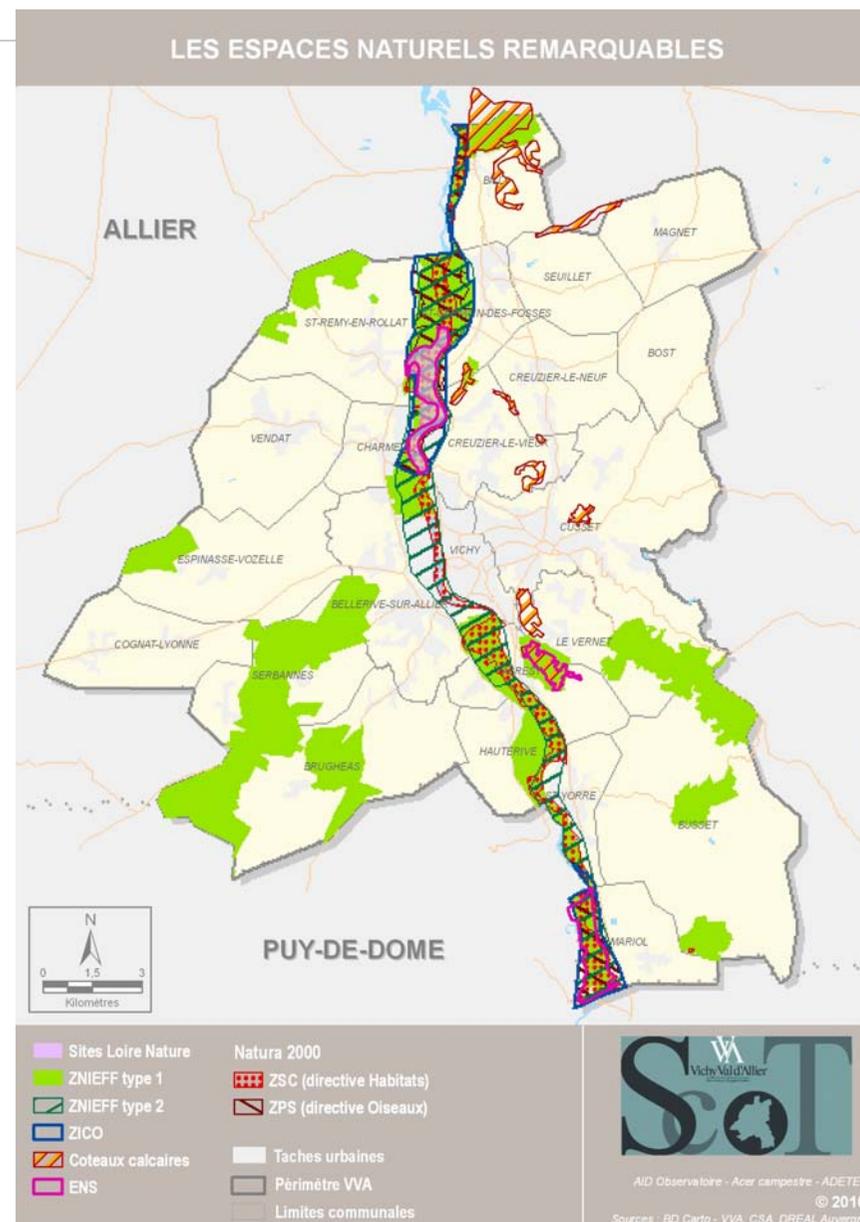
3.3. Les zonages et mesures de protection de la biodiversité

Le territoire de l'agglomération de Vichy Val d'Allier présente un intérêt écologique lié à des espaces naturels remarquables. Ceux-ci sont recensés dans des zonages d'inventaires et certains font l'objet de protections réglementaires.

On recense sur le territoire du SCoT (cf. carte « les espaces naturels remarquables ») :

- **Des espaces protégés d'intérêt communautaire :**
 - ♦ Natura 2000 : 3 Sites d'Intérêt Communautaire pour 1 187,86 ha relèvent de la directive Habitats et 2 Zones de Protection Spéciale représentant 1 167,14 ha relèvent de la directive Oiseaux
- **Des espaces d'inventaires :**
 - ♦ ZNIEFF de type 1 et 2 : 16 ZNIEFF de type 1 (5 354,34 ha) et 2 ZNIEFF de type 2 (2 280,97 ha)
 - ♦ Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux : 2 ZICO (1 277,94 ha)
- **Des espaces faisant l'objet d'un plan de gestion :**
 - ♦ Espaces Naturels Sensibles (ENS) : 3 ENS (476,69 ha)

DOCUMENT PROVISOIRE



3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

Engagé en 1993, le programme Loire nature a été précurseur sur la notion d'espace de liberté des cours d'eau. Il est aujourd'hui intégré au volet de restauration des milieux naturels du Plan Loire Grandeur Nature, dont la 3ème phase a débuté en 2007 et s'achèvera en 2013. Il concerne 50 zones réparties dans 8 régions et réunit 17 associations (les Conservatoires d'espaces naturels et leur fédération, le WWF France, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et ses délégations régionales, la FRAPNA Loire), ainsi que des collectivités territoriales et établissements publics tels l'ONCFS qui ont progressivement été associés au programme. Le SCoT est concerné par un site de ce programme. Loire nature doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- préserver la dynamique fluviale, l'intérêt écologique et la ressource en eau sur les sites d'intérêt majeur du bassin versant de la Loire
- mettre en œuvre des actions consensuelles et exemplaires de préservation et de gestion durable
- définir et éprouver des techniques adaptées de gestion et suivi des milieux alluviaux informer et sensibiliser les différents acteurs à la préservation du patrimoine fluvial

Ces zonages, et notamment les espaces protégés sont concentrés sur le val d'Allier, cependant, au-delà de l'Allier, il existe d'autres espaces remarquables et tout aussi importants pour le patrimoine naturel de VVA. Les coteaux calcaires, sites naturels remarquables dans l'ensemble pour leur faune et leur flore diversifiée et originale, qui retrouvent ici des conditions méridionales d'où la présence de nombreuses espèces rares et menacées en Auvergne, en sont un exemple. Une étude de hiérarchisation des coteaux calcaires bourbonnais, réalisée en 2009 par le Conservatoire des Sites de l'Allier en partenariat avec le Conseil général de l'Allier, a défini 11 sites sur le territoire du SCoT. On peut citer notamment :

- le site des bourses entre Saint-Germain-des-Fossés et Creuzier-le-Vieux : ce site abrite des espèces déterminantes, telles que l'Inule à feuilles de saule, 2 stations d'orchidées connues en Auvergne et protégées parmi les 12 espèces d'orchidées, qui en font le second site le plus riche du département de ce point de vue. Une falaise calcaire y abrite depuis peu le Hibou grand-duc, espèce d'intérêt européen. Le site est pour partie en propriété des cimenteries VICAT.

- les coteaux entre Creuzier-le-Vieux et Creuzier-le-Neuf : les Bussonets et les Bravets sont deux coteaux intéressants situés dans le prolongement des Bourses. Ils sont surtout remarquables par la présence de l'Azuré du serpolet; papillon rare en Auvergne et protégé au niveau national dont le cycle biologique est complexe, exigeant plages de Thym ou d'Origan sur différents sites de reproduction favorables et en communication étroite, avec présence d'une espèce de fourmi indispensable à l'élevage des larves, *Myrmica sabuleti*. Une étude du CSA conduite en 2010 a montré que l'Azuré du serpolet semble constituer sur le secteur des coteaux de Creuzier une métapopulation viable, plus de 22 individus ayant été observés en juillet 2010. Des échanges de populations sont donc supposés entre ces deux sites géographiquement très proches, d'où des corridors biologiques à maintenir à tout prix.

Les sites à chauve-souris et les forêts sont également des sites naturels remarquables à préserver. Seul un de ces sites bénéficie aujourd'hui d'une protection, il s'agit du site Natura 2000 « Mine de Fluorine de Busset », un des sites les plus importants de l'Est du département pour la protection des chauves-souris aujourd'hui toutes protégées et particulièrement menacées : 6 espèces de Chauves-souris présentes passent l'hiver chaque année dans ces mines. Le DOCOB est actuellement en cours d'élaboration, le périmètre définitif n'étant pas encore calé.

Ces autres espaces remarquables ne sont concernés que par des zonages d'inventaires (ZNIEFF 1 pour certaines forêts) sans conséquence réglementaire et par un ENS en partie à vocation pédagogique sur la côte St Amand.

Il y a donc une concentration de zonages et de protections sur le val d'Allier, au détriment des autres espaces naturels remarquables du territoire.

Un projet de Parc Naturel Régional a été à l'étude sur le territoire des Monts de la Madeleine dès 1993. Les élus, conscients de la fragilité économique du territoire, ont décidé de travailler ensemble au développement du massif des Monts de la Madeleine en créant une association pour mettre en place des actions de développement et de promotion du territoire des Monts de la Madeleine. Depuis cette date, de nombreuses démarches ont été entreprises, auprès des Conseils régionaux et de nombreux partenaires, dans l'objectif de faire avancer les projets de la structure.

DOCUMENT PROVISOIRE

3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

Aujourd'hui l'objectif de la structure est de développer durablement le massif en matière de tourisme et de préservation de l'environnement.

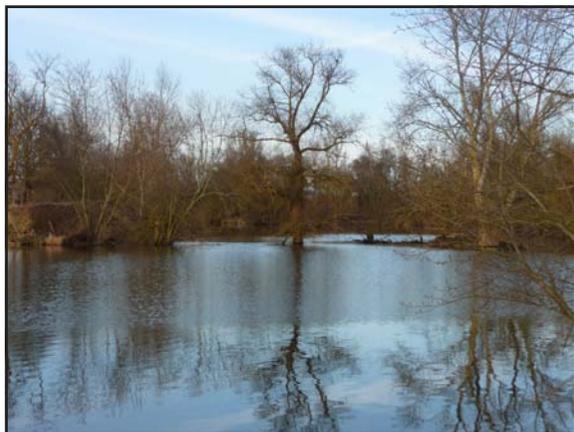
Les membres de l'association ont en 2007 modifié le statut juridique de la structure afin d'être plus efficaces. Aujourd'hui, l'association s'est transformée en Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, avec comme compétences le tourisme et l'environnement.

Vichy et Roanne sont considérées comme les « villes portes » de ce territoire.

La communauté d'agglomération de VVA subit une pression urbaine assez importante avec une tendance à l'artificialisation des sols agricoles entre 1990 et 2006 (données Corinne Land Cover). Cette tendance est confirmée par l'étude de l'évolution de la tache urbaine, réalisée pour le diagnostic du SCoT (environ 400 ha auraient été artificialisés entre 2001 et 2009 sur VVA).

Ce phénomène engendre des perturbations au sein des continuités écologiques avec un impact négatif sur les espèces locales.

C'est pourquoi **la sauvegarde, voire la restauration de coulées vertes est importante pour préserver les continuités écologiques** et éviter les ruptures trop importantes susceptibles de limiter la circulation des espèces d'un territoire à un autre. Cela fait partie des enjeux de la mise en œuvre de la trame verte et bleue figurant au cœur de la dernière loi Grenelle II. Ces corridors sont également susceptibles de représenter des continuités paysagères précieuses pour l'attrait touristique du secteur.



DOCUMENT PROVISOIRE

CHIFFRES CLÉS

23% du territoire est en ZNIEFF

4% est en ZICO

4% en SIC

4% en ZPS

1% est en ENS

3 ENS dans VVA sur les 18 du département

3192,17 ha d'Espaces Boisés Classés

la moitié des oiseaux nicheurs régionaux accueillis dans le Val d'Allier



ENS Côte St Amand



3. DES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts	 Faiblesses
<p>La rivière Allier et les autres cours d'eau (Sichon notamment) en tant que réservoir de la biodiversité</p> <p>Présence de nombreuses espèces animales et végétales protégées (alose, saumon atlantique, jonc fleuri, martin pêcheur, tortue cistude etc.)</p> <p>Des milieux humides de qualité, recensés au titre de la directive « habitats » de Natura 2000 (grèves, boires et forêts alluviales)</p> <p>Des sites en coteaux calcaires abritant de nombreuses espèces rares et menacées en Auvergne (Ophrys mouche, Adonis d'automne, Orchis militaire etc.)</p>	<p>Des protections d'inventaires sans conséquences réglementaires</p> <p>Pour l'instant, aucune mesure de protection sur certains espaces à enjeux (coteaux calcaires)</p> <p>Prise en compte contrastée des milieux naturels</p> <p>Seules 2 MAEt engagées à ce jour sur une vingtaine d'ha</p> <p>Un manque de conscience collective sur l'importance de la nature ordinaire</p>
 Opportunités	 Menaces
<p>Protéger les coteaux calcaires avec des outils adaptés (réflexion ENS en cours)</p> <p>Hiérarchisation en cours des coteaux calcaires à protéger en priorité, en partenariat entre le CSA et le CG 03</p> <p>Partenariat entre les cimenteries Vicat qui possèdent un site de coteaux calcaires et le CSA pour protéger une espèce d'intérêt européen (Hibou grand duc)</p> <p>Les zonages ZNIEFF et Natura 2000 sont de plus en plus pris en compte (dossiers d'incidences)</p> <p>Projet de MAEt sur le site Natura 2000 « Val d'Allier sud »</p> <p>Trames verte et bleue du schéma de cohérence écologique de la Région</p> <p>Projet d'extension du périmètre (DOCOB en cours d'élaboration) pour le site Natura 2000 des gîtes à chauve-souris de Busset</p> <p>Schéma départemental des ENS de l'Allier</p> <p>L'adoption du Programme Local de l'Habitat du territoire pour 2010-2015</p>	<p>Pression urbaine croissante qui fragmente les corridors écologiques et consomme de l'espace</p> <p>Baisse constante des surfaces agricoles qui peuvent constituer un support pour la biodiversité</p> <p>Pollution des cours d'eau</p> <p>Changement climatique</p>



DOCUMENT PROVISOIRE

ENJEUX

Régulation stricte (PLU) de l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles ou naturelles en secteurs périurbains en travaillant sur :

- L'optimisation des secteurs urbains (U) existants (renouvellement urbain), et ceux déjà destinés à l'urbanisation future (AU) dans les PLU, en mettant en place des densités élevées,
- Les limites entre urbain et non urbain, en préservant les coupures d'urbanisation,
- La répartition des extensions futures, dans la continuité des armatures existantes.

Maîtrise de l'urbanisation (à vocation d'habitation, commerciale ou industrielle) autour des emprises et des futurs échangeurs des projets de contournements routiers

Développement de politiques foncières communales et intercommunales, voire intercommunautaires à l'échelle du SCoT

Conception de projets de développement durable du territoire à l'échelle globale (SCoT) pour mieux organiser l'espace, articuler les diverses composantes, et développer leurs complémentarités

Proposition de formes urbaines économes en espace dans le cadre du SCoT

Protection des secteurs à forte valeur patrimoniale : milieux humides, coteaux calcaires, forêts, etc.

Préserver et restaurer la dynamique fluviale de l'Allier

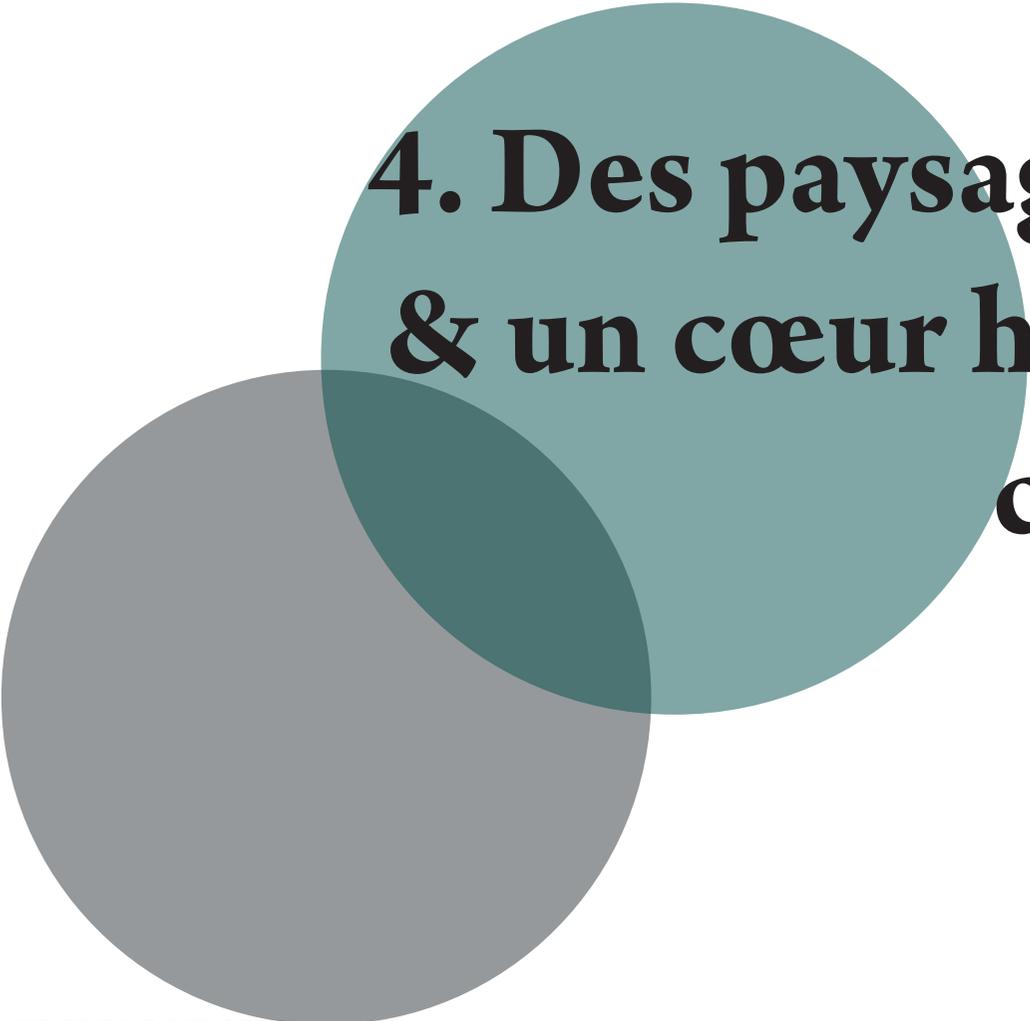
Préservation de l'espace de liberté¹ de l'Allier

Préservation et restauration de la mosaïque agri-naturelle et notamment le bocage

Mise en place de passages pour la faune lors de l'aménagement des infrastructures routières

Sensibilisation au concept de trame écologique (trame verte, trame bleue du Grenelle de l'Environnement).

1 Espace du lit majeur dans lequel le chenal ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres.



4. Des paysages variés & un cœur historique concentré

4. DES PAYSAGES VARIÉS ET UN CŒUR HISTORIQUE CONCENTRÉ

DOCUMENT PROVISOIRE

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier présente des paysages variés, ainsi que de nombreux monuments historiques et sites protégés (cf. carte « les sites et monuments protégés »).

En effet, on dénombre trois ensembles inscrits à Billy (le bourg), Vichy (le centre ancien et les rives d'Allier) et Busset (le château et son parc).

Les paysages protégés dans les PLU des communes sont non négligeables et témoignent de la volonté de protection de ce patrimoine commun de la part des collectivités. Ces espaces couvrent une surface de 1 936,4 ha, soit 5,9% du territoire.

Les monuments historiques sont assez présents sur le territoire, on en dénombre 64, avec une concentration à Vichy (48) et Cusset (5), qui en fait le cœur historique de l'agglomération.

Deux ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) sont présentes sur le territoire de VVA : le centre historique de Vichy et le bourg de Billy.

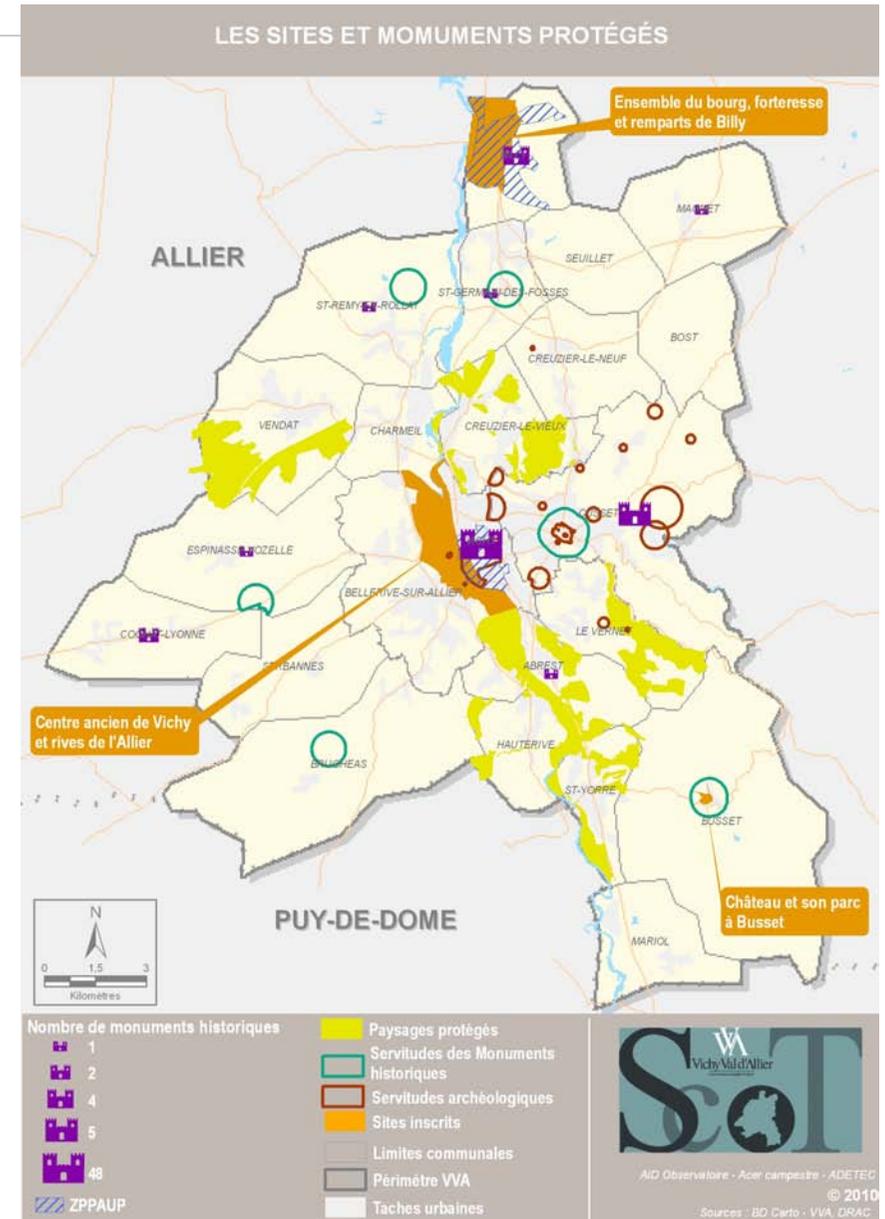


Castel Franc



Source des Célestins à Vichy

DOCUMENT PROVISOIRE



4. DES PAYSAGES VARIÉS ET UN CŒUR HISTORIQUE

DOCUMENT PROVISOIRE

CONCENTRÉ

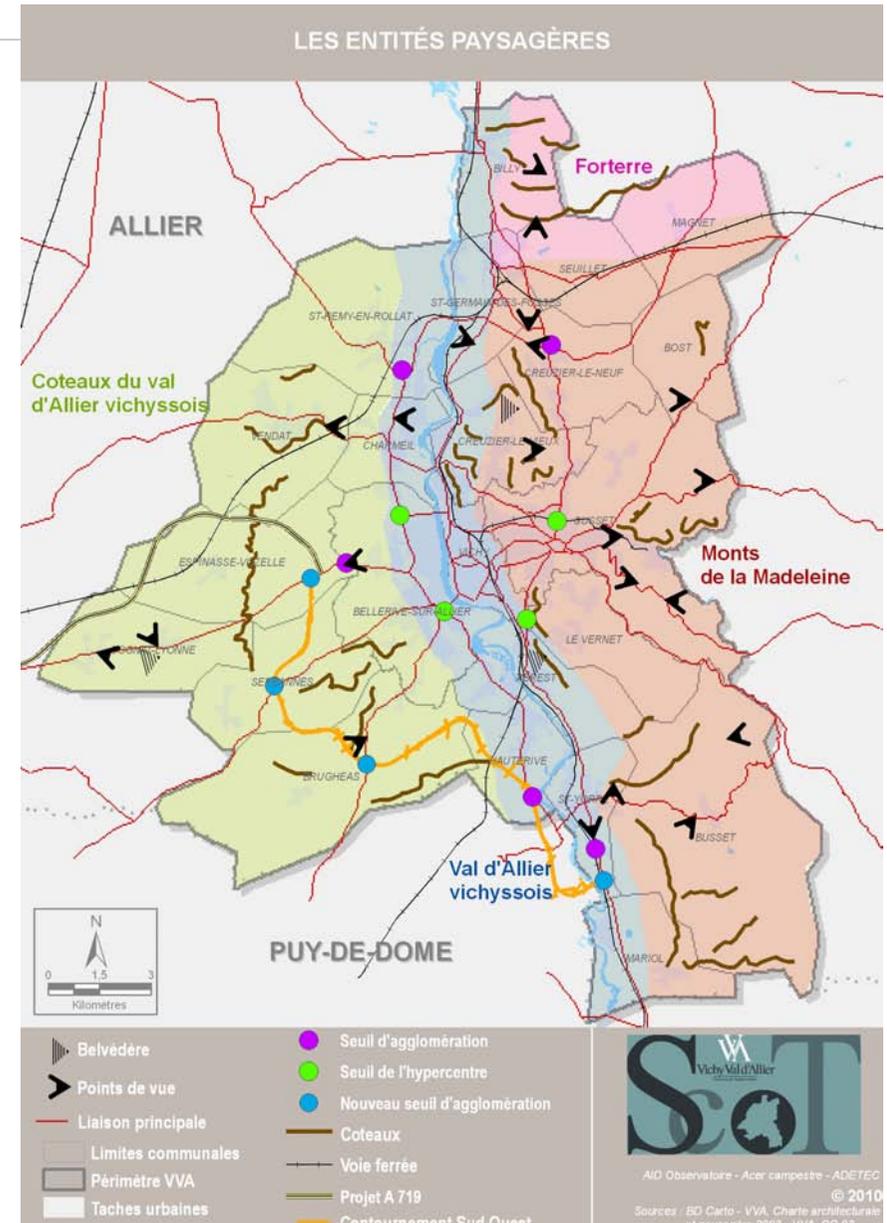
Le territoire du SCoT se trouve à la croisée de différentes entités paysagères¹, étant adossé aux premiers vallonnements des Monts du Bourbonnais et s'ouvrant sur la plaine de l'Allier. On distingue trois grandes entités paysagères, d'ouest en est, structurées par la rivière Allier, véritable épine dorsale du territoire (cf. carte « les entités paysagères ») :

- Les coteaux du val d'Allier vichyssois à l'ouest,
- Le val d'Allier vichyssois au centre,
- Les Monts de la Madeleine à l'est, terminés par la Forterre au nord

L'eau est à nouveau un thème important en ce qui concerne le paysage : elle constitue d'une part une entité paysagère à part entière et structurante du territoire avec le val d'Allier et d'autre part elle est un facteur important de la formation des paysages par les nombreuses vallées aux morphologies variables qui viennent entailler le territoire souvent perpendiculairement à l'Allier.

Une des caractéristiques de l'Allier est sa pente très faible sur tout son cours. Cette spécificité physique entraîne une lenteur de l'écoulement des eaux et par la suite une faible force de creusement et de charriage, à l'exception des crues. La faiblesse de la pente empêche la rivière d'entailler un lit profond et rectiligne, et sinue entre bancs de sable et gravières. La rivière dessine de larges méandres qui progressent au gré du courant et des crues. Ces crues coupent, dessinent, sculptent, un nouveau lit et abandonnent son ancien cours : ce remaniement perpétuel et naturel constitue la richesse essentielle du paysage et de la biodiversité du Val d'Allier. Ce contexte morphologique horizontal dominé par des terrasses conditionne les vues sur la rivière.

Le relief particulier de ce territoire, crée une covisibilité entre Vichy et la montagne Bourbonnaise. Cette covisibilité est un élément important à prendre en compte dans le développement de l'habitat.



¹ Sources : Inventaire des paysages de l'Allier, DIREN Auvergne 1995 et Diagnostic de la Charte Architecturale et paysagère, VVA 2003.

4. DES PAYSAGES VARIÉS ET UN CŒUR HISTORIQUE

DOCUMENT PROVISOIRE

CONCENTRÉ

Le Val d'Allier vichyssois : en amont de St Yorre, la rivière dessine de nombreux méandres anastomosés. Ces derniers sont peu visibles car engoncés et noyés dans une large et exubérante forêt alluviale. Ces espaces boisés sont constitués de saules, peupliers, frênes, aulnes.

En aval de St Yorre, la vallée se resserre et devient plus étroite car bordée à l'Est par les coteaux des Monts du Bourbonnais, pour arriver au tronçon fortement urbanisé de l'Allier entre le Pont de Bellerive et le Pont Barrage. La végétation est moins présente voire inexistante, ce qui ouvre les perspectives. Les agglomérations de Vichy et Bellerive sont très présentes et marquent le paysage.

Au delà de Vichy, la plaine de l'Allier s'élargit et reçoit de vastes cultures céréalières. A nouveau, accompagnée de ses boisements, l'Allier se dissimule et disparaît des regards. C'est au contact de ce Val d'Allier très naturel que l'on trouve également le paysage le plus urbain avec le cœur urbain de l'agglomération au bâti diversifié (ancien et récent), des zones commerciales, un aéroport, des installations sportives,...



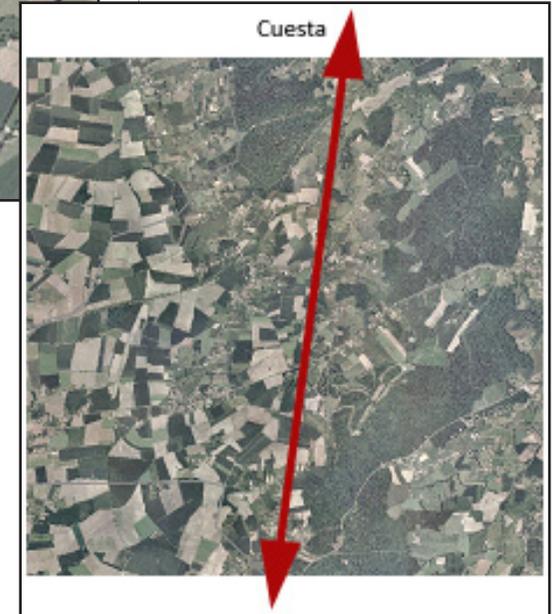
L'Allier entre St Yorre et Vichy

L'Allier en aval de Vichy

Les coteaux du val d'Allier vichyssois : Il s'agit d'un vaste plateau en continuité de celui de Randan entre les vallées de la Sioule et de l'Allier. Le paysage est marqué par les massifs boisés entre lesquels vient s'intercaler un paysage agraire essentiellement bocager et plutôt ouvert.



Massif boisé et bocage à Brugheas



On peut noter la *cuesta*¹ occidentale, ligne de crête orientée Nord/Sud entre Vendat et Espinasse-Vozelle qui marque une frontière entre à l'est un paysage de bocage vallonné où les boisements sont très présents et à l'ouest un paysage d'openfield.

L'habitat le long de la route nationale entre Vichy et Gannat est marqué par une urbanisation linéaire.

Le bâti à l'ouest de l'Allier est composé de fermes traditionnelles : un corps de ferme et des dépendances organisées autour d'une cour carrée.

¹ Cuesta : forme de relief de côte, dissymétrique, constituée d'un côté par un talus à profil concave (le front), en pente raide et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers)

4. DES PAYSAGES VARIÉS ET UN CŒUR HISTORIQUE

DOCUMENT PROVISOIRE

CONCENTRÉ

Les Monts de la Madeleine : Cette entité s'inscrit dans un territoire beaucoup plus vaste couvrant une bonne partie du quart Sud-est du département. Cet ensemble paysager correspond, au niveau géologique à un vaste horst¹ granitique, qui prolonge et termine les Monts du Forez et de la Madeleine.

Sur le territoire du SCoT il est constitué de coteaux calcaires bordant l'Allier. Le relief tourmenté est à l'origine des deux grands éléments qui caractérisent cette entité : la prépondérance du pâturage et les bois.

Les coteaux bordant l'Allier, ondulés et entaillés par les cours d'eaux, sont très lisibles depuis la plaine et jouent un rôle très important car ils constituent des panoramas. Certains, comme les coteaux du Vernet sont aussi très visibles depuis le Val d'Allier. Le bas des coteaux est souvent marqué par le mitage.

Au nord, cette entité se termine par la Forterre, terminaison nord des Monts du Bourbonnais, au relief peu marqué, avec un paysage de bocage lâche et irrégulier.



Bocage à Cusset



Bocage à Seuillet

DOCUMENT PROVISOIRE
¹ horst : compartiment soulève entre des failles

Les masses boisées occupent encore une place importante dans le paysage, mais ces forêts sont hétérogènes. Les forêts de feuillus se concentrent dans les vallées et leurs rebords. Elles forment des masses compactes qui tapissent la totalité des flancs.



Boisements dans la montagne bourbonnaise

Le bâti à l'Est de l'Allier dans la montagne bourbonnaise est composé traditionnellement d'un habitat à étages : la grange se situe à l'étage pour isoler et l'habitation se trouve dans le même bâtiment.

L'urbanisation des espaces périurbains s'est accompagnée d'un développement souvent anarchique des entrées de villes et d'agglomération, lieux pourtant stratégiques d'accueil des visiteurs.

En effet, ces espaces de transition entre la ville et la campagne, devenus très convoités car ils bénéficient d'une bonne accessibilité et d'un effet vitrine, ont vu fleurir les surfaces commerciales et les entreprises, mitant davantage l'espace. Ces entrées, fortement diluées, se sont transformées en véritables couloirs de chalandises de part et d'autre des voies à grande circulation en concurrence directe avec le centre.

Par ailleurs la présence d'une multitude de panneaux et autres affiches publicitaires indiquant garages automobiles, hôtels, restaurants..., sur ces mêmes secteurs, constitue un facteur important de dégradation du paysage. Les axes secondaires ne sont pas non plus épargnés par ce phénomène.

4. DES PAYSAGES VARIÉS ET UN CŒUR HISTORIQUE

DOCUMENT PROVISOIRE

CONCENTRÉ

Les seuils d'agglomération et d'hypercentre, qui traduisent le passage de l'espace rural à l'espace urbain, ainsi que les traverses associées sont des espaces aux enjeux très importants. Ces secteurs représentent le premier contact du visiteur avec le territoire. Ces carrefours et traverses urbaines devraient ainsi être davantage mis en valeur. La pression foncière doit être maîtrisée et les nouvelles constructions, (entreprises, commerces,...) accompagnées d'aménagements extérieurs. Les portes de l'hypercentre sont souvent gâchées par un manque de netteté et par la présence d'éléments nuisibles à l'image de l'agglomération (panneaux publicitaires, enseignes commerciales...). Certaines entrées de bourg ont également, sous la pression foncière, connu ce phénomène d'étirement. Le développement de l'urbanisation se fait presque exclusivement linéairement et ne participe pas à l'unité du bourg. Le rôle d'accueil de ces espaces stratégiques est souvent gâché par un manque de lisibilité et de netteté voire de dégradation.

Afin d'intégrer le projet de contournement Sud-Ouest de Vichy, le Conseil Général de l'Allier a conduit une étude préalable sur des préconisations paysagères aux abords de l'infrastructure. Ce type d'étude devrait être conduit pour tous les projets routiers du territoire et les préconisations suivantes peuvent être généralisées à tous les projets routiers.

Les traitements paysagers nécessaires pour ce contournement ont deux principaux objectifs :

- l'insertion de la plateforme vis-à-vis du site et de sa morphologie en particulier,
- la restauration du paysage des abords en cohérence avec la typologie des unités paysagères concernées (forêt, bocage, plaine agricole...).

L'ensemble des aménagements paysagers participe aussi à l'intégration des mesures environnementales proposées pour :

- assurer l'isolement de l'habitat riverain : merlons, écrans, ou plantations,
- assurer le traitement des eaux en provenance de la plateforme (bassins, fossés, etc.),

DOCUMENT PROVISOIRE

- établir et favoriser le passage de la faune sauvage (abords d'ouvrages mixtes ou spécifiques),
- compenser la suppression de masses végétales (boisements compensatoires, éco-lisières, etc.).

Ainsi, cette étude prévoit notamment une intégration des franchissements de cours d'eau par de la végétation sur les berges du cours d'eau, afin de restaurer la ripisylve localement interrompue par le projet. Elle prévoit également l'intégration paysagère des ouvrages de franchissement et des passages à faunes via des écrans végétaux. Par ailleurs, l'étude anticipe des aménagements paysagers spécifiques pour des points singuliers comme les giratoires, le BioParc et le Val d'Allier. Ainsi, la traversée de la vallée de l'Allier à St Yorre prend en compte la nécessité d'assurer la libre circulation des eaux en période de crue (zone inondable), en limitant les aménagements paysagers (isolement des voies parallèles) à quelques plantations arbustives rustiques implantées en cohérence avec la présence d'ouvrages hydrauliques de décharge. Plus à l'Ouest, en paysage agricole ouvert et avec une courbe particulièrement marquée, la plateforme (en remblais) proche du terrain naturel, appelle un calage visuel en jalonnement extérieur. Ainsi des hautes tiges en alignement, implantées en retrait au-delà du fossé d'assainissement et du pied de talus sont proposés pour une lisibilité souhaitable aux usagers du contournement. L'ensemble des dépôts proposés fera aussi l'objet de traitements spécifiques (enherbement ou boisement de la surface) selon les sites dans lesquels ils s'inscrivent et les contraintes d'environnement qui s'y rattachent. Enfin, des essences végétales sont préconisées pour les plantations : végétaux indigènes et rustiques demandant à moyen terme peu ou pas d'entretien.

CHIFFRES CLÉS

3 sites inscrits

64 monuments historiques, dont 48 à Vichy

1 936,4 ha de paysages protégés dans les PLU, soit 6% du territoire de VVA

4. DES PAYSAGES VARIÉS ET UN CŒUR HISTORIQUE

DOCUMENT PROVISOIRE

CONCENTRÉ



Coteaux entre Creuzier-le-Vieux et Creuzier-le-Neuf



Openfield à Cognat-Lyonne



Forêt de Montpensier



Boucle de l'Allier



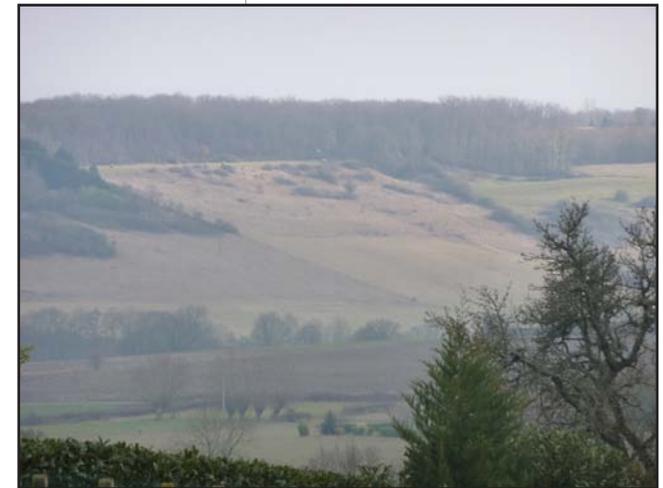
DOCUMENT PROVISOIRE



Etang à Vendat



Le lac d'Allier à Vichy



Coteaux à Serbannes

4. DES PAYSAGES VARIÉS ET UN CŒUR HISTORIQUE

DOCUMENT PROVISOIRE

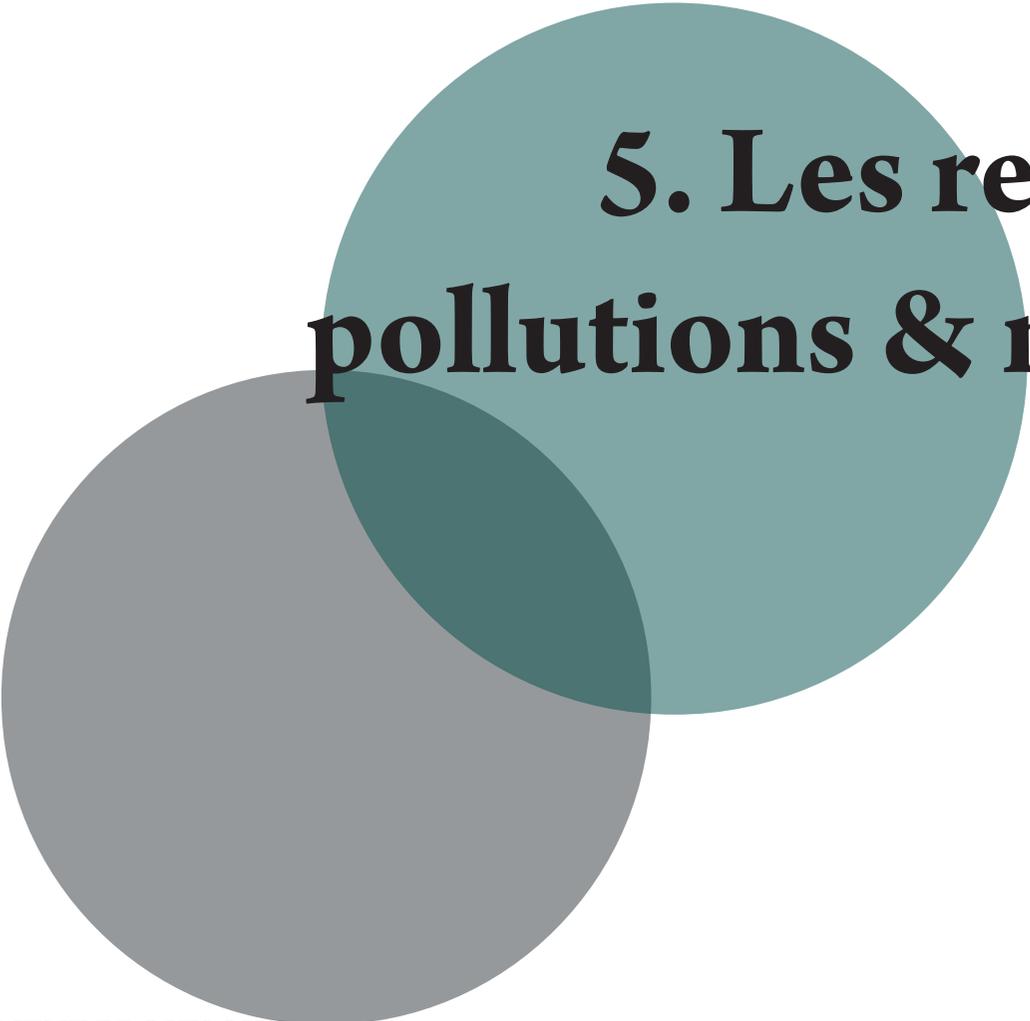
CONCENTRÉ

 Atouts	 Faiblesses	
 Opportunités	 Menaces	
<p>Paysages variés</p> <p>Présence de nombreux monuments historiques (64)</p> <p>Paysages protégés dans les PLU (près de 6% du territoire)</p> <p>3 ensembles inscrits</p> <p>2 ZPPAUP</p> <p>Rivière Allier qui structure et façonne les paysages</p> <p>Architecture remarquable du vieux Vichy</p>	<p>Des mesures de protection limitées</p> <p>Des axes et entrées de villes et d'agglomération parfois mal traités</p> <p>Habitat hétérogène (mitage, constructions en sommet de crête)</p> <p>Des incohérences parfois entre la communication sur le territoire liée au regard de vie et la réalité sur le terrain</p>	
<p>Charte architecturale et paysagère de VVA</p> <p>Zonages des PLU</p> <p>Etudes paysagères lors de la création de nouveaux équipements</p>	<p>Fermeture des paysages (augmentation de la forêt et diminution des surfaces agricoles)</p> <p>Urbanisation croissante qui fractionne le paysage et repousse les entrées de villes et les coupures d'urbanisation</p> <p>Développement des zones d'activités pas ou peu intégrées dans leur environnement</p> <p>Sensibilité paysagère plus importante dans les paysages d'openfield (notamment pour les nouvelles constructions)</p>	

ENJEUX

- **Préservation de la qualité et de la diversité du patrimoine paysager et architectural du territoire (notamment lié à l'eau), fondements même du territoire, et in fine, du projet de territoire du SCoT.**
- **Valorisation de ces atouts pour le développement de l'activité touristique**
- **Requalifier les entrées de ville et notamment les seuils d'agglomération et de l'hypercentre**
- **Mise en valeur naturelle de la rivière Allier**

DOCUMENT PROVISOIRE



5. Les ressources, pollutions & nuisances

5.1 Une qualité écologique de l'eau préoccupante

Le contexte réglementaire de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau est encadrée au niveau du territoire par de nombreux plans, programmes, directives, schémas, etc.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe pour 2015 des objectifs en termes de quantité d'eau et de qualité d'eau dans le but d'atteindre d'ici là le « bon état écologique ». Son application en France s'effectue à travers les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux).

Les objectifs environnementaux fixés par la directive sont les suivants :

- La non-détérioration des masses d'eau (unité d'évaluation de la DCE) ;
- Le bon état (écologique et chimique) pour les masses d'eau de surface, et le bon potentiel écologique et bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées.
- Le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines ;
- La suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires d'ici 2020 ;
- L'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau au plus tard en 2015 et avant si la directive qui est à l'origine du classement l'impose.

Le bassin versant du Sichon et la nappe alluviale de l'Allier sont classés en zone prioritaires pour l'enjeu « eau » pour la mise en œuvre des Mesures Agri-environnementales territorialisées (MAEt) et du Plan Végétal Environnement (PVE) du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2009. Il est complété par un programme de mesures, qui identifie les mesures à mettre en œuvre d'ici 2015 pour atteindre les objectifs définis

dans le SDAGE.

C'est le cadre de cohérence pour les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) préconisés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le SAGE est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE.

Un SAGE englobe le territoire du SCoT : le SAGE Allier aval. L'élaboration des scénarios du SAGE est en cours.

Les SCoT doivent être compatibles avec les orientations fondamentales et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE et SAGE.

Les mesures clefs définies pour le territoire de VVA concernent les pollutions d'origine agricole et la morphologie des cours d'eaux.

Le 4ème programme d'action nitrates qui vise à diminuer les pollutions diffuses par les nitrates essentiellement d'origine agricole est également en cours. Ce dernier programme introduit une nouvelle obligation concernant la couverture des sols en automne, mais de nombreuses dérogations sont obtenues par la profession agricole, notamment sur les terres argileuses, rendant cette mesure peu suivie.

Le plan Ecophyto, mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 (engagement 129) et à la demande du Président de la République, vise à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018, si possible. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

L'engagement 129 du Grenelle de l'environnement prévoit, d'autre part, des mesures de retrait échelonné de la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 et de réduction d'usage, pour les préparations contenant les 53 molécules les plus dangereuses.

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Les eaux souterraines

Trois grandes masses d'eau¹ souterraines sont présentes sur le territoire du SCoT :

- L'aquifère de socle (granitoïde), dans les Monts de la Madeleine
- La nappe alluviale de l'Allier, constituée d'argiles, sables et graviers
- L'aquifère de Limagne constitué des sables, argiles et calcaires de la plaine de Limagne, essentiellement marno-carbonaté

La nappe alluviale de l'Allier s'étend sur une surface de plus de 500 km² entre Brioude et le Bec d'Allier, en lien étroit avec la rivière. Les alluvions qui la constituent ont une épaisseur de quelques mètres jusqu'à plus de 12 m. La dynamique fluviale et les bienfaits de la végétation naturelle (filtration à travers les alluvions et épuration d'une partie des nitrates et phosphates par la forêt alluviale qui utilise ou transforme ces éléments pour son développement), sont les garants de la qualité de cette ressource en eau. Etant la principale source pour l'alimentation en eau potable, elle constitue l'un des principaux enjeux sur le val d'Allier.

L'état quantitatif de ces masses d'eau est qualifié de bon en 2009 d'après les données de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

En revanche l'état chimique est considéré comme médiocre pour l'aquifère de socle et la nappe alluviale de l'Allier (cf. carte « l'état chimique des masses d'eau souterraines en 2009 »). Ce mauvais état chimique est dû aux pesticides pour le socle et aux nitrates pour la nappe alluviale de l'Allier.

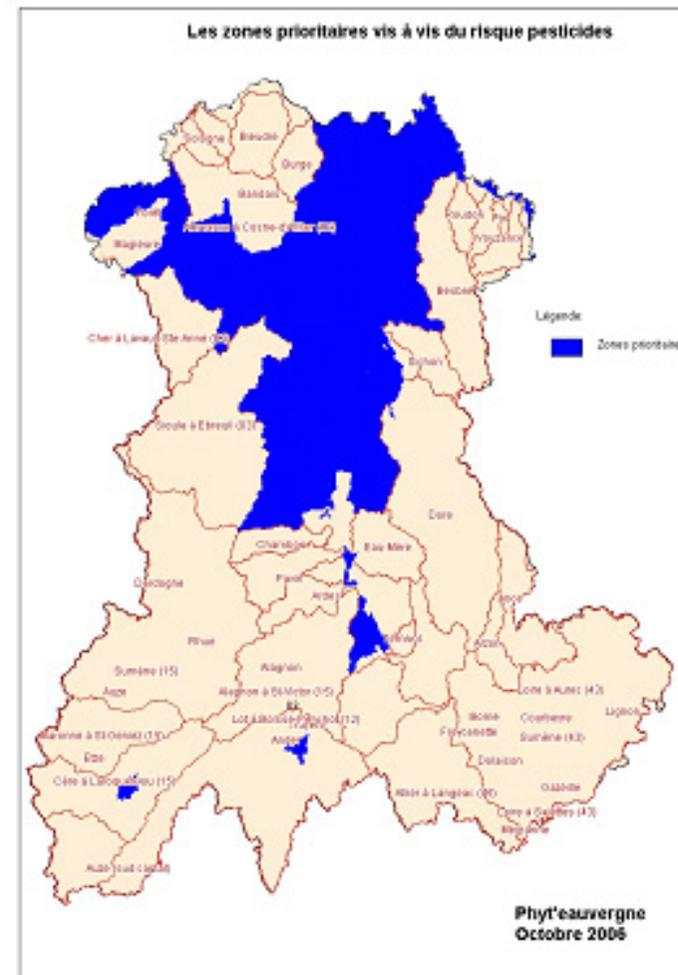
L'objectif d'atteinte du bon état chimique de la DCE est d'ailleurs repoussé à 2021 pour ces 2 masses d'eau souterraines, au lieu de 2015.

Le groupe phyt'eauvergne a identifié des bassins prioritaires pour la prise en compte du risque de pollution par les phytosanitaires. Cette carte constitue pour eux un des supports de travail pour l'orientation des différents programmes qui

¹ Masse d'eau : unité hydrographique ou hydrogéologique constituée d'un même type de milieu (rivière, nappe alluviale, nappe souterraine,...). C'est le référentiel cartographique élémentaire de la

DOCUMENT PROVISOIRE

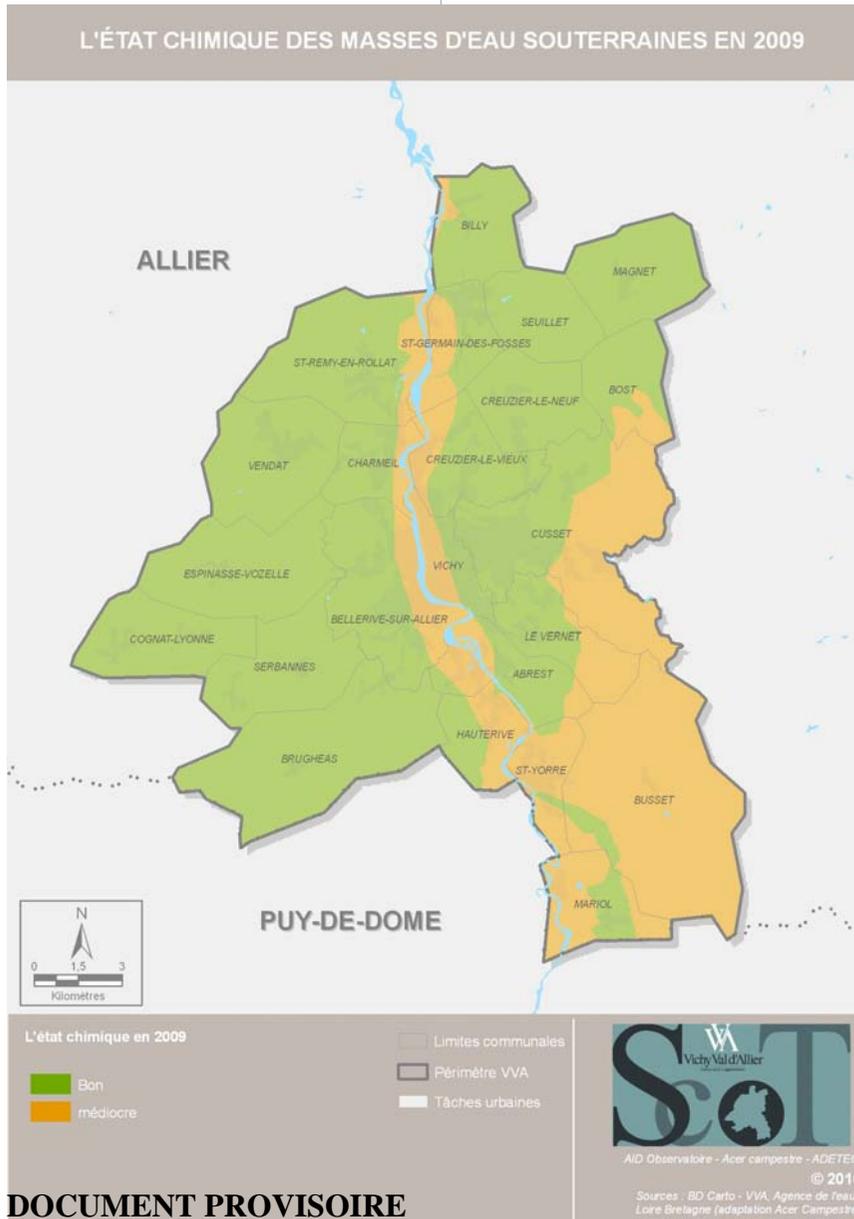
concernent la pollution des eaux (Plan Végétal Environnement (PVE), Mesures Agro-Environnementales (MAE),...). A partir de 2007, le Groupe phyt'eauvergne a souhaité informer les acteurs locaux des « zones prioritaires vis-à-vis du risque pesticides » sur les enjeux et sur les modalités pour lutter contre la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires sur leur secteur. Pour cela, un programme étalé sur 4 ans de réunions d'information sur les zones prioritaires a été prévu.



Les bassins versants retenus sur le territoire du SCoT sont : le BV du Mourgon, de l'Andelot, du Béron, une partie du Val d'Allier, du Sarmon et du Redan.

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE



DOCUMENT PROVISOIRE

Un bilan prélèvement / ressource de la nappe alluviale de l'Allier a été réalisé pour le SAGE Allier aval dans son « Etude des eaux souterraines du bassin de l'Allier aval ». L'objectif est d'estimer les potentialités des entités hydrogéologiques par rapport aux besoins actuels et futurs, pour les différents usages ou pour le maintien de la richesse biologique. Les deux tronçons concernant le territoire du SCoT, à savoir Vic-le-Comte à St Yorre et St Yorre à la Ferté-Hauterive, sont ceux où le pourcentage de ressource exploitée est le plus élevé, respectivement 47% et 28%.

Cette étude a également évalué la vulnérabilité¹ des aquifères. Il ressort que la nappe alluviale de l'Allier est l'aquifère le plus vulnérable du SAGE, avec une vulnérabilité moyenne à forte. Les aquifères sédimentaires, compte tenu de leur nature marno-calcaire, ont un indice d'infiltration faible sur le bassin de la Limagne. Cependant, les faibles profondeurs de ces nappes, les rendent vulnérables aux pollutions superficielles. La vulnérabilité est qualifiée de moyenne à forte sur l'ensemble des formations sédimentaires. C'est dans la partie centrale de la Limagne, en rive gauche de l'Allier, entre Clermont-Ferrand et la confluence avec la Sioule, que la vulnérabilité est la plus importante. Caractérisées par un sol peu perméable, les formations granitiques du massif de la Madeleine sont peu vulnérables.

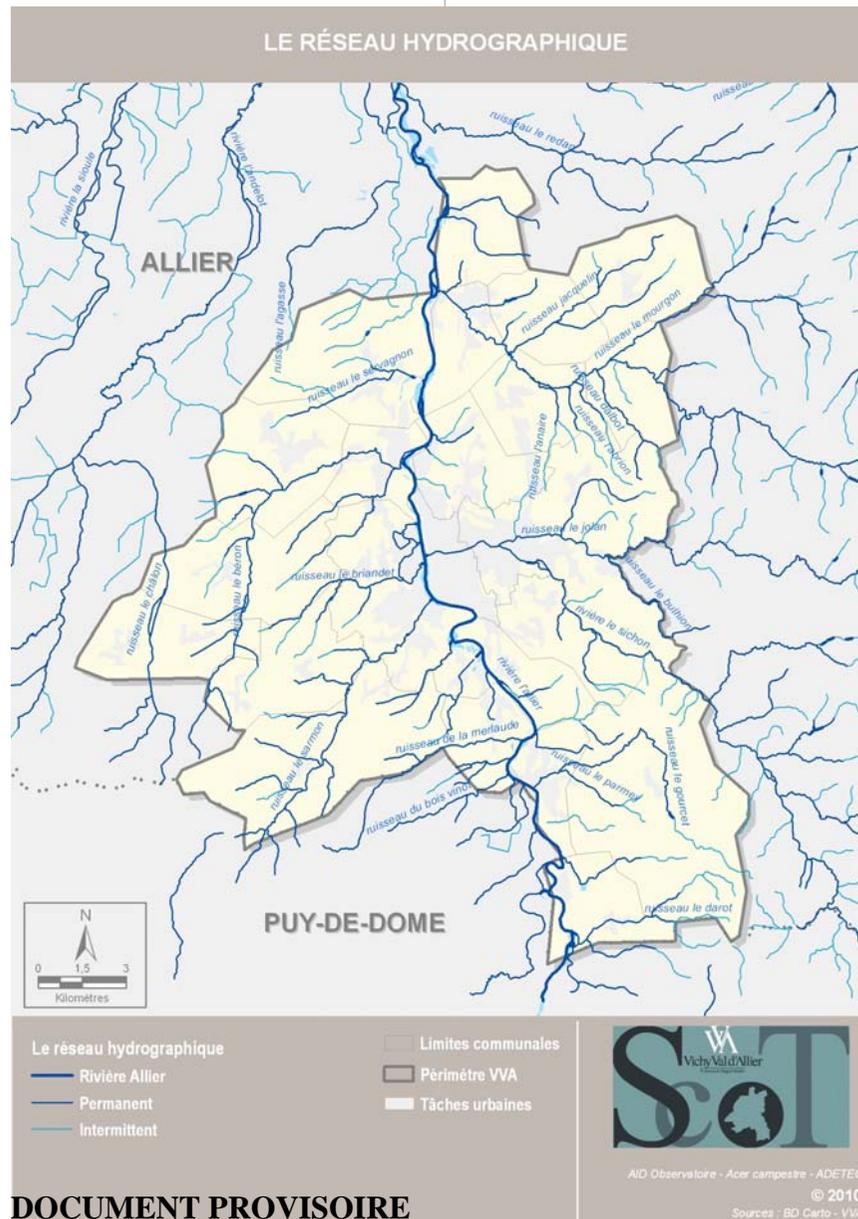
Les eaux superficielles

Le réseau hydrographique du SCoT de VVA (cf. carte « le réseau hydrographique ») est structuré par l'Allier et ses affluents, le Sichon, le Mourgon, le Béron, le Sarmon, le Merlaude et le Groucet.

¹ La vulnérabilité est la capacité donnée aux polluants présents en surface de rejoindre l'eau des nappes souterraines

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE



DOCUMENT PROVISOIRE

L'état écologique des cours d'eau est un indicateur qui synthétise les états biologique et physico-chimique des cours d'eau. Il est relativement bon en 2009, sauf pour le **Jolan, pour lequel l'état est mauvais et l'Allier pour lequel l'état est moyen à médiocre** (cf. carte « l'état écologique des cours d'eau en 2009 »).

L'état biologique des cours d'eau en 2009 (cf. carte « l'état biologique des cours d'eau en 2009 ») est bon sur le Sichon, **moyen sur l'Allier en aval de Vichy, médiocre en amont et mauvais sur le Jolan et ses affluents**. Cet indice reflète une situation de la qualité physico-chimique, de la diversité des habitats, des pollutions et de l'état des peuplements piscicoles.

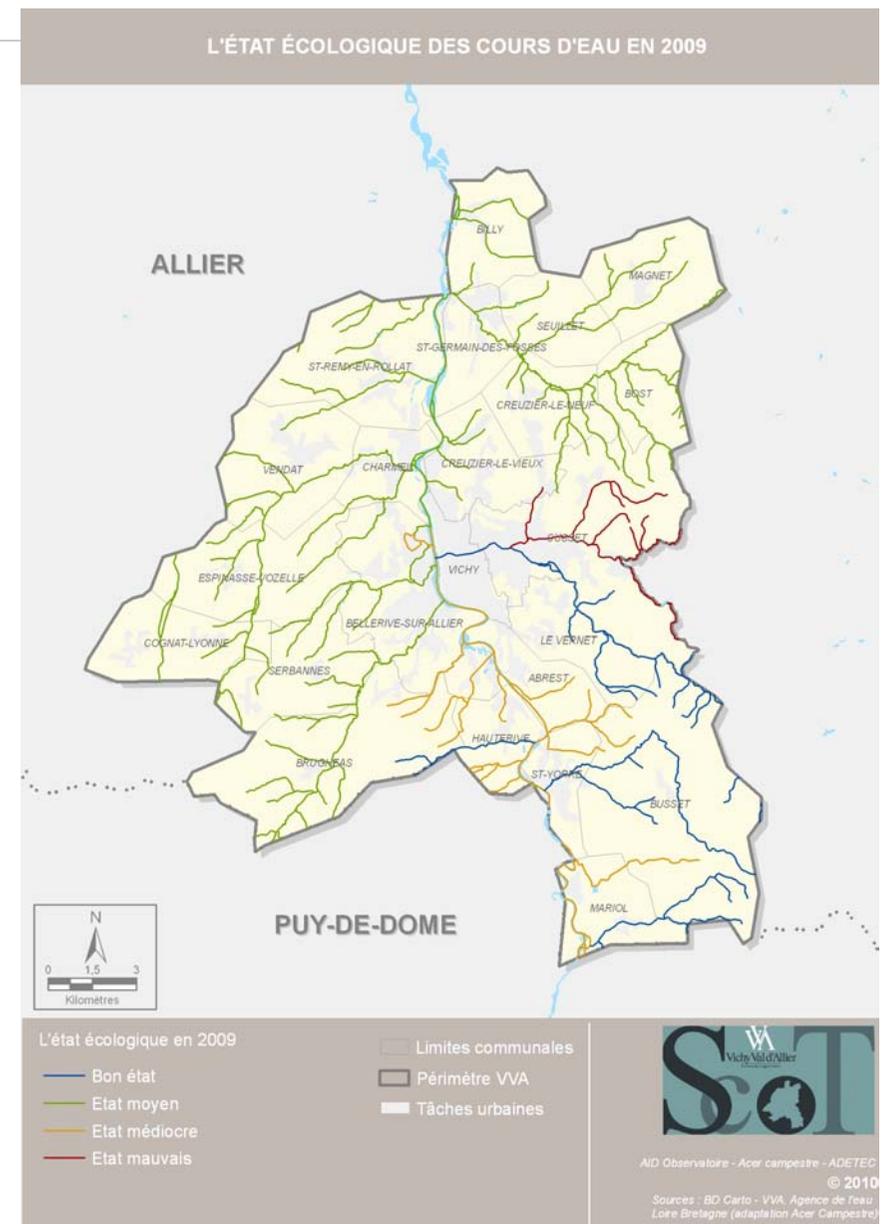
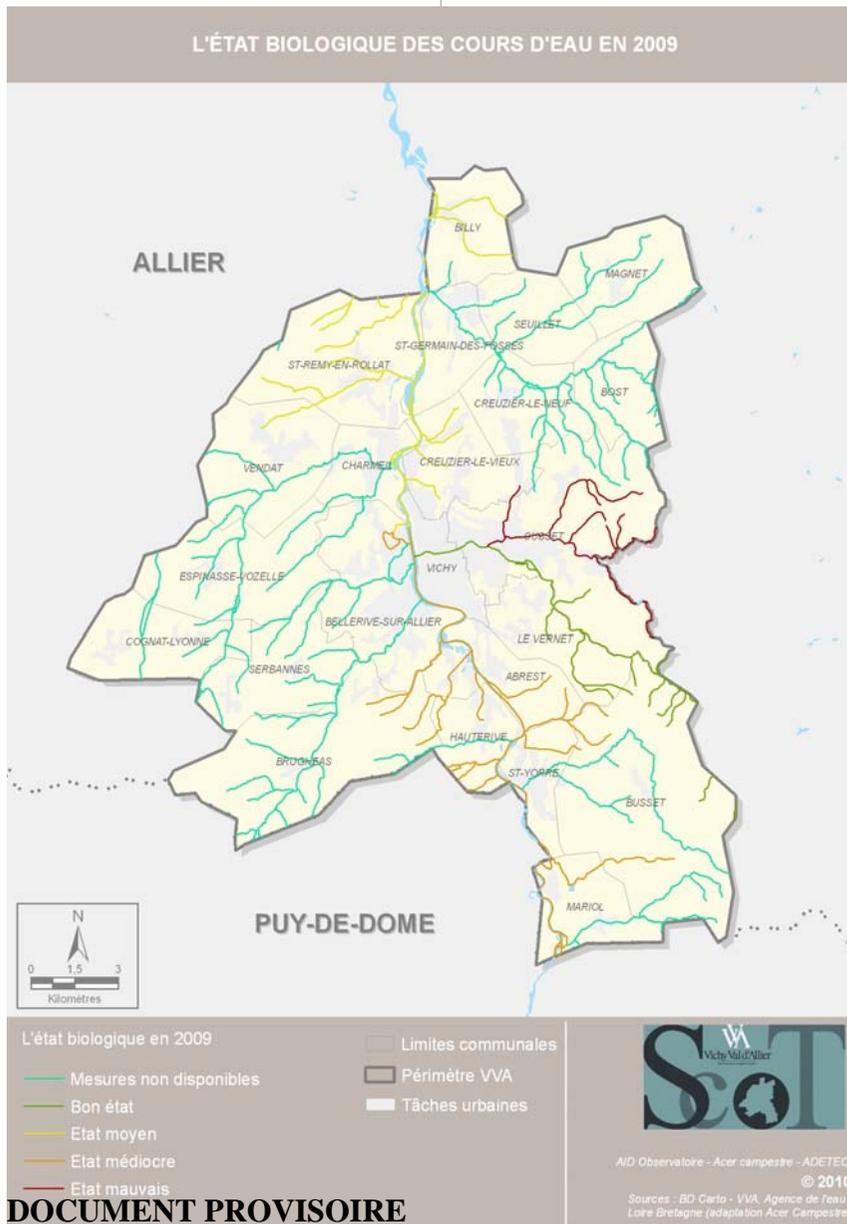
L'état physico-chimique est lui bon sur les rivières où les données sont disponibles en 2009, c'est-à-dire l'Allier, le Sichon et le Jolan.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a également analysé les risques de non respect des objectifs environnementaux en regard de la directive cadre sur l'eau, selon trois critères : respect, doute et risque (cf. carte « le risque global de non respect des objectifs environnementaux »). Le bilan est relativement préoccupant puisque tous les cours d'eau du territoire du SCoT ont un risque de non respect des objectifs environnementaux, sauf le Gourcet et ses affluents et le Darot et ses affluents au sud de VVA. Ce risque est dû, sur ce territoire, à une combinaison de différents facteurs :

- Le risque hydrologie (modification du régime hydrologique) : cela concerne le Sichon et le Mourgon
- Le risque morphologie (modification du cours d'eau par l'homme) : cela concerne tous les cours d'eau, sauf le Gourcet et le Darot
- Le risque pesticides : cela concerne l'Allier et le Mourgon
- Le risque macropolluant (phosphore compris sans nitrate) : cela concerne le Jolan

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE



5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Ainsi l'échéance d'atteinte du bon état global a été repoussée en 2021 pour le Mourgon et le Jolan et en 2027 pour l'Allier, le Sichon, le Béron, le Sarmon et le Briandet.

La qualité des milieux aquatiques a été évaluée par le Conseil Supérieur de la Pêche à travers le réseau REH (réseau d'évaluation des habitats). Pour le territoire les altérations concernent :

- La morphologie du lit mineur pour l'Allier, le Béron, le Mourgon, ainsi que le Jolan et le Sichon pour leurs parties urbanisées
- La morphologie au niveau des berges et ripisylves pour tous les cours d'eau
- La morphologie au niveau des annexes et du lit majeur pour l'Allier, le Mourgon, le Béron et le Jolan
- L'hydraulique au niveau de la continuité pour l'Allier, le Mourgon, le Béron, le Sichon et le Jolan
- L'hydraulique au niveau du débit pour le Sichon, le Jolan, le Mourgon et le Béron.

Les principales sources anthropiques de perturbation des milieux aquatiques sont l'urbanisation et l'activité agricole.

Deux rivières sont classées grands migrateurs sur le territoire du SCoT : le Sichon pour l'Anguille et l'Allier pour l'Alose, l'Anguille, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, la Truite de mer, la Truite commune et le Brochet. Le classement induit l'obligation, après parution d'une liste arrêtée de poissons migrateurs :

- d'installer des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs sur les nouveaux ouvrages et les ouvrages existants,
- d'assurer le fonctionnement et l'entretien des dispositifs.

Ceci pose problème pour le Sichon, sur lequel les ouvrages recensés sont infranchissables pour les poissons. La carte

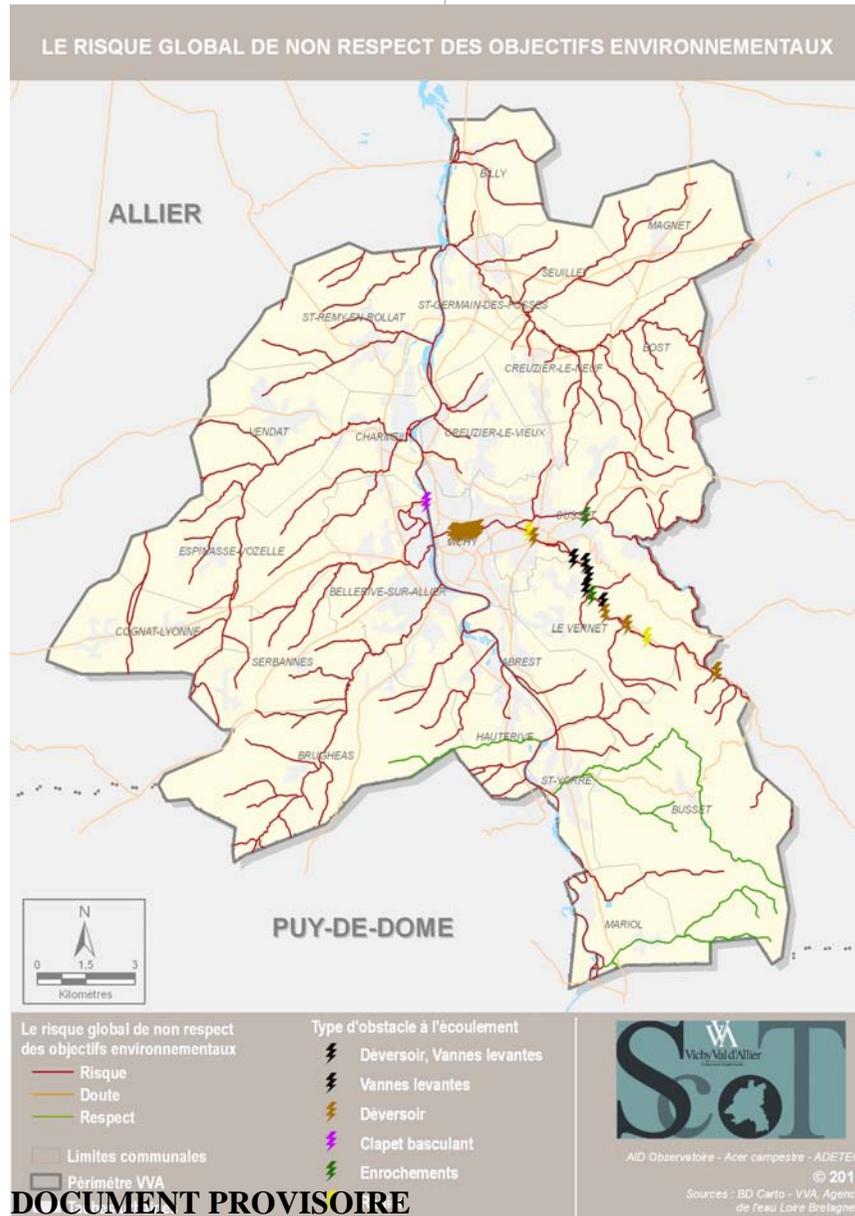
suivante recense ces obstacles à l'écoulement. On compte 26 obstacles sur le territoire de VVA, dont 24 sur le Sichon, 1 sur l'Allier et 1 sur le Jolan. Ces obstacles consistent essentiellement en des déversoirs et des vannes levantes.

La préservation et la restauration de la continuité écologique constituent l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement et sur le bassin Loire-Bretagne, l'un des principaux levier d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015. Ainsi, dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue, il s'agit d'aboutir à 400 ouvrages traités ou en cours de traitement pour le bassin Loire-Bretagne d'ici 2015. Une liste d'ouvrages prioritaires pour la continuité écologique a donc été élaborée par département en 2010 et validée par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 05 octobre 2010. Ces ouvrages pourront bénéficier d'aides majorées de l'Agence de l'Eau pour la restauration de la continuité écologique. Cette liste, pour l'instant provisoire (en attente de validation par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne), concerne 7 ouvrages du territoire du SCoT situés sur le Sichon.

DOCUMENT PROVISOIRE

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE



DOCUMENT PROVISOIRE

Le Saumon est l'espèce emblématique de l'Allier. Un observatoire public des poissons migrateurs couplé à une station scientifique de comptage ont été mis en place au niveau des passes à poissons à Vichy. Le contrôle des effectifs de saumons, depuis 1996, démontre que la population oscille entre 300 et 600 individus, avec deux années encourageantes à 1238 et 950 saumons observés en 2003 et 2006.

Les étiages, autrefois très sévères, sont maintenant soutenus sur l'Allier par la retenue de Naussac. Cependant certains affluents de l'Allier peuvent présenter une faiblesse des étiages, notamment dans la plaine de la Limagne. Les affluents du Jolan connaissent également des étiages particulièrement sévères du fait de la nature géologique granitique, qui n'offre pas de ressources souterraines importantes.

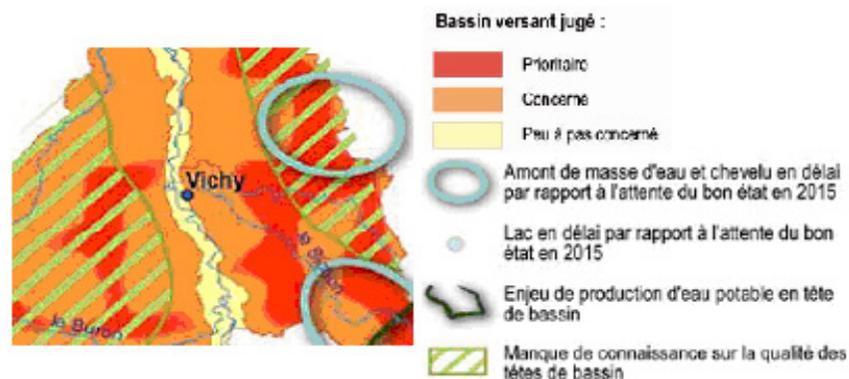
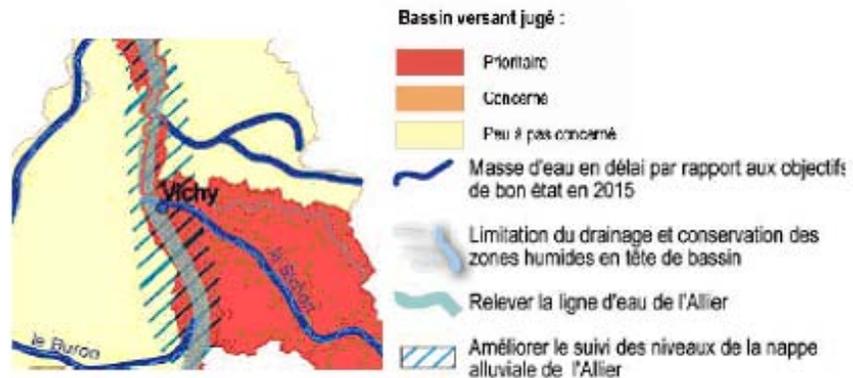
Huit enjeux ont été définis dans le diagnostic du SAGE Allier Aval et validés par le bureau de la CLE du 5 décembre 2007. Trois concernent la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau : **Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme, Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin, Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la Directive cadre sur l'eau**

Les grands objectifs associés sont :

- Informer, sensibiliser et communiquer
- Économiser l'eau dans tous les usages
- Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources et minimiser les risques
- Protéger et maintenir la capacité de stockage en eau de certains milieux
- Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISoire



DOCUMENT PROVISoire

Source : Diagnostic SAGE Allier aval, Décembre 2008

En tant que zone de tête de bassin, le bassin versant du Sichon présente un enjeu majeur en termes de qualité et quantité d'eau disponible à l'aval. A ce titre, il constitue l'un des sites tests de l'Agence de l'Eau dans le cadre de sa définition d'une politique d'intervention adaptée à ces secteurs spécifiques des hydrosystèmes. Ainsi, un contrat de bassin versant a été signé le 16 décembre 2006 pour une durée de 5 ans. Il est né d'une réflexion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Général de l'Allier, des élus du bassin versant du Sichon et du SIVOM Vallée du Sichon. La structure porteuse est la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise. Le programme d'actions porte sur la tête de bassin versant du Sichon, soit quelques 23 000 ha sur le territoire de neuf communes : Lavoine, La Guillermie, Ferrières-sur-Sichon, le Mayet de Montagne, Arronnes, La Chapelle, Molles et Busset dans l'Allier et Lachaux dans le Puy de Dôme.

Les actions menées concernent :

- Recensement des propriétaires privés riverains et demande de leur accord ;
- Information, sensibilisation sur la ressource en eau ;
- Etude pour préserver les zones humides ;
- Renouvellement de certains réseaux d'adduction pour améliorer leur rendement (limiter les fuites, économiser l'eau) ;
- Entretien des chemins pour rendre le territoire du Sichon agréable. À long terme, des panneaux explicatifs seront placés de façon stratégique sur certains chemins afin de sensibiliser les usagers ;
- Mise en valeur des entrées de bourg des communes avec le CAUE de l'Allier afin de donner à ce territoire une idée d'unité pour la préservation de l'eau
- Travaux de restauration et d'entretien de la rivière du Sichon ;
- Plaquette de communication « Le bassin versant du Sichon »

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Par l'intermédiaire du contrat de bassin versant du Sichon, des « Mesures Agro-Environnementales Territorialisées », appelées MAEt, sont mises en place depuis mai 2009. Pour cela, au préalable, 92 agriculteurs, sur 114, ont accepté de faire réaliser un diagnostic de leur exploitation, qui a permis de proposer 2 mesures :

- Maintien en herbe et limitation de la fertilisation azotée totale minérale et organique à 60 unités : 147 euros/ha/an ;
- Maintien en herbe et absence totale de la fertilisation minérale et organique : 211 euros/ha/an.

L'alimentation en eau potable

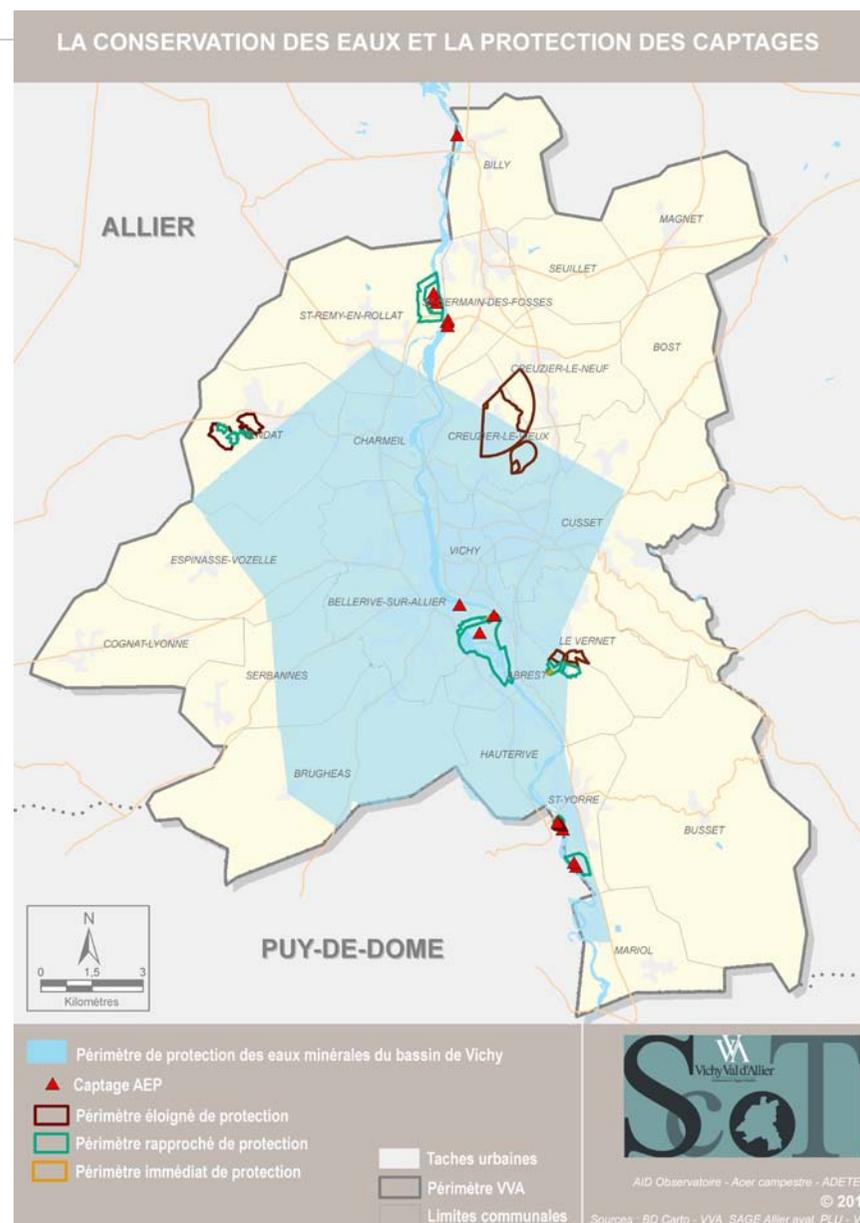
Les prélèvements pour l'eau potable se font essentiellement dans la nappe des alluvions de l'Allier. Les prélèvements directs en rivière sont faibles et ne concernent, à l'échelle du bassin versant de l'Allier, que le bassin versant du Sichon et l'Allier de la confluence de l'Auzon jusqu'à Vichy. Ils sont en revanche importants sur VVA, la ville de Vichy étant alimentée en eau potable par une prise directe dans la rivière Allier à la Croix St Martin.

Sur le territoire du SCoT, on peut recenser 11 points de prélèvement servant à l'alimentation en eau potable (cf. carte « la conservation des eaux et la protection des captages » NON COMPLETE) :

Gestionnaire	Commune de prélèvement	Nom du ou des captages
Mairie de Bellerive s/Allier	Bellerive s/Allier	Prise d'eau de surface Claude Decloitre
Mairie de Saint-Yorre	St-Yorre	La Gravière La Croix des Vernes
Mairie de Vichy	Vichy	La Croix St-martin
SIVOM Val d'Allier	Billy Creuzier-le-Vieux St-Germain-des-Fossés	Source Fontcroze Source de Nantille Pont Noir
SIAEP Vendat-Charmeil-St-Rémy	St-Rémy-en-Rollat Vendat	L'île du Chambon Les sources du Rozet
SIVOM Vallée du Sichon	Abrest	Source Quinssat Les Evorests

Source : DDT de l'Allier Porter à Connaissance de l'Etat

DOCUMENT PROVISOIRE



5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Le tableau ci-après présente les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable en 2007 sur le territoire du SCoT.

	Volume annuel	Volume étiage	Part
Cours d'eau naturel	3 736 700	2 260 700	60,5%
Nappe alluviale	3 346 900	2 033 300	60,8%
Nappe profonde	195 800	102 600	52,4%
Source	82 000	49 500	60,4%
Total	7 361 400	4 446 100	60,4%

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

51% des prélèvements AEP sur le territoire du SCoT proviennent de la rivière Allier (Vichy et Bellerive) et 45% proviennent de la nappe alluviale. Plus de 60% de ces prélèvements ont lieu en période d'étiage (1er mai au 30 novembre pour les eaux de surface ; 1er avril au 31 octobre pour les eaux de nappe).

Le Grenelle de l'environnement a défini 10 captages prioritaires dans l'Allier : 8 sur le val d'Allier et 2 sur la Loire bourbonnaise. Le captage de l'île du Chambon situé sur la commune de St- Rémy-en-Rollat a été inscrit dans le SDAGE Loire-Bretagne comme captage prioritaire. Ce classement fait suite à une dégradation de la qualité des eaux par des pollutions d'origine agricole et surtout par les nitrates dans le cas présent. Un programme d'actions, entériné par arrêté préfectoral, visant à améliorer la qualité de l'eau du captage et portant sur des mesures agricoles doit être mis en place d'ici fin 2011.

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) a pris la maîtrise d'ouvrage sur l'étude des captages prioritaires : les BAC (bassins d'alimentation des captages) sont définis, la vulnérabilité est en cours de définition, puis il y aura des enquêtes agricoles pour définir les actions à mettre en œuvre.

Suite aux événements de sécheresse survenus en 1976, 1982 et 1986, le Conseil

DOCUMENT PROVISOIRE

1992, a pour vocation essentielle d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités, avec pour objectif la sécurisation en terme de distribution en eau potable pour ses adhérents. Les interconnexions de secours du SMEA sont régulièrement mises à contribution : périodes de canicule, incidents générant des pollutions temporaires sur des lieux de production d'eau, travaux sur réseau nécessitant des coupures sur un secteur de distribution, etc. Depuis 1993, le SMEA a réalisé sur l'ensemble du département :

- Environ 200 kilomètres de canalisations
- Une quinzaine d'ouvrages (réservoirs et stations de pompage)
- Des puits de captage

Les 3 principales communes du département (Vichy, Moulins et Montluçon) ne sont pas adhérentes au SMEA.

Seule la Montagne Bourbonnaise apparaît déficitaire en été, situation qui a tendance à s'aggraver du fait de la diminution progressive du débit des sources, de leur abandon en raison du renforcement des normes de qualité, et de l'augmentation locale des besoins. Les interconnexions jouent ainsi pleinement leur rôle. Il existe par ailleurs un projet de barrage sur le Barbenan, affluent de la Besbre, qui pourrait servir de réserve d'eau potable pour le secteur de la montagne Bourbonnaise, pour Vichy et pour le nord-ouest du département de la Loire. Des études de faisabilité sont en cours pour préciser l'intérêt de ce barrage (notamment pour le soutien d'étiage et en tant que base de loisirs), ainsi que les impacts possibles sur les milieux. Ce projet rencontre des opposants parmi les associations de pêche et de défense de la nature, qui s'inquiètent de son impact sur un cours d'eau très bien préservé au niveau des habitats et de la faune.

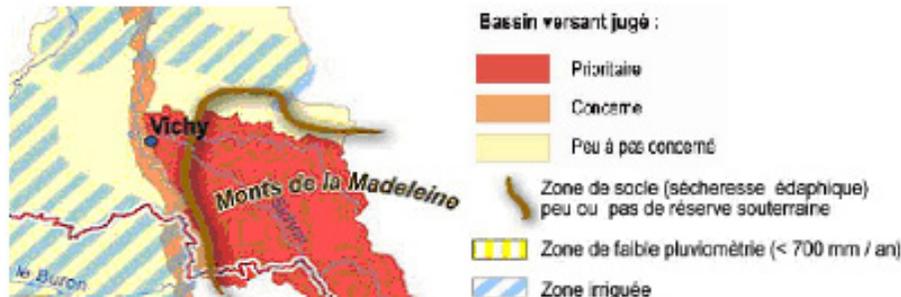
Deux des huit enjeux définis dans le diagnostic du SAGE Allier Aval et validés par le bureau de la CLE du 5 décembre 2007 concernent l'alimentation en eau potable : **Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse, Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin.**

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Les grands objectifs associés sont :

- Améliorer les connaissances dans un but de prévision et de gestion
- Informer, sensibiliser et communiquer
- Économiser l'eau dans tous les usages
- Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources et minimiser les risques
- Protéger et maintenir la capacité de stockage en eau de certains milieux
- Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource
- Réduire et prévenir les pollutions chroniques
- Prévenir les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles
- Restaurer, maintenir et préserver la fonctionnalité des milieux



DOCUMENT PROVISOIRE
Source : Diagnostic SAGE Allier aval, Décembre 2008

Les autres prélèvements¹

Les **prélèvements industriels** se font essentiellement dans la rivière Allier et dans la nappe des alluvions de l'Allier. Au niveau du bassin versant de l'Allier aval, ils représentent 7,5% des prélèvements estimés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Sur l'agglomération de Vichy Val d'Allier, les prélèvements industriels se font :

- en nappe alluviale (32% des prélèvements de 2008) : Golf de Vichy à Bellerive-sur-Allier, Granulats Auvergne à Cusset et la société commerciale des eaux minérales du bassin de Vichy à St Yorre.
- dans la rivière Allier (42% des prélèvements de 2008) : la compagnie fermière de Vichy à Vichy
- en nappe profonde (14% des prélèvements de 2008) : RLD Rhône Alpes Auvergne à Abrest et la société commerciale des eaux minérales du bassin de Vichy à St Yorre
- depuis une source (12% des prélèvements de 2008) : la compagnie fermière de Vichy à Vichy et Bellerive-sur-Allier

Ces entreprises ont prélevé en 2008 :

- la compagnie fermière de Vichy : 443 700 m³
- la société commerciale des eaux minérales du bassin de Vichy : 293 600 m³
- RLD Rhône Alpes Auvergne : 40 100 m³
- Granulats Auvergne : 31 300 m³
- le golf de Vichy : 25 700 m³

68% de ces prélèvements ont lieu en période d'étiage (1er mai au 31 octobre).

Les **prélèvements pour l'irrigation** se font essentiellement dans la rivière Allier, dans la nappe des alluvions de l'Allier et dans l'aquifère de Limagne. Au niveau du bassin versant de l'Allier aval, ils représentent 29% des prélèvements estimés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

¹ Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Sur l'agglomération de Vichy Val d'Allier, les prélèvements pour l'irrigation se font :

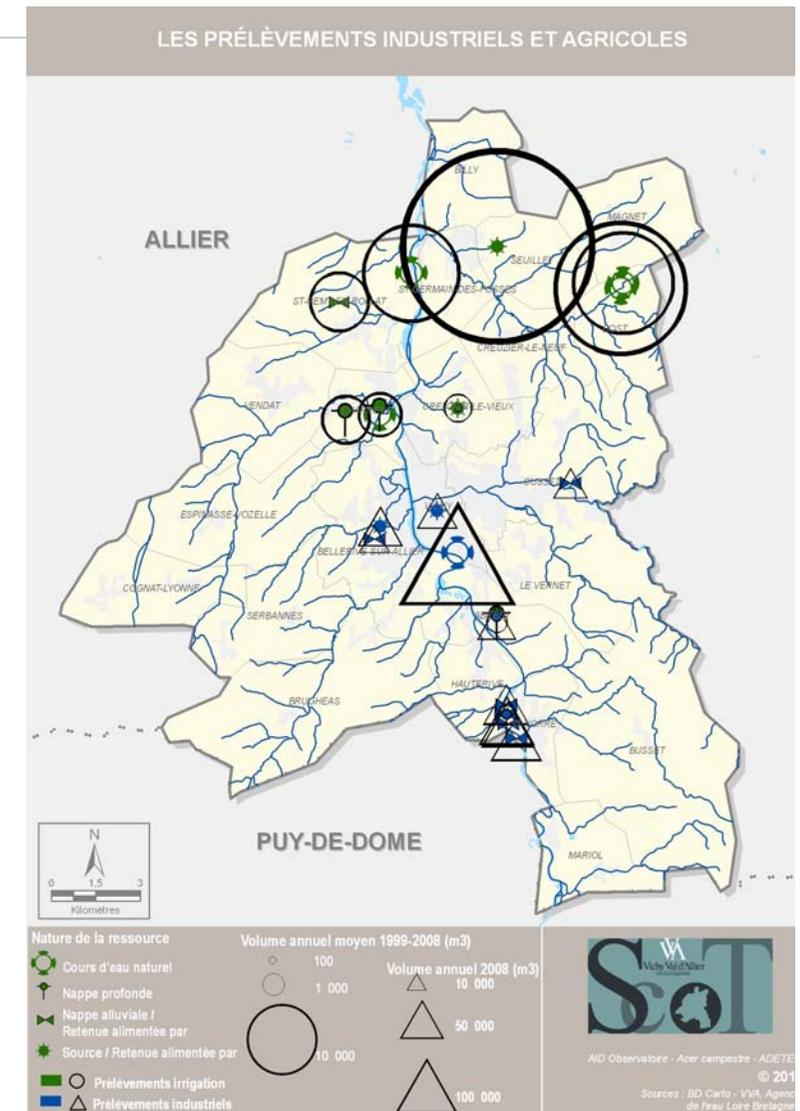
- par une retenue alimentée par un forage en nappe alluviale (4% des prélèvements entre 1999 et 2008) : la gravière à St Rémy en Rollat qui a irrigué en moyenne 1,8 ha/an entre 1999 et 2008.
- dans un cours d'eau naturel (46% des prélèvements entre 1999 et 2008) : l'Allier à St Rémy en Rollat, la goutte Jeanton à Charmeil et le Mourgon à Magnet, ayant irrigué en moyenne 33 ha/an entre 1999 et 2008
- en nappe profonde (5% des prélèvements entre 1999 et 2008) : forage d'Abrest, le bois du Défend et la goutte Jeanton à Charmeil, irrigant en moyenne 3 ha/an entre 1999 et 2008
- par une retenue alimentée par une source (45% des prélèvements entre 1999 et 2008) : à Creuzier-le-Vieux et à Seuillet, ayant irrigué en moyenne 37 ha/an entre 1999 et 2008

Les prélèvements pour l'irrigation ont tous lieu en période d'étiage (1er mai au 30 novembre pour les eaux de surface ; 1er avril au 31 octobre pour les eaux de nappe). Les années de sécheresse 2003, 2005 et 2006 ont connu des prélèvements importants (entre 140 000 et 180 000 m³).

Ces données sont représentées sur la carte suivante.

La bonne gestion de ces prélèvements, en vue d'éviter les périodes de crise, peut passer par une prise en compte collective de la part de la profession agricole. C'est ainsi que la chambre d'agriculture du département de l'Allier s'est portée volontaire pour assurer le rôle de « gestionnaire unique » ayant la charge de répartir les prélèvements entre agriculteurs sur la base d'un volume annuel prédéfini par l'Etat.

DOCUMENT PROVISOIRE



5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Les rejets¹

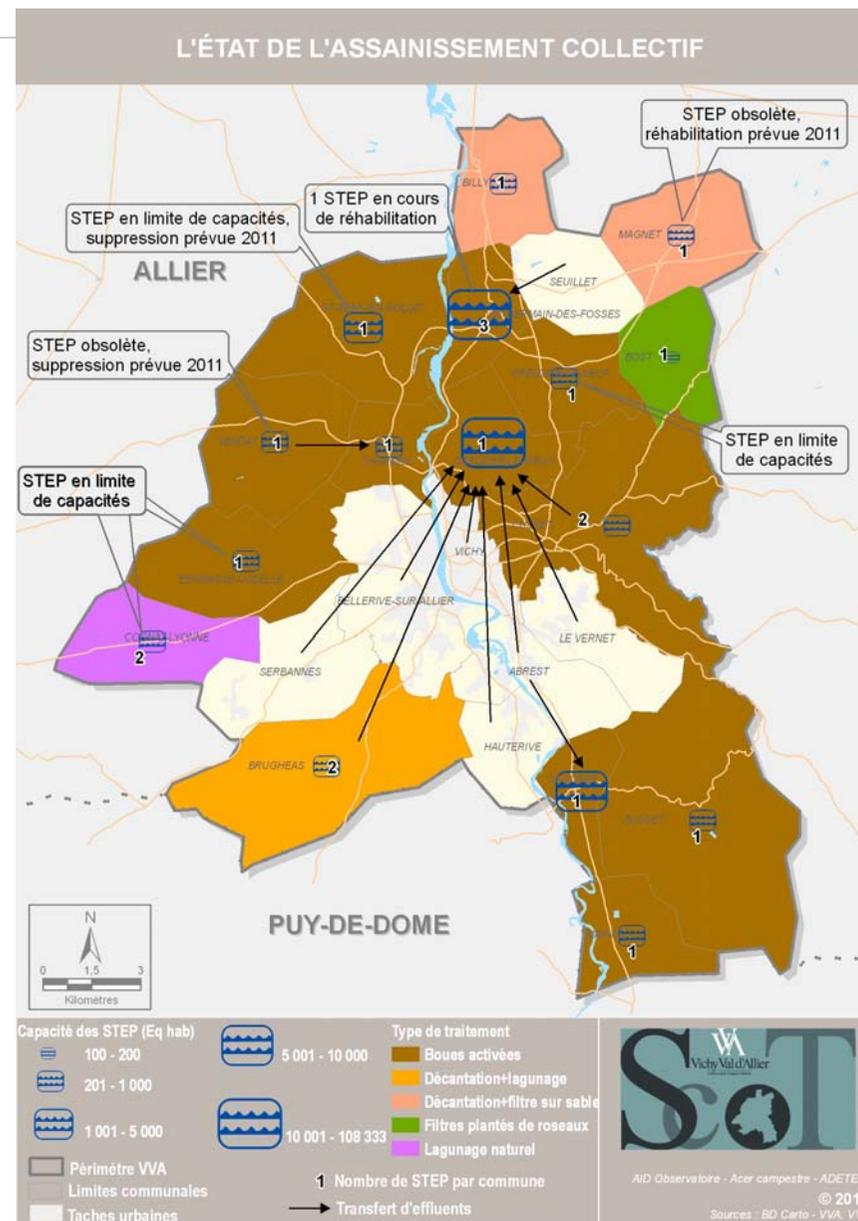
La compétence assainissement collectif et non collectif a été totalement transférée à VVA.

L'ensemble des réseaux et ouvrages est géré en régie directe (par des agents de Vichy Val d'Allier) sauf pour les communes de Saint Germain des Fossés, où l'exploitation est assurée par Véolia Eau, et Vichy, par la CBSE. Le réseau de la Communauté d'Agglomération s'étend sur 825 km en 2008. Suivant les communes, le réseau est strictement séparatif (deux réseaux distincts collectent les eaux usées et les eaux de pluie), unitaire (les eaux usées et pluviales rejoignent le même collecteur) ou mixte (constitué d'unitaire et de séparatif). Près de la moitié des communes est équipée de réseaux strictement séparatifs et relativement récents. Le réseau unitaire, plus ancien, se situe principalement sur les villes de Vichy et de Saint-Germain-des-Fossés. En 2008, 97 postes relèvent les eaux usées pour les conduire aux ouvrages d'épuration. Ces équipements sont télésurveillés pour 69%. La télésurveillance devrait progresser pour se terminer en 2011.

Pour les cas où la comparaison est possible, on constate qu'à l'année les volumes collectés sont supérieurs aux volumes facturés. Ceci témoigne de certains défauts des systèmes de collecte (défauts d'étanchéité des réseaux entraînant des infiltrations d'eaux de nappe, mauvais branchements des riverains entraînant la collecte des eaux pluviales avec les eaux usées) et de la présence des réseaux unitaires. La différence entre le volume total facturé et le volume total collecté est due principalement aux caractéristiques du réseau convoyant les eaux usées à la station d'épuration de Vichy. En effet, ce dernier est constitué en grande partie de réseaux unitaires. Les volumes collectés non facturés sont en fait des volumes d'eaux pluviales.

Sur la carte « l'état de l'assainissement collectif », on peut voir que 7 STEP sont en limite de capacité : sur Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat des études sont en cours pour voir la faisabilité de la suppression des STEP et le raccordement à celle de Vichy-Rhue, sur Magnet et Saint-Germain-des-Fossés des études ont été réalisées et la réhabilitation des STEP est programmée.

¹ Sources : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement – VVA et Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du SPANC - VVA



A l'intérieur du périmètre de la Communauté d'Agglomération, les boues sont majoritairement épandues sur les terres agricoles environnantes. Cependant, en dehors des périodes d'épandage, les boues déshydratées par unité mobile, faute de stockage, sont enfouies à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Guègue, située sur la commune de Cusset. Ce fonctionnement devra être rationalisé dans les années à venir afin de favoriser l'épandage : création de silos de stockage de boues liquides et d'aires de stockage délocalisées des boues déshydratées, amélioration du traitement des boues lui-même,...

La plupart des industries sont raccordées à une STEP communale pour leurs effluents. Les rendements de ces STEP vis-à-vis des matières polluantes sont plutôt satisfaisants (>87%), sauf pour Frulact, qui est respectivement à 78% et 72% pour les matières phosphorées et l'azote réduit.

Trois entreprises ne sont pas raccordées à une STEP et rejettent directement dans le milieu : Arrivé Auvergne, Comalait et la société commerciale des eaux minérales du bassin de Vichy. Elles disposent néanmoins de stations d'épuration industrielle, qui pour Arrivé Auvergne et Comalait ont des rendements proches de ceux des STEP communales.

Une étude de gestion globale des eaux usées, des eaux pluviales et du risque inondation est en cours sur VVA. Elle se base uniquement sur les réseaux qui sont raccordés aux STEP. Cette étude préconise, même si la démarche en est à ses débuts, d'éviter au maximum le mitage et l'éloignement des réseaux, et donc de l'urbanisation, des STEP. L'étude incite aussi à une diminution des eaux claires parasites (rivières, sources, toitures etc.) présentes dans certaines STEP du territoire. En effet, ces eaux claires sont des eaux propres qui arrivent à la STEP à cause de mauvaises connexions entre les réseaux d'eaux usées et les réseaux d'eaux pluviales. Ces eaux claires parasites risquent d'engendrer un coût supplémentaire pour la collectivité car celle-ci doit alors traiter ces eaux propres au même titre que les eaux usées. De plus, cela rallonge la durée des différents traitements car les effluents sont dilués.

Concernant les eaux pluviales, des dispositifs de collecte et de stockage sont à intégrer aux bâtiments pour prévenir les inondations à l'aval. L'étude pointe d'ores et déjà certains dysfonctionnements comme par exemple à Mariol (centre-ville de Vichy), à Saint-Germain des Fossés (dégâts sur les bâtiments) ou Vendat

(caves inondées, avaloirs saturés). L'étude prévoit la mise en place de schémas communaux pluviaux avec un volume maximum d'eau à stocker par ha pour limiter les conséquences de l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place suite à la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 24 novembre 2005. Ce service est géré en régie afin de créer une proximité avec les usagers du service et d'acquérir une meilleure connaissance du territoire. Il assure les missions de contrôles des installations neuves et existantes et depuis 2008 l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

En 2008, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre d'installations contrôlées) était de 21,35% sur VVA.

Depuis 2006, 1873 installations ont été contrôlées, sur les 2557 installations que compte le territoire de VVA. Seules 393 (soit 21%) sont conformes à la réglementation en vigueur.

CHIFFRES CLÉS

51% des prélèvements AEP issus de la rivière Allier

En moyenne entre 1998 et 2007 8,02 mm³ d'eau potable ont été prélevés, dont 60% en période d'étiage

En moyenne entre 2006 et 2008 817 167 m³ d'eau prélevés pour usage industriel, dont 70% en période d'étiage

En moyenne entre 1999 et 2008 97 540 m³ d'eau prélevés pour l'irrigation dont 100% en période d'étiage

7 STEP en limite de capacité

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts	 Faiblesses
<p>Une ressource en eau suffisante Un bon état écologique pour le Sichon et ses affluents et le Gourcet et ses affluents La mise aux normes de la STEP de St Yorre</p> 	<p>Etat chimique médiocre pour 2 masses d'eaux souterraines sur 3 (aquifère de Socle et nappe alluviale de l'Allier) Objectif d'atteinte du bon état chimique de la DCE repoussé à 2021 pour ces 2 masses d'eaux souterraines Etat écologique mauvais pour le Jolan, moyen à médiocre pour l'Allier Objectif d'atteinte du bon état global de la DCE repoussé à 2021 pour 2 cours d'eau (le Mourgon et le Jolan) et 2027 pour 5 cours d'eau (l'Allier, le Sichon, le Béron, le Sarmon et le Briandet) 7 STEP sur 21 ont atteints leur capacité maximale 1 STEP est obsolète et pollue le milieu naturel Une forte dépendance à la rivière Allier et à sa nappe alluviale pour l'AEP et les autres usages de l'eau Une ressource en eau fortement exploitée sur les tronçons concernant le SCoT Une vulnérabilité forte de l'aquifère de la nappe alluviale de l'Allier</p>
 Opportunités	 Menaces
<p>Des outils de gestion durable de la ressource en eau en cours d'élaboration : SAGE Allier aval 4ème programme d'actions nitrates en cours Application de la DCE via le futur SAGE (atteinte des objectifs environnementaux en 2015) Mise en place de schémas communaux pluviaux Travaux de réhabilitation programmés sur les STEP Etude 3P (prévision, prévention, protection) en cours sur le bassin versant de l'Allier, portée par l'Etablissement public Loire</p>	<p>Un risque préoccupant de Non Atteinte du Bon Etat (au sens de la DCE) pour certaines masses d'eau souterraines et superficielles du territoire, dû</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux pesticides et nitrates pour les eaux souterraines • au risque morphologie pour les ¾ des cours d'eau • aux risques hydrologie et pesticides pour le Mourgon <p>Dégradation de l'espace aquatique et alluvial Insuffisance d'interconnexions entre les unités de production d'eau potable Une croissance démographique et urbaine qui va accroître la pression sur la qualité de la ressource en eau</p>

DOCUMENT PROVISOIRE

ENJEUX

Préservation et restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines, ainsi que des zones humides associées aux cours d'eau (SAGE, et contrats de milieu)

Sécurisation de la ressource AEP (en partenariat avec le SMEA)

Economies d'eau potable :

- Récupération et utilisation des eaux pluviales,
- Développement de réseaux d'eau brute (usage agricole, particuliers, collectivités),
- Mise en place de campagnes de sensibilisation.

Gestion globale et concertée de l'eau à l'échelle du SCoT intégrée dans les choix d'aménagement du territoire.

Maintien ou restauration de la qualité de la fonctionnalité des milieux aquatiques afin d'atteindre le bon état (au sens de la DCE).

Protection qualitative des ressources en luttant contre les pollutions diffuses d'origine agricole, en améliorant les dispositifs d'assainissement, et en protégeant les captages AEP.

Respect des obligations réglementaires en matière d'assainissement : amélioration des dispositifs d'assainissement collectifs et non-collectifs (qualité des rejets, préservation des milieux aquatiques sensibles, ...).

Encouragement des initiatives exemplaires en matière d'assainissement (lombristation, phytoépuration, ...)

Mise en place des schémas d'assainissement pluviaux à l'échelle communale intégrant des dispositifs de traitement des eaux pluviales dans les secteurs à forte charge polluante (urbanisation dense, zones d'activités, ...).

5.2 Une qualité de l'air satisfaisante

Les pollutions atmosphériques suivies par le réseau Atmo Auvergne sont :

- L'ozone (O₃) : polluant secondaire, il se forme sous l'effet catalyseur du rayonnement solaire à partir des polluants d'origines industrielle et automobile. Gaz agressif, il provoque des toux, des altérations pulmonaires ainsi que des irritations oculaires.
- Les benzènes, toluènes et xylènes (BTX) : ils sont présents dans les carburants et dans les peintures, vernis, colles, solvants... Les effets diffèrent selon la nature du composé. Ils vont de la gêne olfactive à des effets cancérigènes.
- Le dioxyde de soufre (SO₂) : il est émis lors de la combustion des énergies fossiles. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielle et les unités de chauffage. Ce gaz irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.
- Les particules en suspension : on distingue les PM₁₀ et les PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 10 µm et 2,5 µm) Elles proviennent essentiellement du trafic automobile, du chauffage domestique et de l'activité industrielle. Les fines particules (PM_{2,5}) ont des effets irritants sur les voies respiratoires inférieures. De plus, les poussières véhiculent d'autres composés chimiques, les rendant cancérigènes.
- Le dioxyde d'azote (NO₂) : il est émis principalement par les gaz d'échappement des véhicules et par les installations de combustion. Gaz irritant pour les bronches, il diminue la fonction respiratoire et provoque des crises d'asthme. L'évolution de la pollution au dioxyde d'azote au cours d'une année se caractérise par des niveaux maxima en période hivernale. Ce résultat traduit conjointement l'évolution saisonnière des émissions azotées, notamment celles liées au chauffage résidentiel et tertiaire, et des conditions de dispersion des polluants dans l'atmosphère, globalement moins favorables en situation anticyclonique hivernale.
- Le monoxyde de carbone (CO) : il est issu de la combustion incomplète des combustibles fossiles (essence, fuel, charbon, bois). La principale source est le trafic routier. Les effets habituels sont des maux de tête et des vertiges.

L'état initial de la qualité de l'air le long de la future extension de l'autoroute A719 entre Gannat et Vichy, réalisé par l'Atmo Auvergne pendant l'été 2008, a montré :

Des teneurs faibles en dioxyde d'azote, ne dépassant pas les 30 µg/m³ en moyenne (la valeur limite¹ 2010 est de 40 µg/m³ et le seuil de recommandation et d'information² est de 200 µg/m³). Les teneurs sont encore plus faibles lorsque l'on s'éloigne

des routes. Les sites proches des axes enregistrent des résultats inférieurs d'environ 30% aux niveaux relevés sur la station fixe de référence de proximité automobile de Montluçon-centre.

- Des teneurs faibles en benzène : en moyenne entre le 19 juin et le 17 juillet 2008, la concentration en benzène mesurée avec les échantillonneurs passifs est de 0,76 µg/m³, avec un maximum hebdomadaire sur un site de 1,7 µg/m³. L'objectif de qualité³ de 2 µg/m³ en moyenne annuelle, et donc la valeur limite de 5 µg/m³ en moyenne annuelle à l'horizon 2010, définis pour ce polluant, sont très probablement respectés sur l'ensemble de la zone d'étude.
- Les concentrations moyennes journalières en particules PM₁₀ sur le site de mesure, sont comparables aux niveaux de proximité automobile relevés sur la station fixe de référence de Montluçon-centre. L'objectif de qualité de 30 µg/m³ en moyenne annuelle et donc la valeur limite de 40 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations journalières, toujours respectés depuis 2000 à Montluçon, le sont très probablement sur la zone d'étude.

1 valeur limite : niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base des connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l'environnement

2 seuil de recommandation et d'information : seuil au-delà duquel la concentration en polluants a des effets limités et transitoires sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles en cas d'exposition de courte durée

3 objectif de qualité : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, fixé sur la base des connaissances scientifiques, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l'environnement, à atteindre dans une période donnée

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISoire

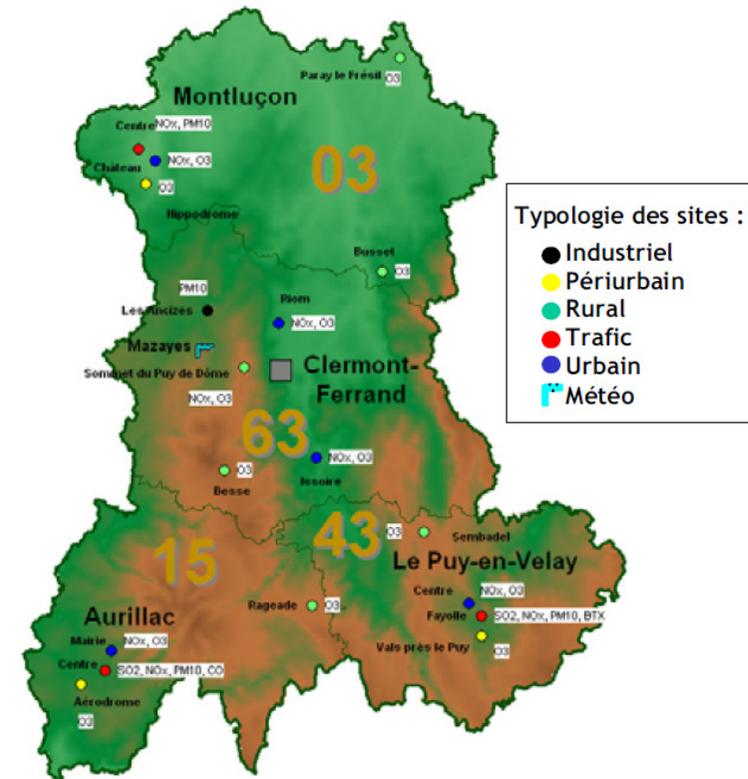
- Des niveaux très bas de dioxyde de soufre et de monoxyde de carbone : pour l'ensemble de la campagne, les relevés de dioxyde de soufre et monoxyde de carbone restent inférieurs respectivement à 5 et 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ces valeurs extrêmement faibles permettent de conclure à un large respect des critères réglementaires définis pour ces deux polluants (l'objectif de qualité du dioxyde de soufre est de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle et la valeur limite 2010 du monoxyde de carbone est de 10 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures).

Plusieurs stations de mesures sont implantées en Auvergne par l'Atmo Auvergne. Elles sont implantées de façon à représenter différents types de sites : industriel, périurbain, rural, trafic, urbain. Une station de mesure de l'Atmo Auvergne est implantée à Buset, représentant la catégorie des sites ruraux. Dans l'agglomération clermontoise, Atmo Auvergne exploite 9 sites de mesure : 2 stations trafic (Gare et Roussillon), 4 stations urbaines (Montferrand, Delille, Jaude et Lecoq) et 3 stations périurbaines (Pardieu, Gerzat et Royat).

Sur les stations rurales c'est essentiellement l'ozone qui est suivi.

L'agglomération vichyssoise a fait le choix de ne pas adhérer à l'association Atmo Auvergne. Cette situation constitue une anomalie au niveau régional et même national. De ce fait, il n'y a aucune station de mesure dans la partie urbaine de VVA.

DOCUMENT PROVISoire



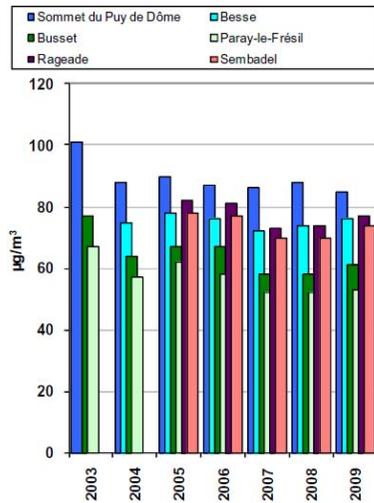
Source : rapport d'activité de l'Atmo Auvergne 2008

Le rapport d'activité 2009 de l'Atmo Auvergne conclut que la valeur cible pour la protection de la santé humaine (25 jours par an, en moyenne sur 3 ans, durant lesquels le maximum journalier de la concentration 8-horaire est supérieur à 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) est respectée sur la station de Buset, tout comme la valeur cible pour la protection de la végétation à l'horizon 2010, qui évalue l'impact sur les écosystèmes (AOT 40 égal à 18 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$ en moyenne sur 5 ans). L'objectif de qualité (AOT 40 fixé à 6 000 $\mu\text{g}/\text{m}^3\cdot\text{h}$) est en revanche excédé sur la totalité des stations rurales en 2009.

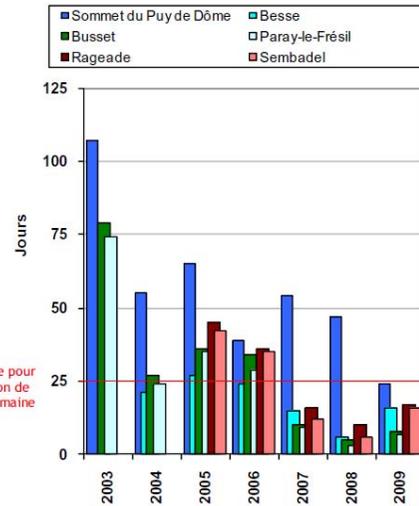
5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISoire

Evolution de la moyenne annuelle en ozone sur les sites ruraux depuis 2003



Evolution du nombre de dépassements de la valeur cible pour la protection de la santé humaine en ozone sur les sites ruraux depuis 2003



Valeur cible pour la protection de la santé humaine 2010

Source : rapport d'activité 2009 Atmo Auvergne

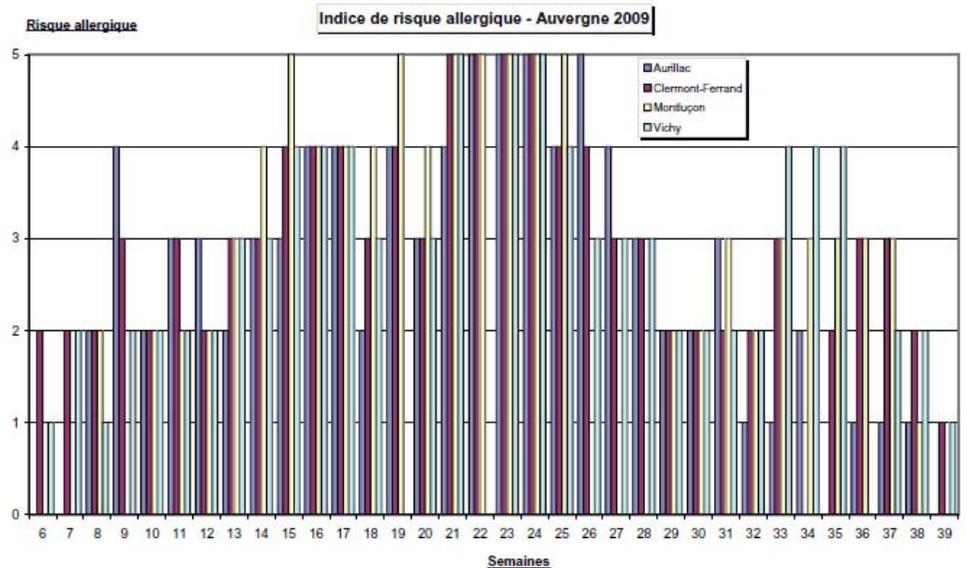
Du fait d'une météorologie médiocre, les étés 2007 et 2008 n'avaient pas été particulièrement propices à la pollution photochimique. Le graphique d'évolution de la moyenne annuelle en ozone montre que les teneurs sont donc orientées à une légère hausse cette année 2009, sur la quasi-totalité des sites. Les stations bourbonnaises, dont fait partie celle de Busset, affichent les niveaux les plus faibles.

La valeur cible pour la protection de la santé humaine a été largement dépassée en 2003, année de canicule, mais aussi en 2004, 2005 et 2006 sur Busset et une majorité des autres sites. En 2020, la valeur cible passera à 0 jour.

Le site de Busset a été équipé en 2008 d'un analyseur d'oxydes d'azote. La valeur limite pour la protection de la végétation (30 µg/m³ d'oxydes d'azote en moyenne annuelle) est très largement respectée sur ce site représentatif de l'ensemble de l'espace rural régional.

DOCUMENT PROVISoire

L'Atmo Auvergne a réalisé le bilan des pollens pour l'année 2009, révélant que les quantités de pollens enregistrées au cours de l'année 2009 sont restées dans des valeurs classiques. Les risques très élevés (indice 5) sont centralisés sur le mois de juin. Ils sont principalement liés aux pollens de graminées dont le potentiel allergisant est très important, comme celui des urticacées qui pollinisent aussi à cette période. En 2009, Vichy a enregistré 3 semaines de risque maximal, ce qui est moindre que pour les 3 autres agglomérations, Montluçon étant à 7 semaines de risque très élevé. En revanche Vichy est la seule commune ayant connu des risques élevés en août, dus à l'Ambroisie, plante extrêmement allergisante.



Source : Bulletin trimestriel 10-11-12/2009 Atmo Auvergne

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Après le Puy-de-Dôme et le Cantal, Atmo Auvergne a mené en 2008 une étude visant à connaître les concentrations de pesticides dans l'air et leur évolution à Montluçon et Saint-Pourçain-sur-Sioule dans l'Allier. Le but de cette campagne était de connaître les niveaux de produits phytosanitaires dans l'air d'un troisième département auvergnat, ayant un paysage agricole par ailleurs différent des zones préalablement investiguées par Atmo Auvergne. Le paysage est ainsi marqué par l'élevage herbager pour Montluçon et par les grandes cultures pour Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- 22 molécules différentes ont été détectées, les herbicides représentent la moitié des composés présents à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
- Le cumul de concentration moyen est de 6,7 ng/m³ à Saint-Pourçain-sur-Sioule, contre 4,8 ng/m³ à Montluçon, où ce cumul est cinq fois plus élevé en première moitié de campagne (mi-avril à fin juin), que par la suite.
- La présence d'un niveau de fond de lindane, insecticide interdit depuis 10 ans, est à nouveau confirmée dans l'atmosphère, comme sur les autres départements investigués préalablement.
- Montluçon apparaît comme nettement impactée par la pollution en produits phytosanitaires de grandes cultures, malgré l'environnement agricole de type majoritairement d'élevage, avec comme à Clermont-Ferrand un apport par les usages non-agricoles. Saint-Pourçain-sur-Sioule affiche des concentrations moyennes plus importantes que le milieu urbain, avec un impact de la culture viticole peu sensible

Ces résultats confirment ceux des études précédentes, à savoir qu'il existe une pollution de l'air par les pesticides et qu'il y a une forte rémanence de plusieurs substances aujourd'hui interdites (lindane, alachlore).

DOCUMENT PROVISOIRE

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts	 Faiblesses	
<p>Un suivi de la qualité de l'air assuré par l'association Atmo Auvergne</p> <p>Une station de mesure permanente de l'ozone présente sur le territoire du SCoT</p> <p>Une qualité de l'air plutôt bonne sur le territoire du SCoT</p>	<p>Une vulnérabilité aux pollens avec des niveaux de risques allergiques parfois élevés</p> <p>Une pollution de l'air par les pesticides</p>	
 Opportunités	 Menaces	
<p>Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Auvergne (PRQA)</p> <p>Schéma Régional Climat – Air – Energie (SRCAE), prévu par la loi Grenelle II</p>	<p>Un développement urbain et routier qui va augmenter les risques de pollutions</p>	

ENJEUX

Evolution des pratiques de mobilité : développement des transports en commun et des modes doux

Réduction de l'usage des pesticides en tendant vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Suppression des substances les plus dangereuses

DOCUMENT PROVISOIRE

5.3. Un sous-sol très exploité

La gestion des carrières est encadrée par le schéma départemental des carrières de l'Allier, approuvé le 24 avril 1998 (en cours de révision). Depuis 1993, les carrières sont soumises à la loi sur les ICPE, installations classées pour la protection de l'environnement.

La carrière de Cusset-Malavaux est une importante carrière de tuf rhyolitique (roche volcanique riche en silice), dont les matériaux sont utilisés en ballast et en techniques routières et sont exportés hors du département. Seule une part de la production de cette carrière est utilisée en viabilité dans le département.



Carrière des Malavaux à Cusset

Les carrières en activité du territoire du SCoT sont :

- Jolan-Malavaux à Cusset (tuf rhyolitique), exploitée par Jalicot (250 000 tonnes/an), fin d'exploitation en décembre 2037
- Les Malavaux à Cusset (porphyre), exploitée par Granulats Bourgogne Auvergne (1 000 000 tonnes/an), fin d'exploitation en décembre 2034
- Contrée de Razeure à Cusset (sable détritique), exploitée par Jalicot (30 000

tonnes/an), fin d'exploitation en octobre 2011 (dossier de renouvellement/extension en cours)

- La Châtaignerie à Cusset, exploitée par Millereau SA (100 000 tonnes/an), fin d'exploitation en juillet 2033

Les carrières dont le droit d'exploitation a expiré depuis 2000 et dont le récolement est fait sont les suivantes :

- Garba à Billy (sable et gravier)
- Les Gravières à Abrest
- La Presqu'île Croix St Martin à Abrest
- L'île du Pont Boutiron à Charmeil
- Le grand Boge à Hauterive (sable et gravier)
- L'île des Pinots à Mariol (sable et gravier)
- Les Grands Vaux – Les Vaures à Mariol (sable et gravier)
- L'Aval du Pont de Ris à Mariol
- L'île Brune à St Germain-des-Fossés (sable et gravier)
- Les îles à St Germain-des-Fossés
- Les Terres Noires à St Rémy-en-Rollat (sable et gravier)
- Les Fits à St Rémy-en-Rollat
- L'île des Gravières à St Rémy-en-Rollat
- Les Sources à St Yorre

Enfin, la carrière de la Ronzière à Charmeil est à l'arrêt.

Ces activités ne sont pas sans impact sur le milieu naturel :

- Impact sur les eaux souterraines : lorsque l'extraction met à nu la nappe alluviale, celle-ci se trouve très vulnérable vis-à-vis des différentes pollutions superficielles.
- Impact sur la morphologie des cours d'eau : les exploitations dans l'espace de

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

mobilité des cours d'eau contribuent à diminuer le stock de matériaux disponibles pour le transport solide, entraînant des phénomènes d'érosion régressive à l'origine d'un abaissement du niveau de la nappe et de la ruine de certaines infrastructures (piles de pont par exemple).

L'enjeu est donc plus fort pour les extractions d'alluvions récentes (qui devraient être interdites dans le nouveau schéma des carrières) que pour l'extraction dans la roche massive. Pour les alluvions anciennes il y aura une obligation d'étude hydrogéologique. Ainsi il faut envisager des modes de substitution à ces extractions d'alluvions.

La substitution peut se faire par de la roche massive concassée, le recyclage, l'économie de matériaux, l'évolution des matériaux de construction,...

Un deuxième enjeu fort concerne la remise en état des sites après exploitation. L'arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation de la carrière précise les dispositions visant la remise en état du site, obligatoire pour les carrières depuis 1970, l'exploitant étant désormais tenu de produire une garantie financière. L'étude d'impact préalable à l'ouverture, l'extension ou le renouvellement d'une carrière développe également les conditions de remise en état du site.

Ainsi toutes les carrières du territoire du SCoT dont l'exploitation a cessé, doivent être remises en état.

La société Manhurin Défense possède deux anciens sites sur les communes de Cusset (activité de travail des métaux soumises à autorisation) et de Bellerive-sur-Allier (activité pyrotechnique soumise à autorisation avec servitudes). Ces sites ont cessé toute activité de production et sont actuellement en cours de réhabilitation par l'exploitant au regard des diagnostics pollutions qui ont été réalisés. Toutefois, les zones de dangers existantes autour de l'établissement de Bellerive-sur-Allier sont à conserver afin de permettre la dépollution pyrotechnique qui va être engagée prochainement. A noter qu'à l'issue des travaux de réhabilitation de ces deux sites, et en fonction des usages futurs retenus, des restrictions d'usage pourront être proposées afin de garantir les intérêts fixés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

DOCUMENT PROVISOIRE

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts	 Faiblesses	
Présence d'une diversité et d'une quantité intéressante de matériaux sur le territoire du SCoT	Deux sites pollués sur le territoire du SCoT Des extractions essentiellement dans les alluvions de l'Allier	
Opportunités	 Menaces	
Un Schéma départemental des carrières en cours de révision	Des futurs chantiers de projets routiers qui vont nécessiter d'importantes quantités de matériaux	

ENJEUX

Remise en état des sites après exploitation

Encourager la substitution à l'extraction d'alluvions

Réflexion sur le devenir des sites de Manhurin Défense après dépollution

DOCUMENT PROVISOIRE

5.4. Un axe autour de l'Allier très concerné par les nuisances sonores

La loi sur le bruit de 1992 et ses décrets d'application concernent le classement des infrastructures de transport en fonction d'un niveau sonore estimé à partir des trafics supérieurs à 5000 véhicules/jour. Un arrêté préfectoral détermine des secteurs géographiques affectés par des nuisances sonores. Le classement est effectué en 5 catégories à partir de 55 dB. La loi fait obligation aux collectivités locales de reporter les secteurs de bruit dans leurs documents d'urbanisme locaux.

Sur le territoire du SCoT (cf. carte « le plan d'exposition au bruit et les couloirs de nuisances sonores »), plusieurs axes sont classés en catégorie 2 et 3, soit des secteurs de 100 à 250 m de part et d'autre de la voie, affectés par le bruit. Ces voies sont en interaction directe avec le tissu urbain lors de la traversée de villes et villages et génèrent des nuisances sonores pour les communes de :

- Cognat-Lyonne, Billy, St Germain des Fossés, Creuzier-le-Neuf et Creuzier-le-Vieux (RD 2209),
- Brugheas (RD 1093),
- Creuzier-le-Neuf (RD 207),
- St Yorre et Abrest (RD 906),
- Charmeil (RD 6)

Enfin le cœur de l'agglomération, Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier, est concerné par plusieurs routes de catégories 2 à 5. Il se dessine une zone autour de l'axe de l'Allier très confrontée aux nuisances sonores.

L'aérodrome de Vichy-Charmeil dispose d'un plan d'exposition au bruit. Ce plan a pour objectif de limiter le nombre de riverains directement soumis aux nuisances sonores par une maîtrise de l'urbanisation au voisinage de l'aérodrome, en interdisant l'installation de populations nouvelles.

Ce plan d'exposition (approuvé en 2006) détermine des zones de bruit fort (zone A et B) et une zone de bruit modéré, (zone C). Les communes ont obligation de prendre en compte les nuisances dans leurs documents d'urbanisme locaux. Pour les zones A et B l'interdiction de construire des logements est stricte. Pour la zone C des constructions individuelles et immeubles collectifs à usage d'habitation peuvent être admis sous certaines conditions.

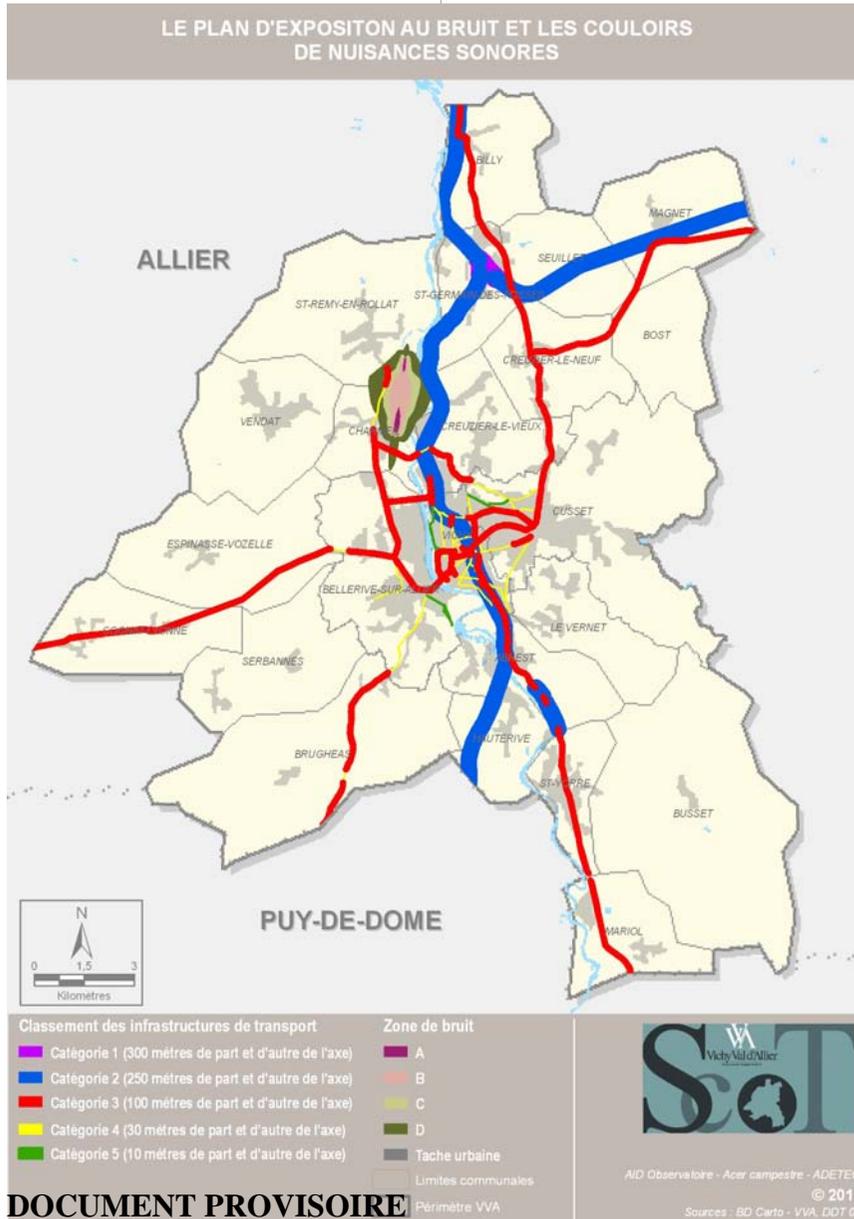
La directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a pour objectif de garantir l'information du public sur l'exposition au bruit. Elle prévoit la mise en place de cartes de bruit puis de plans d'actions autour des zones bruyantes : agglomérations, infrastructures de transports terrestres et aériens.

Elle prévoit la réalisation, avant le 30 juin 2012, de cartes de bruit stratégiques étendues, d'une part aux agglomérations de plus de 100 000 habitants, et d'autre part aux abords des infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an (soit environ 8 200 véhicules/jour) et des infrastructures ferroviaires de plus de 30 000 passages de trains par an (soit environ 82 trains par jour) ; puis la mise en œuvre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) correspondants avant juillet 2013.

Ces échéances concernent VVA car les RD 6, RD 2209 et RD 906 ont des fréquentations supérieures à 8 500 véhicules/jour en moyenne (Source : DDT de l'Allier Porter à Connaissance de l'Etat). En revanche VVA ne semble pas concerné pour les infrastructures ferroviaires, la gare de Vichy comptant environ 65 passages de trains par jour (source : SNCF).

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE



CHIFFRES CLÉS

13 communes sur 23 concernées par des voies classées en catégorie 2 ou 3
Plus de 8 500 véhicules/jour sur les RD 6, RD 2209 et RD 906

DOCUMENT PROVISOIRE

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISoire

 Atouts	 Faiblesses	
<p>Présence d'un plan d'exposition au bruit sur l'aérodrome Vichy-Charmeil</p>	<p>Des zones urbaines en interaction directe avec les voies bruyantes De nombreuses voies classées bruyantes et un aérodrome</p>	
 Opportunités	 Menaces	
<p>Des cartes des nuisances sonores et des plans de prévention du bruit qui devront être mis en place pour les RD 6, RD 2209 et la RD 906 Futur observatoire du bruit qui recensera les zones de bruit critique (« points noirs »)</p>	<p>Un développement du territoire qui va générer une augmentation des flux de déplacement, et donc des nuisances sonores supplémentaires sur certains secteurs Des projets routiers qui vont générer des nuisances sonores dans des secteurs jusque là épargnés</p>	

ENJEUX

Conduite d'une réflexion sur le problème de la traversée routière des villages

Réalisation des cartes du bruit et des plans de prévention du bruit, conformément à la réglementation

DOCUMENT PROVISoire

5.5. Une baisse significative des déchets ménagers collectés

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier a la compétence en matière de gestion des déchets pour trois communes : Vichy, Bellerive-sur-Allier et Cusset. La collecte d'ordures ménagères et d'emballages se fait en porte à porte. La collecte des encombrants se fait quant à elle par apport volontaire, pour des raisons de coût du service.

Les autres communes du territoire sont dépendantes du SICTOM sud Allier pour le ramassage des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). La collecte sélective s'effectue au porte à porte pour les communes de St Germain des Fossés depuis 2000, Billy bourg depuis 2007 (le reste étant en bacs de regroupement), Creuzier-le-Vieux, Abrest, St Yorre et Hauterive depuis 2009. Les autres communes ont une collecte des emballages ménagers par apport volontaire aux points de tri.

La taxe sur les ordures ménagères est plus faible pour les communes gérées par le SICTOM SA par rapport à celle de VVA, notamment en raison du service de ramassage moins fréquent.

Cette séparation des compétences pour la gestion des déchets est historique. En effet, Vichy, Bellerive-sur-Allier et Cusset formaient un district qui faisait appel à une société privée pour gérer leurs déchets. Cet usage est resté, même lors de la création de la communauté d'agglomération.

Il existe quatre déchèteries sur le territoire du SCoT (cf. carte « le nombre d'entrées dans les déchèteries et le tonnage total de déchets en 2008 ») : Charmeil, Saint-Yorre, Saint Germain des Fossés et Cusset. Cette dernière est gérée directement par VVA alors que les trois autres sont gérées par le SICTOM SA. Une convention de partenariat a été signée au 1er janvier 2008 entre VVA et le SICTOM SA afin d'harmoniser le fonctionnement des déchèteries communautaires.

La déchèterie de Cusset a réalisé le plus grand nombre d'entrées en 2008 (73 507), avec le plus fort tonnage (9 317 t).

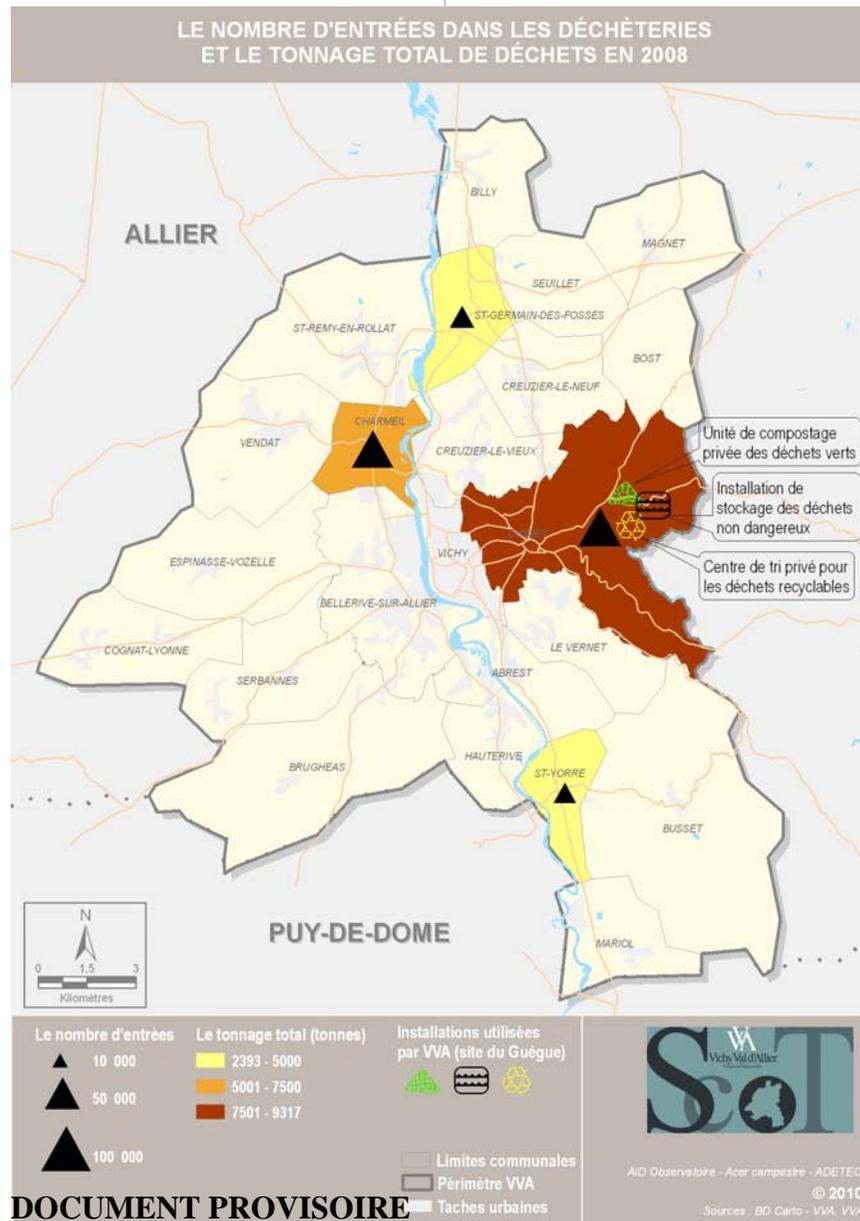
Les déchets ménagers du territoire sont traités au CET (centre d'enfouissement technique) du Guègue à Cusset, à l'usine d'incinération de Bayet qui appartient au SICTOM SA, ainsi qu'au centre de tri Echalièr à Clermont-Ferrand (pour les emballages ménagers collectés par le SICTOM SA).

Le CET du Guègue a été créé en 1971. Sa capacité de stockage devrait être suffisante pour encore 35 ans, en tenant compte de l'évolution théorique de la population.

De plus, VVA a mis en place une taxe pour les professionnels en fonction de la quantité de déchets qu'ils apportent au CET du Guègue : de 1 à 3 m3 par semaine, les professionnels peuvent amener leurs déchets au Guègue ; au delà, ils doivent faire appel à un prestataire privé. En contrepartie, les professionnels sont alors exonérés de la taxe sur les ordures ménagères par VVA.

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE



Le tonnage d'ordures ménagères collectées par VVA, s'élève à 12 180 tonnes en 2008, soit 254 kg/hab. Ce tonnage a diminué de près de 4% entre 2007 et 2008, soit une réduction de 11,83 kg/hab/an. Cette baisse est conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement (réduction de 7% des DMA pendant les 5 prochaines années).

Le tonnage d'emballages recyclables triés (collecte sélective depuis 2002) s'élève à 2 984 tonnes en 2008 hors refus, soit 62 kg/hab. Ce tonnage a augmenté de plus de 5% pour les trois communes gérées par VVA entre 2007 et 2008 et le refus de tri a, quant à lui, diminué de 10%. Selon VVA, la tendance semble aujourd'hui s'inverser et le refus de tri serait à nouveau en augmentation. C'est pourquoi VVA a mis en place des « ambassadeurs du tri » qui sensibilisent les habitants au tri et au recyclage des déchets pour tenter de diminuer ce refus de tri.

La part des déchets recyclables par rapport aux quantités totales d'ordures ménagères collectées, augmente depuis 2003 : elle est passée de 17% environ en 2003 à 19,7% en 2008.

Le tonnage de verre collecté est relativement stable entre 2007 et 2008 (+0,52%) avec 1367 tonnes collectées en 2008, soit 28,52 kg/hab/an. Le verre est collecté dans 125 colonnes d'apport volontaires, dont 6 sont enterrées. En 2008, la densité moyenne des colonnes à verre est de 1 colonne pour 384 habitants.

VVA collecte également les déchets infectieux, en partenariat avec le SICTOM et fournit aux habitants intéressés les contenants (boîtes jaunes) qui sont directement apportés en déchèterie.

Enfin, depuis 2003, VVA s'est engagé dans la promotion du compostage individuel. Les composteurs de 400 litres, accompagnés d'un guide du compostage, sont fournis à la population moyennant une participation de 25€ TTC (pris sur place à l'hôtel d'agglomération) ou 30€ TTC (livré et monté au domicile). Après un bon démarrage en 2003, la dynamique s'est essouffée pour reprendre en 2008. Ainsi entre 2003 et 2008, 434 foyers ont été équipés de composteurs individuels.

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

Le tonnage d'ordures ménagères collectées par le SICTOM sud Allier s'élève à 33 016 tonnes en 2009, soit 364 kg/hab. Ce tonnage a diminué de près de 3,6% entre 2007 et 2008, soit une réduction de 13,3 kg/hab/an. Cette baisse est conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement (réduction de 7% des DMA pendant les 5 prochaines années).

Le tonnage d'emballages recyclables triés s'élève à 6 395 tonnes en 2009 hors refus, soit 70,5 kg/hab. Ce tonnage a diminué de 1,2% entre 2008 et 2009 et le refus de tri a également diminué.

La part des déchets recyclables par rapport aux quantités totales d'ordures ménagères collectées, augmente depuis 2004 : elle est passée de 15,3% environ en 2003 à 16,2% en 2009.

400 colonnes de tri pour le verre sont présentes sur le territoire du SICTOM SA, soit 1 pour 226 habitants. Le tonnage collecté s'élève à 2803 tonnes en 2009, soit 30,9 kg/hab/an.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de 2004 prévoyait une forte augmentation du compostage individuel afin de soustraire une quantité de déchets de 60 kg/hab/an des ordures ménagères d'ici 2010. Cet objectif est loin d'être atteint, VVA ayant réduit de 48 kg/hab/an la quantité d'ordures ménagères collectées entre 2003 et 2008 et le SICTOM SA l'ayant réduit de 16 kg/hab/an entre 2003 et 2009.

Il prévoyait également la mise en place d'une collecte sélective en porte à porte dans toutes les zones agglomérées avec un objectif de 205 835 habitants collectés en 2010. Aujourd'hui le porte à porte concerne 9 des 23 communes de VVA.

Ce plan affichait un objectif de collecte des déchets recyclables pour 2010 de 107,7 kg/hab/an, représentant 20% des déchets ménagers produits. Cet objectif n'est pas atteint, en revanche VVA a quasiment atteint les 20% déchets recyclables dans le total des ordures ménagères collectées.

L'objectif pour la collecte de verre était de 35 kg/hab/an en 2010. Cet objectif n'est pas non plus atteint ni pour VVA, ni pour le SICTOM SA.

DOCUMENT PROVISOIRE

L'objectif de valorisation des déchets transitant en déchetterie hors gravats, affiché dans le PDEDMA est de 70% en 2010.

Le PDEDMA est actuellement en cours de révision (phase de mise en place des scénarios) pour une adoption prévue en 2011. Les grands objectifs qu'il vise sont ceux du Grenelle 2 (baisse de la quantité de déchets collectés, meilleur tri, valorisation des déchets etc.).

CHIFFRES CLÉS

254 kg/hab/an d'ordures ménagères collectées sur les 3 communes gérées par VVA, 364 kg/hab/an pour le SICTOM Sud Allier

73 507 entrées en 2008 à la déchèterie de Cusset pour 9317 t de déchets

Baisse de 12 kg/hab/an du tonnage d'ordures ménagères collectées par VVA entre 2007 et 2008

Augmentation de 5% du tonnage d'emballages recyclables triés par VVA entre 2007 et 2008

5. LES RESSOURCES, POLLUTIONS ET NUISANCES

DOCUMENT PROVISoire

 Atouts	 Faiblesses	
<p>Diminution du tonnage d'ordures ménagères collectées par VVA et le SICTOM SA entre 2007 et 2008 conforme aux objectifs du Grenelle de l'environnement</p> <p>Une part des déchets recyclables par rapport aux quantités totales d'ordures ménagères collectées qui augmente</p> <p>Baisse du refus de tri (-10%) pour les communes gérées par VVA entre 2007 et 2008</p>	<p>Hétérogénéité dans la collecte des DMA (seules 3 communes dépendent de VVA)</p> <p>Une collecte sélective en porte à porte qui ne concerne que 9 des 23 communes de VVA</p> <p>Une collecte de verre insuffisante</p>	
 Opportunités	 Menaces	
<p>Plan départemental de gestion des déchets de chantier du BTP</p> <p>Une volonté de promouvoir le compostage individuel pour les 3 communes gérées par VVA</p>	<p>Une croissance du territoire qui va générer une augmentation de la quantité de déchets produits</p>	

ENJEUX

Renforcement et amélioration de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés

Renforcement des filières de recyclage et de valorisation des déchets et notamment des déchets fermentescibles (compostage).

Réduire la production de déchets à la source en menant des campagnes de sensibilisation

DOCUMENT PROVISoire



6. Des risques naturels & technologiques présents sur tout le territoire

6. DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

DOCUMENT PROVISOIRE

L'agglomération de Vichy Val d'Allier est touchée par de nombreux risques, dont les risques technologiques, qui sont relativement limités. En effet, on recense 29 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont une seulement est classée SEVESO : Lagarde à Cusset (seuil haut et AS), pour laquelle un PPR Technologique Dépôt hydrocarbures a été prescrit par arrêté préfectoral du 18 mars 2008. Ce PPRT va certainement être abrogé suite à la réorganisation du site et à la construction d'un mur de protection. Le site de Manurhin Défense à Bellerive-sur-Allier est également classé SEVESO (seuil haut et AS), mais l'activité a cessé et le site fait aujourd'hui l'objet d'une dépollution. Manurhin possède un autre site à Cusset, au lieu-dit Les Graves, qui a également cessé son activité et est en cours de dépollution.

Les communes traversées par les RN209, RD906, RD2209 et la ligne SNCF Paris-Clermont sont concernées par le risque transport de matières dangereuses, soit 16 communes sur 23.

Les communes de Mariol, Saint-Yorre, Hauterive, Abrest, Bellerive-Sur-Allier et Vichy sont concernées par le risque rupture du barrage de Naussac.

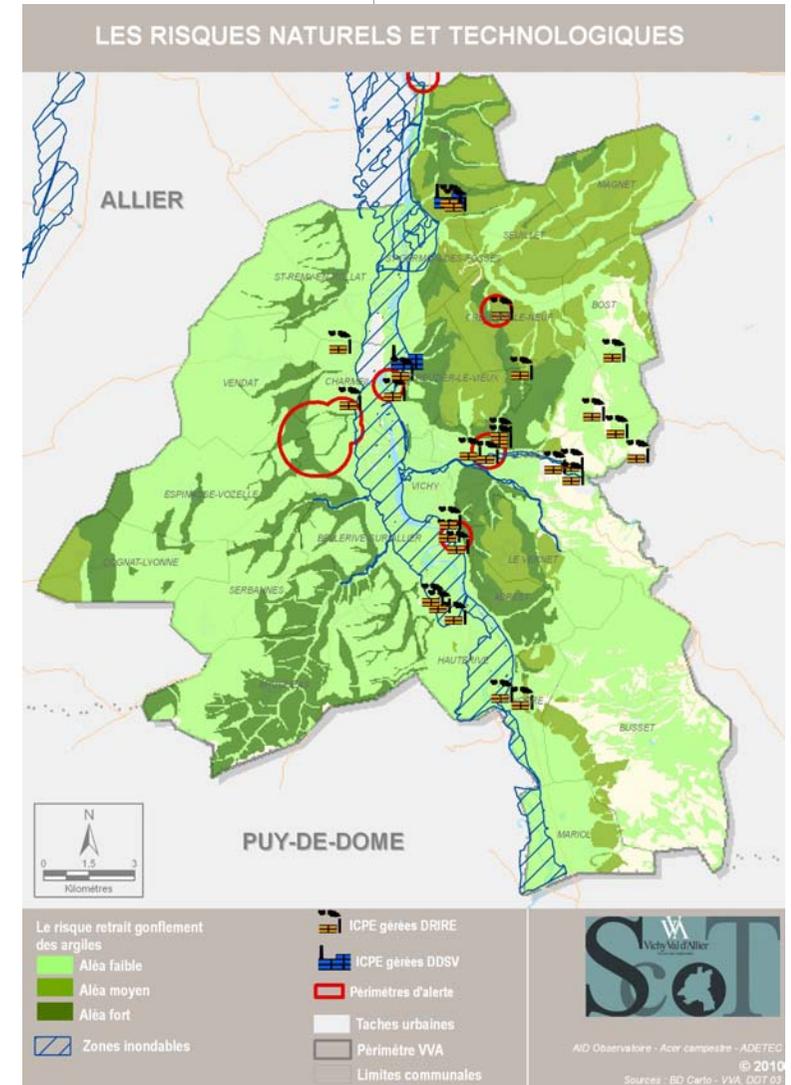
Le mouvement de terrain, lié au retrait gonflement des argiles est un phénomène dû à la variation de la teneur en eau des sols et entraîne des dégâts sur les constructions (fissures etc.). Le territoire est largement concerné par ce risque. Un PPR a été approuvé le 22 août 2008 sur les communes d'Abrest, Bellerive-sur-Allier, Billy, Brugheas, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Le Vernet et Vichy.

Le risque inondation est également présent, comme le montrent les nombreux PPRI réalisés par les communes du val d'Allier. Seule la commune de Mariol, exposée au risque ne comporte par de PPRI, mais un Plan des Surfaces Submersibles, moins contraignant qu'un PPRI. Plusieurs phénomènes sont en cause pour ce risque d'inondation : artificialisation des sols (augmentation des surfaces de ruissellement), remontée de nappe, modification du réseau hydrographique etc. **Ce risque inondation est accentué car il concerne des communes très urbanisées comme Vichy, Cusset et Bellerive.**

Le risque sismique est quant à lui faible, car il est considéré comme négligeable

mais non nul sur toute l'agglomération de Vichy Val d'Allier.

La carte suivante, « les risques naturels et technologiques » représente les principaux risques présents sur le territoire du SCoT.



DOCUMENT PROVISOIRE

6. DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

DOCUMENT PROVISOIRE

Le risque inondation est une problématique relativement importante sur le bassin de l'Allier et donc sur le territoire du SCoT.

En termes de vies humaines, la vulnérabilité des zones inondées est en général faible quand elle concerne des prairies ou cultures et peut être plus importante dans les zones urbaines, où se concentre l'essentiel de la population. D'un point de vue économique, l'impact d'une forte crue peut être aussi problématique en milieu rural, si les crues interviennent quand les champs ou prairies sont utilisés (fin de printemps), ainsi que sur les zones d'activités économiques.

Les enjeux relatifs au risque inondations ont été mis en évidence dans l'état des lieux du SAGE Allier aval :

- St Yorre : habitat dispersé, zone de loisirs
- Abrest : zone urbanisée
- Hauterive : zone industrielle, habitat dispersé
- Bellerive-sur-Allier : zone urbanisée, zone d'activité, zone de loisirs, camping
- Vichy : zone urbanisée + digues, zone commerciale, équipements sportifs
- St Germain des Fossés : habitat dispersé
- Billy : habitat dispersé

Il faut rajouter à cet inventaire des enjeux exposés au risque d'inondation, les champs captants utilisés pour l'alimentation en eau potable. Ainsi, l'un des enjeux définis dans le diagnostic du SAGE Allier aval et validé par le bureau de la CLE du 5 décembre 2007 concerne le risque inondation : vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue.

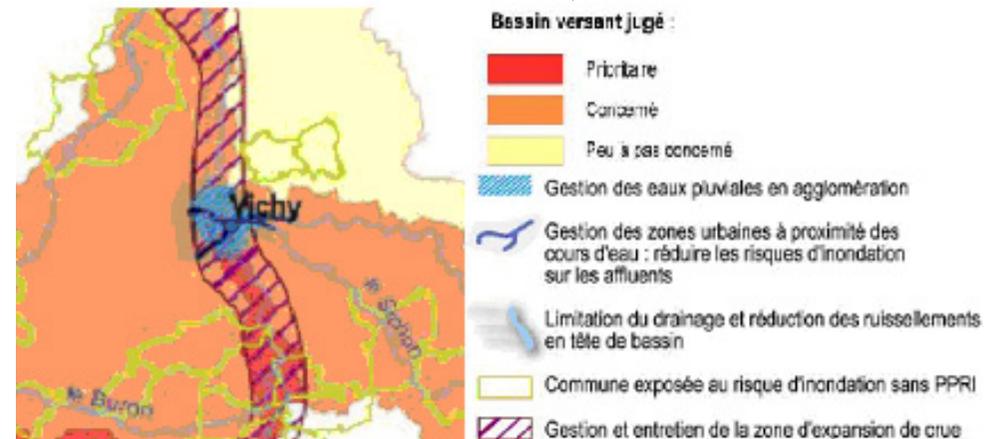
Les grands objectifs associés sont :

- Améliorer les connaissances dans un but de prévision et de gestion
- Informer, sensibiliser et communiquer
- Mettre en place et développer des moyens de sécuriser les ressources et

minimiser les risques

DOCUMENT PROVISOIRE

- Protéger et maintenir la capacité de stockage en eau de certains milieux



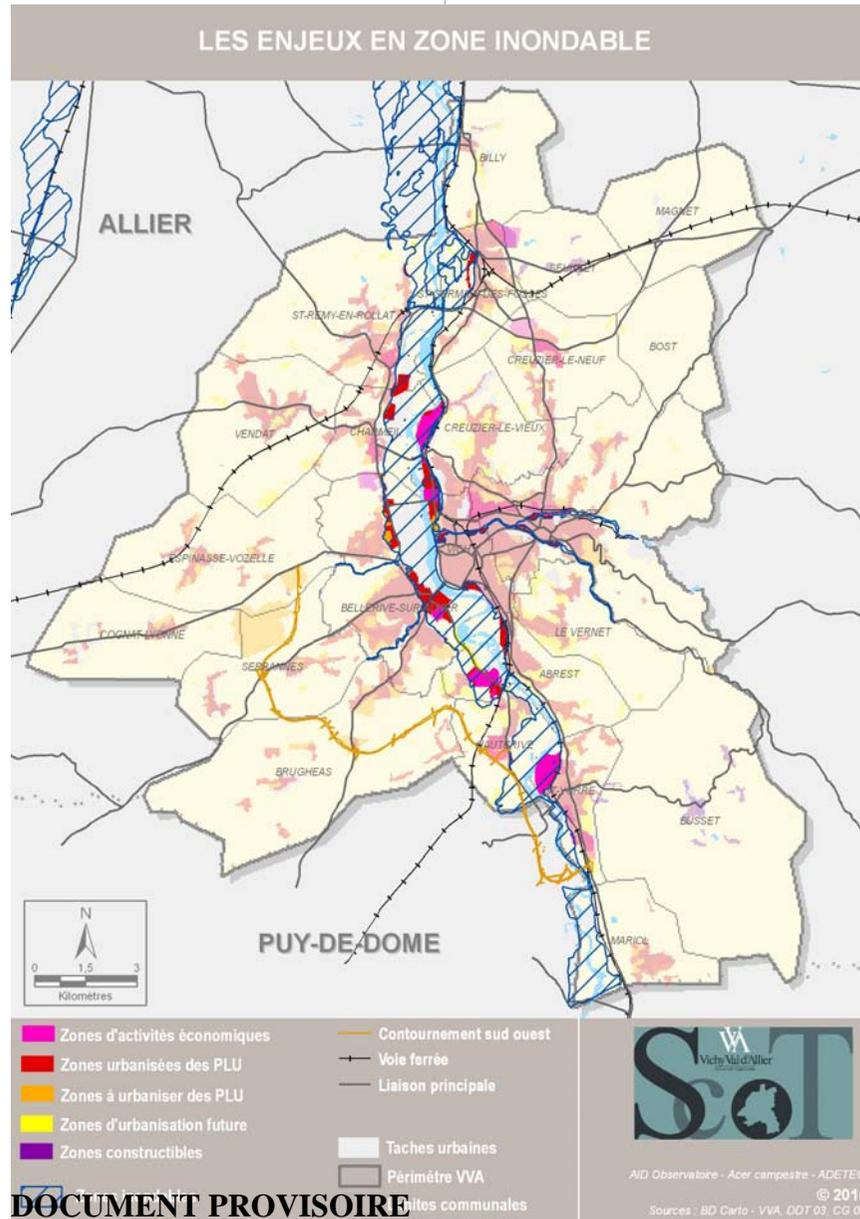
Globalement, la crue de l'Allier de 2003 a remis en évidence les points les plus vulnérables : les réseaux (alimentation en eau potable, assainissement, électricité) et les infrastructures routières. Les dommages sur les habitations, les activités agricoles et les industries ont été moindres en général.

Si l'on recoupe les zones d'activités avec les zones inondables (cf. carte « les enjeux en zone inondable »), il ressort que 177,5 ha de zones d'activités sont en zone inondable sur VVA, soit près de 30% de la surface totale en zone d'activités, présente sur VVA.

Dans les PLU (hors Magnet et Bost), 479 ha de zones urbanisées, à urbaniser et d'urbanisation future sont en zone inondable, soit 8,2% de leur surface totale sur VVA. 10% des zones urbanisées de VVA sont en zone inondable et 4% des zones à urbaniser et d'urbanisation future dans les PLU, sont en zone inondable. Certaines voies de communication sont également en limite ou en zone inondable.

6. DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

DOCUMENT PROVISOIRE



DOCUMENT PROVISOIRE

Le Service de Prédiction des Crues (SPC) de l'Allier est basé à Clermont-Ferrand, au sein de la DREAL Auvergne. Il couvre l'axe Allier, l'Alagnon, la Sioule et la Dore (soit 600 kilomètres de cours d'eau), mais pas les autres affluents, ce qui pose problème pour les agglomérations de Clermont-Ferrand, Riom et Vichy. Une des stations de mesures du SPC est située à St Yorre.

Le SPC est une structure de bassin (il en existe 22 au niveau national) mise en place par l'Etat sur les cours d'eau à enjeux où un délai de réaction est possible. Il a pour rôle la surveillance, la prévision (avec une anticipation à 24h sur le risque de crue à venir) et l'information des crues (site Internet vigilance accessible au grand public et serveur vocal). L'objectif est de faire une prévision chiffrée du débit avec quelques heures d'avance pour organiser la gestion de crise. Le SPC a également une mission de collecte des informations sur les crues historiques sur tout le bassin versant de façon à en capitaliser la connaissance et à être une ressource pour la mémoire des événements passés.

Ce service fonctionne relativement bien sur l'Allier, en revanche l'annonce des crues est absente sur les affluents, ce qui peut poser des problèmes pour l'agglomération de Vichy, où le Sichon, le Briandet, le Sarmon et le Jolan sont concernés par des risques d'inondation.

D'après l'étude de gestion globale des eaux usées, des eaux pluviales et du risque inondation (étude 3P), en cours sur VVA, le risque inondation est l'enjeu le plus important sur ce territoire, au-delà de la prise en compte des eaux usées et pluviales. A terme, le développement urbain en zone inondable sera de plus en plus restreint par les PPR, mais aussi par la directive cadre européenne du 23 octobre 2007, relative à la gestion du risque inondation.

Le diagnostic socio-économique de cette étude fait ressortir que l'agglomération de Vichy est un point noir dans le val d'Allier pour le risque inondation, par le nombre d'habitants, de ZAE et d'axes de circulation concernés. Cette étude préconisera des mesures à la fois structurelles (travaux en amont et au droit de Vichy et de ses affluents) et non structurelles (mise en cohérence des documents d'urbanisme, amélioration d'alertes). Le but à atteindre est l'élaboration d'un plan de gestion, qui englobe tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la prévention, la protection et la préparation, en accord avec la directive cadre européenne relative à la gestion du risque inondation.

6. DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

DOCUMENT PROVISOIRE

CHIFFRES CLÉS

9% du territoire est en zone inondable

92% de VVA est concerné par le risque retrait gonflement des argiles

2 établissements Seveso

16 communes sur 23 concernées par le risque transport de matières dangereuses

6 communes sur 23 concernées par le risque rupture du barrage de Naussac

DOCUMENT PROVISOIRE

6. DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE

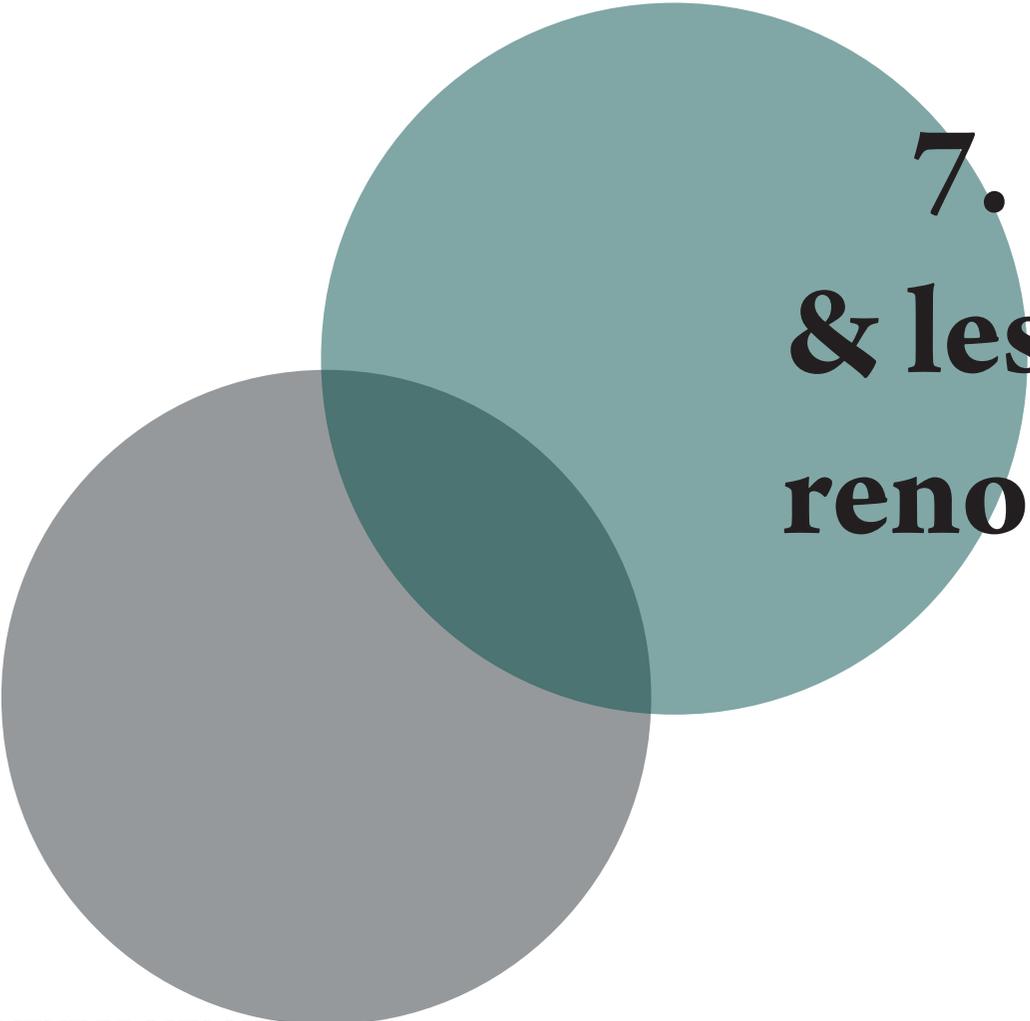
DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts	 Faiblesses
<p>PPRI le long de l'Allier</p> <p>Risque sismique très faible</p> 	<p>Risque inondation important (56% des communes)</p> <p>1 commune avec un risque inondation mais sans PPRI</p> <p>Un risque lié au retrait gonflement des argiles très présent sur tout le territoire (92% du territoire)</p> <p>2 ICPE classées SEVESO</p> <p>Un risque transport de matières dangereuses très présent, lié aux grands axes de circulation routière et ferroviaire (16 communes)</p>
 Opportunités	 Menaces
<p>Dépollution pyrotechnique à venir pour les 2 sites de Manurhin Défense qui ont cessé leur activité (Cusset et Bellerive)</p> <p>Elaboration du SAGE Allier aval en cours</p>	<p>Risque inondation dans les communes les plus urbanisées (protection de la population)</p> <p>Augmentation de l'artificialisation des sols</p> <p>Hausse de l'artificialisation des surfaces d'expansion des crues</p> <p>Modification du réseau hydrographique</p>

ENJEUX

- Préservation des champs d'expansion des crues des cours d'eau du territoire
- Réduction de la vulnérabilité au risque inondation par l'adaptation des constructions existantes
- Limitation des surfaces imperméabilisées et gestion efficace des eaux pluviales au niveau communal (canaux, noues, puits d'infiltration ou d'absorption, ...).
- Gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle (toit végétalisé, citerne de récupération des eaux pluviales, ...).
- Information des citoyens sur les risques auxquels ils sont soumis
- Délimitation des zones exposées au risque, et en particulier des axes de transport à risque, et définition des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde

DOCUMENT PROVISOIRE



7. L'énergie & les énergies renouvelables

7.1. Une consommation d'énergie légèrement moindre que la moyenne régionale

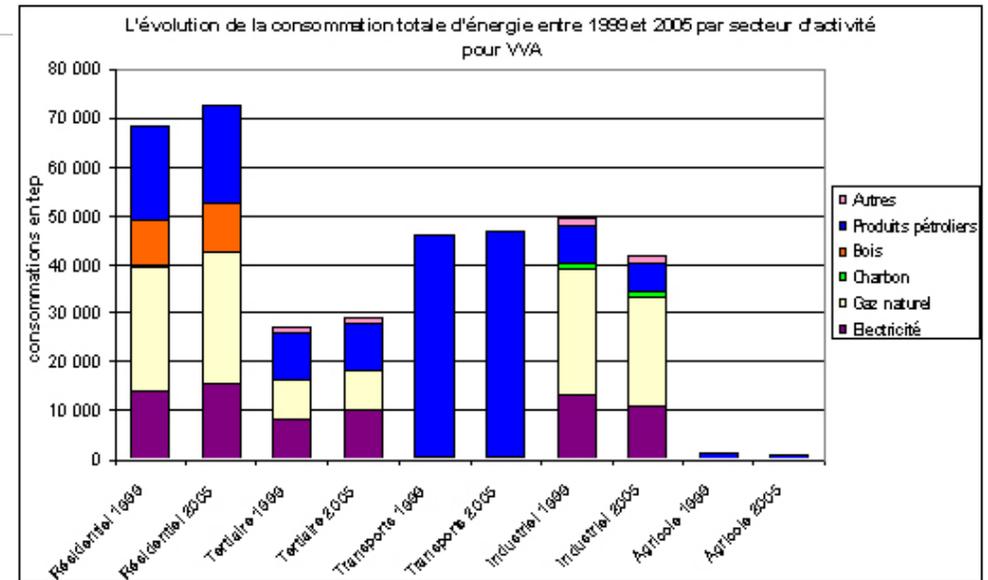
Le bilan global de la consommation d'énergie pour le territoire du SCoT fait apparaître que la consommation totale d'énergie est de 190 850 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2005, soit 2,5 tep par habitant (pour 2,9 tep/hab sur la région Auvergne et 2,6 tep/hab pour la France¹). Cette consommation représente 5% de la consommation totale de l'Auvergne.

Le graphe suivant montre que **le secteur résidentiel est le plus énergivore**, avec **une consommation moyenne de 70 000 tep**, soit 38,1% des consommations en 2005.

Ce sont ensuite les secteurs des transports (24,4% des consommations), et industriels (21,8% des consommations), puis le tertiaire (15,2% des consommations) qui ont les plus fortes consommations. Il y a une nette différence avec la Région Auvergne, puisqu'au niveau régional les transports représentent 34% du bilan énergétique total et l'industrie seulement 16%.

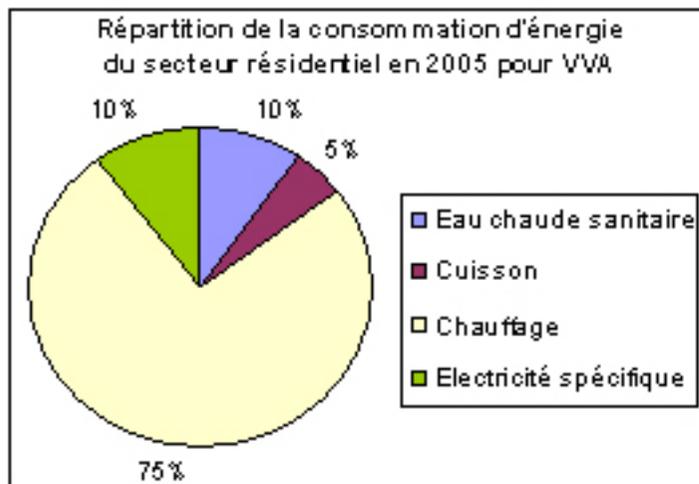
Une évolution à la hausse des consommations entre 1999 et 2005 est à noter pour le résidentiel, le tertiaire et les transports, tandis que la tendance est à la baisse pour l'industriel et l'agricole. La tendance globale est à une légère baisse des consommations de -0,67% entre ces deux périodes.

Le secteur agricole se démarque très nettement avec une consommation négligeable (2 000 tep en moyenne, soit 0,5% des consommations en 2005) par rapport aux autres activités.



Source : Région Auvergne

Les produits pétroliers représentent 43,5% du bilan énergétique de VVA en 2005, du fait de leur usage quasi exclusif dans le secteur des transports (utilisation d'électricité pour le réseau ferroviaire). Vient ensuite le gaz naturel avec 30% des consommations et l'électricité avec 19,5% des consommations. Sur la période on observe une augmentation des consommations d'électricité de près de 3%, surtout due aux secteurs résidentiels et tertiaires. La consommation de produits pétroliers augmente dans les secteurs résidentiels, tertiaires et des transports. La consommation de bois, liée au secteur résidentiel a elle augmenté de près de 9%.



Source : Région Auvergne

Le secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur d'énergie. Au sein de ce secteur c'est le poste chauffage qui consomme le plus, avec 75% de la consommation d'énergie du secteur résidentiel et 28,6% du bilan énergétique total. Les ressources utilisées pour le chauffage sont essentiellement le gaz naturel et le fioul domestique.

7.2. Des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique qui augmentent

Les engagements du Protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005, visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport aux niveaux de 1990 durant la période 2008-2012. L'annexe B du protocole contient les engagements chiffrés auxquels les États parties se sont engagés. Les États membres de l'Union Européenne doivent réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 8% entre 2008 et 2012. Le calcul des objectifs de chacun des pays de l'UE résulte de la ventilation de l'objectif européen de -8%

entre les États membres (processus appelé *burden sharing*), en fonction de leurs performances environnementales passées et de leurs besoins de développement futurs. Pour la France l'objectif est de 0%, c'est-à-dire une stabilisation des émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990.

En France, le Programme National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) a été adopté en janvier 2000, renforcé par l'adoption du Plan Climat national en 2004 (actualisé en 2006) dans lequel figure l'objectif de diviser par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, dit objectif « facteur 4 ». Cet objectif national, décliné au niveau régional, correspond à un taux de diminution annuel moyen de 3% par rapport aux émissions de 2005, alors que le taux de diminution « tendanciel » de ces émissions se situerait autour de 0,15%.

En Auvergne, le Plan Energie Climat Régional a été adopté par l'Assemblée Régionale lors de la Session de novembre 2009. Ce plan a pour objectifs :

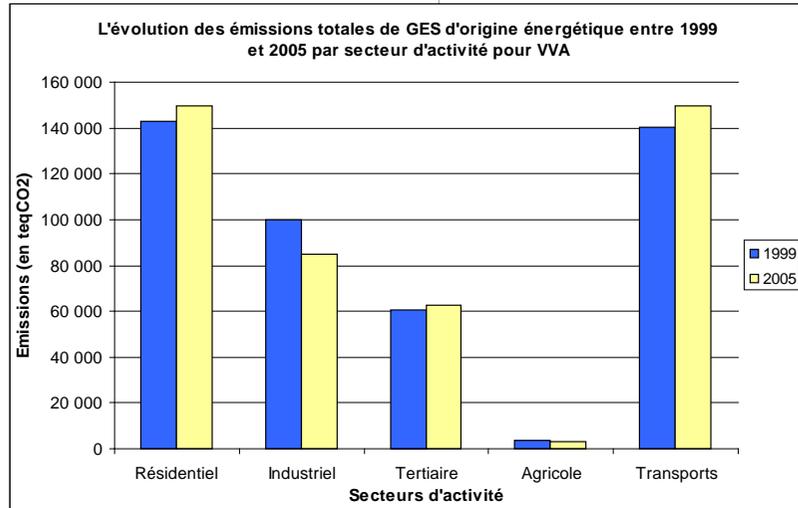
- A l'horizon 2020, diminuer de 20% les consommations énergétiques et les émissions de GES par rapport au niveau référence de 1990, et porter à 30% la part d'énergies renouvelables dans la consommation.
- Le «facteur 4» en 2050, c'est-à-dire diviser par 4 les émissions de GES par rapport à 1990.

Le niveau d'émission total de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine énergétique de l'agglomération de Vichy Val d'Allier en 2005, est de 449 665 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂), soit 5,9 teqCO₂ par habitant (pour 6,7 teqCO₂/hab sur la région Auvergne). Ces émissions représentent 5% des émissions totales de la région Auvergne.

On observe sur le graphique suivant, que **les deux secteurs les plus émetteurs sont le résidentiel et les transports**. En effet, ils émettent en moyenne 150 000 teqCO₂, soit un tiers des émissions chacun, contre 90 000 en moyenne pour l'industrie, 60 000 pour le tertiaire et seulement 4 000 pour l'agriculture. De plus, la tendance est à la hausse pour le résidentiel (+4,8%), les transports (+6,7%) et dans une moindre mesure, le tertiaire (+2,9%). Ces trois secteurs représentent une augmentation de 0,2 teqCO₂ par habitant entre 1999 et 2005 sur VVA. **Sur l'ensemble de l'agglomération de Vichy Val d'Allier, les émissions ont augmenté de 0,63% entre 1999 et 2005.**

7 L'ÉNERGIE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DOCUMENT PROVISOIRE

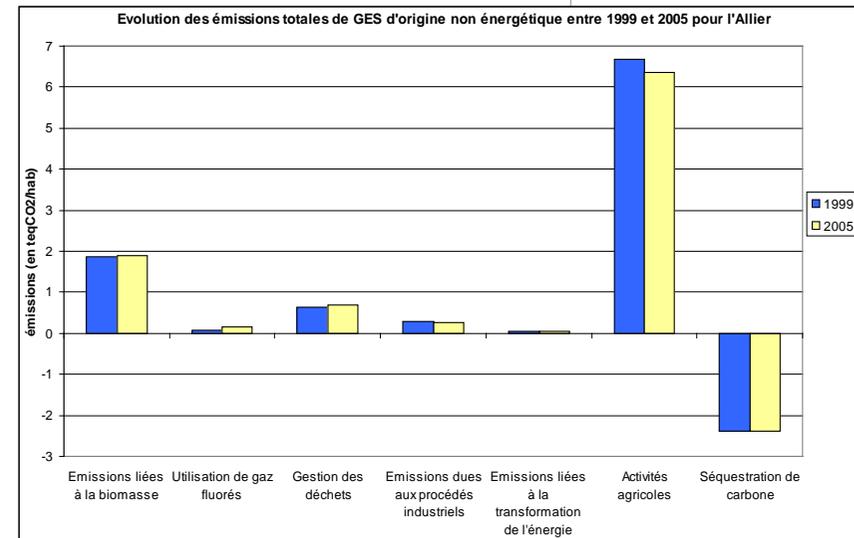


Source : Région Auvergne

Afin de diminuer les émissions de GES dues aux secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire) et des transports, il faut développer l'éco-construction, l'éco-rénovation et le recours aux énergies renouvelables, repenser les modes d'urbanisation et de déplacements et favoriser les transports collectifs et les modes de transport doux.

Les émissions de GES d'origine non énergétique¹ n'ont été calculées qu'au niveau départemental. Les gaz pris en compte sont le dioxyde de carbone (CO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), le méthane (CH₄) et les gaz fluorés. Les émissions totales de gaz à effet de serre d'origine non énergétique de l'Allier s'élèvent à 2,4 millions de teqCO₂ en 2005, soit 7 teqCO₂ par habitant, ce qui est bien supérieur à la moyenne régionale (5,3 teqCO₂/hab), mais inférieur à la moyenne nationale (7,8 teqCO₂/hab).

L'évolution de ces émissions est présentée dans le graphique suivant pour l'Allier.



Source : Région Auvergne

Les activités agricoles représentent 90% des émissions de GES d'origine non énergétique de l'Allier, soit 2,2 millions de teqCO₂ en 2005. Il faut noter que les émissions liées à ces activités sont plus importantes que celle liées au secteur des transports : pour VVA les émissions liées au transport émettent près de 2 teqCO₂ par habitant alors que les émissions liées à l'agriculture dans l'Allier représentent 6,3 teqCO₂ par habitant en 2005.

Dans l'Allier ces émissions d'origine non énergétique ont diminué de 3,4% entre 1999 et 2005, essentiellement lié à la baisse de l'activité agricole.

DOCUMENT PROVISOIRE

¹ Non liées à la consommation d'énergie

7.3. Un potentiel intéressant pour les énergies renouvelables

En application de la Convention de Rio (1992) et du protocole de Kyoto (1997), l'Union Européenne s'est donné comme objectif qu'à l'horizon 2010, plus de 20% de l'électricité produite le soit au moyen de ressources renouvelables (Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001). À cette fin, les États membres ont été invités à prendre les mesures appropriées.

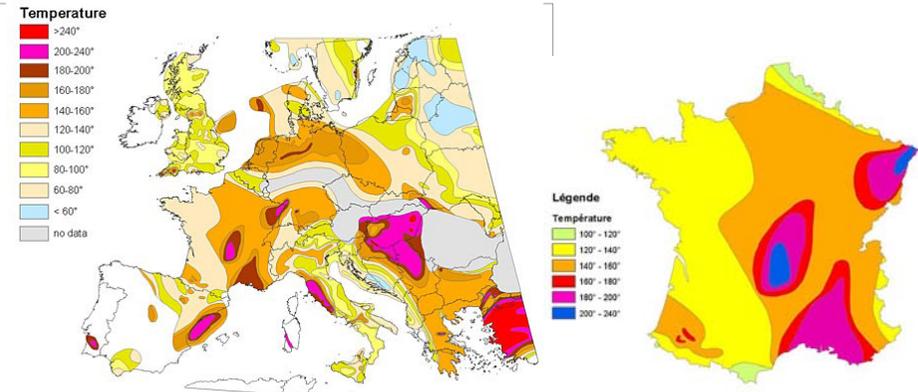
En France, l'objectif est d'aboutir, en 2010, à ce que 21% de l'électricité consommée soit produite par des sources renouvelables (contre 15% en 1997).

En Auvergne en 2005, seule 14% environ de la consommation d'électricité est produite à partir de ressources renouvelables et seule 3% de la consommation totale d'énergie est issue d'énergies renouvelables¹.

La géothermie

En 2003, dans le cadre d'une politique de relance des énergies renouvelables sur le territoire métropolitain, l'ADEME et le BRGM ont mis en place un projet méthodologique d'inventaire de la ressource géothermale basse et moyenne énergie, projet baptisé Copgen (compilation du potentiel géothermique national).

Cette compilation des données disponibles et accessibles sur la zone des Limagnes a permis de montrer un certain nombre de caractéristiques géologiques, thermiques et hydrogéologiques intéressantes du point de vue de la ressource géothermale. À l'échelle régionale, le Massif central en général et la zone des Limagnes en particulier apparaissent comme une zone d'anomalie géothermique anormalement chaude.



© Atlas of Europe, Hermann Haak (Hurtag, Cermak, Zui)

Comme de nombreux bassins sédimentaires ceinturant les reliefs anciens, les dépôts de fonds de bassin correspondent à des formations détritiques du type sable, conglomérats ou grès susceptibles de posséder des propriétés réservoirs intéressantes (porosité, perméabilité). Cette région est également caractérisée par de nombreuses sources thermales carbogazeuses qui émergent sur les bordures faillées des bassins. Les géothermomètres donnent des températures également intéressantes. L'ensemble de ces facteurs (température, formations détritiques, fluides, failles) est en faveur de circulations thermales dans le bassin et confirme l'intérêt, a priori, des Limagnes pour la géothermie basse et moyenne énergie. En France cette source d'énergie est encore très peu exploitée.

L'éolien

La Région auvergne s'est doté d'un schéma éolien, adopté le 23 décembre 2003 et modifié le 15 mai 2006. Ce schéma expose les principales recommandations pour le choix d'un site et la définition d'un projet et définit les espaces emblématiques de l'Auvergne.

La loi programme n° 2005-781 du 13 Juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (L.P.O.P.E) a modifié le dispositif d'obligation d'achat pour la production d'électricité d'origine éolienne.

7 L'ÉNERGIE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DOCUMENT PROVISOIRE

Cette loi a introduit le principe de création de zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat.

La circulaire du 19 juin 2006, co-signée par le ministre délégué à l'Industrie et la Ministre de l'Ecologie et du développement durable définit le cadre général et le contenu des dossiers de ZDE. Sur la base de ce document, une charte de « Mise en œuvre des ZDE dans l'Allier » a été élaborée par les différents services de l'Etat concernés. Ce document instaure un cadre précis de mise en œuvre des ZDE et prévoit notamment la réalisation d'une étude patrimoniale et paysagère. Il indique également que des démarches de concertation doivent être entreprises.

Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition des communes concernées ou d'un EPCI à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE. Ce dispositif a pour but de permettre aux collectivités de participer à cette forme de production décentralisée d'énergie tout en prenant en compte l'environnement dans son cadre général, la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

L'élaboration d'une ZDE n'implique pas obligatoirement l'implantation d'éoliennes.

Dans le département de l'Allier seule 1 ZDE est autorisée aujourd'hui, pour la communauté de commune de la Montagne Bourbonnaise, dont 3 communes ont un permis de construire accordé et 1 commune a un permis de construire en cours d'instruction.

D'autres ZDE sont en cours d'instruction, notamment sur la communauté de communes du bassin de Gannat et celle de Varenne-Forterre. Une éolienne est d'ailleurs implantée sur la commune de Sauzet dans la plaine de Limagne.

Aucun projet de ZDE ne concerne la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, qui semble avoir un potentiel faible concernant l'énergie éolienne, aux vues de la carte des vents moyens à 100 m réalisée par l'ADEME.

DOCUMENT PROVISOIRE

Le bois énergie

Cette ressource utilisée pour le chauffage est en augmentation de 9% sur VVA entre 1999 et 2005, atteignant 9 896 tep en 2005, soit 5,2% de la consommation totale.

Cette source d'énergie est considérée comme le gisement d'énergie renouvelable le plus important d'Auvergne, loin devant les autres sources d'énergies renouvelables (Source : Synthèse de l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », Juin 2008).

Cette ressource est encore sous-exploitée en Auvergne. L'ADEME, qui subventionne les projets de bois énergie, a recensé sur le territoire du SCoT, 2 projets aidés de chaudières à bois : une individuelle à Espinasse Vozelle et une collective pour la mairie de Bost.

Le développement de cette filière est aussi un enjeu pour l'emploi local.

Le photovoltaïque

Des chartes régionales et départementales sur le photovoltaïque au sol ont été lancées.

Un projet de centrale photovoltaïque au sol est à l'étude sur le territoire de VVA, sur le site de Montpertuis. Ce projet concernerait 35 ha pour une puissance de crête prévue entre 10 et 15 MWc (Source : DDT 03).

Les installations de grande surface sur les bâtiments agricoles et plus encore au sol sont toutefois à encadrer très strictement, compte tenu des impacts paysagers et sur la production agricole (concurrence avec la production agricole, perturbation du marché foncier, rétention de foncier, etc.) importants à craindre en cas de développement.

Le solaire thermique

Il existe deux modes de production d'énergie solaire thermique :

- Le solaire passif : La chaleur du rayonnement solaire peut être récupérée directement et stockée dans les matériaux qui constituent le bâtiment. Cela nécessite simplement une conception particulière qui s'adapte au climat et qui tient compte de l'orientation du soleil selon les saisons. Le solaire passif s'intègre plus largement dans l'architecture bioclimatique.

7 L'ÉNERGIE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DOCUMENT PROVISOIRE

- Le solaire actif : Le rayonnement solaire est capté au travers d'une interface, le panneau solaire thermique. Ce panneau est constitué de capteurs qui permettent d'optimiser la récupération de l'énergie solaire.

Cette énergie peut servir à la production de l'Eau Chaude Sanitaire (3 à 5 m² de capteur par logement), à la contribution au chauffage de la maison (12 à 20 m² de capteurs pour une maison de 100 à 150 m²), au séchage des fourrages, etc.

Le potentiel de production de cette source d'énergie en Auvergne est considéré comme important (15% environ du gisement total d'énergies renouvelables calculé dans le Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne).

D'après les données de l'ADEME sur les projets subventionnés (cf. tableau suivant), 43 projets sont en cours sur le territoire du SCoT :

- 3 projets de solaire thermique collectif
- 1 projet de solaire thermique tertiaire
- 33 projets de chauffe eau solaire individuel
- 6 projets de système solaire combiné

	Chauffe eau solaire individuel	Chauffe eau solaire collectif / solaire tertiaire	Système solaire combiné	Total
Abrest	1			1
Bellerive-sur-Allier	3	1	1	5
Billy	1		1	2
Bost	1			1
Brugheas	4			4
Charmeil	1			1
Creuzier-le-Neuf	2		1	3
Creuzier-le-Vieux	5		1	6
Cusset	4			4
Hauterive	1			1
Magnet	2			2
St Rémy en Rollat	1			1
St Yorre	1			1
Serbannes	1			1
Seuillet	1			1
Vendat	3			3
Vernet			2	2
Vichy	1	3		4
Total	33	4	6	43

Source : ADEME Auvergne 2010

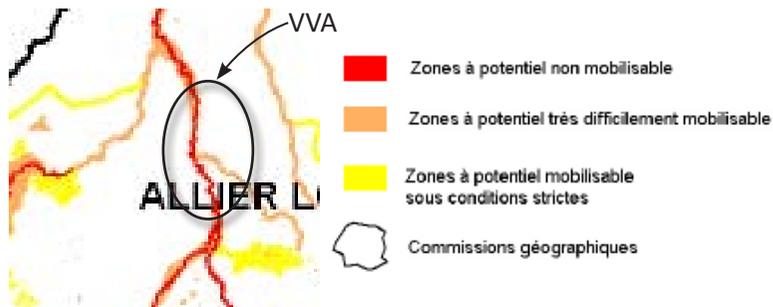
DOCUMENT PROVISOIRE

L'hydroélectricité

La production d'hydroélectricité représente près de 20% de la production d'énergie renouvelable en Auvergne en 2005. Le potentiel de production d'énergie supplémentaire est considéré comme quasiment épuisé en Auvergne.

En 2007, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a lancé une évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire Bretagne, en puissance (kW) et en production (kWh), en compatibilité avec les réglementations existantes sur l'environnement. Le résultat correspond aux classes 3 et 4 respectivement du « potentiel mobilisable sous conditions strictes » et du « potentiel mobilisable normalement ». Sur le bassin Loire Bretagne, il représente environ 30% du potentiel global et est essentiellement constitué de potentiel d'optimisation ou de suréquipement d'installations hydroélectriques existantes.

Sur le territoire du SCoT, comme le montre la carte ci-dessous, on ne trouve que des zones à potentiel non mobilisable ou très difficilement mobilisable (classes 1 et 2), qu'il n'est donc pas réaliste d'envisager un potentiel hydroélectrique qu'il est réaliste d'envisager au sens de la réglementation



Source : Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire Bretagne – AELB octobre 2007 – extrait de la carte « contraintes réglementaires »

Globalement sur la commission géographique Allier Loire amont, la puissance totale potentielle est de 443 MW, dont 26% est mobilisable normalement ou sous conditions strictes. Le productible potentiel est de 1401 GWh, dont 25% est mobilisable normalement ou sous conditions strictes.

Aucune micro-centrale hydroélectrique ne se trouve sur le territoire du SCoT (Source : BDT 03).

Les biocarburants / biogaz

Le biogaz est un gaz issu de la fermentation de déchets organiques à l'abri de l'air. Il peut s'agir de certains déchets ménagers, de déchets verts, des boues de stations d'épuration, des déjections animales comme les lisiers, de résidus de cultures ou de déchets agro-alimentaires. Le pouvoir calorifique du méthane varie entre 5000 et 7000 kcal/m³. Ainsi, 1 m³ environ de gaz de méthane représente l'équivalent d'un demi-litre de mazout. Le biogaz peut servir pour la cuisson des aliments, pour l'eau chaude et le chauffage. Il permet aussi de produire de l'électricité, et du carburant pour l'alimentation des véhicules.

Seule une installation de production de biogaz existait en Auvergne en 2008, dans le Puy-de-Dôme¹. Une autre est en projet au Mayet de Montagne.

Le terme biocarburant désigne un carburant renouvelable constitué de dérivés industriels obtenus après transformation de produits d'origine végétale ou animale. On distingue d'une part, les biocarburants issus des organes de réserve de la plante, dits de première génération (actuellement sur le marché) et d'autre part, des biocarburants issus de la plante entière (dont la partie lignocellulosique), dits de seconde génération (attendus sur le marché à l'horizon 2020).

D'après l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », l'Allier se démarque dans le cadre de la filière biocarburants.

CHIFFRES CLÉS

Une consommation d'énergie en 2005 de 2,5 tep par habitant

Des émissions de GES d'origine énergétique en 2005 de 5,9 teqCO₂ par habitant

Industrie et transports : 46% de la consommation totale d'énergie de VVA

Résidentiel : 38% de la consommation totale d'énergie de VVA

Résidentiel et transports : 66% des émissions de GES

¹ Source : Synthèse de l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », Juin 2008

7 L'ÉNERGIE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DOCUMENT PROVISOIRE

 Atouts	 Faiblesses
<p>Une consommation d'énergie inférieure à la moyenne régionale (2,5 tep/hab contre 2,8 tep/hab)</p> <p>Des émissions de GES d'origine énergétique inférieures à la moyenne régionale (5,9 teqCO₂/hab contre 6,7 teqCO₂/hab)</p>	<p>Une consommation d'énergie par habitant qui augmente entre 1999 et 2005 dans les secteurs résidentiel et tertiaire et dans une moindre mesure dans le secteur des transports</p> <p>Des émissions de GES d'origine énergétique par habitant qui augmentent entre 1999 et 2005 dans les secteurs résidentiel, tertiaire et des transports</p> <p>Les secteurs du résidentiel et des transports émettent plus de la moitié des GES d'origine énergétique de VVA (66%)</p> <p>Un potentiel en bois-énergie et en géothermie pas assez exploité</p>
 Opportunités	 Menaces
<p>Les orientations du Grenelle de l'environnement</p> <p>Une hausse de la part d'énergies renouvelables dans la production française</p> <p>Potentialités du territoire pour la production d'énergies renouvelables, notamment en bois énergie et géothermie</p> <p>Mise en place d'un Plan Climat Territorial</p>	<p>Une évolution tendancielle des consommations au niveau régional qui consisterait en une diminution annuelle moyenne de 0,08% entre 2005 et 2025. Les émissions de gaz à effet de serre associés qui diminueraient de l'ordre de 0,15% en moyenne par an². Cette évolution tendancielle des consommations ne permet pas d'atteindre les objectifs du Plan Climat National.</p> <p>Un développement de l'urbanisation et une croissance de la population qui risquent d'augmenter les consommations énergétiques et les émissions de GES</p>

ENJEUX

Encadrement des grands projets d'énergies renouvelables émergents (centrales photovoltaïques au sol,...) :

- prise en compte des enjeux environnementaux : paysage, valeurs et fonctions des espaces naturels et agricoles, réaménagement des sites après exploitation,...
- développement de l'énergie solaire favorisant les installations sur les bâtiments et équipements publics ou privés existants, en prenant en compte leur insertion paysagère

La mise en place de projets coopératifs pour le développement des énergies renouvelables

Evaluation des potentialités du territoire pour le bois-énergie et la géothermie

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des équipements (démarches HQE, éco-quartiers, gestion de l'éclairage public,...), conditionnant l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.

Intégration des politiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de transport : rapprochement domicile-travail (activités sur le territoire, télétravail,...), et développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux en lien avec l'urbanisation ; couplage réseau de pistes cyclables – carte scolaire.

Mise en place de campagnes de sensibilisation et d'information auprès des habitants du territoire (encouragement de comportements citoyens et responsables).

DOCUMENT PROVISOIRE

2 Source : Bilan Energie et Gaz à effet de serre de la Région Auvergne - 2008



8. Synthèse & enjeux pour le SCoT

8.1. Réduire la consommation d'espace

Le territoire de VVA, situé au cœur du Val d'Allier et à proximité de la métropole clermontoise, se trouve de plus en plus exposé à la pression foncière. Cette pression foncière ainsi que le mode de développement de type pavillonnaire, se traduisent par un étalement urbain croissant au détriment des terres agricoles et des espaces naturels.

Ce prélèvement sur les terres agricoles est observé dans les PLU : d'après les zones à urbaniser ou d'urbanisation future des PLU, 1007 ha de terres agricoles (ce qui représente près de 7,8% de la SAU des exploitations en 2009) et 167 ha d'espaces naturels pourraient être un jour artificialisés.

L'étude de l'extension de la tache urbaine entre 2001 et 2009 (cf. carte « la consommation d'espace »), montre que 422 ha, soit 1,4% de la surface du territoire, ont été artificialisés entre ces deux périodes. Ainsi, en 2009, près de 4500 ha sont urbanisés sur le territoire de VVA, soit 14% du territoire, ce qui représente une évolution de 10,4% par rapport à 2001.

Ainsi les enjeux résident dans une régulation stricte (PLU) de l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles ou naturelles en secteurs périurbains en travaillant sur :

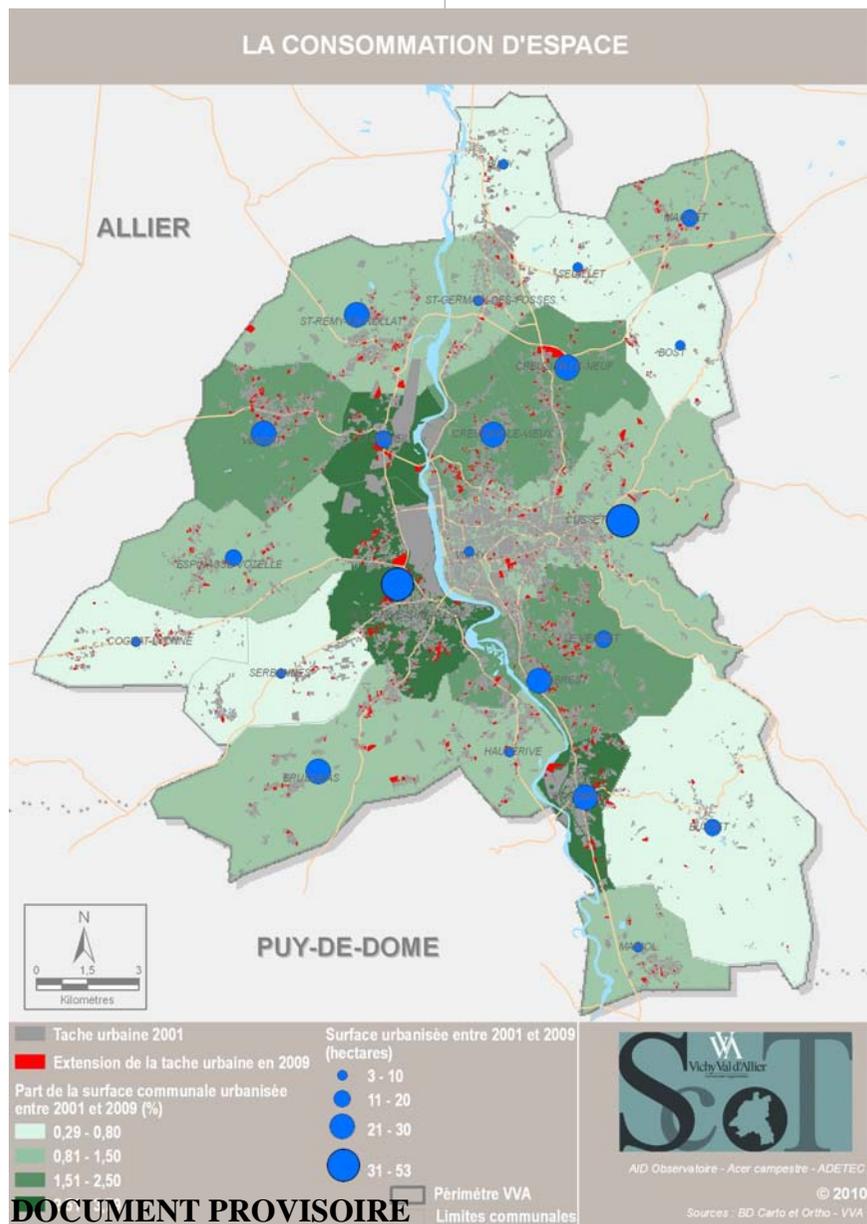
- L'optimisation des secteurs urbains (U) existants (renouvellement urbain), et ceux déjà destinés à l'urbanisation future (AU) dans les PLU, en mettant en place des densités élevées,
- Les limites entre urbain et non urbain, en préservant les coupures d'urbanisation et en maintenant les coulées vertes ou ceintures vertes autour des villes,
- La répartition des extensions futures, dans la continuité des armatures existantes.

Il faudra également maîtriser l'urbanisation (à vocation d'habitation, commerciale ou industrielle) autour des emprises et des futurs échangeurs des projets de contournements routiers, notamment le contournement sud ouest de Vichy.

Le développement de politiques foncières, communales et intercommunales, voire

de l'urbanisation, tout comme la conception de projets de développement durable du territoire à l'échelle globale (SCoT) pour mieux organiser l'espace, articuler les diverses composantes, et développer leurs complémentarités.

Le SCoT devra enfin proposer des formes urbaines économes en espace.



8.2. Réduire la consommation d'énergie

La consommation d'énergie, en grande partie liée à l'habitat et aux transports sur le territoire, est fortement corrélée au mode d'urbanisation. Réduire la consommation d'espace en limitant l'étalement urbain et en privilégiant la cohérence entre habitat et offres d'emploi, de service, de transport en commun, permet en partie de répondre à cet enjeu. L'amélioration des performances énergétiques, souvent limitées, de l'habitat sera également un facteur déterminant de la réduction de la consommation énergétique. Ceci permettant également de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, qui sont élevées sur les secteurs résidentiel et des transports.

Les enjeux identifiés pour réduire la consommation d'énergie sont :

- renforcer les liens entre l'urbanisation et les transports en commun et développer les modes de déplacements doux
- organiser l'espace urbain pour réduire les besoins en mobilité
- améliorer les performances énergétiques des bâtiments et équipements (Ecoquartier, démarche HQE,...), pouvant conditionner l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones
- développer les énergies renouvelables et notamment explorer le potentiel de la filière bois énergie et de la géothermie.

8.3. Préserver et valoriser la trame verte

Le territoire du SCoT se trouve à la croisée de différentes entités paysagères, étant adossé aux premiers vallonnements des Monts du Bourbonnais et s'ouvrant sur la plaine de l'Allier. Les trois grandes entités paysagères que sont les coteaux du val d'Allier vichyssois, le val d'Allier vichyssois et les Monts de la Madeleine sont structurées par la rivière Allier, véritable épine dorsale du territoire, entité paysagère à part entière qui continue encore aujourd'hui de remodeler les paysages du Val de l'Allier au grès du courant et des crues. Véritable coulée verte au sein du territoire, la forêt alluviale du val d'Allier et les milieux qui lui sont liés structurent la trame verte du territoire.

Les coteaux du Val d'Allier vichyssois, marqués par les massifs boisés entre lesquels vient s'intercaler un paysage agricole essentiellement bocager et ouvert, s'insèrent en continuité du Plateau de Randan et font le lien entre les vallées de l'Allier et de la Sioule.

Les Monts de la Madeleine, marqués au niveau du territoire du SCoT par un relief tourmenté, sont caractérisés par la prépondérance du pâturage et les bois faisant ainsi le lien avec l'est du Massif Central.

Le territoire du SCoT se distingue également par la présence de coteaux calcaires de grande valeur écologique.

Le recul et la mutation de l'agriculture sur le territoire, couplés à l'urbanisation des espaces périurbains accompagnée d'un développement souvent anarchique des entrées de villes et d'agglomération, dans le Val d'Allier mais aussi sur les coteaux, sont à l'origine d'impacts sur le patrimoine paysager et naturel du territoire. La communauté d'agglomération de VVA subit une pression urbaine assez importante avec une tendance à l'artificialisation des sols agricoles entre 1990 et 2006 (données Corinne Land Cover), tendance qui se poursuit jusqu'en 2009 (cf. carte « la consommation d'espace »). Ce phénomène engendre des perturbations au sein des continuités écologiques avec un impact négatif sur les espèces locales.

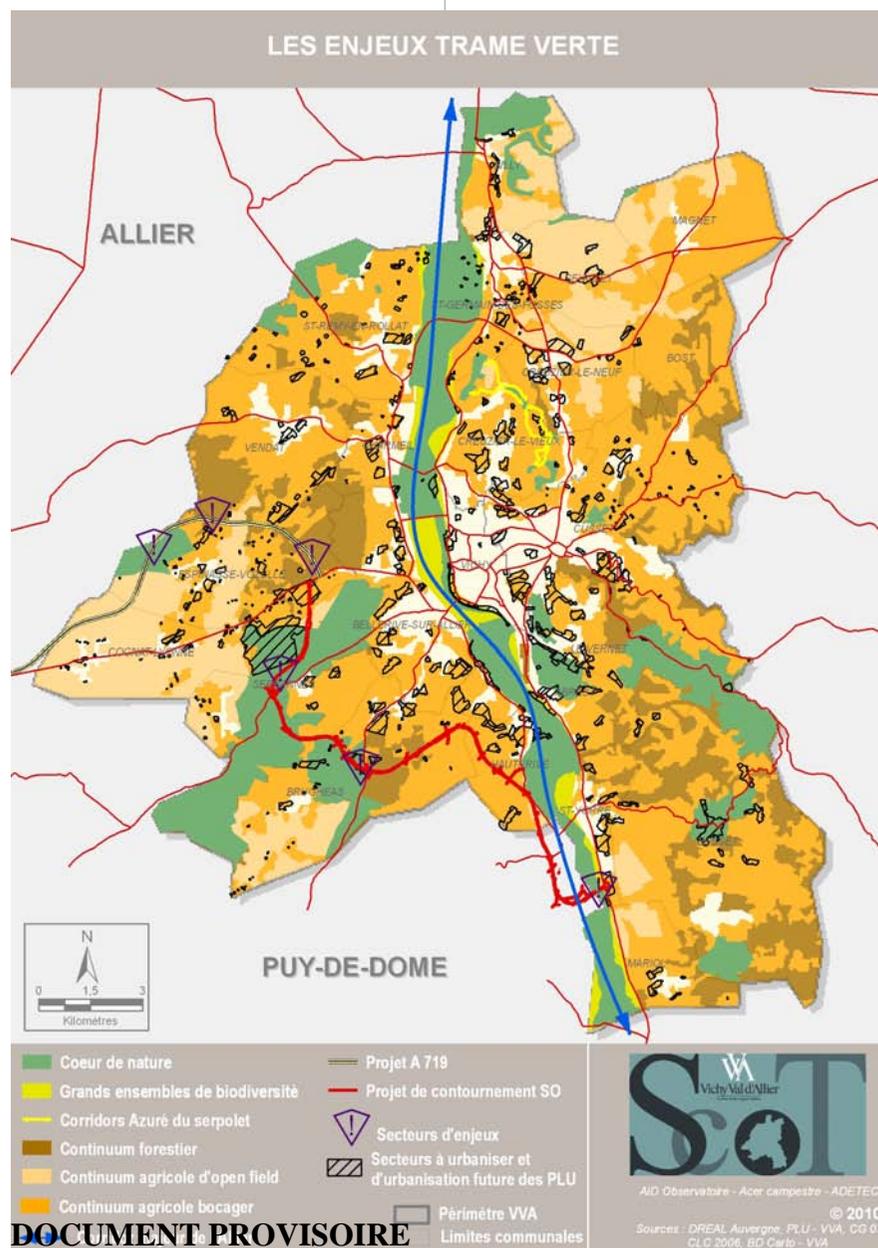
C'est pourquoi **la sauvegarde, voire la restauration de coulées vertes est** importante pour préserver les continuités écologiques et éviter les ruptures trop

importantes susceptibles de limiter la circulation des espèces d'un territoire à un autre.

L'enjeu du SCoT réside donc dans la capacité du territoire à parvenir à un choix de paysage pour l'avenir intégrant les valeurs associées en termes économiques, culturels, sociaux mais également en terme de biodiversité.

Les enjeux identifiés pour préserver la trame verte du territoire sont les suivants (cf. carte « les enjeux trame verte ») :

- protéger les secteurs à forte valeur patrimoniale : en particulier ceux qui aujourd'hui ne disposent pas de protection réglementaire : les réseaux de coteaux secs, les cours d'eau (autre que l'Allier) et les zones humides qui leur sont associées, le patrimoine architectural et culturel
- préserver les zones de forêts et de bocage, qui représentent des zones de refuge et de circulation de la faune et qui forment aujourd'hui la trame verte du territoire
- maintenir l'agriculture, notamment l'élevage, activité économique qui permet l'entretien du bocage et qui contribue à renforcer la biodiversité des milieux. Développer les circuits courts
- améliorer qualitativement l'agriculture, notamment dans les zones de grandes cultures, en renforçant et soutenant des pratiques plus respectueuses de l'environnement (agriculture à haute valeur environnementale). Développer les mesures agri-environnementales territorialisées
- valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser le public en développant les parcours de découverte.



8.4. Préserver et valoriser la trame bleue

La trame bleue est formée sur le territoire par l'Allier et ses affluents sans oublier les milieux humides qui leur sont associés. Dans un contexte de risque d'inondation fort, la préservation de ces milieux, dont le rôle de régulation du cycle de l'eau en période de crue et d'étiage est bien connu, est fondamentale. La ressource en eau souterraine et superficielle a tout autant d'importance pour l'alimentation en eau du territoire.

L'enjeu est également l'atteinte du « bon état écologique » fixé par la Directive Cadre sur l'Eau pour 2015. Sur ce point le territoire du SCOT de VVA n'est pas en avance, avec des risques avérés de non atteinte du bon état écologique, dus :

- aux pesticides pour l'aquifère de socle et aux nitrates pour la nappe alluviale de l'Allier
- à l'hydrologie (modification du régime hydrologique) pour le Sichon et le Mourgon
- à la morphologie (modification du cours d'eau par l'homme) pour tous les cours d'eau, sauf le Gourcet et le Darot
- aux pesticides pour l'Allier et le Mourgon
- aux macropolluants (phosphore compris sans nitrate) pour le Jolan

D'une façon générale les choix que l'on fait en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire peuvent impacter plus ou moins fortement la ressource en eau et les milieux aquatiques. Ainsi les enjeux identifiés pour préserver la trame bleue et la ressource en eau sont (cf. carte « les enjeux trame bleue ») :

- préserver et restaurer la dynamique fluviale de l'Allier en préservant l'espace de liberté de l'Allier
- préserver et restaurer l'état des eaux superficielles et souterraines, ainsi que des zones humides associées aux cours d'eau et maintenir ou restaurer la qualité de la fonctionnalité des milieux aquatiques afin d'atteindre le bon état

8 SYNTHÈSE ET ENJEUX POUR LE SCOT

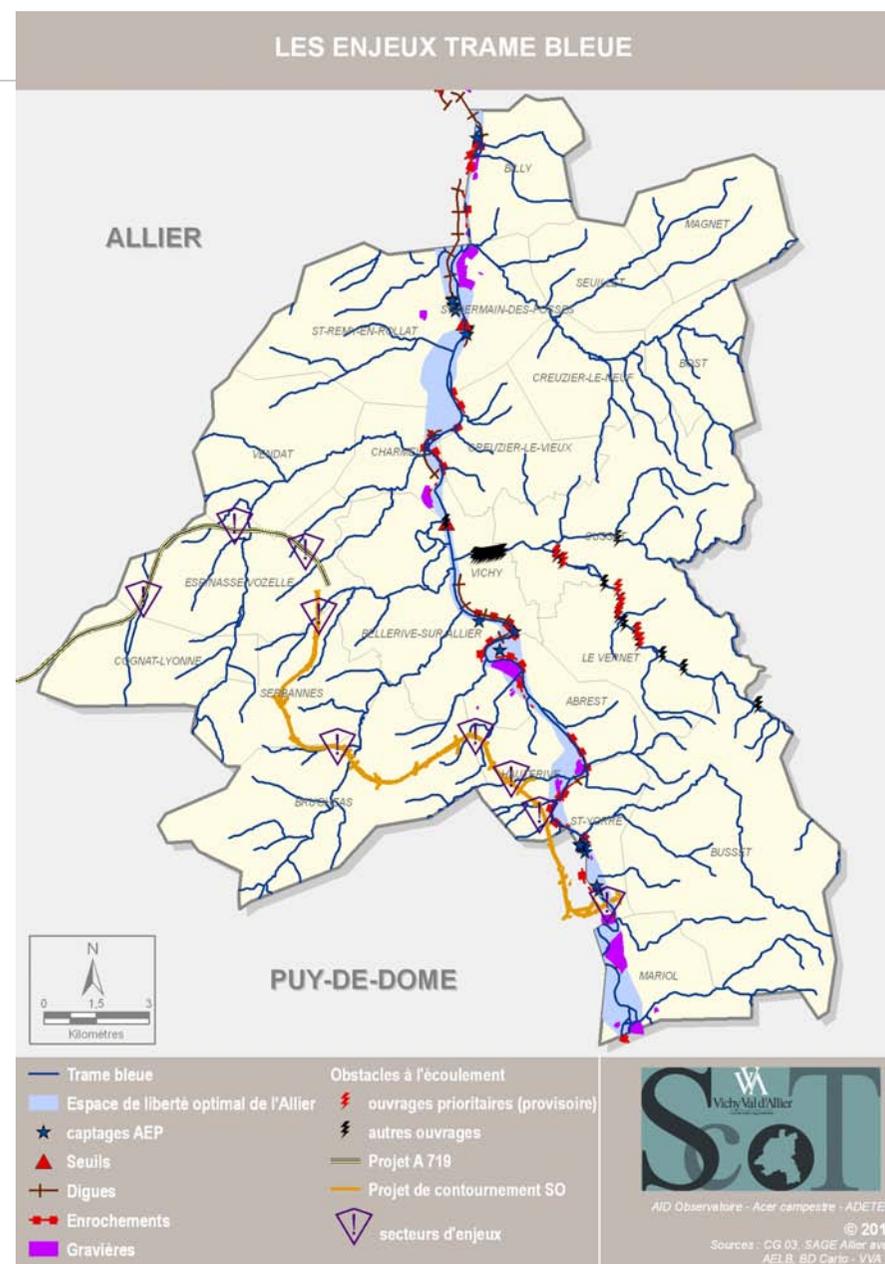
DOCUMENT PROVISOIRE

(au sens de la DCE). Ceci doit être notamment pris en compte lors de la création d'infrastructures et d'équipements

- réduire le risque inondation en préservant les champs d'expansion des crues des cours d'eau du territoire, en adaptant les constructions existantes, en limitant les surfaces imperméabilisées et en gérant efficacement les eaux pluviales au niveau communal (canaux, noues, puits d'infiltration ou d'absorption, ...).

sécuriser la ressource AEP (en partenariat avec le SMEA)

- protéger la qualité des ressources en luttant contre les pollutions diffuses d'origine agricole, en améliorant les dispositifs d'assainissement, et en protégeant les captages AEP
- mettre en place des schémas d'assainissement pluviaux à l'échelle communale intégrant des dispositifs de traitement des eaux pluviales dans les secteurs à forte charge polluante (urbanisation dense, zones d'activités, ...), en faisant par exemple, de la gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle (toit végétalisé, citerne de récupération des eaux pluviales, ...).



DOCUMENT PROVISOIRE

LIVRE 3.

Choix retenu pour la PADD et le DOO

& justification des objectifs chiffrés

de limitation de la consommation d'espace

1. Choix retenus pour le PADD et le DOO

DES GRANDS ENJEUX POUR UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE À CONFORTER ET À RENOUVELLER

Afin de se donner tous les moyens de mener une gestion rationnelle de son territoire, le SCoT de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier a pour objectif de mettre en place un projet territorial transversal et communautaire.

L'état des lieux réalisé dans le diagnostic a permis de mettre en avant un certain nombre d'enjeux pour les différentes thématiques étudiées et sous l'angle de la durabilité de son développement actuel.

À partir de ces enjeux, il s'agira de déterminer les grands objectifs qui guideront l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable.

Le PADD devra tenir compte de premiers éléments prospectifs (et les préciser) inscrits au sein du diagnostic quant à l'évolution démographique à l'horizon 2030.

Ceux-ci mettent en avant une population comprise entre 78 200 et 95 600 habitants à cette date (en fonction des choix d'aménagement qui seront retenus), soit 4 500 à 5 500 ménages supplémentaires.

L'apport de nouvelle population, combiné à la nécessité de prendre en compte les évolutions de la population locale, auront un impact majeur sur l'organisation du territoire à échéance du SCoT.

Cette nouvelle donne devra ainsi tenir compte des grands enjeux perçus à l'issu de l'exercice diagnostic, précisés ci-après :

Enjeux pour la préservation du territoire

L'environnement et les paysages

- Mise en valeur de la qualité et de la diversité des paysages, vecteurs

- Adopter une gestion globale et concertée de l'eau à l'échelle du SCoT

L'urbanisme et la consommation d'espace

Mener une politique d'aménagement du territoire multithématique

- Maîtriser l'urbanisation et optimiser les disponibilités foncières, pour une réduction de la consommation d'espace
- Permettre une plus grande proximité entre lieux d'emplois et d'habitat

Enjeux pour la solidarité du territoire

L'Homme et le cadre de vie

- Répartir la croissance démographique de manière plus équilibrée et afin de relever le défi de renouvellement de population (dont les actifs)
- Promouvoir des formes d'habitat diversifiées sur l'ensemble du territoire pour permettre un accès élargi au logement

La stratégie de déplacements

- Accompagner les nouveaux projets de voirie dans une logique de diffusion interne et de rayonnement régional
- Développer les modes alternatifs à l'automobile

Enjeux pour l'ouverture du territoire

Le développement économique

- Inventer un nouveau projet économique !
- Requalifier les friches et densifier les zones d'activités existantes avant de développer de nouveaux espaces

CHOIX RETENUS POUR LE PADD ET LE DOO

DOCUMENT PROVISoire

- Organiser un développement d'ensemble des zones d'activités à l'échelle de l'agglomération
- Mettre en œuvre une gestion et une animation dynamiques des zones d'activités
- Faire de l'agriculture de proximité un levier de développement

L'organisation de l'espace et les coopérations

- Construire une armature territoriale adaptée : les relations entre les deux rives de l'Allier, le maintien d'un centre-urbain moteur, une réflexion sur des pôles d'appui
- Développer une communication touristique à l'échelle de l'agglomération et du Pays Vichy-Auvergne
- Inventer des modes de coopération élargie avec le Pays du Grand Clermont, et en mesurer les impacts sur la planification locale

A partir de ces enjeux, le PADD est donc une proposition issue de la synthèse des deux scénarios prospectifs, débattus en Bureau Communautaire et lors des ateliers d'Octobre, où les élus ont positionné des curseurs concernant chaque levier de développement.

Les principes du PADD détaillés dans le document font apparaître le scénario suivant :

L'évolution démographique	Un scénario démographique haut à intégrer dans le modèle de développement pour le PADD
L'organisation territoriale	Un territoire maillé qui porte le développement d'abord sur des pôles de niveaux 1 et 2 (cœur urbain et pôles d'équilibre)

Les formes du développement résidentiel	Des formes urbaines denses proches des lieux de TC desservant la métropole Un enjeu fort de reconquête du parc vacant dans les centres urbains denses Un encadrement pour les densités hors des pôles majeurs
L'organisation économique	Une lisibilité forte recherchée vers l'extérieur : une programmation économique qui se concentre sur 2/3 pôles et une offre existante à conforter
L'organisation des déplacements	Un maillage qui priorise les connexions vers l'extérieur et une organisation efficace intra-VVA autour des pôles majeurs
L'enjeu agricole	- Des grandes entités agricoles maintenues, mais des micro secteurs « en débat » ; - Une approche durable de l'agriculture avec une volonté forte de maintenir une activité pérenne : des prescriptions plus fortes dans ce domaine.
La mise en valeur environnementale	- Les grandes entités paysagères maintenues et mises en valeur. Un principe « d'adaptation aux risques » retenu pour ne pas hypothéquer les opportunités économiques - Une prise en compte environnementale accrue avec une valorisation des ressources naturelles locales. Principe de précaution acté dans le SCoT au nom de l'identité du territoire.

DOCUMENT PROVISoire

CHOIX RETENUS POUR LE PADD ET LE DOO

DOCUMENT PROVISoire

Afin de rendre lisible la démarche qui a conduit à l'élaboration du projet de développement et d'aménagement durables, le tableau suivant permet d'établir clairement le lien entre :

- le diagnostic et les enjeux mis en évidence dans le rapport de présentation,
- les paragraphes du PADD qui traitent des diverses thématiques.

THEMATIQUE	BILAN DU DIAGNOSTIC	ENJEUX DU SCOT	PARAGRAPHES DU PADD
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Une richesse naturelle et patrimoniale remarquable mais des points noirs paysagers et des protections environnementales réglementaires insuffisantes sur certains espaces remarquables • Une pression urbaine forte sur les sols agricole • Une forte dépendance à la rivière Allier et à sa nappe alluviale pour l'AEP et les autres usages de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les entités paysagères existantes pour forger une identité «verte» au territoire • Préserver et mettre en avant les trames verte et bleue • Préserver et restaurer l'état des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver et valoriser les grands espaces naturels du territoire de Vichy Val d'Allier • Maîtriser l'étalement urbain • Favoriser un développement urbain compatible avec le respect de l'environnement • Préserver la ressource en eau
RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Un risque inondation important (PPRI de l'Allier) • Des zones urbaines en interaction directe avec les voies bruyantes • Des risques transport de matières dangereuses et lié au retrait gonflement des argiles très présents • Hétérogénéité et insuffisance dans la collecte des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les populations • Réduire la vulnérabilité au risque inondation • Favoriser la performance de la collecte des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un développement urbain compatible avec le respect de l'environnement

DOCUMENT PROVISoire

CHOIX RETENUS POUR LE PADD ET LE DOO

DOCUMENT PROVISOIRE

THEMATIQUE	BILAN DU DIAGNOSTIC	ENJEUX DU SCOT	PARAGRAPHES DU PADD
ENERGIE	<ul style="list-style-type: none"> Des consommations énergétiques inférieures par rapport à la moyenne régionale mais en augmentation dans les dernières années 	<ul style="list-style-type: none"> Mieux exploiter les potentialités du territoire pour la production d'énergies renouvelables, notamment en bois énergie et géothermie Améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements S'inscrire dans le PCET élaboré à l'échelle du Pays Vichy Auvergne 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser un développement urbain compatible avec le respect de l'environnement
DEMOGRAPHIE	<ul style="list-style-type: none"> La reprise de la croissance démographique mais des centralités urbaines en perte de vitesse démographique, accusant un vieillissement particulièrement marqué Une forte représentation des très bas revenus et des écarts significatifs de richesse sur le territoire entraînant des parcours résidentiels difficiles pour tous et un risque de fractures sociales et territoriales Un niveau de qualification assez faible par rapport aux autres agglomérations départementales Un accroissement de la précarité des actifs face à la tertiairisation des emplois Le vieillissement de la population qui peut remettre en cause le modèle économique actuel 		
HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> La production de formes urbaines ségréguées : collectifs et logements sociaux concentrés en cœur urbain, maisons individuelles sur les autres communes Un quota important de logements vacants dans le parc actuel Une architecture remarquable au centre de Vichy Un rythme de construction important sur la décennie passée 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre des actions sur le parc bâti existant Diversifier l'offre en logements pour favoriser les différents parcours résidentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Produire une offre de logements adaptée à la demande et intégrée à son environnement Embellir le cadre urbain des habitants

DOCUMENT PROVISOIRE

CHOIX RETENUS POUR LE PADD ET LE DOO

DOCUMENT PROVISoire

THEMATIQUE	BILAN DU DIAGNOSTIC	ENJEUX DU SCOT	PARAGRAPHES DU PADD
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre commerciale rayonnante mais d'une qualité insuffisante • Une agglomération proche de son agriculture mais un recul des espaces agricoles plus prononcé que sur le reste du département • La diversité du tissu industriel mais une baisse d'attractivité économique, faute d'animation suffisante autour des zones d'activités et un manque de lisibilité de l'action économique • La difficulté de répondre à des demandes d'installation rapide d'entreprises, en lien avec la disponibilité de l'offre foncière • Une dispersion des zones d'activités avec de multiples intervenants Présence d'une diversité et d'une quantité intéressante de matériaux sur le territoire du SCoT • Des sièges industriels souvent à l'extérieur du territoire • L'affaiblissement de l'économie par une stagnation des actifs • L'identité thermale et la montée en puissance du concept de « santé, beauté, forme » • Une offre hôtelière classée importante sur l'agglomération • Des activités touristiques variées, avec un panel d'équipements sportifs remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider l'offre commerciale • Un potentiel pour l'agriculture de proximité à explorer • Rendre lisible l'offre économique • 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider l'offre commerciale • Valoriser l'agriculture de proximité • Maîtriser l'étalement urbain ... • Affirmer la vocation économique du territoire • Cultiver l'excellence et l'innovation • Développer une stratégie de marketing territorial • Promouvoir la vocation touristique

DOCUMENT PROVISoire

CHOIX RETENUS POUR LE PADD ET LE DOO

DOCUMENT PROVISOIRE

THEMATIQUE	BILAN DU DIAGNOSTIC	ENJEUX DU SCOT	PARAGRAPHES DU PADD
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire de courtes distances et des nombreuses gares sur le territoire • La grande dépendance à la voiture et des transports en commun moins attractifs face aux modes de déplacements automobiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les déplacements et mettre en œuvre un urbanisme de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service • Promouvoir la proximité
EQUIPEMENTS ET SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de services et d'équipements de proximité importante • • Des équipements d'envergure • • Des services à la population très concentrés spatialement 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'économie des services à la personne au regard de la structure par âges actuelle et à venir • Réfléchir à une nouvelle répartition de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer le territoire pour une meilleure qualité de service • Promouvoir la proximité
AMENAGEMENT FONCIER	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement résidentiel et économique fortement consommateur d'espace et mal maîtrisé • Des entrées de villes parfois mal traitées • Un mitage du territoire grandissant avec un risque de banalisation des sites urbains et paysagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les potentiels de requalification très importants au sein des friches industrielles • Un développement urbain et résidentiel maîtrisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique de réserves foncières • Embellir le cadre urbain des habitants • Maîtriser l'étalement urbain : optimiser l'occupation foncière sur le principe de « l'intensité urbaine »
LIENS ENTRE TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Des flux d'échanges croissants entre les agglomérations vichysoise et clermontoise mais un risque de se faire « absorber » par la métropole clermontoise, si le territoire ne met pas suffisamment en avant ses avantages comparatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter les relations aux autres territoires qu'ils soient ceux du Pays ou du Grand Clermont 	<ul style="list-style-type: none"> • Connecter le territoire

DOCUMENT PROVISOIRE

A l'issue des phases diagnostic et PADD, qui ont permis tout d'abord de cerner les enjeux du territoire à l'horizon 2030 et ensuite de définir un scénario de développement choisi par les élus, le DOO est le fruit d'un travail conjoint qui a vu notamment le déroulement d'ateliers prospectifs entre mai et juin 2012, suivi par un Bureau Communautaire de synthèse au mois de juillet 2012.

Ces moments de concertation institutionnels ont été aussi accompagnés par des rencontres avec l'ensemble des communes de l'agglomération, ce qui a permis d'amorcer d'ores et déjà une phase ultérieure, celle de la mise en œuvre du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux.

Au travers du SCoT, l'agglomération de Vichy Val d'Allier fait ainsi le pari d'une croissance durable, d'une qualité de vie renforcée, d'une dynamique économique et sociale renouvelée et pour ce faire, se donne les moyens d'œuvrer dans le socle d'un urbanisme durable par le biais d'orientations et d'objectifs réalistes qui dessinent à l'échéance 2030 :

- une armature territoriale lisible et reconnue,
- un développement par polarités, chacune avec ses propres spécificités,
- une hiérarchie des espaces économiques,
- des projets d'envergure et une inscription métropolitaine,

un dialogue permanent entre espaces urbains et ruraux, patrimoine architectural et naturel,

- un respect de l'environnement et une préservation des ressources,
- un territoire de proximité et de services aux habitants.

2. Justifications des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace

Le diagnostic a fait l'état de la consommation foncière due à l'habitat et à l'économie, ainsi que du potentiel des zones à urbaniser,

toute vocation confondue, inscrites dans les documents d'urbanisme locaux à ce jour.

On peut résumer ces chiffres par le tableau suivant :

Fonction	Consommation sur 10 ans (ha)	Consommation annuelle (ha)	Besoins fonciers au fil de l'eau en 2030 (ha)	Potentiel dans les documents d'urbanisme (habitat + économie) (ha)
Habitat	400	40	720	
Economie	60	6	108	
Total	460	46	828	1060

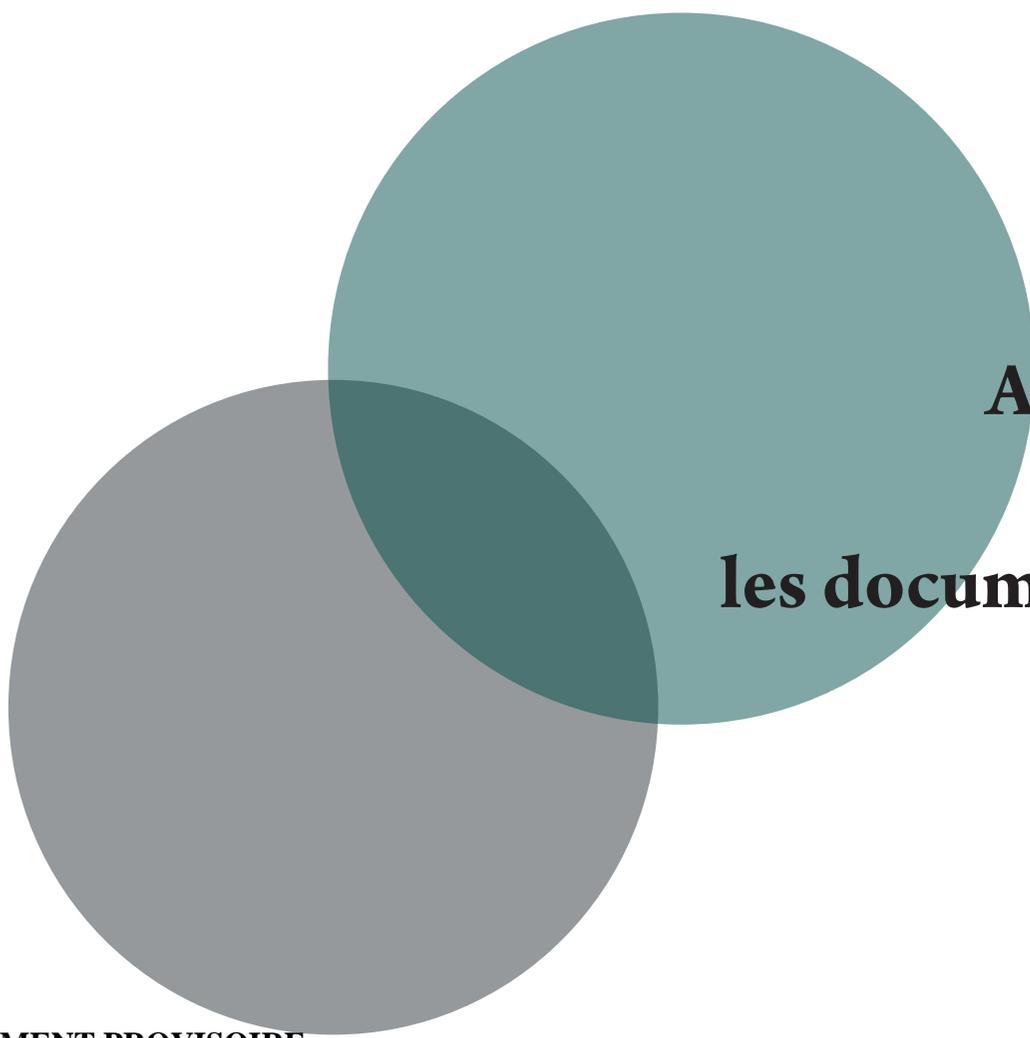
Le tableau permet de résumer les tendances au fil de l'eau de la consommation foncière et les disponibilités recensées : le potentiel est ainsi 22 % plus important que la consommation réelle des dix dernières années.

Afin de construire une agglomération durable dans le socle législatif en vigueur, le projet de SCoT doit enrayer ces tendances et réduire l'impact foncier du développement par le biais d'un urbanisme réfléchi en amont et la mise en œuvre d'une politique commune qui diversifie les produits logement sur le territoire et favorise ainsi la mixité sociale et urbaine.

Ainsi le DOO fixe comme objectif une surface maximale destinée à l'habitat de 520 hectares à l'échéance 2030.

A cela on doit ajouter les 82 hectares disponibles en zones économiques, ce qui signifie environ 600 hectares contre les 1 060 actuels.

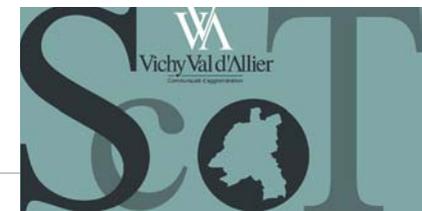
La réduction de l'impact du développement est ainsi d'environ 40 %.



LIVRE 4.

Articulation avec

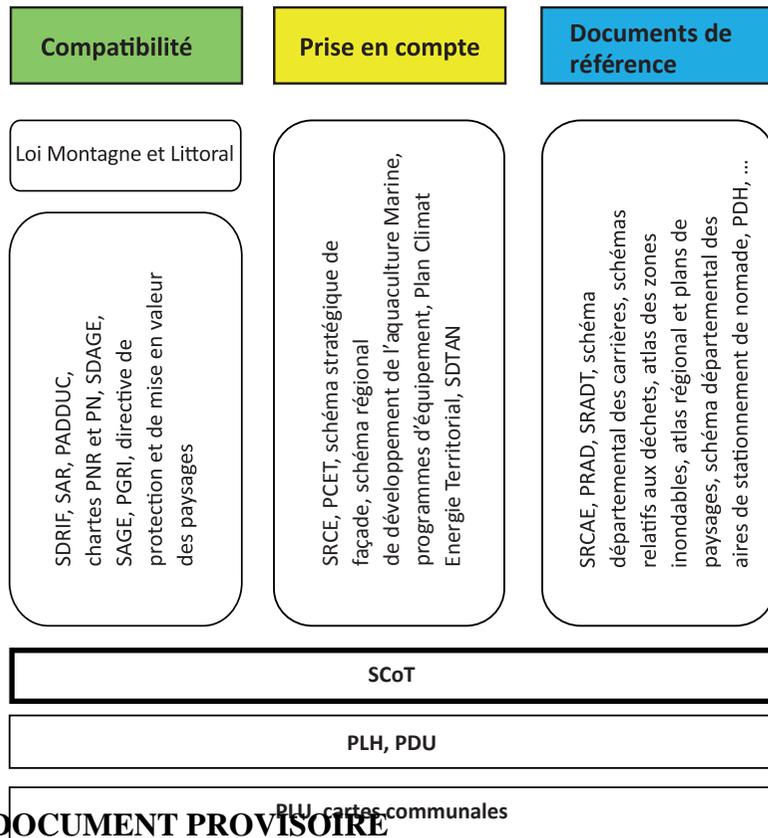
les documents supérieurs



L'urbanisme est un domaine qui suit une hiérarchie précise.

Les documents sectoriels tels que le PLH (« Plan Local de l'Habitat ») et les PDU (« Plan des Déplacements Urbains ») et les documents locaux comme les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec le SCoT dans un délai de trois ans à compter de son approbation.

Réciproquement, le SCoT doit être compatible et prendre en compte un certain nombre de documents d'ordre supérieur.



Pour ce qui concerne le territoire de Vichy Val d'Allier, six documents d'ordre supérieur doivent être traités dans le cadre de l'élaboration du SCoT :

En termes de prise en compte...

- Le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique
- Le Plan Climat Energie Territorial
- Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Le Schéma Régionale de Cohérence Ecologique de l'Auvergne

La démarche d'élaboration du SRCEA de la région Auvergne a été lancée en 2012 en vue d'une approbation en 2014.

Le SRCE fixe :

- les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique,
- les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie,
- les orientations pour prévenir ou réduire la pollution atmosphérique,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique par secteur géographique.

Ce document se base sur 3 étapes clé :

- la réalisation d'un diagnostic des continuités écologiques,
- l'identification des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques,
- un plan d'action.

L'élaboration d'une cartographie de la trame verte et bleue est aussi prévue à l'échelle régionale.

Cette cartographie sert de base à l'élaboration des trames vertes et bleues à des échelles inférieures, comme celle du SCoT.

Ainsi, dans le chapitre dédié à la préservation de l'environnement, le SCoT de Vichy Val d'Allier prend en compte et décline sur le territoire de l'agglomération les continuités écologiques existantes et les besoins en termes de maillage.

Le Plan Climat Energie Territorial du Pays Vichy Auvergne

La démarche PCET a été lancée par la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier en avril 2011 puis élargie en décembre 2011 à l'ensemble du territoire du Pays Vichy Auvergne.

Les actions du PCET concernent notamment :

- le patrimoine, les biens et les équipements publics de l'EPCI,
- le fonctionnement des services publics locaux,

A partir du diagnostic jusqu'aux orientations du DOO, le SCoT prend en compte les thématiques telles que l'émission de GES sur le territoire et son bilan carbone par deux leviers essentiels :

- la relation entre urbanisme et mobilité :
 - ◆ renforcer les polarités,
 - ◆ favoriser la mixité urbaine,
 - ◆ développer un urbanisme de courtes distances,
 - ◆ renforcer l'attractivité des transports en commun.
- Le développement des alternatives à l'usage du véhicule particulier.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

La démarche SDTAN de la région Auvergne a été approuvée par les différentes collectivités entre mai et juillet 2011. Dans le cadre des objectifs nationaux de couverture du 100% de la population française en 2025, il dresse le diagnostic de la couverture en haut et très haut débit pour les particuliers et les professionnels dans la région.

Dans ce contexte, le SDTAN souhaite mobiliser les acteurs territoriaux autour de 2 axes :

- L'offre professionnelle à très haut débit (notamment dans les zones d'activités et dans les sites jugés prioritaires tels que les établissements de santé, d'éducation, d'enseignement)
- L'offre THD grand public, afin d'arriver à une couverture progressive du territoire régional.

En termes de compatibilité...

- les Plans de Gestion des Risques
- le SDAGE Loire-Bretagne
- le SAGE Allier Aval

Les Plans de Gestion des Risques

Le territoire est concerné par plusieurs Plans de Gestion des Risques d'Inondation :

Procédures	Communes
PPRi Rivière ALLIER AP du 26/07/2001	<ul style="list-style-type: none"> • Abrest • Bellerive sur Allier • Charmeil • Creuzier le Vieux • Hauterive • St Rémy en Rollat • Saint Yorre • Vichy
PPRi Plaine d'Allier AP n° 2186/2008 du 23/05/2008	<ul style="list-style-type: none"> • Billy
PPRi Rivière ALLIER Révisé par AP du 18 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> • St-Germain-des-Fossés
PSS Mariol Approbation le 18/12/1969	<ul style="list-style-type: none"> • Mariol
PPRn ruisseaux SICHON et JOLAN AP du 30/07/2001	<ul style="list-style-type: none"> • Vichy • Cusset
PPR Ruisseaux BRIANDET et SARMON AP n° 2685/2001 du 30 juillet 2001	<ul style="list-style-type: none"> • Bellerive-sur-Allier

Le PPRi vaut servitude d'utilité publique et s'impose aux documents d'urbanisme des communes concernées auxquels il est annexé.

Ainsi le DOO du SCoT, dans le cadre de ses compétences, au-delà de préconiser un développement soucieux des risques d'inondation et de l'environnement, fixe un objectif fort sur le territoire en demandant **la désurbanisation des secteurs soumis à aléa fort lorsque l'occasion se présente. Cette désurbanisation pourra se mettre en place au travers d'une offre foncière alternative représentée par les friches économiques du territoire.**

Dans le cadre du développement économique, cet objectif est à la fois :

- social, parce qu'il permet de baisser le nombre de personnes soumises au risque,
- environnemental, parce qu'il permet de prévenir les catastrophes naturelles,
- économique, parce qu'il pose la question de la réoccupation des friches dont le territoire dispose.

Le territoire est aussi concerné par le PPR RGA (Retrait-Gonflement des argiles) :

Procédure	Communes
PPR RGA AP du 22/08/2008	<ul style="list-style-type: none"> • Abrest • Bellerive sur Allier • Billy • Brugheas • Charmeil • Cognat-Lyonne • Creuzier le Neuf • Creuzier le Vieux • Cusset • Espinasse-Vozelle • Le Vernet • St Germain des Fossés • St Rémy en Rollat • Saint Yorre • Serbannes • Vichy

Trois niveaux d'aléas (fort, moyen, faible) sont représentés sur la carte. L'essentiel des dispositions est de nature constructive et qui concerne surtout la construction de maisons neuves.

Le PPR RGA vaut servitude d'utilité publique et s'impose aux documents d'urbanisme des communes concernées auxquels il est annexé.

DOCUMENT PROVISOIRE

Le SDAGE Loire-Bretagne

Le document, approuvé en 2009, couvre la période 2010-2015. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau à l'horizon 2015.

Il indique les moyens pour y parvenir exprimés sous la forme d'orientations, de dispositions et de mesures.

L'objectif du SDAGE 2010-2015 est d'atteindre le bon état écologique pour le 61 % des eaux de surface d'ici 2015 (contre 30 % en 2009).

Le SDAGE s'articule autour de 5 grands thèmes, à savoir :

- **Protéger les milieux aquatiques**
- **Lutter contre les pollutions**
- **Maîtriser la ressource en eau**
- **Gérer le risque inondation**
- **Gouverner, coordonner, informer**

Au travers de ses orientations et ses objectifs, le SCoT agit sur l'ensemble de ces thèmes via :

- **La maîtrise de l'urbanisation par une approche durable du développement résidentiel et économique,**
- **La prise en compte de la ressource en eau dans le projet de développement,**
- **La préservation de l'environnement et notamment des zones humides et des cœurs de nature identifiés,**
- **Le renforcement de la cohérence territoriale et des politiques publiques en matière d'aménagement,**
- **La préservation de la biodiversité.**

Le SAGE Allier Aval

L'élaboration du document est aujourd'hui en cours de finalisation : son approbation est prévue à fin 2013.

La stratégie validée prévoit 8 enjeux et 118 mesures nécessaires à la mise en œuvre.

Les 8 enjeux se sont :

- « Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme »
- « Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse »
- « Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crue »
- « Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin »
- « Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau »
- « Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin »
- « Maintenir les biotopes et la biodiversité »
- « Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs »

Le SCoT agit par le biais de la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques touchant à l'aménagement du territoire.

Pour ce faire, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux tels que PLU et cartes communales permet d'intégrer :

- d'une part, **la préservation de l'environnement et de ses ressources,**
- d'autre part, une approche durable à l'urbanisation, soit elle résidentielle ou économique, par le biais d'une **adéquation stricte entre le développement projeté et les besoins en ressources et réseaux.**

LIVRE 5.

Le SCoT en indicateurs

Ces indicateurs d'état et de suivi permettront d'évaluer en continu le développement du territoire et les orientations affichées dans le SCoT. La liste sera amendée et réinterrogée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

NB : les données sont le plus souvent à collecter à la commune (avec des agrégations possibles pour afficher des résultats à l'échelle de l'agglomération), et en fonction de la périodicité des recensements ou des collectes.

Agriculture et Environnement

Espaces naturels et biodiversité

- Surface d'espaces naturels protégés
- Surface d'espaces naturels inventoriés
- Nombre d'espèces protégées présentes
- Nombre de continuités écologiques restaurées suite à la construction d'une infrastructure
- Taux d'artificialisation des berges, étangs et cours d'eau
- Taux d'artificialisation du territoire
- Evolution de la surface d'espaces naturels et agricoles artificialisés

Paysages

- Surface de paysages protégés dans les PLU
- Nombre de monuments historiques
- Nombre de sites inscrits et classés
- Nombre de seuil d'agglomération ou d'hypercentre avec traitement paysager qualitatif
- Nombre de points noirs paysagers
- Superficie des jardins/espaces verts privés et publics à l'intérieur du tissu urbain

La ressource en eau

- Etat quantitatif des masses d'eau souterraines
- Etat chimique des masses d'eau souterraines
- Pourcentage de la ressource exploitée par tronçon
- Vulnérabilité des aquifères
- Etat biologique des cours d'eau
- Etat physico-chimique des cours d'eau
- Linéaire de cours d'eau avec un risque de non respect des objectifs environnementaux
- Nombre d'obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau
- Nombre de Saumons au niveau de Vichy
- Nombre de jours d'étiages par cours d'eau
- Nombre et surfaces en MAEt
- Quantité d'eau prélevée annuellement par type d'activité (AEP, industrie, agriculture) et part en période d'étiage
- Nombre de captages d'eau potable protégés
- Linéaire de réseau de collecte des eaux usées en séparatif, unitaire et mixte
- Nombre de STEP en limite de capacités
- Part de la population reliée au réseau d'assainissement collectif
- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

L'air

- Teneur en ozone station de Busset
- Teneur en oxydes d'azote station de Busset
- Nombre de semaines en risque très élevé d'indice de risque allergique
- Nombre de jours de dépassement de la valeur cible pour la protection la santé humaine en ozone

Le sous-sol

- Nombre et production des carrières en activités
- Nombre de sites remis en état après exploitation
- Nombre de sites d'extractions d'alluvions
- Nombre de sites et sols pollués

Le bruit

- Linéaire de voies classées selon les catégories
- Nombre de communes concernées par les nuisances sonores
- Nombre de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement réalisés

Les déchets

- Nombre d'entrées et tonnage des déchèteries
- Nombre de commune en collecte sélective au porte à porte
- Tonnage d'ordures ménagères collectées par habitant
- Tonnage d'emballages recyclables triés par habitant
- Part des déchets recyclables par rapport aux quantités totales d'ordures ménagères collectées
- Taux de refus de tri
- Nombre de foyers équipés de composteurs individuels
- Tonnage de verre collecté par habitant
- Nombre de colonnes de tri pour le verre par habitant

Les risques naturels et technologiques

- Nombre d'ICPE, dont classées SEVESO
- Nombre de PPRT

- Nombre de communes concernées par le risque transport de matières dangereuses
- Nombre de communes concernées par le risque rupture de barrage
- Nombre de PPRi réalisés
- Surface de zones d'activités en zone inondable
- Surface de zones urbanisées ou à urbaniser en zone inondable
- Population soumise aux risques
- Linéaire de cours d'eau artificialisés (buse, canal)

L'énergie et les énergies renouvelables

- Consommation d'énergie par secteur d'activité et par habitant
- Part de l'électricité consommée produite par des sources d'énergie renouvelable
- Part de la consommation d'énergie provenant de la filière bois-énergie
- Emission de GES par secteur d'activité et par habitant
- Nombre d'installations photovoltaïques
- Nombre de projets de solaire thermique
- M² de capteurs solaires installés par an
- Surface en production de biocarburants
- Nombre d'installations de production de biogaz
- Nombre de dossiers de subvention par type d'énergie renouvelable instruit sur les projets d'équipements privés et publics

Démographie et Habitat

Population et ménages

- Population municipale
- Evolution démographique intercensitaire
- Taux de croissance démographique moyen annuel
- Nombre de ménages
- Evolution du nombre de ménages
- Taille moyenne des ménages
- Evolution de la taille moyenne des ménages
- Part des 0-19 ans
- Part des 60 ans et +
- Mouvement naturel intercensitaire
- Mouvement migratoire intercensitaire
- Densité de population
- Variation intercensitaire de la densité de population
- Part des propriétaires
- Part des locataires
- Part des logés gratuitement
- Revenus fiscaux des ménages

Habitat

- Espaces urbanisés
- Espaces habités
- Superficies réservées à l'urbanisation future dans les documents d'urbanisme

- Nombre total de logements
- Nombre de résidences principales
- Nombre de résidences secondaires
- Nombre de logements vacants
- Nombre de logements mis en chantier par formes urbaines
- Nombre de logements sociaux par type (individuels et collectifs)

Économie et Actifs

- Nombre d'emplois
- Evolution de l'emploi
- Nombre d'actifs en 2006
- Evolution des actifs
- Taux de couverture de l'emploi
- Part des agriculteurs exploitants
- Evolution des agriculteurs exploitants
- Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Evolution des artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Part des professions intellectuelles supérieures
- Evolution des professions intellectuelles supérieures
- Part des professions intermédiaires
- Evolution des professions intermédiaires
- Part des employés
- Evolution des employés
- Part des ouvriers

- Evolution des ouvriers
- Indice de qualification
- Part des emplois tertiaires
- Evolution des emplois tertiaires
- Part des emplois industriels
- Evolution des emplois industriels
- Part des emplois constructions
- Evolution des emplois constructions
- Part des emplois agricoles
- Evolution des emplois agricoles
- Surface totale dédiées à l'économie
- Surface à urbaniser à vocation économique (POS/PLU)
- SHON moyenne annuelle consommée par les locaux
- Superficie totale en zone d'activités
- Surface disponible en zones d'activités
- Surface commercialisable en zone d'activités
- Capacité d'hébergement marchand
- Répartition de l'offre d'hébergement marchand par catégorie
- Evolution du nombre de commerces de moins de 300 m²
- Ouverture et localisation des ouvertures de commerces de plus de 300 m²
- Evolution du nombre de services et équipements par commune (à partir de la base BPE)

Déplacements

- Part des ménages sans voiture
- Nombre de voitures par ménage
- Nombre total de voitures
- Budget automobile des ménages
- Parts modales pour les déplacements domicile-travail
- Parts modales pour les déplacements domicile-travail intra communaux
- Parts modales pour les déplacements tous motifs
- Trafics sur les principaux axes routiers
- Offre de stationnement public dans le centre-ville de Vichy
- Offre de stationnement public dans le centre-ville de Cusset
- Fréquentation annuelle des transports urbains
- Fréquentation annuelle des gares de Vichy et Saint-Germain-des-Fossés
- Linéaire d'aménagements cyclables
- Nombre de places de stationnement des vélos sur l'espace public
- Nombre de plans d'accessibilité de la voirie élaborés
- Nombre de bus et d'arrêts accessibles sur le réseau de transport urbain
- Linéaire de trottoirs rendus accessibles chaque année (largeur > 1,40 m, abaissés conformes, etc.)
- Tués par mode de déplacement
- Blessés hospitalisés par mode de déplacement